



Investir dans les populations rurales

République du Burundi

Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM)

Rapport de conception détaillée

Rapport principal et appendices

Date du document: 20/05/2014

No. du Projet: 01667

No. du rapport: [Insérer le numéro du rapport]

Division Afrique orientale et australe
Département gestion des programmes

Table des matières

Équivalents en monnaie	v
Poids et mesures	v
Abréviations et acronymes	vi
Carte de la zone du programme	ix
Résumé	x
Cadre logique	xvi
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national et développement rural	1
B. Politiques et stratégies du Gouvernement	2
C. Caractéristiques du secteur agricole et principales contraintes entravant le développement agricoles	4
D. Justification	12
II. Description du programme	12
A. Zone d'intervention et groupe cible du programme	12
B. Approche	38
C. Organisation institutionnelle et coordination opérationnelle	41
D. Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs	42
E. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	43
F. Supervision	45
G. Identification et atténuation des risques	45
H. Coûts, plan de financement, bénéfices et durabilité du programme	47
I. Analyse de rentabilité financière de chacune des deux filières principales (Riz et Lait)	51
J. Analyse Financière des Unités de transformation et de Valorisation (Décortiqueuses et CCL)	51
K. Durabilité et mesures environnementales	52

Liste des Tableaux

Tableau 1: Répartition des points de service des IMF par Province	3
Tableau 2: Pourcentage du volume de financement alloué par les IMF aux différents types d'activités	3
Tableau 3: Production et consommation de riz dans les pays de l'EAC	7
Tableau 4: Importation de riz par le Burundi (en milliers de tonnes)	7
Tableau 5: Productions totales de riz par province et par saison (2011-2012)	8
Tableau 6: Prix du lait frais en fonction de la distance du bassin de production au centre de consommation et comparaison avec le prix du lait UHT importé d'Ouganda	9
Tableau 7: Zones d'intervention selon les sites retenus pour les aménagements	13
Tableau 8: Zones en fonction de la nature des interventions envisagées	13
Tableau 9: Sites retenus dans le Moso et dimensions	17
Tableau 10: Phasage des aménagements dans le Moso	18
Tableau 11: Tableau identification et atténuation des risques	46
Tableau 12: Coûts par composante ^{a/}	48
Tableau 13: Coûts du Programme par source de financement ^{a/}	48
Tableau 14: Hypothèses de rendement – Modèles de cultures	49
Tableau 15: Marge brute avant et après le programme	50
Tableau 16: Sensibilité du programme au changement des coûts et des bénéficiaires Additionnels	50
Tableau 17: Résultats de l'analyse de la rentabilité financière des filières du PNSADR-IM	51
Tableau 18: Taux de rentabilité financière du projet et des deux principales filières riz et lait	51
Tableau 19: Superficies de riz, maïs, haricot et manioc	57
Tableau 20: Population totale dans les provinces et communes ciblées	66
Tableau 21: Nombre de ménages par communes et caractérisation des ménages selon le chef de ménage	66
Tableau 22: Estimation du nombre de bénéficiaires selon l'échéancier de mise en œuvre du programme	67
Tableau 23: Nombre de ménages touchés par le renforcement des capacités des GPC	68
Tableau 24: Echéancier de distribution des génisses	68
Tableau 25: Evolution du nombre de membres des coopératives laitières	68
Tableau 26: Nombre de membres ciblés de manière directe et indirecte par l'appui à la valorisation du riz et du lait	69
Tableau 27: Répartition ménages et jeunes touchés par le programme	69
Tableau 28: Taux de décaissement projets au Burundi	72
Tableau 29: Zones d'interventions des différents projets du FIDA	73
Tableau 30: Caractéristiques des sites de marais/plaines aménageables retenus	89
Tableau 31: Population et répartition administrative des Provinces	90
Tableau 32: Synthèse des caractéristiques agro-écologiques des provinces de la zone du PNSADR-IM	92
Tableau 33: Taux de pratique par culture (% des ménages) dans les provinces du Programme au cours de la saison 2012 A	93
Tableau 34: Production par groupe de cultures en tonnes équivalent céréales saison 2011-2012	93
Tableau 35: Superficies de riz, maïs, haricot, et manioc	93

Tableau 36: Volume de production de maïs en tonne	94
Tableau 37: Productions totales de riz par province et par saison	94
Tableau 38: Effectifs d'animaux et classement des éleveurs dans la province de Bubanza	97
Tableau 39: Effectifs d'animaux et classement des éleveurs dans la province Bujumbura	97
Tableau 40: Effectifs d'animaux et classement des éleveurs dans la province de Cibitoke	97
Tableau 41: Effectifs d'animaux et classement des éleveurs dans la province de Rutana	98
Tableau 42: Effectifs d'animaux et classement des éleveurs dans la province Ruyigi	98
Tableau 43: Composition kit ACSA	98
Tableau 44: Système de gestion financière: évaluation du risque fiduciaire au stade de la conception	161
Tableau 45: Plafonds Nationaux applicables	167
Tableau 46: Hypothèses d'inflation et du taux de change dans le COSTAB	171
Tableau 47: Pourcentages de taxes et de devises - Coûts d'investissement et d'entretien	172
Tableau 48: Coûts totaux du Programme par composante a/	173
Tableau 49: Coûts du Programme par source de financement a/	173
Tableau 50: Hypothèses de rendement moyen – Modèles de cultures	175
Tableau 51: Marge brute avant et après le programme	176
Tableau 52: Sensibilité du programme au changement des coûts et des bénéfices	177
Tableau 53: Répartition des coûts des pistes par filière	187
Tableau 54: Résultats de l'analyse financière du PNSADR-IM	188
Tableau 55: Résultats de l'analyse de la rentabilité financière des filières du PNSADR-IM	188
Tableau 56: Taux de rentabilité du projet et des deux principales filières riz et lait	189

Appendices

Appendice 1: Contexte national et du développement rural	55
Appendice 2: Pauvreté, ciblage et aspects de genre	63
Appendice 3: Performance du programme-pays au Burundi et leçons apprises	71
Appendice 4: Description détaillée du programme	77
Appendice 5: Aspects institutionnels et dispositifs de mise en œuvre	119
Appendice 6: Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs	151
Appendice 7: Gestion financière et dispositifs de décaissement	157
Appendice 8: Plan de passation des marchés	167
Appendice 9: Coût et financement du programme	171
Appendice 10: Analyse économique et financière	175
Appendice 11: Analyse financière globale du projet et des filières riz et lait	187
Appendice 12: Analyse financière des unités de transformation et de valorisation (décortiqueuses et CCL)	189
Appendice 13: Manuel de mise en œuvre du programme - version préliminaire	191
Appendice 14: Respect des politiques du FIDA	195
Appendice 15: Départements du Ministère de l'Agriculture	213
Appendice 16: Contenu du fichier "cycle de vie" du projet	217

Équivalents en monnaie

Unité monétaire	=	FBU
1,0 USD	=	1 600

Poids et mesures

1 kilogramme	=	1 000 g
1 000 kg	=	2,204 livres
1 kilomètre (km)	=	0,62 mille
1 mètre	=	1,09 yards
1 mètre carré	=	10.76 pieds carrés
1 acre	=	0.,405 hectare
1 hectare	=	2,47 acres

Abréviations et acronymes

ACSA	Agent communautaire de santé animale
AGR	Activité génératrice de revenus
APD	Avant-projet détaillé
APS	Avant-projet sommaire
AUM	Association des usagers des marais
BBIN	Bureau burundais de normalisation
BIT	Bureau international du travail
BM	Banque mondiale
BMP	Brigade de maintenance de pistes
BNDE	Banque nationale pour le développement économique
BRD	Banque de République du Burundi
BV	Bassin-versant
CAPAD	Confédération des associations des producteurs agricoles pour le développement
CAPRI	Collectif des associations des producteurs de riz
CAPRIMU	Collectif des associations des producteurs de riz de Mugerero
CCDC	Comité communal de développement communautaire
CDC	Comité de développement communautaire (au niveau colline)
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEF (FFS)	Champ école fermier (Farmer's Field School)
CNS	Comité national semencier
CNT	Commission terres et autres biens
CNTB	Commission nationale de terres et autres biens
COS	Comité d'orientations stratégiques
COSOP	Options stratégiques pour le programme-pays
CSC	Chaîne de solidarité communautaire
CSCB	Chaîne de solidarité communautaire bovine
CSLP II	Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté de deuxième génération
CTB	Coopération technique belge
CTP	Comité technique de pilotage
DGE	Direction générale de l'énergie
DOS	Document d'orientations stratégiques pour le secteur de l'élevage
DPAE	Direction provinciale de l'agriculture et de l'élevage
DPPA	Direction de la promotion des productions animales
DRF	Demande de retrait de fonds
EAC	Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est
EDSB	Enquête démographique et de santé du Burundi
ENAB	Enquête nationale agricole du Burundi
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

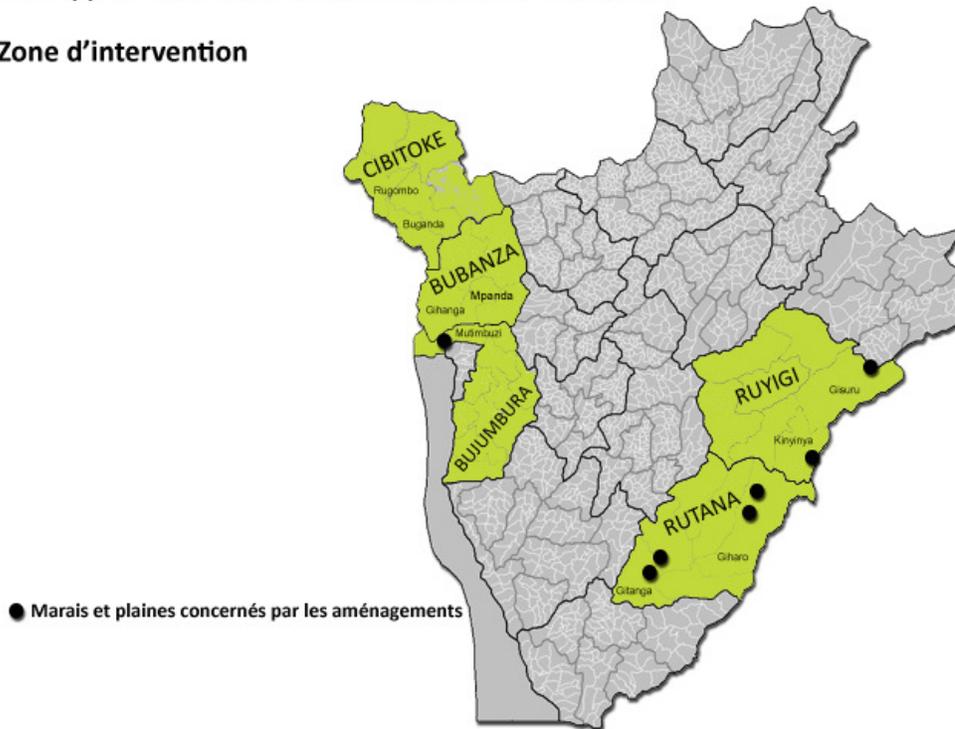
FARN	Foyer d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle à base communautaire
FBU	Franc burundais (monnaie nationale)
FEF	Facilité en faveur des Etats fragiles
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIF	Fonds d'investissement filières
GAFSP	Global Agriculture and Food Security Program (Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire)
GPC	Groupement pré-coopératif
Ha	Hectare
HCR	Haut-commissariat aux réfugiés
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
IDH	Indice de développement humain
IMF	Institution de microfinance
IPTE	Initiative des pays pauvres très endettés
ISABU	Institut des sciences agronomiques du Burundi
ISTEEBU	Institut de statistiques et d'études économiques du Burundi
Km	Kilomètre
MINAGRIE	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
NEPAD	New Partnership for Africa's Development (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)
NU	Nations Unies
OFID	OPEC Fund for International Development (Fonds OPEP pour le développement international)
OHP	Office de l'huile de palme
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONCCS	Office national de contrôle et de certification des semences
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation des producteurs
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PADSP	Programme d'appui au développement du secteur privé
PAIOSA	Programme d'appui institutionnel et opérationnel du secteur de l'agriculture
PAIVA-B	Programme d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles du Burundi PAM Programme alimentaire mondial
PANA	Plan d'actions national d'adaptation aux changements climatiques
PARSE	Projet d'appui à la reconstruction du secteur élevage
PIB	Produit intérieur brut
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PNSA	Programme national de sécurité alimentaire
PNSADR-IM	Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement de l'Imbo et du Moso
PNSD	Programme national de subvention des engrais du Burundi
PPIA	Plan provincial d'investissement agricole
PRASAB	Projet de réhabilitation agricole et de gestion des terres au Burundi
PRODEFI	Programme de développement des filières

PRODEMA	Projet de productivité et de développement des marchés agricoles
PRONIANUT	Programme national d'intégration d'alimentation et de nutrition
PTBA	Programme de travail et budget annuel
PTF	Partenaire technique et financier
PTRPC	Programme transitoire de reconstruction post-conflit
RAF	Responsable administratif et financier
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
RIM	Réseau des institutions de microfinance
RNP	Régie national des postes
SAN	Stratégie agricole nationale
SFC	Service foncier communal
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SNDR	Stratégie nationale de développement du riz
SNDSP	Stratégie nationale de développement du secteur privé
SOSUMO	Société sucrière du Moso
SRDI	Société régionale de développement de l'Imbo
SRI	Système de riziculture intensive
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
T	Tonnes
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
TTC	Toute taxe comprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UFCP	Unité de facilitation et de coordination du Programme
UFCR	Unité de facilitation et de coordination régionale
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance
ZES	Zone économique spécial

Carte de la zone du programme

Programme national de sécurité alimentaire et de développement rural dans l'Imbo et le Moso - PNSADR-IM

Zone d'intervention



Résumé¹

Contexte et justification. La situation macroéconomique du Burundi est actuellement marquée par la mise en œuvre de réformes multisectorielles en vue de relancer et dynamiser l'activité économique, tout en œuvrant pour consolider la paix et préserver le processus démocratique dans le cadre du dialogue vérité et réconciliation. La croissance affiche une tendance positive (3,5 à 5%) depuis une décennie. Le pays gagne 7 places en une année selon l'Indice de développement humain (IDH) et se classe désormais 178^{ème} sur 185 pays en 2012 avec un IDH de 0,355. La même tendance est également observée dans le classement Doing Business 2014 où le Burundi progresse de 17 places passant de la 157^{ème} en 2013 à la 140^{ème} position (sur 187 économies répertoriées) en 2014; le pays figure désormais au rang des économies actives dans l'amélioration de l'environnement des affaires. Toutefois, ces progrès restent insuffisants pour relever les défis de développement et de lutte contre la pauvreté.

Dans cette perspective, le secteur agricole dont la croissance a stagné ces dernières années autour de 2%, doit relever un certain nombre de défis pour porter cette croissance à un minimum de 6%. Ces défis concernent notamment la protection et la gestion des ressources en terre et en eau, l'amélioration de la gestion de l'exploitation agricole, la sécurisation foncière, l'accès accru aux intrants de qualité et le développement de l'approche filière. Avec un potentiel productif favorable (importantes superficies de marais et plaines dans l'Imbo et le Moso, pluviométrie élevée, potentiel de développement de l'élevage sur les Bassins Versants et dans les plaines, existence de centres de consommation à proximité de zones à haut potentiel agricole etc.) et une population agricole abondante et laborieuse (1,2 million d'exploitations), le Burundi s'est engagé à travers le PNIA à réaliser les investissements nécessaires au développement de son agriculture qui apporte une contribution substantielle au PIB (de l'ordre de 40%).

Le PNSADR-IM qui s'inscrit dans ce cadre, se justifie par la nécessité de lever les contraintes structurelles qui entravent la croissance dans le secteur tout en mettant en place les conditions favorables à l'intensification agricole et à la mise en marché dans les principaux bassins de production de l'Imbo et du Moso.

Zone d'intervention et groupe cible. Le Programme interviendra dans les régions naturelles de l'Imbo et du Moso s'étendant sur 23% de la superficie du pays et représentant un véritable grenier de sécurité alimentaire et une source de croissance économique. La zone est géographiquement circonscrite dans les marais et dans les plaines, en aval des bassins versants et excentrée par rapport aux zones de moyenne et haute altitudes. Toutefois, celles-ci seront prises en compte pour des interventions ciblées dans le cadre de la protection des marais retenus pour les aménagements.

Dans ces deux régions, le Programme interviendra dans 5 à raison de 2 dans le Moso (Ruyigi et Rutana) et 3 dans l'Imbo (Cibitoke, Bujumbura Rural et Bubanza). Au sein de ces provinces, la zone d'intervention, comprenant 9 communes, se concentrera sur les bassins de production qui présentent des caractéristiques favorables pour les aménagements hydroagricoles et l'intensification de la production. Le choix de la zone d'intervention est aussi raisonné en tenant compte des possibilités pour le Programme de créer des conditions favorables à la valorisation de la production ou de dynamiser les infrastructures et équipements existants pour la transformation et la mise en marché. Axée sur l'approche filière, la stratégie de ciblage géographique est différenciée en fonction du potentiel pour les 2 filières principales ciblées (le riz et le lait) dans les 2 régions. Suivant cette approche, en fonction des possibilités, le Programme interviendra dans certaines zones (Rutana, Ruyigi et Bujumbura Rural), de façon transversale le long des filières cibles (approche horizontale) en

¹ Composition de la mission: Rym Ben Zid, Chef de mission, Chargée de programme du FIDA au Burundi; Lazare Hoton, Centre d'investissement (TCI) de la FAO, Chef de mission technique; Roble Sabrie, Economiste, FAO-TCI; Jean-Jacques Pesquet, Consultant en agrobusiness et filières; Hatem Chahed, Expert en infrastructures et aménagements; Yves Minari, Agronome; Gilbert Hatungumukuma, Consultant en élevage; Dismas Nimubona, Consultant en génie rural; Aysatou Ndiaye Diop, Spécialiste en genre et ciblage; Chakib Zouaghi, Consultant en suivi-évaluation; Daniel Lallemand, Consultant en gestion fiduciaire et passation des marchés; Annick Sezibera, Consultante en nutrition et OP; Gilbert Bigirimana, Spécialiste des questions foncières. La mission a reçu l'appui de Roberto Longo, Conseiller Principal, PTA, FIDA. La partie nationale était représentée par: Damase Ntiranyibagira, Coordonnateur du PTRPC; Herménégilde Rufyikiri, Coordonnateur du PAIVA-B; Jean-Paul Bitoga, Coordonnateur du PRODEFI; Pierre Ndikumagenge, Responsable Valorisation du PARSE; Salvator Mwaminifu, Responsable suivi-évaluation PARSE.

agissant sur les maillons faibles, et dans d'autres (Cibitoke et Bubanza), il adoptera une approche verticale avec des interventions ciblées en aval de la production sur les maillons nécessitant un renforcement.

Le groupe cible prioritaire du Programme est constitué des petits producteurs, agri-éleveurs et promoteurs ruraux d'initiatives économiques exerçant leurs activités en amont, au sein et en aval des filières riz et lait. Le Programme travaillera avec 7 Associations des usagers des marais (AUM) au niveau des sites à ménager d'une part et 31 groupements pré-coopératifs (GPC) dans les 2 filières d'autre part. Parmi celles-ci, il convient de rappeler, conformément au tableau 2, que 4 communes ne seront pas concernées par les aménagements (Rugombo, Buganda, Mpanda, Gihanga).

D'une façon générale, les ménages ciblés sont caractérisés par: (i) un faible accès aux facteurs de production (terre, intrants agricoles) entraînant une faible productivité; (ii) un faible accès aux services financiers, (iii) un accès limité au marché, (iv) un accès insuffisant aux soins de santé et à l'éducation nutritionnelle et, (v) un niveau d'équipement très bas.

De manière directe, le programme ciblera, au moins, 11 000² ménages par le biais des aménagements (marais/plaine), 11 000 ménages environ par les travaux à haute intensité de main-d'œuvre, 3 500 ménages par la CSCB, 400 par l'activité d'embouche, 930 ménages par la CSCP, et 15 500 autres ménages au travers des services à développer par les GPC Riz et les Centres de Collecte de Lait. Le nombre de bénéficiaires minimal sera au total de 225 000 personnes dont au moins 30% de jeunes et jeunes orphelins de guerre. Et ceci, en plus des emplois générés dans les Unités de Décorticage et les mini-rizeries.

De manière plus élargie, le Programme touchera dans les deux filières principales 55 575 ménages regroupant 333 450 personnes. Les jeunes chefs de ménage (hommes et femmes), et les orphelins de guerre ayant récupéré l'exploitation familiale, représenteront en moyenne 30% des ménages touchés à travers les coopératives. La proportion des femmes ciblée par le Programme est estimée à 50%.

Objectif. Le programme vise à renforcer la sécurité alimentaire et le développement rural dans les régions naturelles de l'Imbo et du Moso. Il contribuera à (i) renforcer les infrastructures hydroagricoles au niveau des marais et des plaines et à désenclaver des zones de production; (ii) développer et structurer les filières de riz et de lait; (iii) appuyer la diversification de la production et améliorer la situation nutritionnelle et; (iv) renforcer les capacités institutionnelles des acteurs du développement agricole en relation avec les filières ciblées.

Composantes. Le Programme est structuré autour de 3 composantes: (i) développement des infrastructures hydroagricoles et de désenclavement; (ii) développement et structuration des filières; et (iii) coordination et renforcement des capacités institutionnelles.

Composante 1: Développement des infrastructures hydroagricoles et de désenclavement. Elle vise à aménager des périmètres rizicoles dans les marais du Moso et la plaine de l'Imbo d'une part, et à désenclaver les zones de production agricole par la réhabilitation et la réalisation de nouvelles pistes rurales d'autre part. Les activités s'articulent en 2 sous-composantes: (i) aménagements hydroagricoles; et (ii) désenclavement des bassins de production.

Sous-composante 1.1 Aménagements hydroagricoles. Ces aménagements visent l'augmentation de la production du riz par la maîtrise de l'eau dans les marais et les plaines actuellement cultivés. Les activités prévues consisteront à (i) aménager 1 470 ha de marais dans le Moso; (ii) réhabiliter et étendre le périmètre irrigué rizicole de Rukaramu sur 1 000 ha dans l'Imbo; et, (iii) renforcer les capacités de gestion des usagers des infrastructures hydroagricoles.

Les activités liées aux aménagements porteront sur la réalisation des études techniques, la réalisation, le contrôle et la supervision des travaux d'aménagement et la protection des périmètres aménagés par des travaux antiérosifs appropriés, notamment dans le Moso. Quant aux travaux de protection, ils seront réalisés pour sécuriser les périmètres rizicoles aménagés contre les inondations et porteront sur des ouvrages de voies d'eau dans le lit mineur. Le Programme appuiera le

² Une proportion des bénéficiaires des aménagements bénéficient, également, de la Chaîne de Solidarité Bovine et de la Chaîne de Solidarité Porcine compte tenu que le programme a adopté une approche intégrée. Les 2/3 des bénéficiaires de l'aménagement de marais et de la plaine seront aussi bénéficiaires des services des coopératives.

renforcement des capacités des bénéficiaires par la formation des AUM, de comités de gestion et de suivi de chaque site aménagé.

Sous-composante 1.2 Désenclavement des zones de production agricole. L'intervention proposée consistera à réhabiliter 100 km de pistes existantes et à en construire 155 km supplémentaires en vue de faciliter ou créer l'accès aux marais et des plaines aménagés et assurer la desserte vers les marchés agricoles et les centres d'écoulement du lait. Par ailleurs, le Programme contribuera à la formation de 200 jeunes (notamment des orphelins de guerre sans ressources) mobilisés à travers les Brigades de maintenance de pistes (BMP), pour l'entretien et la maintenance des pistes.

Composante 2. Développement des filières. L'objectif est de renforcer les actions d'appui à la production et à la valorisation, principalement du riz et du lait, en les intégrant dans une chaîne complète de valeur. Le Programme facilitera ainsi la mise en place et la structuration de filières fonctionnelles et durables, intégrant les intérêts de l'ensemble des acteurs et, en particulier, ceux des agri-éleveurs. Les interventions proposées sont organisées en trois sous-composantes comprenant le développement de la filière riz, le développement de la filière lait et l'appui à la diversification.

Sous-composante 2.1: Développement de la filière riz. Elle vise à organiser une filière riz capable d'assurer l'approvisionnement régulier du pays, d'éliminer les importations et de réduire très sensiblement le déficit céréalier du pays tout en assurant aux producteurs une meilleure rémunération de leur travail, tant au niveau de la production que de la transformation de leur produit avant la mise en marché. Dans cette sous-composante, les activités s'organisent autour des 3 volets suivants: (i) appui à la production; (ii) appui à la valorisation et, (iii) renforcement des capacités des acteurs de la filière riz.

Appui à la production. Les activités proposées portent sur l'amélioration de l'accès des riziculteurs aux intrants agricoles et le renforcement des capacités des producteurs et des autres acteurs par le biais de champs écoles fermiers (CEF). Le Programme apportera un appui à la filière semencière et à la mise en place d'un dispositif d'approvisionnement en intrants dont les engrais afin de permettre aux producteurs, de disposer, en temps utile, d'intrants agricoles en quantité et en qualité suffisantes. Le programme appuiera la création d'environ 300 CEF, mettra en place 125 facilitateurs et renforcera les capacités techniques de 9 000 producteurs.

Appui à la valorisation du riz. Les interventions porteront sur les trois principaux axes suivants: (i) réduction des pertes après-récolte; (ii) amélioration de la qualité du riz décortiqué à travers l'acquisition d'équipements de transformation; et (iii) appui à la commercialisation et au rééquilibrage des marges ou de la valeur ajoutée entre acteurs. Le Programme contribuera au renforcement des capacités des acteurs de la filières: (i) des modules de formation spécifiques seront développés sur les techniques commerciales; (ii) des études et prospection de marchés seront réalisées ainsi que des voyages d'études d'échanges, des foires et salons nationaux et régionaux, des ateliers, la préparation et diffusion de spots radio, catalogues, des affiches, dépliants, des distribution ciblée d'échantillons, la confection d'un site web, etc. Un appui conseil sera mis en place pour accompagner les GPC dans l'identification des clients potentiels, la mise en relation et le conseil en négociation d'accords commerciaux.

Renforcement des capacités des acteurs de la filière riz. L'appui du Programme aux groupements émergents de producteurs dans les zones de marais/plaine ou groupements pré-coopératifs se traduira par l'amélioration de leurs capacités sur le plan organisationnel, managérial et économique, l'amélioration de leur positionnement dans les chaînes de valeur et de leur accès aux services financiers et aux marchés, le développement de leurs activités économiques ainsi que le renforcement de la concertation avec les autres acteurs. Ces appuis seront différenciés selon le niveau de maturité de chaque groupement pré-coopératif (GPC) et mis en place à travers des plans de développement organisationnel.

Sous-composante 2.2.: Développement de la filière lait. L'objectif visé est d'augmenter la production et la valorisation du lait pour améliorer la sécurité alimentaire et le pouvoir économique des ménages pauvres. A cette fin, le Programme mettra en œuvre les 3 volets d'activités suivants: (i) appui à la production du lait; (ii) appui à la valorisation et, (iii) renforcement des capacités des acteurs de la filière lait.

Appui à la production du lait. Cet appui consistera à augmenter la production d'animaux améliorés au niveau local, améliorer la santé animale, étendre les activités de multiplication des semences et boutures fourragères, renforcer la Chaîne de solidarité communautaire bovine (CSCB) et porcine (CSCP), développer l'activité d'engraissement et étendre le système d'enregistrement IBIS. Le Programme apportera son appui à l'équipement (cuve cryogénique de 1 000 litres) et au fonctionnement du Centre national d'insémination artificielle (CNIA) pour la production des semences et de l'azote en quantité suffisante. La santé animale sera améliorée grâce à l'extension du réseau des ACSA dont l'effectif sera renforcé de 70 recrues. La CSCB permettra d'augmenter le nombre de têtes bovines dans la zone. Sur la base d'un capital bovin de 2 625 têtes, la CSCB touchera 3 500 bénéficiaires. Il en est de même pour les activités d'embouche qui impacteront 400 ménages dont 200 bénéficiaires du capital et 200 bénéficiaire de la chaîne de solidarité.

Appui à la valorisation du lait. L'objectif est de fournir aux éleveurs, bénéficiaires de bovins laitiers, un débouché pour la production commercialisable du lait aux fins d'améliorer leurs revenus. L'organisation de la filière laitière permettra d'assurer l'approvisionnement régulier du pays et de combler le déficit national nutritionnel en lipides et en protéides. Compte tenu du nombre de vaches laitières actuellement en place et de l'accroissement de l'effectif dans le cadre de la mise en œuvre du PNSADR-IM, Le programme financera la construction et l'équipement de 9 CCL, 6 dans le Moso et 3 dans l'Imbo et 18 comptoirs de vente.

Renforcement des capacités des acteurs de la filière lait. A l'instar de la filière riz, l'objectif visé est d'appuyer la structuration des producteurs de lait et la professionnalisation de leurs organisations. Le Programme se propose d'appuyer 9 GPC de la filière lait à raison d'un GPC par commune d'intervention. Tout comme dans la filière riz, les appuis du Programme seront mis en œuvre suivant les mêmes principes, stratégies et modalités et organisés autour des mêmes axes comprenant: (i) un appui institutionnel aux groupements d'éleveurs émergents à adapter selon leur niveau de maturité; (ii) un appui au développement des activités techniques et économiques des GPC; et (iii) un appui pour promouvoir la concertation entre acteurs.

Sous-composante 2.3: Appui à la diversification. L'objectif est d'identifier des sources alternatives de revenus au groupe cible par le ciblage de filières porteuses. La diversification portera aussi sur le développement de la Chaîne de Solidarité Communautaire Porcine. Concernant le volet nutritionnel, le Programme contribuera, entre autres, à la mise en place de 14 foyers d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle à base communautaire (FARN) et de jardins potagers dans les écoles.

Composante 3. Coordination et renforcement des capacités institutionnelles. La coordination du PNSADR-IM sera structurée pour constituer une première étape vers l'approche programme en cours d'élaboration pour le portefeuille du FIDA. La coordination générale ainsi que les fonctions administratives, fiduciaires et de passation des marchés seront centralisées à Bujumbura. Quant aux fonctions techniques, elles seront décentralisées pour faciliter l'exécution et le suivi rapproché de la mise en œuvre des activités. En conséquence, le PNSADR-IM sera mis en œuvre par une coordination centrale établie à Bujumbura. L'exécution et le suivi technique seront décentralisés à travers deux unités régionales de coordination l'une dans le Moso et l'autre dans l'Imbo qui seront à terme financées à coûts partagés avec les autres projets financés ou gérés par le FIDA selon des modalités définies dans le manuel de procédures.

Stratégie de mise en œuvre. La mise en œuvre du Programme reposera sur des principes dont le respect permettra de tirer profit des conditions favorables qui seront mises en place par le Programme pour développer les filières concernées sur une base durable. Ces principes se réfèrent avant tout à ceux du PNIA et des stratégies sectorielles, et concernent particulièrement: (i) l'approche filière, (ii) l'implication de tous les acteurs locaux concernés; (iii) la responsabilisation de la profession agricole au niveau de la production et de la valorisation; (iv) le partenariat avec le public et le privé et, (v) le renforcement des structures étatiques dans leur fonction régaliennne. Les investissements prévus au profit des GPC seront consentis sur la base de leurs plans d'affaires et à leur demande et avec leur contribution. Les actions à développer dans le cadre de la mise en œuvre du PNSADR-IM viendront compléter les interventions des autres projets financés par le FIDA autant d'un point de vue thématique que géographique. Alors que les autres projets du FIDA interviennent dans les zones de moyenne et haute altitude enclavées et ciblent des exploitations de petite taille à ressources (terre et eau) limitées, le PNSADR-IM sera mis en œuvre dans les zones de basse altitude et dans les plaines où le potentiel de développement agricole est élevé du fait de la présence de sols fertiles et de ressources en eau, d'un accès au marché facilitant la commercialisation et l'approvisionnement en

intrants. La complémentarité avec les interventions passées du FIDA sera privilégiée dans un souci de consolidation des investissements et d'intégrer les différentes interventions dans un seul programme, notamment, dans les provinces de l'Imbo et du Moso où le FIDA est déjà intervenu soit Bubanza, Bujumbura, Cibitoke, et Ruyigi (PTRPC, PRODEFI et PAIVA-B). La complémentarité est, également, a été recherchée au niveau des communes, notamment dans la zone d'intervention du PTRPC dans les provinces de Ruyigi et Bujumbura Rural.

Coûts et financement. Les coûts totaux du Programme, sur une durée de six ans, y compris les imprévus (9% des coûts de base), s'élèvent à 57,9 millions de \$EU (112,6 milliards de FBU). Les coûts totaux d'investissement sont de 51,8 millions de \$EU, soit 89% des coûts totaux. Les coûts récurrents sont estimés à 6,1 millions de \$EU, soit 11,% des coûts totaux. La part en devises étrangères est estimée à 21,9%, pour un montant de 12,7 millions de \$EU. Les taxes représentent 10,2% du coût total (5,9 millions de \$EU). Le coût par ménage bénéficiaire a été estimé à environ 1040 \$EU sur la totalité du financement du Programme.

Le FIDA financerait 1,7% des coûts totaux du Programme, à travers un don de 1 millions de \$EU. Le Gouvernement, contribuera au financement du Programme à hauteur de 6,5 millions de \$EU (11,2% du coût total). La contribution du GAFSP dans ce Programme est estimée à 30 millions de \$EU (51,8% du coût total du Programme), à travers un don. La contribution dans ce Programme est estimée à 20 millions de \$EU (34,5% du coût total du Programme), à travers un prêt. La contribution des bénéficiaires est estimée à 0,9 million de \$EU (1,5%), et valorise leur apport dans les investissements des coopératives.

Il est probable de mobiliser un cofinancement de la Coopération néerlandaise destinés à l'aménagement des bassins versants et au remembrement dans les zones d'agriculture pluviale dans les 3 provinces ciblées de l'Imbo. Dès confirmation du cofinancement, les estimations pour les investissements seront redimensionnées et incorporées dans la structure des coûts du Programme selon les catégories de dépenses concernées.

Analyse économique. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) est de 16,3%. Il est satisfaisant car l'ensemble des coûts économiques a été pris en considération. Ce taux est jugé satisfaisant pour un Programme de développement agricole intégré dans des zones marginales où se posent des problèmes de protection des terres et des infrastructures.

Analyse financière des filières Riz et Lait. Les résultats de l'analyse financière de la filière riz révèlent que les investissements incluant l'aménagement, la réhabilitation des marais et des bassins versants, leur désenclavement (30%) et les équipements de valorisation du riz sont financièrement rentables avec un taux de rentabilité financière de 14,1%. La filière Lait. Les résultats de l'analyse financière de la filière lait révèlent que les investissements incluant la construction des étables, la distribution du cheptel, 40% des travaux de désenclavement pour l'écoulement du lait et de ses produits dérivés et les équipements de valorisation du lait est financièrement très rentable avec un taux de rentabilité financière de 22,7%.

Analyse de la Rentabilité d'une Unité de Décorticage du Paddy (Riz). Les activités de Décorticage ont une rentabilité financière élevée avec un taux de 33,1% et une VAN de 97 010 \$EU. Il s'agit des activités suivantes: (i) prestations pour membres; (ii) prestations pour riziculteurs non membres; (iii) la vente de son; et (iv) enfin la vente de balles.

Analyse de rentabilité financière d'un Centre et de Collecte du Lait (CCL). Les CCL sont très rentables avec un Taux de Rentabilité Financière de 25,6% et une Valeur Actualisée Nette de 45 306 \$EU. Les bénéfices ont été calculés sur la base suivante: (i) vente aux industriels à concurrence de 60% de la production en moyenne; et (ii) vente directe au comptoir du CCL aux habitants représentant 40% des ventes. La marge brute d'un litre de lait vendu est de 233 FBU par litre.

Durabilité et mesures environnementales. Les interventions du Programme veilleront à assurer un ancrage viable dans les systèmes existants, à créer des conditions favorables à la pérennisation des acquis et à garantir une gestion durable des investissements. Dans cette perspective, le Programme se positionne comme un instrument de facilitation à l'émergence et au développement durable d'une véritable approche filière dans les régions naturelles de l'Imbo et du Moso. La durabilité se concrétisera notamment par: (i) la gestion autonome des sites aménagés et la mise en place d'un

dispositif pérenne d'approvisionnement en intrants; (ii) la maturité institutionnelles des GPC et leur capacité à induire une capitalisation de l'activité économique et; (iii) l'accès durable aux services de promotion de la production animale et aux soins de santé vétérinaire.

Le PNSADR-IM aura des impacts environnementaux limités étant donné que des mesures d'atténuation sont prévues et combinées aux différentes actions du programme. Les mesures envisagées permettront d'atténuer considérablement ces effets. Elles feront l'objet de précision et d'une attention particulière à la mise en œuvre. Il est par conséquent proposé que le PNSADR-IM soit classé dans la catégorie environnementale B.

Cadre logique

Description du Projet	Indicateurs	Méthode/ source de vérification	Hypothèses, Risques et mesures d'atténuation
<p>Impact: La Sécurité Alimentaire et le Revenu des Ménages Ruraux sont améliorés. Objectif de Développement : La Capacité de production et commercialisation des produits des filières Riz et Lait dans l'Imbo et le Moso sont renforcées</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux d'insécurité alimentaire dans les zones concernées par le projet baisse de 75% à 65% à l'horizon 2020 2. Taux d'insécurité alimentaire chez les jeunes et les femmes baisse d'au moins 10% 3. Augmentation de la production vendue par rapport à la production consommée 4. Revenu moyen des chefs de famille dans les sites du projet augmente d'au moins 30% 5. Taux de réduction du volume de l'aide alimentaire d'au moins 10% 6. Nombre d'emplois durables créés (N), incluant chez les jeunes (N) est d'au moins 50 000 emplois directs et indirects 	Tableau de bord du programme, Rapports d'évaluation et rapports d'experts	Risques liés aux retards engendrés par la tenue d'élections. Adaptation des plans d'activités de démarrage au calendrier des élections afin d'éviter tout chevauchement.
Chaîne de Résultats: Produits (Résultats de niveau 1) / Effets (résultats de niveau 2)			
Composante 1 : Renforcement des infrastructures hydroagricoles et de désenclavement			
Effet 1 : Les infrastructures hydroagricoles et de désenclavement sont renforcées	<ol style="list-style-type: none"> 7. Proportion de marais dans les sites du projet ayant des dispositifs antiérosif passe de 80% à 100% 8. Proportion de Bassins Versants aménagés autour des marais ciblés de 100% 9. Nombre d'aménagements hydrauliques mis en place: 7 dont 6 dans le Moso et 1 dans l' Imbo 	Rapport de pré-évaluation Rapports de revue à mi-parcours Etude de situation de référence Rapports d'activité Etudes d'impact Rapport d'achèvement	Dépendance d'autres projets en cours tels que construction/réhabilitation de barrages en cours ou de réseaux d'irrigation et limite du budget disponible. Planification d'études dans les sites à risque et recherche de financements complémentaires
Produit 1.1 : Aménagements Hydroagricoles sont développés et renforcés	<ol style="list-style-type: none"> 10. Superficie de périmètres irrigués (Moso,) aménagés et réhabilités est augmentée de 1470ha (au moins) 11. Superficie de marais (Imbo) aménagés et réhabilités est augmentée d'au moins 1000 ha. 12. Au moins 11 000 exploitants bénéficient des interventions en infrastructures hydroagricoles. 	Rapport de pré-évaluation Rapports de revue à mi-parcours Etude de situation de référence Rapports d'activité Etudes d'impact Rapport d'achèvement	<i>Non adhésion des populations locales. Mise en place d'un mécanisme de concertation et adoption de la planification participative. Faible capacité des prestataires (Bureau d'études, de contrôle) pour établir les études. Appui par un assistant technique pour l'élaboration des études et DAO, suivi des travaux.</i>
Produit 1.2 : Les zones de production sont désenclavées	Longueur de pistes réhabilitées et/ou créées atteint au moins 250 km	Rapport de pré-évaluation Rapports de revue à mi-parcours Etude de situation de référence Etudes d'impact Rapport d'achèvement	<i>Absence de fonds d'entretien des pistes au niveau des communes. Pluviométrie élevée entraînant une dégradation rapide des pistes. Spécifications techniques adaptées et mise en place de comité d'entretien de pistes</i>
Composante 2 : Développement des filières			
Effet 2: Les Filières ciblées sont développées	<ol style="list-style-type: none"> 13. Au moins 2 filières sont partiellement organisées et fonctionnelles d'ici la fin du projet (Riz et Lait) 14. Augmentation du Taux annuel de la production des filières d'exportation de 10 % 15. Au moins 4 organisations laitières et rizicole sont fonctionnelles (au moins deux par filière) 16. Au moins 9 OP professionnelles recensées par filière 	Rapport de pré-évaluation Rapports de revue à mi-parcours Etude de situation de référence Etudes d'impact Rapport d'achèvement	Faible accessibilité aux intrants et aux marchés du à un déficit infrastructurel localisé et faible pouvoir d'achat des producteurs. Prise en compte de travaux d'infrastructures de pistes et de désenclavement. Recherche de financements additionnels pour le désenclavement des bassins de production. Accès au financement grâce au partenariat avec IMF. Accès aux engrais subventionnés par le biais des coopératives
Produit 2.1: La filière Riz est développée	<ol style="list-style-type: none"> 17. Proportion de ménages utilisant les techniques améliorées dont le SRI atteint au moins 50% des exploitants des marais 18. Nombre de bénéficiaires des crédits de campagne (octroyés à travers des organisations de producteurs) atteint 10% des exploitants 19. Taux d'augmentation d'utilisation des intrants agricoles atteint au moins 25% (incluant fumure organique) 20. Taux d'accroissement de la capacité de stockage et de conservation augmente à 30% des volumes des récoltes 	Rapport de pré-évaluation Rapports de revue à mi-parcours Etude de situation de référence Etudes d'impact Rapport d'achèvement	<i>Impacts négatifs de retards d'exécution de travaux d'infrastructures hydrauliques majeurs. Elaboration d'études détaillées et validation des infrastructures. Contribution des bénéficiaires, membres des coopératives, élevée pour l'achat des équipements par rapport à leurs capacités financières. Fixation de la contribution des bénéficiaires selon les capacités financières des membres des coopératives</i>

Description du Projet	Indicateurs	Méthode/ source de vérification	Hypothèses, Risques et mesures d'atténuation
<i>Produit 2.2: La filière lait est développée</i>	21. Nombre de vaches distribuées (1ère mise à disposition) aux ménages est d'au moins 2500 Génisses 22. Évolution de la population bovine positive avec une augmentation de 20% dans la zone du projet ? 23. Évolution positive du Nombre d'ACSA autonomes avec au moins 60 ACSA formés et/ou autonomes 24. Au moins 3500 bovins sont redistribués aux ménages suite au fonctionnement de la chaîne de solidarité communautaire) 25. Nombre moyen d'animaux par ménage monte à 2 bovin/ménage 26. Taux d'accroissement de la production de lait est de 300% (au moins 2000000 litres additionnels seront produites par an. 27. au moins 2000 agriculteurs (trices) sont formés dans les CEP et adoptant les nouvelles techniques. 28. Création d'au moins 9 CCL , 29. Création d'au moins de 18 points de vente au niveau local. 30. Formation et équipement d'au moins 6 collecteurs	Rapport de pré-évaluation Rapports de revue à mi-parcours Etude de situation de référence Etudes d'impact Rapport d'achèvement	<i>Les étages agro écologiques permettent l'accroissement sensible de la production laitière et de la transformation. La demande en lait et ses produits dérivés est importante au niveau local par rapport au pouvoir d'achat. Prix du lait élevé au niveau local. Augmenter la production et Rapprocher la production de la demande contribuera à diminuer les prix.</i>
<i>Produit 2.3: La diversification de la production est appuyée</i>	31. Au moins une autre filières appuyées par le projet (N) 32. Evolution de la production des filières appuyées autres que le riz et le lait augmenté d'au moins 10% en volume ou en Valeur dans la zone du projet 33. Nombre de kits porcins distribués aux ménages est d'au moins 930	Rapport de pré-évaluation Rapports de revue à mi-parcours Etude de situation de référence Etudes d'impact Rapport d'achèvement	<i>Les effets d'un appui sporadique sur une autre filière risque de ne pas donner l'effet escompté. Les moyens du projet risquent de compromettre tout au partie de ce résultat. Adopter une approche de goulot d'étranglement. Le projet va appuyer une filière dans le sens d'une levée de contrainte. Une recherche de financements complémentaires et de synergie est envisagée</i>
Composante 3 : Coordination du projet et renforcement des capacités institutionnelles			
<i>Effet 3: Coordination Assurées et Capacités Institutionnelles Renforcées</i>	34. Degré d'efficacité du Projet atteint au moins 80% des résultats 35. Niveau de fonctionnement des cadres de concertation apprécié par les acteurs et intervenants du projet 36. Taux d'exécution budgétaire atteint au moins 95% sur le plan annuel et cumulé à horizon 2020	Rapports d'audits, Rapports de supervision Rapport de pré-évaluation Rapports de revue à mi-parcours Etude de situation de référence Etudes d'impact Rapport d'achèvement	La mise en place du projet coïncide avec la mise en place d'une approche programme dans le pays. Ce passage comporte des risques liés à la transition depuis l'approche projet. Gérer les ressources humaines et financières de manière à atteindre en priorité les objectifs du projet. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche programme, apprécier la faisabilité des synergies sur la base des complémentarités déjà existantes entre projets et à développer (complémentarité géographique, utilisation commune des ressources humaines..).
<i>Produit 3.1: La gestion et la Coordination du projet est assurée de manière performante au niveau National et Régional</i>	37. Le projet au niveau national et régional est considéré comme efficace (atteint au moins 80%)	Rapport de pré-évaluation Rapports de revue à mi-parcours Etude de situation de référence Etudes d'impact Rapport d'achèvement Tableau de bord, Rapport d'audit	<i>Réussite de la mise en palce de l'approche programme au FIDA et participation active des fonctions régaliennes de l'État au niveau local</i>
<i>Produit 3.2: Capacités institutionnelles des acteurs renforcées</i>	38. Au moins 5 spécialistes formés par DPAAE en Génie Rural par an; Système SE fonctionnel dans les DPAAE (25 formés au moins par an)	Rapport de pré-évaluation Rapports de revue à mi-parcours Etude de situation de référence Etudes d'impact Rapport d'achèvement R. d'audits, R. d'évaluation, R. administratifs, Tableaux de Bord	<i>L'existence des capacités en question. Par exemple les Techniciens en Génie Rural font souvent défaut comparés aux Agronomes. Dans ce cas le renforcement de capacités ne peut avoir lieu car le projet exclue le recrutement d'agents de l'Etat pour supplanter le manque de personnel.</i>

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national et développement rural

1. Dans le contexte post-conflit actuel, la situation macroéconomique du Burundi est marquée par la mise en œuvre de réformes multisectorielles en vue de relancer et dynamiser l'activité économique, tout en œuvrant pour consolider la paix et préserver le processus démocratique dans le cadre du dialogue vérité et réconciliation. L'économie burundaise enregistre une tendance positive (3,5 à 5%) au cours de la dernière décennie. Le pays gagne 7 places en une année selon l'Indice de développement humain (IDH) et se classe désormais 178^{ème} sur 185 pays en 2012 avec un IDH de 0,355. La même tendance est également observée dans le classement *Doing Business* 2014 où le Burundi progresse de 17 places passant de la 157^{ème} en 2013 à la 140^{ème} position (sur 187 économies répertoriées) en 2014; le pays figure désormais au rang des économies actives dans l'amélioration de l'environnement des affaires.³

2. Toutefois, ces progrès restent insuffisants pour relever les défis de développement et de lutte contre la pauvreté. En 2013, avec une croissance de 4,5%, le PIB par habitant (298 dollars) restait encore inférieur à celui de 1990 (497 dollars US), et loin encore du seuil des 7% requis pour réduire de moitié, à l'horizon 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour (OMD 1). L'incidence de la pauvreté demeure élevée avec plus de 67% de la population vivant en dessous du seuil requis. Cette proportion atteint 90% dans la province de Ruyigi et baisse à 34% à Bururi, illustrant ainsi la répartition inégale de la pauvreté.

3. Cette situation est exacerbée par l'insécurité alimentaire. Celle-ci frappe près de 85% de la population et on estime qu'un ménage burundais sur deux a une consommation alimentaire inadéquate (PAM, 2013). Avec un indice global de la faim⁴ de 38,8% en 2013, le Burundi affiche le niveau le plus élevé de la faim dans le monde derrière l'Erythrée (35%) et les Comores (33,6%) et bien loin après le Tchad (26,9%) ou encore l'Ethiopie (25,7%). Il en résulte une situation de malnutrition qui affecte 70% des enfants des ménages pauvres, majoritairement en milieu rural et 41% des ménages les plus prospères. La même source révèle que 58% des enfants burundais de moins de 5 ans souffrent d'une malnutrition chronique.

4. Par ailleurs, le pays fait face à un défi démographique majeur: (i) le taux de croissance de la population est estimé à près de 2,4% avec une taille moyenne de 4,7 personnes par ménage et un indice moyen de fécondité de près de 6,1 enfants par femme et; (ii) la fermeture en 2012 du dernier camp de Mutabira a entraîné un retour massif de réfugiés estimés à 34 000. Cette situation augmente la pression sur les ressources naturelles et en particulier sur les terres. Par conséquent, le Gouvernement envisage de développer des politiques démographiques plus rigoureuses dont le but est de réduire le taux de croissance de la population à 2% à l'horizon 2025. A cette situation, s'ajoutent: (i) l'utilisation peu efficiente des ressources naturelles; (ii) le caractère embryonnaire du secteur privé; (iii) le déficit chronique de l'énergie qui freine le développement de l'industrie et des services et; (iv) une gouvernance économique limitée.

5. En dehors de ces défis, on assiste, sur le plan macroéconomique, à une dégradation marquée des termes de l'échange (-44% en cumulé entre 2011 et 2013) liée à la conjonction d'une hausse des prix à l'import des produits alimentaires et du pétrole et d'un recul des prix à l'export en ce qui concerne le café. La balance des transactions courantes demeure déficitaire depuis de nombreuses années avec une moyenne négative de l'ordre de 15% sur les 5 dernières années alors que l'inflation, estimée à la baisse en 2013 (10%), reste globalement non maîtrisée.

³ Déjà en 2013, *Doing Business* a répertorié le Burundi parmi les 10 économies du monde qui ont engagé au moins 3 des 10 réformes susceptibles de faciliter le bon déroulement des affaires.

⁴ L'indice global de la faim correspond à la moyenne du pourcentage de la population sous-alimentée, le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale et le pourcentage de enfants qui meurent avant l'âge de 5 ans.

6. Dans un contexte aussi fragile, le Gouvernement du Burundi affiche une volonté politique pour la poursuite des réformes au centre desquelles il positionne le secteur agricole et le développement des infrastructures. Actuellement, le pays fait face à une chute constante des flux d'aide publique au développement liée à la transition de l'humanitaire vers la phase de développement économique. Le niveau des ressources disponibles est insuffisant pour mettre en œuvre les réformes entreprises en particulier dans le secteur agricole où un certain nombre de priorités ont été définies dans les documents de politique et de stratégie dudit secteur. Ces stratégies permettront de lever les contraintes et de tirer profit du potentiel du secteur agricole en vue de réaliser la croissance attendue.

B. Politiques et stratégies du Gouvernement

7. Les principales politiques et stratégies relatives au développement économique et du secteur agricole et rural sont citées dans les paragraphes ci-après. Le détail du contenu de ces politiques et stratégies est présenté à l'appendice 14.

8. **Vision Burundi 2025 et du secteur agricole** est un instrument de planification du développement partagé à l'horizon d'une génération. La Vision s'inscrit dans la perspective de développer des stratégies de développement durable et le secteur agricole fait partie des piliers centraux qui contribueront à accroître la productivité et à assurer la transformation et la commercialisation des produits agricoles

9. **Le secteur agricole dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP 2: 2010-2015)** vise à créer un environnement favorable au développement durable au Burundi dans une perspective de réalisation des objectifs des OMD et de la Vision 2025 dans le but de transformer l'économie burundaise en vue d'une croissance soutenue basée sur celle du secteur agricole.

10. **La stratégie nationale agricole (SAN: 2008-2015)** a pour but, d'une part de réhabiliter l'outil de production et, de relancer la production agro-sylvo-zootechnique, d'autre part à moderniser à moyen et long terme le secteur agricole de manière à transformer l'agriculture de subsistance en une agriculture de marché.

11. **Le programme national de sécurité alimentaire (PNSA: 2009-2015) a pour but de** réduire la vulnérabilité des ménages ainsi que de mobiliser rapidement, efficacement des aides d'urgence en cas de catastrophes. L'approche du programme est axée pour l'essentiel sur la maîtrise et la gestion de l'eau, l'intensification et la diversification des productions, le renforcement des capacités des acteurs et l'amélioration de la transformation, du stockage et la commercialisation.

12. **Le Plan national d'investissement agricole (PNIA: 2012-2017).** Dans cette phase post-conflit, le PNIA est le premier outil d'investissement qui concrétise la transition de l'assistance humanitaire vers l'appui au développement durable axé sur la relance de l'appareil productif. Il est structuré autour de 4 programmes comprenant: (i) l'accroissement durable de la production et de la sécurité alimentaire; (ii) la professionnalisation des producteurs et la promotion de l'innovation; (iii) le développement des filières et de l'agro-business; et (iv) le renforcement des institutions publiques. Il se veut un cadre fédérateur, de cohérence et de coordination des investissements dans le secteur agricole dont le but est d'opérationnaliser la stratégie nationale agricole en vue de réaliser une croissance agricole de 6% par an. Le financement du plan fait l'objet de mobilisation de ressources additionnelles auprès des partenaires techniques et financiers, en vue de soutenir les efforts nationaux qui sont limités en termes de ressources. Le business meeting au terme duquel le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) et le Fonds OPEP pour le développement international (OFID) ont accordé leur concours financier pour la préparation du PNSADR-IM, constitue l'une des premières initiatives de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du PNIA qui requiert, à l'horizon 2017, des fonds additionnels estimés à 875 318 millions de francs burundais (FBU) soit 570,2 millions de dollars US. Ce plan offre également l'opportunité de mettre en œuvre des stratégies sous-sectorielles à l'instar: (i) des orientations stratégiques pour l'élevage (DOS-Elevage) qui visent à accroître la valeur ajoutée de l'élevage et améliorer la

contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire et nutritionnelle; (ii) de la Stratégie Nationale pour l'Aquaculture; (iii) du Plan directeur de la recherche; et (iv) de la stratégie des aménagements des bassins versants et marais.

13. **Financement du secteur agricole.** Le secteur agricole est confronté à des difficultés d'accès aux services financiers adaptés à ses besoins. En l'absence d'une stratégie de financement agricole, l'offre est régulée par un nombre limité de banques et d'institutions de microfinance, lesquels développent peu de services financiers ruraux. Au 31 décembre 2012, l'offre de services financiers formels au Burundi est assurée par 35 institutions financières dûment agréées par la Banque de la République burundaise (BRB) parmi lesquelles on dénombre 9 banques commerciales, 2 établissements financiers, 23 institutions de microfinance (IMF) et la Régie nationale des postes (RNP). A fin 2011, ces institutions exploitent 492 points de service à travers le pays dont 138 appartiennent aux banques et 354 aux IMF. Le tableau 1 présente la répartition des points de service: on note une forte concentration dans la Commune Mairie de Bujumbura.

Tableau 1: Répartition des points de service des IMF par Province

	Nombre de points de service	% du total des points de service	Pourcentage de la population active
Mairie de Bujumbura	115	23,4	7,3
Gitega	60	12	NA
Makamba	44	8,9	NA
Ngozi	40	8,1	NA
Bururi	29	5,8	NA
Cankuzo	10	2	NA
Bubanza	11	2,2	NA
Mwaro	14	2,8	NA
Rutana	15	3	NA
Muramwya	16	3,2	NA
Ruyigi	16	3,2	NA
Bujumbura	16	3,	NA
Zones urbaines	170	34,6	12,7

14. L'offre de crédit concerne essentiellement le court terme et dans une certaine mesure le moyen terme; les institutions financières demeurent hostiles à financer de investissements dans le secteur agricole comme le montre le tableau 2.

Tableau 2: Pourcentage du volume de financement alloué par les IMF aux différents types d'activités

Pourcentage du volume de financement alloué à l'activité agricole par les IMF	Pourcentage du volume de financement alloué au commerce par les IMF	Pourcentage du volume de financement alloué au prêt salarié et à l'habitat les IMF
9,8	30	30,7

15. Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre des projets financés par le FIDA, un appui a été apporté aux IMF. Dans un premier temps, le PTRPC a appuyé des IMF en mettant à leur

disposition des lignes de crédit pour financer l'approvisionnement en intrants des bénéficiaires des aménagements des marais. Puis, le PAIVA-B et le PRODEFI ont apporté des changements dans les modalités d'appui aux IMF : les deux projets ont apporté des fonds de garantie aux IMF et ont financé l'identification de nouveaux produits financiers et l'appui des agents des IMF aux bénéficiaires. Les taux d'intérêt pratiqués par les IMF restent encore inégaux et élevés, la coordination avec les équipes du projet dans le suivi technique des activités développées reste limité, les échéances de remboursement ne sont pas liées à la saisonnalité de l'activité agricole et il en résulte une érosion des fonds de garantie.

C. Caractéristiques du secteur agricole et principales contraintes entravant le développement agricoles

Caractéristiques institutionnelles

16. **Tutelle du Programme:** Le PNSADR-IM sera placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE) qui a été réorganisé par le décret-loi n° 100/115 du 30 avril 2013. C'est ce même Ministère qui assure la tutelle du Projet d'Appui à la Reconstruction du Secteur de l'Élevage (PARSE), du PAIVA-B et du PRODEFI financés par le FIDA.

17. **Missions du MINAGRIE:** La mission générale assignée au MINAGRIE est de concevoir, planifier, coordonner et exécuter la politique nationale en matière d'agriculture et d'élevage. Le MINAGRIE a notamment la mission de veiller, en collaboration avec le Ministère ayant la Santé Publique dans ses attributions et les autres organismes spécialisés, à l'amélioration de l'alimentation de la population et d'élaborer et d'assurer le suivi des projets d'investissement du Ministère tel que le PNSADR-IM.

18. **Organisation du MINAGRIE:** Afin d'accomplir sa mission, le MINAGRIE s'appuie sur: (i) des services de l'administration centrale que sont les Directions Générales; et (ii) des organismes et administrations personnalisés (OTB, Cogenco, CNTA, etc.).

19. **Les Directions générales et Directions du MINAGRIE impliquées dans la mise en œuvre du PNSADR-IM:** Il s'agit principalement de la Direction Générale de la planification agricole, de la Direction générale de la mobilisation pour l'auto-développement et la vulgarisation agricoles (DGMVA), de la Direction générale de l'agriculture, de la Direction Générale du Génie Rural, de la Direction générale de la fertilisation du Sol et de la Direction générale de l'élevage (DGE).

20. **Les Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Élevage (DPAEs).** Chaque DPAE comprend 6 services (i) un Service de planification et de suivi-évaluation; (ii) un Service administratif et financier; (iii) un Service de formation, de vulgarisation, de recherche-développement et d'appui aux organisations professionnelles agricoles; (iv) un Service de production végétale; (v) un Service de développement de l'élevage; et (vi) un Service de génie rural.

21. Les Directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage (DPAE) sont décentralisées au niveau communal, zonal et collinaire. Elles disposent généralement au niveau communal d'un technicien agronome, d'un technicien vétérinaire et parfois d'un technicien du génie rural et d'un technicien des forêts, au niveau de la zone administrative (chaque commune en compte de 3 à 4) d'un assistant agricole, d'un infirmier vétérinaire, et au niveau collinaire d'un moniteur agricole.

22. Les agents communautaires en santé animale (ACSA) sont des privés qui prestent au niveau de chaque colline. Ils sont de création récente sous l'initiative du Projet d'appui à la reconstruction du secteur de l'élevage (PARSE) financé par le FIDA et dont la date d'achèvement a été fixée au 30 juin 2014.

Caractéristiques relatives à la production et valorisation

Production végétale et élevage

23. Le Burundi dispose de **potentialités permettant de développer l'agriculture** : (i) la diversité climatique et des altitudes différenciées (5 régions naturelles) favorable à un échelonnement des productions agricoles; (ii) la fertilité relative des terres de certaines régions (Imbo, Moso, Buragane) et favorable à l'intensification des cultures; (iii) l'intégration de l'agriculture et de l'élevage: déjà pratiquée par une partie des paysans burundais, elle pourrait permettre de transformer les modes de conduite anciens en des systèmes d'élevage plus intensifs conduisant à la symbiose entre les productions agricoles et animales; (iv) l'existence de systèmes agricoles très intensifs et très sophistiqués qui suppose une technicité très élevée; (v) l'existence de centres de consommations où existe une demande solvable; (vi) les possibilités de diversification des filières d'exportation et les nouveaux débouchés que représentent les marchés de la Communauté d'Afrique de l'Est.

24. Les données disponibles confirment le potentiel (sous exploité) de développement du secteur. En effet on dénombre 943 marais représentant une superficie totale de 117 993 hectares. Une superficie de 81 403 hectares (représentant 68,99% de la superficie totale), fait l'objet d'une exploitation en agriculture sans avoir bénéficié d'aménagements particuliers contre 6 567 hectares ayant fait l'objet d'aménagements au cours des années 90 mais qui nécessitent une sérieuse réhabilitation. Sur cet ensemble, 26 021 hectares n'ont fait l'objet d'aucune exploitation représentant 22,5%. Le Burundi compte environ 1 048 330 ha de terres irrigables dont 24% se trouvent dans les plaines, 53% dans les plateaux et le reste soit 23% dans les montagnes (SAN).

25. Le pays reçoit 7 à 9 mois de précipitations sur l'année, ce qui permet annuellement 2 voire 3 saisons culturales avec possibilités de produire toute l'année sous condition de maîtrise de l'eau. Le réseau hydrographique permet l'initiation de vastes programmes d'irrigation, complétés par des possibilités d'aménagement des marais, qui rendent possible une production échelonnée sur toute l'année. Par ailleurs, parmi les 1,2 million d'exploitations que compte le Burundi, environ 700 000 pratiquent l'élevage. Parmi les exploitations pratiquant l'élevage, 20% possèdent des bovins, 45% des petits ruminants, 5% des porcs e 3% de la volaille. Le reste pratique un élevage mixte.

26. Les régions de l'Imbo et du Moso constituent 2 des 5 régions éco-climatiques du Burundi. Elles couvrent 23% de la superficie du pays mais représentent un véritable grenier de sécurité alimentaire et une source de croissance économique. En effet, la superficie de terres arables s'étend sur plus de 345 000 ha nourris de sédiments d'alluvions d'origine fluviale et lacustre. Ces terres sont par conséquent très fertiles et propices à l'agriculture.

27. La production totale obtenue en 2011-2012 dans la zone d'intervention du Programme⁵ pour tous les groupes de culture en tonnes équivalent céréales se chiffre à 391 286 tonnes, soit 27,7% de la production nationale estimée à 1 413 143 tonnes équivalent céréales⁶.

28. **En matière de production animale**, le potentiel de production et valorisation des résidus agricoles et la présence du fourrage naturel constitue un atout pour l'alimentation des bovins. Dans la province de Cibitoke, grâce à l'existence d'une population musulmane importante et à l'axe Bujumbura-Bukavu facilitant la consommation du lait par les passagers, le lait produit est quasi totalement consommé dans la même province. Le prix du lait au producteur tourne autour de 600 FBU par litre. Ce prix augmente autour des zones de consommations comme Cibitoke et Rugombo, dans la commune de Rugombo et Gasenyi, dans la commune de Buganda. Il en est de même pour les habitants de la plaine des provinces Bubanza et Bujumbura rural où la proximité des zones de consommation (ville de Bujumbura et les centres provinciaux) font augmenter le prix au producteur de 800 à 900 FBU le litre.

29. Dans la commune Giharo, la rareté des animaux producteurs de lait fait que le prix du lait, en provenance de Rutana soit élevé jusqu'à 1 600 FBU le litre.

30. **Une maîtrise de l'élevage d'embouche par les ménages jeunes**: dans les zones cibles de Ruyigi (Gisuru, Kinyinya) et de Rutana (Giharo), les habitants sont très expérimentés dans

⁵ Voir Chapitre II.

⁶ Une note détaillées sur la production agricole est présentée en Appendice 4, Annexe 4.

l'élevage d'embouche. Les jeunes hommes achètent des taurillons en provenance de la Tanzanie et des élevages laitiers de la Crête Congo Nil. Ces animaux sont alimentés durant une période de 6 à 10 mois et vendus pour être abattus soit localement ou acheminés vers l'abattoir de Bujumbura en même temps que les animaux en provenance de la Tanzanie. Les prix des taurillons à l'achat oscillent entre 200 et 400 milles Francs Burundais pour être vendue à un montant de 600 milles à un million de Francs Burundais. Ces élevages d'embouche sont également présents dans la région naturelle de Mumarwa des provinces de Cibitoke (Murwi), Bubanza (Musigati) et Bujumbura rural (Isale, Mubimbi et Mutimbuzi).

Valorisation des produits agricoles

Production et consommation de riz et lait dans l'espace CAE

31. La communauté est-africaine (East African Community: EAC) est composée de 5 pays: le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie et le Rwanda. Dans ces pays, la production interne de riz et de lait est inférieure à la consommation et les pays doivent importer ces produits. Le **Kenya** apparaît être le plus dépendant des importations en riz dans la région, avec un taux d'autosuffisance de 24% contre un taux moyen de 70% pour la sous-région. Concernant le lait, le **Burundi**, dont la consommation annuelle se situerait autour de 75 millions de litres, n'en importerait que 5% dont 84% de lait en poudre d'origine diversifiée (27% du lait en poudre serait importé par des ONG ou organismes internationaux (UNICEF, HCR) et destinés à des centres de santé ou centres sociaux). **La production ougandaise de lait** est passée de 625 millions de litres à 1 milliard de litres au cours des dix dernières années. La consommation étant estimée à 1,5 milliards de litres, le déficit à combler s'élève à 500 millions de litres pendant les années de pic de production, soit environ 1/3 de la production nationale. **La production rwandaise** de lait est estimée à 185 millions de litres. Les importations surtout en poudre représentent l'équivalent de 500 000 litres.

32. La production et la consommation du riz par pays de l'EAC sont indiquées dans le tableau ci-dessous⁷. Le marché du riz est potentiellement rémunérateur, la demande régionale n'étant couverte qu'à 70 % de la production nationale en Afrique de l'Est. L'Afrique de l'Est et essentiellement le Kenya en importe quelque 500.000 tonnes par an. A l'exception du Kenya, l'essentiel des produits échangés entre les membres de la communauté est constitué de produits agricoles dont une large partie informelle qui échappe aux statistiques officielles. Les échanges entre pays se font surtout au niveau des marchés transfrontaliers. Dans la zone de la Communauté de l'Afrique de l'Est, le tarif extérieur commun appliqué aux importations de riz vient de passer de 10% à 35% en 2014. Par cette décision, les ministres des finances des pays de la région⁸ tentent d'ériger une barrière contre les importations de riz en provenance d'Asie, car la production asiatique, par son coût plus abordable, mine la production locale.

⁷ Analyse et propositions sur la construction des marchés locaux, nationaux et régionaux en Afrique, Patrice Ndimanya et Jacques Strebelle, Novembre 2013, page 11.

⁸ Sauf celui de l'Ouganda qui voudrait porter ce taux à 75%.

Tableau 3: Production et consommation de riz dans les pays de l'EAC⁹

	Production (tonnes)	Consommation (tonne)	Taux de couverture	Année
Tanzanie	818 000	973 000	84	2007
Ouganda	165 000	225 000	74	2009
Kenya	73 141	300 000	24	2009
Burundi	56 060	65 120	86	2011
Rwanda	38 880	70 801	55	2009
Total	1 151 081	1 633 921	70	

33. La Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) constitue une union douanière qui protège fortement le marché intérieur des principaux produits vivriers objets de commerce international, notamment le riz (Tarif Extérieur Commun – TEC de 75%), le maïs (50%), le blé (60%) et le lait (60%). Cette politique commerciale contribue à maintenir les prix intérieurs relativement élevés. L'enclavement du Burundi (les importations en provenance du marché internationale doivent être transportées depuis Mombasa ou Dar-es-Salaam) accroît encore le prix des importations. Cependant, en cas de risque pour la sécurité alimentaire, les pays de la région ont la possibilité de ne pas appliquer temporairement le TEC pour un certain quota. De fait, le Burundi a déjà eu recours à cette mesure au cours des dernières années, par exemple en 2012, pour le riz et le maïs (graine et farine). Les achats de riz pour l'armée et la police et pour l'aide alimentaire importée par le PAM sont également exonérés du TEC. Ces importations bénéficient, de plus, d'une exonération de la TVA dont le taux est de 18%. Un avantage est ainsi donné aux produits importés par rapport à la production nationale. Cependant, il existe bien des phénomènes de concurrence qui peuvent s'exercer sur le marché des appels d'offre publics (armée, police, etc.) et du PAM qui tendent à s'approvisionner au moindre coût sur le marché mondial et en exonération de toutes taxes.

34. Les importations de riz ont évolué comme suit de 2007 à ce jour.

Tableau 4: Importation de riz par le Burundi (en milliers de tonnes)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Riz paddy					170	78	238
riz décortiqué (cargo)					6 007	16 243	19 043
Riz blanchi					2 293	994	1 389
brisures					172	938	2 778
Total OBR					8 642	18 253	23 448
Total BRB	4 115	873	3 192	10 412	8 833	17 961	32 603

35. Le niveau d'importation de 2013 (estimation de 3 260 300 tonnes) se rapproche des estimations de besoins de la SADR qui étaient estimés à 46 277 000 tonnes sur la base d'une consommation par habitant de 10kg/hab/an en milieu rural et 30 kg/hab/an au chef-lieu de Province ; ceci montre que le niveau d'importation se rapproche de plus en plus du niveau de satisfaction des besoins.

36. Le tableau 5 présente la production de riz par province ciblée et la production totale de riz au Burundi pour la campagne 2011-2012 incluant les trois saisons de culture A, B, et C. Près de la moitié du riz produit au Burundi provient des provinces ciblées par le PNSADR-IM.

⁹ Les données en rapport avec la production et la consommation des stratégies de développement de la culture du riz dans les différents pays.

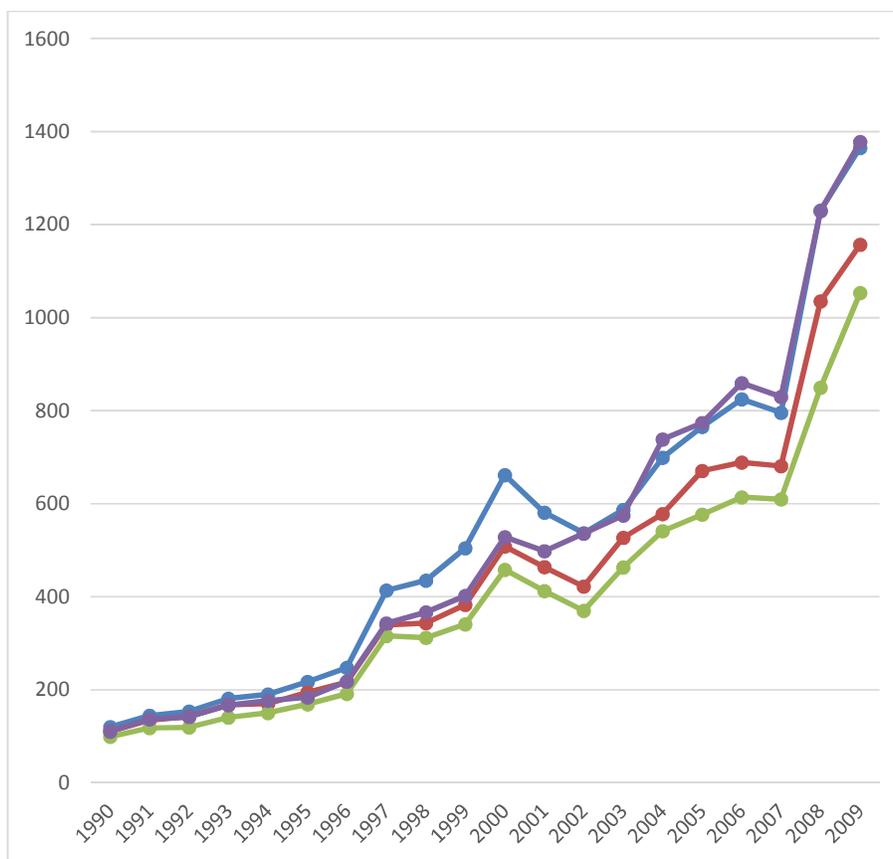
Tableau 5: Productions totales de riz par province et par saison (2011-2012)

Provinces	Saison A	Saison B	Saison C	Total
Bubanza	662	8 087	0	8 749
Bujumbura	655	9 181	374	10 210
Cibitoke	370	1 937	0	2 307
Rutana	165	1 923	0	2 088
Ruyigi	1 766	3 203	108	5 077
Total	3 618	24 331	482	28 431
Burundi	9 905	50 272	4 443	64 620
%	36,5	48,4	10,8	44,0

Source: ENAB 2011-2012

37. Le graphique 1 montre l'évolution du prix du riz à Bujumbura depuis 1990. Cette évolution suit la même tendance pour les catégories considérées : première qualité locale, Karundi local, Iron Local et Riz importé de Zambie et Tanzanie. Le niveau de prix élevé du prix importé de Zambie et de Tanzanie par rapport au prix local se justifie par la qualité supérieure de ce riz.

Graphique 1: Evolution du prix du riz



Source:

38. Sur le marché de Bujumbura, le prix moyen du riz tanzanien a ainsi été de 2.270 FBU/Kg pendant la campagne 2012-13 contre 1 410 FBU/kg pour le riz blanc (karundi) domestique de qualité

moyenne (d'après les données de l'ISTEEBU. Moyenne arithmétique non pondérée des prix moyens mensuels d'août 2012 à juillet 2013).

39. Le tableau 6 donne une indication du prix du lait frais en fonction de la distance du bassin de production au centre de consommation. Dans les centres de consommation, la demande solvable existe mais la quantité de lait mise sur le marché est insuffisante ce qui entraîne des prix relativement élevés (1600 à 1900 FBU par litre). Par contre, lorsque les bassins de production sont éloignés des centres de consommation, le prix du lait reste peu élevé (550 à 600 FBU) ce qui atteste que la demande locale est limitée, le coût de transport au centre de consommation élevé et les risques de perte du lait élevés.

Tableau 6: Prix du lait frais en fonction de la distance du bassin de production au centre de consommation et comparaison avec le prix du lait UHT importé d'Ouganda

	Prix (Fbu/litre)	Lieux/Commentaires
Lait frais: Producteurs proches de Centre de consommation	1 600 à 1 900	Axe routier traversant Rugombo en province de Citiboke, Marché de Rutana
Lait frais: Zone sans sécurisation du produit	550 à 600	Rendu CCL le plus proche mais pas de CCL dans le bassin de production
Lait UHT importé d'Ouganda	2 800	-

Contraintes

40. **Contraintes dans le secteur agricole.** Un certain nombre de contraintes affectent le secteur agricole à savoir: (i) la faible productivité du travail; (ii) le morcellement des terres cultivables et la perte de fertilité du sol due au phénomène d'érosion et de décapitalisation en cheptel suite à la crise qui a privé les producteurs de fumier; (iii) les conditions climatiques et environnementales défavorables; (iv) les financements insuffisants; (v) le manque d'accès à l'équipement, (vi) les insuffisances du système d'approvisionnement en intrants et d'appui-conseil à la production agricole, (vii) l'enclavement induisant des coûts de transport très élevés et, (viii) le pouvoir d'achat limité de la population dans les zones enclavées, notamment.

41. **Les contraintes institutionnelles:** les plus importantes sont liées notamment: (a) à la difficulté de conduire les réformes structurelles et les changements requis par la nouvelle vision de développement du secteur, (b) aux déficits quantitatifs et qualitatifs des ressources humaines, (c) à la forte démotivation des agents en raison de la faiblesse des rémunérations et de l'inadaptation du cadre et des conditions de travail des agents, (d) à l'insuffisance des moyens financiers et logistiques mis à la disposition des DPAAE, (e) à la faible structuration et professionnalisation des acteurs privés, (f) à la faible implication du secteur privé dans le financement du secteur agricole et de l'élevage. Malgré l'existence des services des DPAAEs chargés de l'encadrement de proximité des agri-éleveurs, l'enquête nationale agricole du Burundi (ENAB) 2011-2012 a estimé que l'encadrement des membres des ménages était faible et n'avait été assuré que pour 15,3% des ménages agricoles pendant la saison A contre 8,9% en saison B et 8,9% au cours de la saison C.

42. De manière plus spécifique, Les régions de l'Imbo et du Moso font face à un certain nombre de contraintes¹⁰. On enregistre des perturbations climatiques caractérisées notamment par: (i) l'absence ou l'insuffisance des pluies se traduisant par des périodes de sécheresse de plus en plus longues (jusqu' à 6 mois dans l'année au lieu de 3 à 4 mois normalement); (ii) des pluies trop abondantes causant des inondations surtout dans les bas-fonds et marais aménagés ainsi que l'érosion des terres de colline dont la fertilité ne cesse de se dégrader; (iii) la tombée de pluies

¹⁰ Les contraintes sont détaillées en Appendices 2, 4.

accompagnées de vents trop violents ou de grêle abondante qui occasionnent de nombreux dégâts aux cultures.

Contraintes relatives à la production

Production végétale

43. **Faible pouvoir d'achat de la population et faible utilisation d'intrants agricoles:** l'accès des producteurs aux engrais chimiques et les produits phytosanitaires importés demeure faible en raison des coûts quasiment prohibitifs pour leurs capacités financières¹¹ limitées. Avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers (PTF), le Gouvernement a mis en place un programme national de subvention des engrais chimiques (à hauteur de 40% du prix réel en 2013). En dépit de cette facilité, nombre d'agriculteurs ne parviennent pas à acheter toute la quantité d'engrais dont ils ont besoin. Les producteurs n'arrivent pas à compléter le solde bien qu'ils arrivent à rendre disponible l'avance. Par ailleurs, les semences améliorées sont très faiblement adoptées dans le pays bien qu'il existe des variétés de cycle court à utiliser dans les zones de basse altitude car la plupart des agriculteurs ont des moyens limités et n'ont pas encore perçu la valeur ajoutée liée à leur utilisation. Dans les provinces de l'Imbo et du Moso, on estime que plus de 80% des exploitants utiliseraient des semences et plants locaux et non sélectionnés.

44. **Faible niveau de formation.** De manière générale, le niveau de formation des exploitants burundais reste très faible en milieu rural. Des efforts ont été menés par certains projets de développement et des ONG, bénéficiant de financements extérieurs, pour dispenser des cours d'alphabétisation et renforcer les capacités des agriculteurs individuels ou regroupés en associations notamment en techniques culturales, organisation, commercialisation et gestion. Nombreux exploitants sont réticents à l'adoption d'innovations telles que la mise en place systématique de dispositifs de lutte antiérosive, l'utilisation des semences améliorées, des engrais et de la fumure organique, le compostage, le SRI, etc. car ils n'arrivent pas à en apprécier le bénéfice.

45. **Organisation limitée des exploitants**¹². Les exploitants burundais sont peu organisés. La proportion des ménages agricoles adhérant à une organisation professionnelle a été estimée à 24,5% au cours de la saison A, à 15,3% pendant la saison B et à 14% en saison C. Par ailleurs, l'encadrement technique des ménages agricoles aurait été seulement assuré pour 15,3% pendant la saison A, 8,9% en saison B et 8,9% au cours de la saison C¹³.

46. **Techniques culturales peu maîtrisées.** Dans la zone du Programme comme à l'échelle du pays, la pratique de l'agriculture reste dominée par le labour manuel : l'équipement limité ne permet pas d'affronter les pics de travail et empêche de respecter le calendrier culturel. Compte tenu de leurs ressources limitées et de la forte pression démographique, la plupart des agri-éleveurs s'adonnent encore à des pratiques ayant un effet négatif sur les ressources naturelles comme le brûlis, l'écobuage, les feux de brousse, le surpâturage, le déboisement incontrôlé, etc. qui contribuent à la dégradation des terres et de l'environnement.

Production animale

47. **En matière de valorisation de la production animale,** on note que la filière laitière est confrontée à un énorme défi en termes de creusement progressif du déficit national de la production par rapport à la demande. Les projections modélisées dans le cadre des études de base pour l'élaboration de la stratégie nationale du secteur de l'élevage (FAO, 2009) évaluent, en l'absence d'intervention particulière, ce déficit à plus de 300 millions de litres d'ici 2020. Le secteur laitier a été identifié par le Gouvernement comme étant prioritaire dans la stratégie nationale en matière

¹¹ Entre 1 500 et 2 000 FBU pour un kg de DAP, d'urée et de KCl, 25 000 FBU pour un litre de Dursban ou de Kitazin.

¹² Les appendices 9 à 13 présentent la situation détaillées sur la profession agricole, en l'occurrence les GPC.

¹³ Le Burundi compte 3 saisons agricoles: (i) la *saison A (ou agatasi)* correspond à la petite saison des pluies et va du 16 septembre au 15 février. Sa production représente en moyenne le quart (23,7% de la production annuelle); (ii) la *saison B (ou urushana)* correspond à la grande saison des pluies et couvre la période allant de 16 février au 15 juin. Elle donne plus de la moitié (52,5%) de la production annuelle, et (iii) la *saison C (ou ici)* s'étend du 16 juin au 15 septembre et donne environ le quart (23,8%) de la production annuelle surtout à cause du manioc et de la banane.

d'élevage. Un certain nombre de projets ont ainsi facilité le repeuplement du cheptel. Les quatre projets du FIDA, le PRDMR, le PTRPC, le PAIVA-B et le PRODEFI, auront mis en place dans les zones de moyenne et haute altitude une chaîne de solidarité communautaire bovine qui aura un effectif de environ 20 000 animaux croisés et amélioré par insémination artificielle un effectif de environ 60 000 vaches locales. Cependant, les zones agro-écologiques du Burundi présentent des potentialités différenciées en termes d'élevage.

48. **Les principales contraintes à la production animale** s'expriment en termes de: (i) zone chaude regorgeant de glossines responsables de la transmission de trypanosomiase; (ii) faible niveau de formation des éleveurs; (iii) éloignement des zones de production des marchés d'écoulement (Kinyinya et Gisuru); (iv) méconnaissance par les habitants des avantages de consommation du lait ne faisant pas encore partie des habitudes alimentaires, (v) le système d'insémination artificielle n'est pas encore généralisé à tout le pays à cause de contraintes structurelles et du manque de capacités des ressources humaines.

Contraintes relatives à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles

Valorisation des produits végétaux

49. **Faible valorisation de la production végétale.** Certaines pratiques influencent fortement les niveaux de pertes post-récolte. Elles concernent notamment:

- a) des pratiques inadaptées de séchage: séchage insuffisant ou excessif, séchage sur pied, à même le sol, aires de séchage vétustes et non protégées des animaux, etc. Ces pratiques mènent à des pertes physiques avant transformation (grains tombant des épis avant ou à la récolte, grains perdus ou dévorés sur les «aires» de séchage) ainsi que durant la transformation (notamment pour le riz, au moment du décorticage pour lequel le taux d'humidité est de grande importance, une humidité excessive résultant, au décorticage, dans une pâte, un séchage excessif résultant dans un fort taux de brisures);
- b) un stockage dans des conditions inadaptées dans des sacs de matière inadaptée provoquant le pourrissement, dans des magasins et des greniers mal conçus. S'y ajoute le manque de connaissance des produits naturels ou synthétiques permettant le traitement des stocks, etc.;
- c) une manipulation grossière à la récolte et au transport, sans utilisation de récipients ou de protections appropriés (notamment contre la pluie) (transport en camion), et résultant dans une perte rapide de qualité;
- d) le système de transformation est peu développé et constitué de petites unités de transformation installées dans le cadre de projet ou appartenant à des privés ou à des GPC, essentiellement, dans les zones où la production de riz est élevée (plaines de l'Imbo).

Valorisation des produits animaux

50. Quelques centres de collecte de lait ont été installés par des projets à l'instar des projets financés par le FIDA (PARSE, PAIVA-B et PRODEFI) mais leur fonctionnement se heurte aux contraintes suivantes: (i) certains restent éloignés des bassins de production ce qui augmente le coût du transport du lait et limité les quantités de lait réfrigérées, (ii) les groupements pré-coopératifs en charge de leur gestion ont des capacités limitées, (iii) le débouché auprès des industries est encore incertain car les quantités de lait collectées quotidiennement n'encouragent pas les industriels de Bujumbura à faire le déplacement et, (iv) l'offre de lait est insuffisante car les bassins de production sont en zone de haute et moyenne altitude et éloignés des zones à forte concentration urbaine ou le long des axes routiers comme à Cibitoke.

D. Justification

51. Le PNSADR-IM qui s'inscrit dans le cadre de la mise en valeur des deux régions de l'Imbo et du Moso, se justifie par la nécessité de lever les contraintes qui entravent la croissance dans le secteur tout en mettant en place les conditions favorables à l'intensification agricole dans les principaux bassins de production de l'Imbo et du Moso.

52. Après avoir ratissé assez large en intervenant sur un grand nombre de filières au départ, le Gouvernement en partenariat avec le FIDA et ses partenaires a adopté une approche qui se circonscrit sur un nombre limité de filières, ce qui permet de rationaliser l'utilisation des ressources et de produire plus d'impacts. La notion de filières agricoles est apparue au démarrage du PAIVA-B en 2009. Le riz et le lait ont été retenus comme filières prioritaires dans le PAIVA-B et le PRODEFI lancé en 2011 bien que d'autres filières aient été partiellement ciblées dans le cadre des CEF (pomme de terre, maïs, etc.). Le PNSADR-IM s'inscrit dans la continuité d'une approche de concentration axée sur ces deux filières majeures pour la sécurité alimentaire. Cependant, les systèmes de production dans les zones ciblées restent complexes et le niveau de structuration des filières ne permet pas de préconiser une spécialisation des exploitations. Les exploitants doivent gérer les risques inhérents au manque d'approvisionnement en intrants, d'accès au financement et de débouchés commerciaux, aux manques d'infrastructures et aux effets négatifs du changement climatique. De ce fait, ils diversifient leurs systèmes de production dans l'objectif premier d'assurer la survie de la famille par le biais de l'autoconsommation et, ensuite, de dégager un surplus commercialisable.

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible du programme

53. **Zone d'intervention.** Le Programme interviendra dans les régions naturelles de l'Imbo et du Moso. La zone est géographiquement circonscrite dans les marais et plaines, en aval des bassins versants et excentrée par rapport aux zones d'altitude. Toutefois, celles-ci seront prises en compte pour des interventions ciblées dans le cadre de la protection des marais retenues pour les aménagements.

54. Dans ces deux régions, le Programme interviendra dans les 5 provinces retenues en accord avec le Gouvernement à raison de 2 dans le Moso (Ruyigi et Rutana) et 3 dans l'Imbo (Cibitoke, Bujumbura et Bubanza). Au sein de ces provinces, la zone d'intervention se concentrera sur les bassins de production qui présentent des caractéristiques favorables pour les aménagements hydroagricoles et l'intensification de la production. Le choix de la zone d'intervention est aussi raisonné en tenant compte des possibilités pour le Programme de créer des conditions favorables à la valorisation de la production ou de dynamiser les infrastructures et équipements existants pour la transformation et la mise en marché. Axée sur l'approche filière, la stratégie de ciblage géographique est différenciée en fonction du potentiel pour les 2 filières principales ciblées (le riz et le lait) dans les 2 régions. Suivant cette approche, en fonction des possibilités, le Programme interviendra dans certaines zones (Rutane, Ruyigi et Bujumbura), de façon transversale le long des filières cibles (approche horizontale) en agissant sur les maillons faibles, et dans d'autres (Cibitoke et Bubanza), il adoptera une approche verticale avec des interventions ciblées en aval de la production sur les maillons nécessitant un renforcement. Dans le premier cas, la mise en œuvre du Programme débutera *a priori* par l'aménagement des bassins alors que dans le deuxième, les appuis en aval en constitueront la porte d'entrée.

Tableau 7: Zones d'intervention selon les sites retenus pour les aménagements

Régions	No.	Noms sites	Provinces	Communes
Moso	1	Mpanda		Giharo
	2	Nyamikungu		
	3	Cunda		Gitanga
	4	Musasa	Rutana	
	5	Rumpungwe	Ruyigi / (Cankuzo)	Gisuru / (Cendajuru)
	6	Rugoma	Ruyigi	Kinyinya
Imbo	7		Cibitoke	Rugombo, Buganda
	8		Bubanza	Mpanda, Gihanga
	9	Rukaramu/Kagaragara	Bujumbura	Mutimbuzi

55. La stratégie de choix des communes et des sites intègre la complémentarité à établir avec les communes et sites dans lesquels est intervenu le PTRPC. Les critères pour le choix des sites d'aménagement comprennent: (i) les priorités de la province, (ii) la position géographique du site, (iii) le débit des cours d'eau, (iv) le potentiel exploitable, (v) le niveau d'organisation des populations, (vi) l'état des ouvrages pour les sites attenants à des périmètres en exploitation ou proposés à la réhabilitation et (vii) la situation foncière. Sur la base de ces critères, le Programme interviendrait sur 7 sites pour les aménagements dont 6 dans le Moso et 1 dans l'Imbo, mais les activités en appui aux filières seront déployées à l'échelle de la zone d'intervention qui s'étend sur 9 communes. La superficie totale prévue à l'aménagement s'élève à 2.470 ha¹⁴. Les Provinces de Bubanza et de Cibitoke ne seront pas concernées par les travaux d'aménagement¹⁵ mais le seront par des actions de commercialisation et de transformation.

Tableau 8: Zones en fonction de la nature des interventions envisagées

Régions	No.	Provinces		Communes
		Aménagements et filières	Filières	
Moso	1	Rutana		Giharo, Gitanga
	2	Ruyigi		Gisuru, Kinyinya
Imbo	3		Cibitoke	Rugombo, Buganda
	4		Bubanza	Mpanda, Gihanga
	5	Bujumbura		Mutimbuzi
Total		3	2	9

56. **Groupe cible**¹⁶. Le groupe cible prioritaire du Programme est constitué des petits producteurs, agri-éleveurs et promoteurs ruraux d'initiatives économiques exerçant leurs activités en amont, au sein et aval des filières riz et lait. Le Programme travaillera de préférence avec les groupements émergents ou Associations des usagers des marais (AUM) déjà existantes des marais prévus à l'aménagement d'une part et les groupements pré-coopératifs dans les 2 filières sur les 9 communes ciblées d'autre part. Parmi celles-ci, il convient de rappeler, conformément au tableau 2, que 4 communes ne seront pas concernées par les aménagements (Rugombo, Buganda, Mpanda, Gihanga).

57. Le Programme travaillera aussi avec toute autre forme d'organisation paysanne, désireuse de s'engager volontairement dans un partenariat basé sur la performance, dans une dynamique de professionnalisation suivant une approche de développement de chaînes de valeur fortes. Il appuiera de façon volontariste et inclusive les femmes et les jeunes ainsi que les jeunes orphelins de guerre et mettra en œuvre tous les moyens permettant de consolider leur position autant dans la production, dans la transformation/commercialisation que dans la circulation des biens.

¹⁴ Les superficies à aménager et le phasage des aménagements sont présentés dans la description du programme (chapitre 2) et détaillés en Appendice 4 ainsi que dans le document de travail sur les infrastructures.

¹⁵ En raison des interventions en cours pour les aménagements sur financement d'autres projets.

¹⁶ Toutes les hypothèses de quantification et les tableaux sur le nombre de ménages et de personnes touchées sont présentées dans l'Appendice 2.

58. D'une façon générale, les ménages ciblés sont caractérisés par: (i) un faible accès aux facteurs de production (terre, intrants agricoles) entraînant une faible productivité; (ii) un faible accès aux services financiers, (iii) un accès limité au marché, (iv) un accès insuffisant aux soins de santé et à l'éducation nutritionnelle et, (v) un niveau d'équipement très limité.

59. Différenciée en fonction de la nature des interventions envisagées dans les deux filières principales, la stratégie distingue le ciblage pour la production la filière riz d'une part et le ciblage pour la filière lait d'autre part.

60. Concernant la filière riz, pour la production dans les marais de Moso et la plaine de Rukaramu dans l'Imbo, le Programme touchera environ 11 000 ménages¹⁷ exploitant les marais (à travers les AUM à raison d'une AUM par site) répartis dans les 5 communes concernées par les aménagements. Parmi eux, on estime que 60%, soit environ 7 000, sont membres de groupements pré-coopératifs (GPC), ou feront le choix d'en devenir membres¹⁸ du fait du gain lié à valorisation de la production promue par les GPC. Pour la valorisation, le Programme prévoit d'appuyer 2 GPC par commune¹⁹ soit 10 GPC à l'échelle des 5 communes. Avec une moyenne de 1 636 membres par GPC, 16 360 ménages seront concernés y compris les exploitants des marais dans les communes bénéficiant d'aménagement²⁰. Sur les marais, partant du principe que les jeunes dans leur grande majorité n'ont pas accès au foncier, l'hypothèse retenue est que seuls 10% des jeunes chefs de ménages auront accès aux marais aménagés.

61. Dans les 4 communes sans aménagement situées dans les provinces de Cibitoke et de Bubanza, il est prévu d'appuyer 12 GPC actifs dans la valorisation et la commercialisation du riz à raison de 3 par commune²¹, avec un volume d'adhésion estimée à environ 19 640 membres. Dans ces communes, les coopératives se mettront en place dans un contexte de dynamisme remarquable d'acteurs, relativement jeunes (moyenne d'âge des producteurs inférieure à 40 ans) et très orientés vers le marché.

62. Au total, au titre de la filière riz, le PNSADR-IM touchera 22 groupements pré-coopératifs (dont 14 dans l'Imbo et 8 dans le Moso) affiliant 36 000 ménages dont 50% représentés par des femmes et 20% par des jeunes (de moins de 35 ans). A travers ces ménages, la portée de l'impact du Programme serait d'environ 216 000 personnes parmi les ruraux à faibles revenus.

63. Concernant la filière lait, à l'échelle de la zone d'intervention, on dénombre une trentaine collines où sont localisés les marais et une quarantaine de villages dans lesquels le Programme interviendra, suivant l'approche "Chaîne de solidarité communautaire bovine" (CSCB). A travers cette approche, il touchera 6 525 ménages dont 45% dirigés par des jeunes ou jeunes orphelins de guerre. Pour la production, la chaîne sera initiée sur la base d'un capital estimé à 2 625 génisses et géniteurs (pour un total de 6 000 bénéficiaires au bout de la chaîne) et 200 taurillons pour l'embouche (avec

¹⁷ Sur la base d'une superficie moyenne par usager de 30 ares sur les plaines aménagées dans l'Imbo et de 20 ares sur les marais dans le Moso.

¹⁸ L'expérience des projets au Burundi montre qu'une minorité de membres des AUM adhéreront aux coopératives. Avec les soutiens consentis par le programme, il est attendu que de nombreux très petits usagers des marais puissent être attirés par les prix préférentiels consentis par les unités de transformation achetant directement la production de leurs membres.

¹⁹ Ce choix se justifie au regard du niveau de structuration encore très embryonnaire des OP dans cette zone. Le choix d'un nombre limité de GPC rendra efficace l'appui du Programme et facilitera le suivi du processus de renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles de ces GPC durant les six années du Programme. Au lieu d'un GPC par commune en première approche, le choix porté sur 2 GPC vise à renforcer les acquis des autres projets du FIDA tel que PTRPC dont le PNSADR-IM héritera des groupements en émergence, permettant de prendre en compte les aspects de valorisation qui nécessiterait l'association de plusieurs GPC.

²⁰ Selon la structure du *membership* des GPC, plusieurs membres ne sont pas usagers des marais. Le nombre de ménages non usagers des marais est estimés dans les 5 communes concernées à 29 000.

²¹ Le contexte local est favorable à ce choix. Les provinces de Bubanza et Cibitoke constituent une zone de grande production du riz. Le Programme y travaillera avec des GPC existants déjà impliqués dans la filière riz. Par ailleurs, dans ces deux provinces, où la dynamique coopérative est déjà en marche, ce qui facilite la professionnalisation des GPC actifs dans les activités de valorisation.

400 bénéficiaires à terme)²². Cette action pourra être aussi localisée dans la zone de plaine dans les exploitations présentant une superficie suffisante pour développer des cultures fourragères.

64. Pour la valorisation, le Programme prévoit la création d'un GPC laitier par commune, soit 9 GPC affiliant 19 575 ménages²³ (dont 45% dirigés par des jeunes, hommes et femmes, de moins de 35 ans) et touchant 117 450 personnes.

65. En somme, au titre des bénéficiaires exerçant leurs activités à travers les AUM et les Groupements Pré-Coopératifs, le Programme touchera dans les deux filières principales 55 575 ménages regroupant 333 450 personnes. Les jeunes chefs de ménage (hommes et femmes) et/ou orphelins de guerre représenteront en moyenne 30% des ménages touchés à travers les coopératives.

66. Ciblage dans des segments spécifiques: en dehors des catégories liées aux organisations paysannes, le Programme envisage d'appuyer les ménages sans terre à travers les opportunités qu'offrent l'approche travaux d'aménagement à haute intensité de main d'œuvre (HIMO). En tenant compte de l'expérience des autres projets du FIDA, l'hypothèse retenue porte sur 3 000 ménages issus de la catégorie des défavorisés sans terre. Ces derniers seront recrutés dans les différentes activités d'aménagement des marais, de construction des pistes et de protection/traitement des bassins versants assurant des revenus pour 15 000 habitants.

67. Pour les opportunités d'emplois, le Programme envisage de plus de 4 000 emplois, en particulier pour les jeunes ou orphelins de guerre sans ressources à travers: (i) le recrutement par les AUM de 35 jeunes²⁴ pour la maintenance et la surveillance des prises d'eau sur les marais; (ii) la mise en place de brigades de maintenance de pistes²⁵ permettant d'employer une centaine de jeunes ruraux; (iii) la création de 3 650 emplois jeunes dans les unités de décorticage établis par les GPC de la filière riz; (iv) le recrutement de 70 agents communautaires de santé animale (ACSA) et de 140 collecteurs de lait.

68. **Stratégie de ciblage.** Les bénéficiaires seront appuyés à travers leurs organisations: (i) les organisations de type territorial constituées à travers les associations d'usagers les marais (AUM); (ii) les organisations territoriales que sont les Comités de développement colinéaire (CDC) qui organisent le ciblage, le suivi et la supervision des bénéficiaires de bétail sur les collines et dans les villages; et (iii) les organisations professionnelles que sont les groupements pré-coopératifs de transformation et de commercialisation de riz et de lait sur l'ensemble des communes touchées par le Programme. Le PNSADR-IM encouragera l'émergence et/ou la consolidation de 31 GPC fortes au niveau communal, capables de porter les appuis attendus du programme. Ces organisations devront avoir une taille minimum leur permettant de rentabiliser les actions de soutien proposées.

69. Le Programme portera ainsi une attention particulière à: (i) l'amélioration substantielle des rendements sur les champs des femmes sur les marais, (ii) à la participation effective des jeunes et des femmes dans les actions de renforcement des capacités des groupements pré-coopératifs, (iii) la représentation des femmes et des jeunes dans les instances de gouvernance, (iv) le positionnement des femmes, des jeunes et des orphelins de guerre en tant qu'entrepreneurs ruraux particulièrement impliqués dans les métiers de services liés aux aménagements et aux filières ciblées.

70. L'appui du programme aux GPC vise à faire évoluer ces derniers vers un niveau supérieur de maturité organisationnelle et de professionnalisation²⁶. Le programme mettra en place des

²² Le phasage du déploiement de la CSCB est présenté en annexe 4 et développé dans le document de travail destiné à l'Elevage.

²³ Sur la base d'un effectif moyen de 2 175 ménages membres par GPC. L'expérience montre que les bénéficiaires de bovins adhèrent tous à la coopérative même si les Centres de collecte de lait (CCL) existants arrivent difficilement à assurer des débouchés durables sur le marché.

²⁴ Sur la base d'une moyenne de 5 prises par périmètre.

²⁵ Il est prévu une brigade de 5 jeunes tous les 5 km.

²⁶ En fonction de leur degré de maturité et de professionnalisation, les OP sont classés sur une échelle de 5 niveaux commençant à 0 et se terminant à 4. Les détails sur les critères et l'évolution prévus des GPC sont présentés en annexe et dans le DT OP et Nutrition.

mécanismes d'appui technique et financier pour que ces GPC deviennent des structures professionnelles, performantes et autonomes. Pour les activités de valorisation nécessitant des gros équipements tels que des mini rizeries ou mini laiteries, le programme favorisera l'association plusieurs groupements pré coopératives.

Objectifs de développement et indicateurs d'impact

71. **Objectifs.** Le programme vise à renforcer la sécurité alimentaire et le développement rural dans les régions naturelles de l'Imbo et du Moso. Il s'inscrit dans la mise en œuvre des programmes du PNIA et, plus précisément, il contribuera à: (i) renforcer les infrastructures hydroagricoles au niveau des marais et des plaines et de désenclaver des zones de production; (ii) de développer et de structurer les filières de riz et de lait par une augmentation de la production et la valorisation des produits; (iii) appuyer la diversification de la production et améliorer la situation nutritionnelle et; (iv) renforcer les capacités institutionnelles des acteurs du développement agricole en relation avec les filières ciblées, un accent étant mis sur le renforcement des fonctions régaliennes décentralisées dont celles de la planification et du Suivi-Evaluation.

72. Au terme des 6 années d'exécution prévues, les impacts attendus du Programme comprennent: (i) plus de 55 500 ménages ruraux totalisant plus 333 000 personnes à faibles revenus exerceront des activités économiques principalement dans les filières riz et lait; (ii) environ 70% des groupements pré-coopératifs appuyés atteignent au moins le niveau de maturité 2 correspondant à une capacité institutionnelle et de gestion autonome; (iii) un accroissement du rendement moyen du riz à l'hectare de l'ordre de 75%, avec par conséquent, un accroissement de la marge brute à l'hectare supérieur à 40%. Le Programme contribuera à renforcer le cheptel bovin et par conséquent à augmenter d'au moins 30% la production laitière. Grâce aux infrastructures prévues (250 km de pistes, 9 Centres de collecte de lait, 18 comptoirs de vente, etc.) la valorisation permettra aux éleveurs de gagner en moyenne 1,3 million de FBU par unité d'élevage et par an. Les facilités de transformation du riz (décortiqueuse, mini-rizeries) vont générer 3 650 emplois salariés pour les jeunes, en plus de plus de 300 auto-emplois qui seront générés dans le cadre , du dispositif ACSA et celui de la collecte de lait.

Composantes

73. Le Programme est structuré au sein des 3 composantes suivantes: (i) développement des infrastructures hydroagricoles et de désenclavement; (ii) développement et structuration des filières; et (iii) coordination et renforcement des capacités institutionnelles.

Composantes	Produits
Renforcement des infrastructures hydroagricoles et de désenclavement	1.1 Développement des infrastructures hydroagricoles
	1.2 Désenclavement des zones de production
Développement des filières	2.1 Développement de la filière riz
	2.2 Développement de la filière lait
	2.3 Diversification appui à la nutrition
Coordination et renforcement des capacités institutionnelles	3.1 Coordination, gestion et suivi-évaluation
	3.2 Renforcement des capacités institutionnelles du MINAGRIE et ses démembrements techniques

74. **Composante 1: Développement des infrastructures hydroagricoles et de désenclavement**²⁷. L'objectif du Programme à travers cette composante est d'aménager des périmètres irrigués rizicoles dans les marais du Moso et la plaine de l'Imbo d'une part, et de

²⁷ Un document de travail a été préparé sur cette composante et est disponible en fichier séparé.

désenclaver les zones de production agricole par la réhabilitation et la réalisation de nouvelles pistes rurales d'autre part. Pour assurer la durabilité et la pérennisation des investissements, le PNSADR-IM appuiera le renforcement des capacités des bénéficiaires par l'appui à la formation de comités de gestion, de suivi et d'entretien des aménagements, en accordant un accent particulier aux jeunes.

75. Les activités s'articulent en 2 sous-composantes: (i) aménagements hydroagricoles; et (ii) désenclavement des bassins de production. Les infrastructures prévues dans la sous-composante 2 visent à désenclaver les zones de production agricole et particulièrement les zones aménagées dans le cadre de la sous-composante 1.

76. **Sous-composante 1.1. Aménagements hydroagricoles.** Ces aménagements visent l'augmentation de la production du riz par une meilleure maîtrise de l'eau dans les marais et plaines actuellement cultivés. Les activités liées à cette sous-composante sont organisées en trois volets: (i) aménagement de 1 470 ha de marais dans le Moso; (ii) réhabilitation et l'extension de 1 000 ha dans le périmètre irrigué rizicole de Rukaramu dans l'Imbo; et (iii) renforcement des capacités de gestion des usagers des infrastructures hydroagricoles.

77. Aménagement de 1 470 ha de marais dans le Moso: les sites retenus²⁸ sont actuellement exploités en riziculture pendant la saison de pluie et en polyculture en saison sèche. Situés dans les provinces de Ruyigi et Rutana, ces sites sont de différentes tailles comme présentées dans le tableau 9.

Tableau 9: Sites retenus dans le Moso et dimensions

Sites de marais proposés à l'aménagement	Superficie (ha)
Mpanda	150
Nyamikungu	450
Rumpungwe	400
Rugoma	250
Cunda	100
Musasa	120
Total	1 470

78. Sur chacun des sites, les activités proposées porteront sur: (i) la réalisation des études techniques; (ii) le contrôle et la supervision des travaux d'aménagement; (iii) la réalisation des travaux d'aménagements des sites identifiés et étudiés; et (iv) la protection des périmètres aménagés par des travaux antiérosifs appropriés.

79. Les études²⁹ techniques reposeront sur une collecte d'informations suffisamment complètes et structurées pour évaluer l'impact escompté de l'activité d'agriculture irriguée sur les conditions de vie des bénéficiaires, en comparaison avec la situation actuelle. Une attention très particulière sera donnée aux aspects fonciers des sites à aménager. Les études d'impacts sur l'environnement seront réalisées conformément à l'article 21 du code de l'environnement de la République du Burundi. Le principal objectif assigné à ces études est de prévoir si les travaux d'aménagement projetés seront de nature à porter atteinte à l'environnement.

80. Les aménagements comprendront, pour chaque site, la réalisation d'un seuil de dérivation des eaux sur les cours d'eau alimentant le marais; la réalisation de canaux en terre pour acheminer l'eau jusqu'aux parcelles; le planage et l'endiguement des casiers rizicoles et; l'aménagement de pistes d'exploitation et de desserte du marais aménagé. L'irrigation sera gravitaire à partir des canaux de dérivation en bas des versants, en rives gauche et droite. L'eau sera transportée jusqu'aux casiers puis drainée vers l'émissaire principal.

81. Ces aménagements permettront d'intensifier la culture du riz par la mise en place d'une double culture de riz irrigué et la polyculture de contre saison pendant la saison sèche. Les aménagements bénéficieront aux populations de la trentaine de collines où les sites retenus sont

²⁸ Les caractéristiques détaillées des sites retenues sont présentées en annexe à l'Appendice 4.

²⁹ Voir Appendice 4 Annexe 1.

localisés. Les aménagements seront d'une conception et réalisation simples pour faciliter leur prise en charge³⁰ par les associations des usagers des marais (AUM) et leur appropriation progressive par les exploitants.

82. Les activités seront initiées dès la première année de mise en œuvre et débuteront par les études techniques. Celles-ci seront suivies à partir de la deuxième année des travaux d'aménagements des marais et plaines selon un phasage qui est repris dans le tableau 10.

Tableau 10: Phasage des aménagements dans le Moso

Phasage	Sites proposés à l'aménagement	Superficie (ha)
An 2	Mpanda	150
	Nyamikungu	450
An 3	Rumpungwe	400
	Rugoma	250
An 4	Cunda	100
	Musasa	120
Total		1 470

83. Les travaux de protection seront réalisés pour sécuriser les périmètres rizicoles aménagés contre les inondations. Ces travaux porteront sur des ouvrages de voies d'eau dans le lit mineur, la protection et la valorisation des terres des versants à l'amont des sites aménagés. Les bassins versants des sites de marais retenus, de grandes superficies, sont constitués globalement par des crêtes souvent dénudées, de versants de collines occupés par l'habitat et diverses cultures, des marais exploités dans la partie basse. L'aménagement intégral du bassin versant s'avère financièrement prohibitif pour le Programme. De plus, les zones d'altitude et les collines sont en amont des bassins versants à plusieurs kilomètres des sites d'aménagements et sont en dehors de la zone d'intervention du Programme³¹. Pour cela et en raison de la fréquence des inondations, le Programme a fait le choix de mettre en priorité la protection des aménagements hydroagricoles contre les inondations. Par conséquent, les travaux de protection seront ciblés sur les versants surplombant les marais et dans la partie en amont immédiat des sites aménagés.

84. Le nombre d'ouvrages de voies sera déterminé en fonction de la pente longitudinale du cours d'eau en amont du marais à aménager. Pour chaque marais, l'étude technique fixera le nombre et le site d'implantation de chacun de ces ouvrages, ainsi que les caractéristiques (longueur, hauteur, type, longueur de déversement, etc.). La protection et la valorisation des terres des versants seront fonction des conditions agro-écologiques de chaque site. Les études doivent définir pour chaque zone agro-écologique la technique la mieux adaptée qui sera adoptée par les populations bénéficiaires. Les techniques à utiliser doivent associer les actions physiques de lutte contre l'érosion et les actions biologiques, notamment la création de terrasses progressives³², le reboisement des zones dénudées, l'agroforesterie et la constitution des haies de plantes fourragères dans les exploitations des collines suivant les courbes de niveau permettant de ralentir le ruissellement et le dépôt des matières transportées par les eaux sur les terrasses ainsi constituées.

85. Afin de garantir la bonne qualité et la durabilité des aménagements, les travaux de protection seront exécutés en combinant les méthodes HIMO (Haute intensité de main-d'œuvre) pour

³⁰ La «prise en charge par les AUM» prend en compte tous les aspects de gestion du marais par l'AUM: (i) la gestion des ouvrages de prises d'eau, des ouvrages répartiteurs dans le périmètre, l'entretien des ouvrages et des canaux; et (ii) la collecte des contributions des usagers du marais en cash ou en nature.

³¹ Si les études de faisabilité définissent des activités de traitement de Bassins Versants dans ces zones pour protéger les aménagements, le Programme devra en tenir compte.

³² La technique de terrasses progressives est utilisée au Burundi, à l'inverse de la technique des terrasses radicales qui nécessite des coûts exorbitants du fait des volumes de mouvement de terres et du façonnage des terrasses. L'exécution des terrasses progressives demande l'exécution de fossés d'absorption totale en courbe de niveau, qui sont vidés tous les ans en rejetant la terre vers l'amont du fossé. Les terres ainsi déposées sont fixées par des herbes, arbres et arbustes. Au fil des années une succession de terrasses à faibles pentes apparaissent permettant une transformation progressive du paysage.

la protection des terres des versants et les travaux à l'entreprise, en utilisant la main d'œuvre locale, pour l'exécution des ouvrages de voies d'eau (digues en gabions, maçonnerie, etc.).

86. Réhabilitation et extension de 1 000 ha dans le périmètre irrigué rizicole de Rukaramu dans l'Imbo. L'intervention prévue sous ce volet concernera, dans un premier temps, la réhabilitation d'une superficie aménagée de 600 ha en exploitation par la Société régionale de développement de l'Imbo (SRDI), propriété de l'Etat³³. Les casiers rizicoles sont de 30 ares exploités principalement par la population de deux villages à savoir le village de Rukaramu et Kajaga dans la Commune de Mutimbuzi

87. Dans un deuxième temps, il sera procédé à l'extension du périmètre existant sur une superficie de 400 ha comprise entre la zone actuelle aménagée et la digue piste de protection du côté de la rivière Mpanda. Cette extension ne sera possible qu'après réhabilitation. Elle sera conditionnée par les résultats des études sur le statut foncier des 400 ha.

88. A l'instar des marais de Moso, les activités relatives à l'aménagement prévu dans l'Imbo concerneront: (i) la réalisation des études techniques; (ii) le contrôle et la supervision des travaux et (iii) la réalisation des travaux de réhabilitation et d'extension du périmètre rizicole. Les études de la réhabilitation et de l'extension du périmètre de Rukaramu seront réalisées dès la première année de mise en œuvre du Programme, la réalisation des travaux de la réhabilitation et l'extension démarreront en années quatre. Des études d'impacts sur l'environnement seront réalisées avant le démarrage des travaux d'aménagement des pistes comme pour les marais et plaines. Des mesures d'atténuation des impacts négatifs sur l'environnement seront proposées et mises en œuvre.

89. Renforcement des capacités de gestion des usagers des infrastructures hydroagricoles. Le Programme appuiera le renforcement des capacités des bénéficiaires par l'appui à la formation des Associations d'usagers de marais (AUM) des sites aménagés et des comités de gestion et de suivi de chaque site aménagé. Il appuiera la formation sur les techniques de suivi et d'entretien des ouvrages et la formation sur les techniques de conservation des eaux et des sols, et d'entretien des aménagements antiérosifs. Cette formation sera destinée en priorité aux jeunes et aux orphelins de guerre.

90. Le renforcement des capacités des bénéficiaires se fera à travers:

- des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation: le Programme s'inspirera des pratiques développées dans le cadre des projets en cours et répliquera les méthodes d'animation qui ont fait leur preuve avec la contractualisation de l'expertise locale spécialisée en la matière. Cette intervention inclura l'organisation des assemblées générales collinaires de ciblage;
- l'appui à l'organisation et à la structuration des AUM et des CDC sur la base des principes et démarches en vigueur dans le Programme-pays du FIDA au Burundi. Cet appui vise à asseoir un système de gouvernance participative autour des aménagements. Il inclut l'élaboration et la mise en place des outils de gestion des AUM (manuels de gestion des aménagements);
- un appui juridique aux acteurs sur les questions foncières qui consistera à: (i) vulgariser le code foncier et le code de l'eau auprès des AUM; (ii) créer et organiser des associations de para-juristes suivant le modèle existant dans les projets en cours et, notamment le PTRPC. Celles-ci seront appuyées à travers des sessions de formation et outillées en kits documentaires compilant des dispositions législatives et réglementaires les plus utiles en matière foncière; (iii) animer des séances mixtes (administration-propriétaires-locataires) pour des contrats de locations de parcelles rizicoles plus équitables dans les marais et dans les périmètres irrigués; (iv) organiser des sessions de formation mixtes sur la formalisation et l'exécution des contrats d'exploitations des marais domaniaux, la gestion des conflits et les droits des personnes et de la famille.

³³ Le Gouvernement envisage la privatisation partielle de la SRDI. Cette privatisation porterait sur l'Unité de transformation.

Ces sessions seront organisées à l'intention de l'administration communale, de la DPAAE et des représentants d'AUM. Par ailleurs, en cas de besoin, le Programme commettra à titre ponctuel, l'assistance de l'expertise en droit foncier ou de l'administration concernée pour appuyer les AUM. Il est également prévu un appui au Ministère de l'agriculture pour concevoir et vulgariser auprès des acteurs des textes et règlements relatifs à l'exploitation des marais;

- la formation des comités de suivi de travaux d'aménagement des marais et des BV en vue d'assurer la participation locale et garantir la célérité de l'exécution des travaux selon le calendrier convenu d'accord parties;
- la formation des jeunes et jeunes orphelins de guerre pour la maintenance des aménagements : dans le cadre de la promotion de l'emploi des jeunes, les aménagements offriront l'opportunité de recruter des jeunes pour assurer la maintenance et la surveillance des prises d'eau. Ces jeunes seront formés par le Programme aux techniques de maintenance et seront mis à la disposition des AUM pour des prestations de services rémunérés par ces dernières. Sur la base d'une moyenne de 5 prises par périmètre, on estime que chaque AUM recruterait 5 jeunes, soit 35 jeunes à l'échelle des 7 sites et des 7 AUM. Toutefois, dans une logique compétitive et pour créer une offre de prestations en quantité suffisante, le Programme formerait en moyenne 10 jeunes par site, soit 70 dans les 2 régions; et
- la formation des relais techniques (CDC, CCDC, AUM, BMP) pour assurer la pérennité des investissements.

91. Lors de la mise en œuvre des activités du Programme, il sera exigé des entreprises responsables de l'exécution des aménagements de marais d'utiliser la main d'œuvre locale et principalement les jeunes et/ou orphelins de guerre des collines bénéficiaires dans l'exécution de certains travaux. Ces jeunes peuvent être impliqués dans l'exécution des ouvrages en maçonnerie et en béton, l'exécution des canaux d'irrigation et de drainage, l'installation des équipements sur les ouvrages (vannes, batardeau, etc.). Ces jeunes seront prioritaires pour suivre les formations spécifiques, assurées par le Programme, pour la maintenance et l'entretien des ouvrages. Des contrats cadres de maintenance et d'entretien peuvent être établis entre les AUM et les jeunes ainsi formés chacun dans sa spécialité.

92. Si le calendrier d'aménagement n'est pas bien établi, les exploitants de certains sites identifiés risquent de perdre la récolte d'une saison agricole. Le Programme veillera à ce que les travaux d'aménagement des marais et périmètres soient dans la mesure du possible effectués pendant la saison sèche (de juin à octobre).

93. L'administration communale gère les questions liées à l'expropriation de certains usagers de marais suite aux aménagements qui résulte une partie de la superficie à cause de l'aménagement de canaux ou de la construction d'ouvrage. Généralement, le prestataire de service en charge du ciblage, donne la priorité à ces usagers des marais dans l'activité de la Chaîne de Solidarité Communautaire Bovine.

94. **Sous-composante 1.2. Désenclavement des zones de production agricole.**

L'intervention proposée consistera à réhabiliter des pistes existantes et à en réaliser de nouvelles en vue de faciliter ou créer l'accès aux marais et plaines aménagés et assurer la desserte vers les marchés agricoles et laitiers. Il est, aussi, envisagé de désenclaver des bassins de production laitière créés par d'autres projets financés par le FIDA comme le PTRPC.

95. Un des critères principaux de sélection des itinéraires à aménager sera leur raccordement au réseau déjà existant ou en cours de réalisation dans le cadre d'autres projets ou programmes. Le Programme appuiera aussi la constitution de Comités de gestion et d'entretien des pistes et la formation des usagers à l'entretien des pistes.

96. Cette sous-composante est subdivisée en trois volets comprenant: (i) la réhabilitation de pistes; (ii) la réalisation de nouvelles pistes; et (iii) le renforcement des capacités des Brigades de maintenance des pistes (BMP).

97. Réhabilitation de pistes. Elle concernera 100 km de pistes rurales existantes. En fonction de l'état de dégradation des pistes et des longueurs à réhabiliter, les travaux de réhabilitation peuvent se limiter aux traitements des points critiques. Les activités porteront sur: (i) la réalisation des études techniques; (ii) le contrôle et la supervision des travaux; et (iii) la réalisation des travaux de réhabilitation des pistes identifiées et étudiées.

98. Réalisation de nouvelles pistes. Le Programme prévoit la réalisation de 155 km de nouvelles pistes rurales. Les activités proposées de même nature que celles relatives à la réhabilitation. Concernant les spécifications techniques, les pistes auront une largeur de la chaussée de 6 m avec des accotements de 1 m de chaque côté, une bande de roulement en graveleux latéritique ou argilo-latéritique compactée en couches successives de 0,2 à 0,25 cm d'épaisseur et des fossés latéraux. La sélection des pistes se fera sur les critères suivants: (i) la mise en lien d'un bassin de production avec un village/marché rural; (ii) la synergie avec d'autres projets pour le désenclavement de zones où interviennent d'autres projets; (iii) le degré de dégradation; (iv) la main d'œuvre potentielle des localités traversées pour l'entretien; et (v) l'engagement formel des services spécialisés du Ministère de tutelle, des administrations provinciales pour le financement des Brigades de maintenance des pistes (BMP) pour l'entretien routinier dans la limite de leurs ressources budgétaires.

99. Des études d'impacts sur l'environnement seront réalisées avant le démarrage des travaux (réhabilitation, nouvelles pistes). Des mesures d'atténuation des impacts négatifs sur l'environnement seront proposées et mises en œuvre. Des mesures de compensation sont prévues pour dédommager le cas échéant, les producteurs qui perdraient une partie de leur superficie. Le financement de ces mesures de compensation sera effectué sur le budget alloué à l'aménagement des pistes, le cas échéant.

100. Renforcement des capacités des BMP. Ce volet vise la formation de la main d'œuvre potentielle des localités traversées, particulièrement les jeunes et, notamment les jeunes orphelins de guerre, pour l'entretien et la maintenance des pistes. Des modules de formation sur les techniques d'entretien des pistes seront dispensés aux membres des BMP, dans le cadre de l'exécution des marchés par les entreprises adjudicataires. Ces marchés constitueront des chantiers-écoles en haute intensité de main d'œuvre (HIMO) permettant coupler la réalisation des pistes à la formation des jeunes. Cette formation intégrée sera conçue pour environ 200 jeunes. Ces derniers pourront par la suite se constituer en 20 groupements d'intérêt économique de 10 membres chacun dont les prestations pourraient être sollicitées par l'administration provinciale et communale ou les collectivités territoriales décentralisées, dans le cadre de contrat d'entretien de pistes. Le PNSADR-IM fournira l'équipement de travail à ces groupements de jeunes, sous forme de kits de petits matériels de maintenance (pioches, pelles, brouettes, barres à mines, etc.).

Cofinancement probable de la coopération néerlandaise

La coopération néerlandaise a annoncé la possibilité de consentir un cofinancement dont les ressources, à définir, seraient destinées à l'aménagement des bassins versants et une action pilote de remembrement dans les zones d'agriculture pluviale. Les provinces ciblées sont Cibitoke, Bubanza et Bujumbura.

Dès confirmation du cofinancement, les estimations pour les investissements seront redimensionnées et incorporées dans la structure des coûts du Programme selon les catégories de dépenses concernées. Dans le cas où ce financement ne sera pas confirmé, il y aura recherche d'autres financements auprès des partenaires.

101. **Modalité de mise en œuvre de la composante.** Une coordination sera recherchée avec les programmes et les projets en cours dans la région du Moso et de l'Imbo dans un souci de recherche de synergies entre actions et d'éviter le chevauchement et le double emploi. Cette

coordination sera étudiée plus en détail, à la mise en œuvre, avec les projets du FIDA et ceux financés par les autres Partenaires techniques et financiers (PTF).

102. Le démarrage des travaux d'infrastructures sera conditionné par des mesures d'accompagnement visant à faire bénéficier les exploitants locataires des terres n'ayant que des droits limités et fragiles d'accès et d'utilisation des surfaces à aménager. Bien que le statut foncier des terres de marais et de plaines reste non clarifié à ce stade de la formulation, le Programme appuiera la mise en place d'accords entre exploitants et propriétaires, en s'appuyant sur les expériences des autres projets. Le Programme appuiera la mise en place, là où elles n'existent pas, de structures de gestion et d'entretien des ouvrages afin d'assurer la durabilité des investissements acquis. Ces comités doivent être mises en place avant le démarrage des travaux. Les bénéficiaires doivent s'engager à participer à l'investissement et à prendre en charge la maintenance des ouvrages.

103. Les activités seront réalisées à partir de la première année de mise en œuvre par le lancement des études de faisabilité/APS, APD et DAO du Projet. Les travaux des périmètres d'irrigation rizicoles et de réalisation de pistes seront exécutés par des entreprises nationales ou sous régionales spécialisées recrutées sur la base d'un appel d'offre conformément aux procédures jugées acceptables par le FIDA.

104. Un calendrier d'exécution de la composante 1 est présenté à l'appendice 2. Etant donné que la composante 1 a le coût le plus élevé et que toutes les activités du projet seront articulées dans l'espace autour de cette composante dans le but de maintenir l'approche de concentration et d'intégration des activités, le calendrier d'exécution des autres composantes s'aligne du le calendrier d'exécution de la composante 1.

105. Les travaux de protection des périmètres rizicoles et d'aménagement des versants seront exécutés par les bénéficiaires avec l'assistance de l'équipe du Programme et les services techniques décentralisés du MINAGRIE (DPAE). Ces activités seront réalisées sous forme de travaux communautaires en utilisant une main d'œuvre disponible (HIMO) visant également à promouvoir l'emploi des jeunes et des jeunes orphelins de guerre. Cette main d'œuvre sera rémunérée suivant la pratique de "cash for work".

106. Les spécialistes en Génie Rural du Ministère de l'Agriculture (au niveau national et au niveau des Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Élevage) seront impliqués dans l'élaboration des DAO (Études et travaux), la sélection des prestataires de service et le suivi et contrôle des travaux. Les modalités de coopération entre la Direction du Génie Rural au niveau national et les DPAE seront à établir au démarrage du projet. La collaboration avec l'Office Burundais des Routes sera aussi établie au démarrage du projet sur la base des expériences passées des projets financés par le FIDA à l'instar du PTRPC.

107. **Composante 2: Développement des Filières.** L'objectif de cette composante est de renforcer les actions d'appui à la production et à la valorisation, principalement du riz et du lait, en les intégrant dans une chaîne complète de valeur. Ce faisant, le Programme permettra la mise en place et la structuration de filières fonctionnelles et durables, intégrant les intérêts de l'ensemble des acteurs et, en particulier, ceux des agri-éleveurs.

108. Les interventions proposées sont organisées en trois sous-composantes comprenant le développement de la filière riz, le développement de la filière lait et l'appui à la diversification.

109. **Sous-composante 2.1: Développement de la filière riz.** Elle vise à organiser une filière riz capable d'assurer l'approvisionnement régulier du pays, d'éliminer les importations et de réduire très sensiblement le déficit céréalier du pays tout en assurant aux producteurs une meilleure rémunération pour leur travail, tant au niveau de la production que de la transformation de leur produit avant la mise en marché. Dans cette sous-composante, les activités s'organisent autour des 3 volets suivants: (i) appui à la production; (ii) appui à la valorisation et; (iii) renforcement des capacités des acteurs de la filière riz.

110. Appui à la production³⁴. L'objectif est d'accroître la production rizicole par l'intensification et l'augmentation des rendements par unité de surface en vue d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages et d'augmenter leurs revenus. Deux types d'activités sont proposés: (i) l'amélioration de l'accès des riziculteurs aux intrants agricoles; et (ii) le renforcement des capacités des producteurs et autres acteurs par le biais de champs écoles fermiers (CEF).

111. *Amélioration de l'accès des riziculteurs aux intrants agricoles*. Conformément à la stratégie nationale de développement du riz (SNDR), les actions envisagées optent pour l'adoption de techniques culturales plus intensives et notamment le système de riziculture intensive (SRI), l'utilisation d'intrants et l'appui à tous les stades y compris les activités post-récoltes.

112. Pour ce faire, le Programme apportera un appui à la filière semencière et à la mise en place d'un dispositif d'approvisionnement en intrants afin de permettre aux producteurs, de disposer, en temps utile, d'intrants agricoles en quantité et en qualité suffisantes.

113. Pour la filière semencière, le Programme développera des initiatives pour la multiplication de semences de base et commerciales en partenariat avec les institutions de recherche spécialisées dans la riziculture et les associations de multiplicateurs qui seront formées dans la perspective de durabilité et de pérennité. Une attention particulière sera portée à la multiplication de variétés de riz à cycle court permettant une double culture annuelle. La production des semences de base se fera sur une superficie totale de 10 ha à raison de 2 ha par an pendant les 5 premières années du programme. Celle des semences commerciales se fera sur une superficie totale de 20 ha à raison de 4 ha par an pendant les 5 premières années du Programme. Un rendement de 4 tonnes à l'hectare de semences de base ou commerciales est attendu. Le contrôle et la certification des semences seront assurés par l'Office national de contrôle et de certification des semences (ONCCS).

114. Les semences commerciales produites seront destinées en priorité à alimenter le dispositif d'approvisionnement intrants au profit des associations ou des GPC de riziculteurs exerçant dans la zone d'intervention du Programme. Ces associations sensibiliseront leurs membres et les non-membres sur la qualité des semences et les avantages liés à leur adoption.

115. Pour l'approvisionnement en intrants, le Programme mettra en place au profit des petits riziculteurs, un mécanisme destiné à faciliter et à pérenniser leur accès aux semences de qualité, aux engrais subventionnés (par l'Etat) et aux produits phytosanitaires qui seront constitués sous forme de kits. Cet appui concernera environ 5.000 petits riziculteurs³⁵ exploitant environ 988 ha soit 40% de la superficie prévue à l'aménagement. Ce mécanisme sera mis en place au cours de la première saison marquant le démarrage de l'exploitation des marais et périmètres aménagés ou réhabilités³⁶ en collaboration avec les IMF.

116. La sélection des bénéficiaires de kits d'intrants sera assujettie aux critères et conditions en vigueur dans les projets du FIDA au Burundi³⁷. Le GPC ou l'organisation de riziculteurs, avec le mécanisme de financement mis en place par le Programme, s'approvisionnera sur le stock d'engrais subventionné du MINAGRIE. Elle veillera à recouvrer l'intégralité de la valeur de ces intrants.

³⁴ Voir également DT sur l'intensification agricole.

³⁵ Il s'agit précisément de 4 940 petits riziculteurs exploitant en moyenne 20 ares, et qui occuperaient une superficie totale de 988 ha représentant 40% des 2 470 ha à aménager dans le cadre du Programme.

³⁶ Correspondant théoriquement à la deuxième année d'activités, au cours de laquelle seront réalisés les aménagements.

³⁷ Les critères à prendre en considération sont entre autres (i) faire partie du groupe des vulnérables n'ayant pas de ressources financières pour acheter au comptant les intrants agricoles et n'ayant pas de garantie pour pouvoir solliciter un crédit auprès d'une institution de microfinance, (ii) posséder une parcelle de marais ou de plaine irriguée d'une superficie inférieure ou égale à 20 ares. D'autres critères additionnels comme celui de figurer parmi les riziculteurs ayant perdu une récolte dans le marais ou le périmètre à cause des travaux d'aménagement ou de réhabilitation ou parmi les riziculteurs dont les parcelles auront été amputées d'une partie équivalente à au moins 20% pourraient s'ajouter.

117. Les non-bénéficiaires de kits, occupant environ 60% de la superficie aménagée, accéderont aux intrants³⁸ dans le cadre du système national d'approvisionnement en engrais subventionnés (SNSEB) mis en place par le Gouvernement. Le Programme renforcera ce système en y injectant 1 million d'USD sous forme de ressources affectées, dans le but d'assurer l'approvisionnement au profit des OP de sa zone d'intervention. L'accès de ces OP sera formalisé conformément aux modalités en vigueur³⁹.

118. *Champs écoles fermiers (CEF)*: l'objectif poursuivi est le renforcement des capacités techniques des producteurs en général et des riziculteurs en particulier pour qu'ils maîtrisent les pratiques agricoles durables et soient capables d'accroître sensiblement la production agricole en général et rizicole en particulier et de former à leur tour d'autres producteurs.

119. La mise en place des CEF est justifiée par la nécessité de revoir et dynamiser le système national de vulgarisation, pour les principales raisons suivantes: (i) les campagnes de sensibilisation et de formation menées par les services du MINAGRIE ne sont pas toujours adaptées aux besoins des communautés; (ii) le degré d'appropriation des thèmes de formation par les bénéficiaires est faible; (iii) le faible taux d'encadrement des producteurs⁴⁰. Par ailleurs, les documents de politique agricole (SAN, PNIA) soutiennent un système national de vulgarisation basé sur les CEF dont la méthodologie et la pratique ne sont pas encore internalisées au Burundi.

120. Le Programme focalisera ses interventions sur les activités suivantes:

- a. le diagnostic de la situation de référence sur les pratiques agricoles au Burundi en général et sur la gestion intégrée de la fertilité des sols en particulier. L'évolution de cette situation sera évaluée à la mi-parcours du Programme (3^{ème} année) et avant l'achèvement (5^{ème} année);
- b. la conception et la mise en œuvre d'un programme participatif de promotion de CEF incluant la conception de curricula de formation ; formation et recyclage de 25 maîtres formateurs, de 125 facilitateurs externes, personnes ressources⁴¹, et de 80% des producteurs de riz dans la zone d'intervention du projet, soit environ 9 000 personnes dont 40% de femmes. Environ 300 CEF équipés en matériel et intrants agricoles didactiques seront promus, à raison de 30 producteurs par CEF. Ils seront mis en place de façon progressive à partir de la deuxième année à raison de 50 CEF au départ et 125 pour chacune des années 3 et 4.

121. Les formations seront dispensées sur le système de riziculture intensive (SRI) et les pratiques d'agriculture durable et de la gestion conservatoire des eaux et des sols. En relation avec l'IGEBU, le programme mettra à la disposition des membres des CEP et de manière régulière et continue, des informations sur le climat et la pluviométrie. L'utilisation du fumier à des fins d'intensification agricole et la valorisation des sous-produits agricoles (paille de riz, son de riz) dans l'alimentation du bétail seront dispensées comme des thèmes transversaux. Des visites d'échange d'expérience locales et sous-régionales seront également organisées à l'intention des formateurs et des facilitateurs externes et internes.

122. **Modalités de mise en œuvre.** Pour l'appui à la filière semencière, à l'instar de l'expérience en cours au niveau PAIVA-B, le Programme formalisera un partenariat avec une institution de recherche spécialisée dans la riziculture, sous la forme d'une convention de collaboration basée sur

³⁸ Sur la base de la situation socioéconomique dans les zones de production, on suppose que ce groupe de riziculteurs est constitué d'exploitants disposant de capacités financières suffisantes leur permettant d'acheter directement les intrants dont ils ont besoin ou de solliciter et d'obtenir des crédits auprès des institutions de microfinance (IMF).

³⁹ Le programme apportera un appui aux coopératives pour qu'elles puissent accéder aux engrais subventionnés par le Gouvernement selon les modalités suivantes: (i) les coopératives centraliseraient les besoins de leurs membres, (ii) les producteurs verseraient la première avance de 5 000 FBU/sac à la poste, (iii) les coopératives paieraient le solde grâce à un crédit intrants obtenu auprès des institutions de microfinance.

⁴⁰ Tel que évoqué au Chapitre I-B.

⁴¹ Ce sont des personnes en dehors des structures des projets, qui en raison de leurs compétences techniques, de leur disponibilité et de leur proximité avec les communautés bénéficiaires, sont formées pour faire partie des équipes de formateurs.

les résultats, pour encadrer des associations/groupements de producteurs dans la production des semences de riz de base et commerciales. Pour l'approvisionnement en intrants agricoles, le programme mettra à disposition, des kits d'intrants à des riziculteurs qui seront ciblés suivant des critères transparents dont les modalités de financements seront définies, ultérieurement. Pour les CEF, le programme aura recours à une expertise technique internationale et locale appelée à apporter un appui technique aux activités en rapport avec les CEF.

123. Appui à la valorisation du riz⁴². Les interventions porteront sur les trois principaux axes suivants: (i) réduction des pertes après-récoltes; (ii) amélioration de la qualité du riz décortiqué; et (iii) appui à la commercialisation et au rééquilibrage des marges ou de la valeur ajoutée entre acteurs.

124. *Réduction des pertes après-récoltes*: le Programme contribuera à améliorer les connaissances techniques de conservation et à renforcer l'accès aux technologies de conservation.

125. S'agissant des connaissances techniques de conservation, les agriculteurs seront formés dans les pratiques optimales concernant le séchage, le stockage des produits bruts ou transformés. Le niveau de participation des femmes à ces formations devra être d'au moins 30%. Ces formations seront dispensées avec l'appui des techniciens agricoles indépendants ou des DPAE. Elles concerneront les membres des GPC et pourront être associées aux formations relatives aux bonnes pratiques agricoles prévues dans le cadre des champs-écoles fermiers.

126. Concernant l'accès aux technologies de conservation, le programme cofinancera des investissements au prorata du nombre de GPC appuyés pour l'acquisition de 22 décortiqueuses, la construction d'autant d'aires de séchage couvertes (300 m² par GPC) et facilitera l'accès à des magasins de stockage. Les bénéficiaires seront responsables de la gestion et de l'entretien de ces équipements. Ils seront formés en conséquence. Des comités de gestion des équipements et des magasins et aires de stockage seront constitués dans les GPC concernés.

127. *Amélioration de la qualité du riz décortiqué*. Il s'agira de promouvoir la production du riz transformé de plus haute valeur ajoutée par le renforcement de l'accès aux petites unités de décortication et l'appui à l'innovation et au développement de sous-produits transformés dans le cadre de mise en place de mini-rizeries.

128. Le renforcement de l'accès des riziculteurs au décortication de qualité à des prix raisonnables, passera par l'appui à l'acquisition de décortiqueuses performantes qui limitent les pertes, à leur entretien par des artisans locaux, à l'accès aux principales pièces de rechange. La taille du (des) marais aménagés et la production additionnelle du riz escomptée dans le bassin de production justifient l'installation d'une décortiqueuse et la capacité de stockage en place. La superficie minimale de marais aménagé pour justifier la mise en place d'une décortiqueuse est de 100 ha et le seuil de rentabilité des décortiqueuses choisies se situe à 8 heures par jour. L'amélioration des équipements par rapport aux équipements actuels a pour objectif d'obtenir une plus grande proportion de riz de qualité qui puisse satisfaire le marché local et surtout se vendre plus cher dans le but d'optimiser la valeur ajoutée captée par les producteurs.

129. Le programme financera l'acquisition ou la réhabilitation de petites décortiqueuses performantes, les équipements éligibles seront de taille petite à moyenne et adaptées aux compétences des bénéficiaires. Les bénéficiaires de ces petits équipements de décortication seront formés en matière d'utilisation et d'entretien de base et de gestion de leur unité. Cette formation concernera les utilisateurs potentiels et sera fournie sur place par un technicien spécialisé (idéalement par le fournisseur de l'outil) qui assurera également le suivi des équipements.

130. L'appui à l'innovation vise à promouvoir l'installation d'un secteur privé associatif de façon proportionnelle, les structures pré-coopératives productrices de paddy et suffisamment structurées/organisées, éventuellement un industriel et un institutionnel de type banque.

⁴² Un document de travail spécifique est préparé en fichier séparé sur les aspects de valorisation, aussi bien pour le riz que pour le lait.

131. Il s'agira de franchir une étape importante avec la mise en place d'un schéma qui permettra aux producteurs (coopératives structurées et regroupées) de participer directement au bénéfice d'une valeur ajoutée plus importante que celle fournie par une simple décortiqueuse et de s'insérer progressivement dans le circuit industriel.

132. A cette fin, et compte tenu de l'ampleur de la production rizicole attendue du fait des aménagements, le Programme envisage d'appuyer la mise en place, à titre pilote, de deux mini-rizeries de démonstration en matière production de riz de qualité. Une dans chacune des deux régions ciblées dans le Programme, l'Imbo avec une unité de 3t/h et le Moso avec une unité de 1,2t/h, tous deux bassins d'un riz de qualité. Dans certaines régions et en particulier près des grandes plaines (Imbo – Moso), la production existante est déjà élevée et elle va augmenter avec la mise en œuvre du programme: l'écoulement du riz obtenu sera assuré vers les grands centres dont Bujumbura. Ainsi, la qualité du riz doit se rapprocher du standard tanzanien pour cibler les consommateurs urbains. Ce n'est pas tant en matière de capacité unitaire que le choix s'effectue (capacité de décorticage à 1 -1.5 tonnes /heure) mais en matière de durée d'exploitation quotidienne de l'ensemble, qui ne peut être obtenu que si l'outil est géré par une équipe de professionnels recrutée par une société privée dont le capital sera réparti entre banquier et si les Sociétés Coopératives disposent d'équipements produisant du riz de qualité en proportion plus importante et vendu plus cher et même exportable.

133. Le Programme n'aura pas à intervenir pour l'acquisition des équipements ou la construction des bâtiments mais uniquement pour l'appui aux structures pré-coopératives réunies en une structure fédérative pour leur apport au capital de la structure privée à constituer, leur formation préalable à l'adhésion à ce nouveau dispositif, leur appui-conseil durant la phase initiale de mise en route.

134. La gestion de ces unités sera obligatoirement confiée à un professionnel qui aura été sélectionné par les actionnaires avec l'appui du programme. Le Programme apportera également son appui pour l'élaboration du contrat de prestation axé sur la performance. La capacité du gestionnaire sera différente d'une unité à l'autre compte tenu du dimensionnement de l'unité (celle de l'Imbo plus importante) et surtout de la sophistication du matériel qui y sera implanté du fait de son extension possible au fur et à mesure des besoins.

135. En termes de modalités, les unités de décorticage de petite taille seront financés par le Programme avec une participation des bénéficiaires qui n'excédera 10%, conformément aux pratiques développées par les projets au Burundi. Les bâtiments servant d'abri et les magasins de stockage seront financés selon les mêmes modalités que les équipements et un apport substantiel en main d'œuvre de la part du bénéficiaire sera requis. La taille du bâtiment sera adaptée à l'activité de décorticage (entre 15 et 20 m²) et n'est pas censé être de la taille d'un magasin de stockage. L'éligibilité pour un magasin de stockage est une demande séparée devant suivre le processus prévu pour ce type d'infrastructure.

136. Il est probable que la demande pour des unités de décorticage soit importante. Le Programme devra veiller à ce que le financement de telles unités réponde à un réel besoin non disponible sur place et ne crée pas une concurrence déloyale vis-à-vis des petits entrepreneurs privés, plus dynamiques et compétents que les coopératives d'agriculteurs et déjà installés avec leurs unités en prestataires de services.

137. Enfin, compte tenu du coût d'acquisition et surtout de fonctionnement d'un groupe électrogène, il est recommandé de n'envisager la mise en place d'une décortiqueuse que dans les zones où l'accès à l'électricité est disponible.

138. *Appui à la commercialisation et au rééquilibrage des marges ou de la valeur ajoutée entre acteurs.* Le Programme contribuera au renforcement des techniques commerciales pour un riz labellisé. A cet effet, dans le cadre des activités de renforcement des capacités des acteurs de la filières: (i) des modules de formation spécifiques seront développés sur les techniques commerciales et (ii) des études et prospection de marchés seront réalisées ainsi que des voyages d'études d'échanges, des foires et salons nationaux et régionaux, des ateliers, la préparation et diffusion de

spots radio, catalogues, des affiches, dépliants, des distribution ciblée d'échantillons, la confection d'un site web, etc. Un appui conseil sera mis en place pour accompagner les GPC dans l'identification des clients potentiels, la mise en relation et le conseil en négociation d'accords commerciaux.

139. Renforcement des capacités⁴³ des acteurs de la filière riz. L'objectif visé est d'appuyer la structuration des producteurs de riz et la professionnalisation de leurs organisations. Cet objectif est en ligne avec le PNIA dont le deuxième programme porte sur la "professionnalisation des producteurs et la promotion de l'innovation".

140. Les AUM seront représentées dans les Conseil d'Administration des GPC et adhéreront en masse dans les GPC puisque c'est leur produit qui va être transformé et commercialisé. L'objectif est que les producteurs puissent profiter de la valeur ajoutée générée par la transformation du riz.

141. L'appui du Programme aux GPC, AUM, groupements de producteurs ou d'autres acteurs comme les commerçants se traduira par l'amélioration de leurs capacités sur le plan organisationnel, managérial et économique, l'amélioration de leur positionnement dans les chaînes de valeur, leur accès aux services financiers et aux marchés, le développement de leur activités économiques ainsi que la concertation avec les autres acteurs. Ces appuis seront différenciés selon le niveau de maturité de chaque organisation⁴⁴.

142. Conformément au ciblage, le Programme appuiera 22 groupements pré-coopératifs (GPC) de riz dont 14 dans l'Imbo et 8 dans le Moso regroupant des membres issus de 36 000 ménages dont 30% seront dirigés par des jeunes (femmes et hommes). On estime que la participation des femmes avoisinerait 50% bénéficiaires.

143. Trois grands axes d'intervention sont prévues: (i) Un appui institutionnel aux GPC, AUM, groupements de producteurs, éleveurs ou d'autres acteurs comme les commerçants à adapter selon leur niveau de maturité; (ii) un appui au développement des activités techniques et économiques des OP; et (iii) un appui à la concertation avec les autres acteurs.

144. *Appui institutionnel*. Il s'appuiera sur un plan de développement organisationnel et institutionnel qui sera élaboré à l'issue d'un diagnostic permettant d'évaluer la situation de vie associative, d'établir le profil des organisations de base existantes et de déterminer le type d'appui ainsi que les mécanismes d'accompagnement dans la filière. Deux cas de figure sont à considérer:

- Dans le cas où les bénéficiaires ne sont pas organisés, le Programme interviendra à travers les opérateurs spécialisés en appui organisationnel, pour susciter la création de GPC en conformité avec la législation en vigueur, dans le cadre d'un processus de renforcement de capacités incluant des campagnes de sensibilisation, des sessions de formation. Une relation de complémentarité sera établie avec les opérateurs intervenant dans la structuration des AUM afin de créer une synergie entre la production et l'organisation en GPC pour l'accès au marché. En vue de préparer le désengagement du Programme, dès cette phase, les bénéficiaires à la fois membres des AUM et des GPC qui auront reçu une formation de relais technique (par exemple : techniques SRI, techniques d'élevage) seront identifiés. Ils constitueront ainsi des groupes de relais techniques dont les compétences seront mises à profit et renforcées.
- Dans le cas de l'existence de GPC avec un minimum de capacité, les appuis seront ciblés sur la formation en gestion financière et la mise en place d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières simplifiées avec des outils de gestion. Ces organisations seront responsabilisées dans la gestion de leur budget pour la réalisation de leurs activités. Des audits financiers annuels seront organisés pour les aider à améliorer leur système de gestion.

⁴³ Consulter également la note spécifique sur les OP.

⁴⁴ Selon la typologie des OP présentée en annexe à l'appendice 4.

145. Dans les deux cas, le Programme mettra en place un accompagnement avec l'appui d'un opérateur spécialisé. Celui-ci sera notamment chargé de renforcer les capacités des leaders, d'apporter son expertise technique dans la mise œuvre des plans de développement, de faciliter les réflexions en matière de stratégies, mécanismes et partenariat /collaboration/synergies nécessaire pour la bonne réalisation des activités. En somme, cet opérateur verra ses activités diminuer au fur et à mesure que les GPC ou autres associations se professionnalisent et gèrent elles-mêmes leurs activités tant sur le plan technique que financier.

146. *Appui au développement des activités économiques aux GPC.* Selon leur niveau de maturité et suivant une démarche similaire à l'appui institutionnel, les GPC, existants ou à constituer, seront accompagnés pour développer, mettre en œuvre leurs plans d'affaires et en assurer le suivi-évaluation. Dans le cadre de cet appui, les capacités des GPC seront renforcées pour: (i) la mise en place d'un système d'approvisionnement en intrants en partenariat avec les dispositifs nationaux à l'instar du système national d'approvisionnement en engrais subventionnés (SNSEB), et avec les privés; (ii) la gestion des équipements acquis pour une meilleure rentabilité et (iii) la mise en réseaux et l'accès aux marchés et le développement des relations d'affaires crédibles avec les institutions financières. En matière de gestion, le Programme contribuera à la mise en œuvre des plans de formation des GPC en finançant particulièrement les modules relatifs à l'analyse des compte d'exploitation, l'analyse de la rentabilité, le marketing et les normes de qualité (en partenariat avec le Bureau burundais de normalisation).

147. *Appui à la constitution d'une plate-forme de concertation entre les acteurs de la filière.* Il s'agira d'organiser de manière périodique des réunions/ateliers entre les différentes catégories d'acteurs au niveau de la filière riz: producteurs, commerçants; transformateurs privées, GPC, importateurs. Ces rencontres viseront à renforcer la compréhension mutuelle entre les acteurs de chacune des filières, à développer des stratégies communes pour ces filières, à renforcer la confiance, faciliter les échanges commerciaux et permettre des échanges techniques afin d'intégrer les attentes des consommateurs dans les pratiques de collecte, conservation et transport opérées par les coopératives. *Ces réunions devront être organisées au niveau des communes ciblées puis au niveau provincial avant de se structurer au niveau national.* Le schéma adopté par le PRODEFI avec la mise en place de plateforme de concertation pouvant à terme évoluer vers des structures associant les familles professionnelles et appelées «Interprofession» est à étudier.

148. Le PNSADR-IM financera également des visites de gestionnaires de centres de collecte et certains membres de coopératives dans les unités de transformation partenaires, rizeries privées, unités industrielles de pasteurisation, unités industrielles de fabrication de lait UHT, petites unités de pasteurisation adossées à un CCL dans le cadre du Programme PRODEFI (Ngozi) et/ou PARSE (Matana). Ces visites seront réalisées de telle façon que les gestionnaires et principaux membres de chaque centre (5 personnes par centre) de collecte puisse au moins rencontrer une fois durant le programme les principaux opérateurs en matière de transformation. Ces déplacements vers Bujumbura, Ngozi ou Matana, permettront de visiter plusieurs unités durant la même excursion.

149. Des échanges d'expériences à l'intérieur et à l'extérieur du pays selon les besoins sont également prévus. Le but de tels voyages est de faire découvrir aux membres des GPC, AUM et autres associations les mécanismes de fonctionnement des autres organisations tant sur le plan organisationnel que sur le développement des services économiques aux membres. Si justifié par des cas exemplaires de collaboration à répliquer au Burundi, le programme pourrait également organiser des visites dans des pays étrangers (par exemple au Rwanda pour les minirizeries ou en Ouganda pour les unités de pasteurisation et UHT).

150. Ces activités de structuration verticale des filières seront entièrement prises en charge par le Projet, et ce à condition que l'on s'assure que les bénéficiaires de ces formations, ateliers, rencontres soient largement diffusés et bénéficient à l'entière des filières.

151. **Modalités de mise en œuvre.** Pour l'intensification agricole, le programme travaillera avec des exploitants familiaux des marais aménagés avec comme objectif de les structurer en associations d'usagers des marais (AUM) solides.

152. Pour la valorisation et la commercialisation, le programme collaborera avec des sociétés coopératives et des GPC partenaires choisis sur la base de: (i) leurs traditions de bonne gouvernance; (ii) la préexistence d'une expertise dans la filière riz/maïs ou lait, d'un esprit d'entreprise (paysans dynamiques et innovants); et (iii) l'existence de capacités « minimales » dans la gestion des activités économiques. Concernant la mise en marché, le Programme favorisera la mise en réseau des organisations les plus structurées avec les acteurs privés, parmi lesquelles l'émergence de jeunes et de femmes sera favorisée.

153. A travers le financement des plans d'affaires, l'appui leur permettra de développer la filière, de mettre en place des systèmes internes de gestion et d'appui-conseil, d'organiser des services à leurs membres (achat d'intrants, de semences et de matières premières, la commercialisation groupée et l'acquisition des équipements), de collaborer avec les institutions financières, afin de faciliter à terme leur autonomisation financière.

154. Outre la collaboration avec les organisations à la base, le programme associera d'autres prestataires de services et acteurs économiques des filières qui pourront recevoir des appuis dans la mesure où ceux-ci sont nécessaires pour lever des contraintes, ayant des effets sur les producteurs et sur l'augmentation de leurs revenus.

155. **Sous-composante 2.2 Développement de la filière lait.** L'objectif visé est d'augmenter la production et la valorisation du lait pour améliorer la sécurité alimentaire et le pouvoir économique des ménages pauvres. A cette fin, le Programme mettra en œuvre les 3 volets d'activités suivants: (i) appui à la production du lait; (ii) appui à la valorisation; et (iii) renforcement des capacités des acteurs de la filière lait.

156. Appui à la production du lait⁴⁵. Cet appui consistera à: (i) renforcer le nombre d'animaux de race améliorée produits localement, (ii) améliorer la santé animale, (iii) étendre les activités de multiplication des semences et boutures fourragères, (iv) renforcer la Chaîne de solidarité communautaire bovine (CSCB) et (v) étendre le système d'enregistrement IBIS.

157. *Renforcement des capacités de production locale d'animaux améliorés.* L'intervention envisagée viendra en appui au dispositif national d'insémination artificielle. Le Programme apportera son appui à l'équipement (cuve cryogénique de 1 000 litres) et au fonctionnement du Centre national d'insémination artificielle (CNIA) pour la production des semences et d'azote en quantité suffisante. Il contribuera à la formation et à l'équipement des techniciens inséminateurs dans les nouvelles zones⁴⁶. Cette équipe animera des campagnes d'insémination artificielle et des contrôles de retour en chaleur seront organisés chaque année. Le Programme contribuera également à: (i) mettre en place un système de suivi des animaux inséminés et des produits issus de l'insémination artificielle et (ii) appuyer la mise en place d'un système de recouvrement des services d'insémination artificielle pour établir la durabilité économiques des activités du système.

158. En termes de résultats, on estime qu'au moins 9 à 10 milles inséminations artificielles seront réalisées par an pour produire 5 milles veaux croisés taurins x zébus. En tenant compte d'une mortalité moyenne (juvénile et sub-adulte) de 6%, à la fin du Programme, 14 100 bovins améliorés de deux ans dont 7 650 génisses seront produits par insémination artificielle.

159. *Amélioration de la santé animale.* Le Programme interviendra pour renforcer et étendre le réseau des agents communautaires de santé animale (ACSA) afin d'assurer une couverture vétérinaire et un suivi rigoureux des animaux introduits par le Programme, ceux produits par l'insémination artificielle et les animaux appartenant aux éleveurs de proximité. L'estimation réalisée pendant la préparation du Programme révèle un besoin additionnel de 70 ACSA pour compléter

⁴⁵ Voir également le DT sur la production animale.

⁴⁶ C'est-à-dire les 5 provinces ciblées par le projet.

l'effectif existant dans la zone d'intervention du projet. Ces agents seront formés, équipés⁴⁷ et feront partie du réseau des ACSA avec lequel le Programme travaillera en partenariat avec les pharmacies vétérinaires.

160. *Extension des activités de multiplication de semences et de boutures fourragères.* Il s'agit d'améliorer l'accès des bénéficiaires aux semences et boutures des cultures fourragères. L'appui du Programme consistera à: (i) de former les multiplicateurs des semences et boutures fourragères; (ii) d'acquérir les semences pré-bases fourragères et (iii) d'appuyer les pépiniéristes pour la production des plants de *Calliandra sp.* et l'installation de l'embocagement.

161. La multiplication des semences fourragères sera réalisée en partenariat avec l'Institut des sciences agronomique du Burundi (ISABU) et les associations de multiplicateurs de semences. En tenant compte des animaux distribués dans le cadre de la CSCB, au moins six (associations/privés) multiplicateurs des provinces Rutana et Ruyigi seront financés pour l'installation de six champs fourragers d'un ha chacun dont 80 ares occupés par le Pennisetum variété Banagrass et 20 ares par le Mucuna sp et d'autres cultures fourragères comme les légumineuses fourragères. Ces multiplicateurs serviront de sources d'approvisionnement des éleveurs en général et des bénéficiaires d'animaux en particulier.

162. L'appui aux pépiniéristes⁴⁸ capitalisera l'expérience du PAIVA-B en matière d'embocagement. Les bénéficiaires des animaux seront organisés en associations, formés et équipés⁴⁹ pour produire les plants de *Calliandra sp.* Le Programme financera l'encadrement de ces pépiniéristes, l'acquisition des semences de *Calliandra sp.*, des brouettes et des sachets en plastiques. Tenant compte des besoins des animaux, chaque bénéficiaires d'animaux devra produire et planter au moins 1.500 plants dans son exploitation et cela, sous forme d'embocagement.

163. *Renforcement de la chaîne de solidarité communautaire bovine (CSCB).* Cette activité vise à promouvoir le développement de la production laitière et l'accroissement de la production du riz grâce à la valorisation du fumier. Le renforcement s'appuiera sur un capital bovin comprenant 2 000 génisses importée et 500 acquises sur le marché national, 125 taureaux géniteurs et 200 taurillons. ce capital sera distribué aux ménages suivant les critères de sélection en vigueur⁵⁰. Deux catégories de bénéficiaires seront concernées: sur la base du capital bovin 2 625 têtes, la CSCB touchera 3 500 bénéficiaires. Quant aux activités d'embouche, elles bénéficieront à un total de 400 ménages dont 200 bénéficiaires du capital et 200 bénéficiaire de la chaîne de solidarité.

164. A cause de la crise (1993-2005), la décapitalisation a été massive et a réduit de manière drastique le nombre de bovins. La recapitalisation ne dépasse pas le chargement (UF/ha) non seulement, car il existe des réserves naturelles de fourrages autant dans l'Imbo que dans le Moso mais, parce que la recapitalisation s'accompagnera du développement de cultures fourragères dans la zone de plaine (Imbo), le développement de la production de plants fourragers dans des pépinières à établir dans le cadre du programme qui seront redistribués aux bénéficiaires de bovins. Le développement de la Chaîne de Solidarité Communautaire Bovine et son impact sur la gestion des terres doit faire l'objet d'un suivi pour éviter de se retrouver dans une situation où le chargement en cheptel dépasse les unités fourragères disponibles.

⁴⁷ L'équipement est un kit comprenant les produits vétérinaires de première nécessité, la trousse vétérinaire et un vélo pour faciliter leur déplacement.

⁴⁸ Chaque bénéficiaire direct de bovins (2825) participera dans l'installation des pépinières au niveaux des collines pour produire au moins 1500 plants de *Calliandra sp.* par exploitation.

⁴⁹ En dehors des semences de *Calliandra sp.*, les associations seront équipées des brouettes et des sachets en plastiques.

⁵⁰ La méthodologie en vigueur dans les projets du FIDA au Burundi sera adaptée à l'intervention : Trois catégories sont considérée:

- Catégorie 1: Les producteurs disposant de moins de 0,5 ha sont éligibles à l'embouche pour le marché. Cette catégorie est aussi éligible aux travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO);
- Catégorie 2: Les producteurs disposant de parcelles comprises entre 0,5 et 1ha sont ciblés pour le repeuplement et l'embouche;
- Catégorie 3: les producteurs plus de 2 ha sont éligibles à l'insémination artificielle à leur frais.

165. La sélection des bénéficiaires de génisse sera organisée au niveau des marais et des collines où sont localisés les marais et la plaine⁵¹ à aménager. En plus des critères déjà existants, elle favorisera les riziculteurs pour leur permettre d'avoir du fumier permettant d'amender le riz et d'appuyer sa productivité avec la nouvelle technologie du SRI. Dans un contexte de rareté d'intrants (engrais chimique et produits phytosanitaire), la production du fumier animal constituera une alternative solide. Le renforcement de la CSCB constituera une stratégie de lutte antiérosive et de protection des marais aménagés dans le cas où les bovins seront installés en amont des marais puisqu'il y aura installation de cultures fourragères sur les courbes de niveau.

166. La sélection des bénéficiaires des taurillons ciblera les jeunes déscolarisés ou orphelins de guerre ayant démontré la volonté et la capacité de réaliser les activités d'embouche, d'être organisés au sein des associations de 20 à 30 membres et à entretenir durablement les ateliers d'embouche.

167. Les activités porteront sur la formation des membres des CDC et de l'administration locale pour le suivi de la CSCB, l'acquisition et la distribution des animaux, l'encadrement des bénéficiaires de génisses et des taurillons et le suivi de la CSC in situ et l'enregistrement des animaux de la CSCB dans le logiciel IBIS.

168. *Extension du système d'enregistrement.* Le système d'enregistrement et de suivi des géniteurs (IBIS) permettra: (i) d'identifier les élevages et les animaux présents dans ces élevages et; (ii) de réaliser un suivi et un enregistrement des événements de reproduction et de généalogie pour évaluer en temps réel les progrès génétiques et éviter la consanguinité en cas d'utilisation des taureaux géniteurs dans un troupeau ou en cas d'insémination artificielle. Compte tenu des problèmes qui retardent le plein fonctionnement de ce système, le Programme investira dans l'hébergement et le fonctionnement du serveur IBIS, mais également dans la formation des agents de saisie, des techniciens vétérinaires (TVC) et des cadres sur l'enregistrement des animaux et des événements dans IBIS. Il contribuera à l'acquisition des équipements dans la zone d'intervention du programme, au renforcement du réseau internet et suivi des animaux.

169. L'activité sera exécutée en collaboration étroite avec les structures techniques du MINAGRIE (DGE, la DPPA et le CNIA) qui en assureront le relais et continuité au terme du Programme.

170. Appui à la valorisation du lait. L'objectif est de fournir aux éleveurs, bénéficiaires de bovins laitiers, un débouché pour la production commercialisable du lait aux fins d'améliorer leurs revenus. L'organisation de la filière laitière permettra d'assurer l'approvisionnement régulier du pays et de combler le déficit national nutritionnel en lipides et en protides⁵².

171. Les activités prévues dans cette intervention sont organisées autour des axes suivants: collecte, transformation et valorisation, commercialisation.

172. *Mise en place des centres de collecte de lait (CCL).* La justification d'implantation d'un CCL est liée en priorité, à l'existence de bovins croisés frisons à vocation laitière et dans des proportions qui justifient une sécurisation de la production laitière obtenue. L'équation de base est que 50% au moins de la production obtenue par tête est commercialisée. Compte tenu que le lait est un produit périssable, l'installation de CCL se justifie par le besoin de sécuriser la production attendue dans un contexte où l'enclavement est important et de ne pas laisser le producteur à la merci de l'industriel.

⁵¹ Le PTRPC a développé la Chaîne de Solidarité Bovine dans la zone de plaine dans la communes de Mutimbuzi (Bujumbura Rural) et Rumonge (Bururi) où, respectivement, 22 et 17 génisses ont été distribuées en 2009, la CSCB a fonctionné puisque, respectivement, 19 et 20 vèles ont été redistribuées en 2012 ce qui signifie qu'il y a eu au total 80 naissances (mâles et femelles), le niveau de production est de 10 à 15 litres par jour selon l'alimentation, certains troupeaux ont cru et atteignent 3 vaches et 3 veaux et vèles, la vente du lait permet de scolariser les enfants, l'alimentation est basée sur les sous-produits du riz et des cultures légumineuses, sur les cultures fourragères introduites par le projet (Pennisetum, Calliandra sp...) et sur les aliments concentrés. Le suivi sanitaire des animaux est fait par un vétérinaire que les éleveurs paient car ils disposent de liquidités provenant de la vente du lait.

⁵² Le déficit annuel de production serait alors de 373 millions de litres, soit 13 fois le niveau de la production actuelle qui ne couvrirait donc que 7,2% des besoins nationaux.

Ainsi, les projets en cours sont en train de développer un réseau de petits centres de collecte de lait de proximité qui à terme vont approvisionner les unités de transformation de plus grande taille.

173. Le Programme complétera les initiatives en cours à travers le PRODEFI qui appuie également la filière. L'intervention proposée consistera à évaluer la faisabilité et définir le positionnement des centres, procéder à l'installation physique des centres, assurer le contrôle sanitaire des produits et réactifs puis à mettre en place un réseau de collecte motorisée dans les zones excentrées.

174. Compte tenu du cheptel laitier actuellement en place et le potentiel avec la mise en œuvre du PNSADR-IM, il est prévu la création de 9 CCL dont 6 dans le Moso et 3 dans l'Imbo. Le programme financera la construction et l'équipement⁵³ des CCL selon des modalités attribuant une contribution de 10% aux GPC bénéficiaires. Le transfert de propriété final ne se fera qu'après un délai ayant permis de s'assurer de la bonne gestion et du fonctionnement du centre (afin d'éviter que le matériel ne soit revendu ou abandonné sans pouvoir être récupéré).

175. Des points de collecte secondaires seront envisagés dans les collines ayant bénéficié de la CSCB éloignées du Chef-Lieu de la Commune où est localisé le CCL. Il s'agit de points de groupement du lait qui devrait être transporté au CCL quotidiennement.

176. Le contrôle sanitaire de la qualité du lait et des réactifs sera conduit en partenariat avec les structures étatiques concernées au niveau national et dans les 5 provinces d'intervention.

177. Quant au réseau de collecte motorisée, il est envisagé dans les zones excentrées pour assurer la collecte et la conservation du lait de manière rapide et sécurisée. Pour ce faire, le Programme contribuera à mettre en place d'une équipe de 20 jeunes collecteurs motorisés disposant de petites motos équipées d'un plateau muni de "cage isotherme", permettant d'assurer une température minimale et stabilité du lait durant le transport. Les motos seront acquises, sur financement du Programme, au profit des GPC qui en détiendraient la propriété dans le cadre d'un contrat de location (leasing financier) qui permettrait de rétrocéder la propriété aux jeunes collecteurs au terme du contrat. Les jeunes seront outillés par les GPC pour contrôler la qualité du lait collecté.

178. *Appui à la transformation du lait.* Cet appui direct aux techniques de valorisation visera trois types d'acteurs: (i) les éleveurs impliqués dans la vente de leur production via un centre de collecte; (ii) les éleveurs pratiquant une première transformation (pasteurisation) pour l'autoconsommation ou la commercialisation de proximité et (iii) les unités semi-industrielles et industrielles capables d'absorber de grandes quantités de lait et motrices du développement de la demande par l'offre de produits adaptés aux attentes des consommateurs.

179. Le Programme interviendra par les activités incluant: (i) une étude pour identifier les lieux d'implantation des unités de pasteurisation; (ii) la formation des GPC de lait à la manipulation du lait; (iii) l'appui à l'innovation et à la transformation semi-industrielle par la mise en place de deux unités de transformation (pasteurisation et de fabrication de fromage) dans le but de sauvegarder et de valoriser toute la production collectée; (iv) la formation et l'appui en approche commerciale qui s'inscrit déjà dans le cadre des activités d'appui au renforcement des capacités des GPC prévues dans le Programme; et (v) l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une unité UHT. Les modalités de financement de ces unités sont identiques à celles relatives aux CCL.

180. Par ailleurs, le Programme instruira une étude de faisabilité d'implantation d'une unité UHT. Si la faisabilité est avérée, la mise en œuvre pourrait faire l'objet d'un partenariat pour la création d'une société coopérative à l'image du modèle envisagé en phase de maturité supérieure pour les coopératives de la filière riz.

⁵³ Le centre de collecte disposera des équipements suivants: (i) un tank à lait d'un minimum de 500 litres pour cheptel potentiel de 290 vaches et pouvant suivant les conditions atteindre 3 000 litres; (ii) du matériel divers permettant de manipuler et de tester la qualité du lait: lactodensimètre, acidimètre, tabliers, bottes, scanner etc.; (iii) du matériel bureautique permettant l'enregistrement des livraisons et la comptabilité; (iv) un groupe électrogène de secours.

181. **Renforcement de la commercialisation du lait et de ses dérivés.** Les volumes de lait écoulés dans les points de vente, en particulier dans les chefs-lieux de communes et de provinces sont loin d'être négligeables (à Rugombo, près de 70 litres de lait cru par jour). Une étude de localisation de ces points de vente sera entreprise pour chacun des CCL adossé ou non à une unité de pasteurisation. Chaque CCL pourra solliciter l'installation d'un maximum de 2 points de vente au sein de la commune. Le Programme contribuera à former les promoteurs ou tenanciers des comptoirs de vente.

182. **Facilitation de l'accès aux services financiers.** Cet appui est envisagé de façon indifférenciée pour les deux filières. Il s'exercera dans le cadre de l'appui à l'approvisionnement en intrants, à l'achat d'équipement et à la mise en œuvre des plans d'affaires des GPC pour aider ces derniers à préparer leur requête de financement conformément à ce que requièrent les institutions financières. Des ateliers provinciaux de formation seront organisés en collaboration avec les institutions financières sur les mécanismes de financement. Le Programme formalisera également un partenariat avec le Réseau des institutions de microfinance au Burundi (RIM) pour contribuer à la mise en place de l'initiative envisagée par ce réseau en vue de développer de nouveaux produits et services pour le monde rural, en particulier pour le financement des filières agricoles. Pour les CCL, décortiqueuses, magasins de stockage, aires de séchages, la part des bénéficiaires s'établit à 10% (voir paragraphes 114 et 117). Il n'y a pas de lien a priori avec les IMF, mais le Programme envisage une mise en relation de certains GPC matures avec les IMF qui accorderaient au moins 20% des coûts des équipements sous forme de crédit moyennant une garantie financière à prélever sur les ressources de la subvention du programme.

183. Pour les mini-rizeries, comme mentionné au paragraphe 112, "le Programme n'aura pas à intervenir pour l'acquisition des équipements ou la construction des bâtiments mais uniquement pour l'appui aux structures pré-coopératives réunies en une structure fédérative pour leur apport au capital de la structure privée à constituer, leur formation préalable à l'adhésion à ce nouveau dispositif, leur appui-conseil durant la phase initiale de mise en route". Une étude de faisabilité préalable est prévue.

184. La participation des bénéficiaires au financement des équipements doit être raisonnable et acceptable financièrement par les Coopératives. Il sera de 10% pour les équipements et 50% pour les bâtiments des CCL, hangars de stockage, bâtiments pour héberger les décortiqueuses. Lors de la supervision du PRODEFI il avait été mis en évidence que malgré la mise à disposition des IMF de lignes de crédit, le financement de leur délocalisation, la fourniture d'équipements motorisés et informatiques, leur taux est demeuré exorbitant et surtout des échéances non supportables par les Coopératives, lorsque l'on ajoute la participation au financement du bâtiment, des équipements de réfrigération et du groupe électrogène. Ces contraintes sont à lever dans le cadre de la mise en œuvre du PNSADR-IM en établissant une convention unique avec un consortium d'IMF, en négociant un taux unique par type d'activité avec le consortium, en renforçant le suivi technique par les équipes du programme en coordination avec les IMF.

185. **Renforcement des capacités des acteurs de la filière lait.** A l'instar de la filière riz, l'objectif visé est d'appuyer la structuration des producteurs de lait et la professionnalisation de leurs organisations. Le Programme se propose d'appuyer 9 GPC de la filière lait à raison d'un GPC par commune d'intervention. Environ 19 575 ménages membres regroupant environ 117 450 ménages seront concernés.

186. Tout comme dans la filière riz, les appuis du Programme seront mis en œuvre suivant les mêmes principes, stratégies et modalités et organisés autour des mêmes axes comprenant: (i) appui institutionnel aux GPC ou groupements d'éleveurs à adapter selon leur niveau de maturité; (ii) un appui au développement des activités techniques et économiques GPC ou groupements d'éleveurs; et (iii) un appui pour la formation d'une plateforme de concertation entre les différents acteurs de la filière lait.

187. Des formations sur l'utilisation des équipements de stockage /réfrigération, et sur le contrôle de la qualité du lait, la transformation à petite échelle (lait pasteurisé, yogourt, beurre et crème fraîche) sont prévues dans le cadre du projet. Des formations pour la commercialisation et la vente du produit stocké sont également prévues. Un appui régulier du prestataire de service en charge du suivi de ces activités doit être envisagé, visant à vérifier que les formations dispensées ont bien été comprises par les participants et surtout que ceux qui participent aux formations sont bien ceux qui seront en charge de ces activités.

188. **Modalités de mise en œuvre.** Pour les CCL, décortiqueuses et petites unités de pasteurisation, la gestion de ces équipements sera réalisé dans le cadre d'un contrat avec un gestionnaire et un autre contrat avec un technicien du riz ou du lait pour l'entretien. Les exemples du CCL de MATANA et Gitaramuka illustrent ce type de montage. Les CCL de PRODEFI qui vont entrer en phase d'opérationnalité seront gérés de la même manière. Des contrats d'approvisionnement en lait cru refroidi pourront être signés entre les CCLs et les grandes unités de transformation, deux industriels réalisant actuellement des investissements importants en unités UHT et unités de stérilisation (en cours de montage) notamment la laiterie IAB et la laiterie Ntazimba. Le GPC opère également comme des privés en association.

189. **Sous-composante 2.3: Appui à la diversification et au renforcement de sécurité nutritionnelle.** Pour la diversification, l'objectif visé est d'accroître la production agricole des autres filières vivrières identifiées comme porteuses par l'intensification et l'augmentation des rendements par unité de surface. Les activités proposées concernent: (i) l'identification participative dans chacune des communes ciblées d'un nombre limité de filières porteuses aussi bien pour la production végétale que pour la production animale; et (ii) l'appui ciblé à certains maillons faibles de la chaîne de valeur d'un nombre limité de filières identifiées soit au niveau de l'approvisionnement en intrants (semences, boutures, etc.), la production, la conservation, la transformation et la commercialisation. Un nombre limité de filières identifiées et reconnues comme source de sécurité alimentaire et de revenus pour les ménages ruraux sera retenu et les appuis du programme seront ciblés pour agir sur les maillons faibles comme l'approvisionnement en semences, boutures ou rejets de qualité.

190. Dans le cadre de la diversification globale des systèmes de production, la Chaîne de Solidarité Communautaire Porcine sera développée selon les modalités suivantes: (i) 1 truie sera distribuée à 840 ménages dans les communes ciblées du Moso, (ii) chaque ménage bénéficiaire remboursera deux porcelets et, (iii) les verrats (90) seront confiés à d'autres bénéficiaires qui développeront un service de monte payante.

191. En ce qui concerne la sécurité nutritionnelle, l'objectif visé par le programme est l'amélioration de la nutrition et de l'hygiène auprès de la frange vulnérable et pauvre du groupe cible, par l'augmentation et la diversification de leurs produits et par une éducation à l'alimentation équilibrée, une bonne hygiène ainsi que l'amélioration de l'accès aux aliments riches en nutriments. Dans cette perspective, le Programme mettra en œuvre les activités suivantes: (i) la mise en place de 14 foyers d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle à base communautaire (FARN); (ii) la mise en place de jardins potagers dans les écoles (2 écoles par commune) et chez tous les bénéficiaires suivant le modèle déjà promu par les autres programmes/projets du FIDA; (iii) une action pilote pour promouvoir la consommation du lait local dans les cantines scolaires soutenues par le PAM ainsi que dans les centres de santé avec volet nutritionnel. L'action du programme se limitera au financement d'une étude de faisabilité pour la consommation du lait local pour l'approvisionnement des cantines scolaires et des centres de santé.

192. La stratégie de mise en œuvre repose sur la responsabilisation des GPC et autres organisations des producteurs et éleveurs, l'implication des structures décentralisées de prise en charge nutritionnelle et la sensibilisation des enfants au niveau des écoles.

Composante 3. Coordination et renforcement des capacités institutionnelles

193. **Coordination.** La coordination du PNSADR-IM sera structurée comme une première étape vers l'approche programme envisagée pour le portefeuille du FIDA. La coordination générale ainsi

que les fonctions administratives, fiduciaires et de passation des marchés seront centralisées à Bujumbura. Quant aux fonctions techniques, elles seront décentralisées pour faciliter l'exécution et le suivi rapproché des activités. En conséquence, le PNSADR-IM sera mis en œuvre par une coordination centrale établie à Bujumbura. L'exécution et le suivi technique seront décentralisés à travers deux unités régionales de coordination l'une dans le Moso et l'autre dans l'Imbo qui seront à terme financées à coûts partagés avec les autres projets financés par le FIDA selon des modalités définies dans le manuel de procédures.

194. **Renforcement des capacités institutionnelles.** La mise en œuvre du Programme s'inscrit dans les orientations définies dans le PNIA en matière de pilotage stratégique impliquant les départements sectoriels sous l'égide de la deuxième vice-présidence, d'exécution technique qui revient au Ministère en charge de l'agriculture, et de coordination et de suivi déconcentrés dont la responsabilité incombe aux DPAE. Dans cette perspective, les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du Programme visent à renforcer les capacités des structures pérennes de l'administration du secteur de l'agriculture, en vue de faciliter l'appropriation du dispositif technique d'appui au développement des filières qui sera établi par le Programme. Les services techniques centraux du MINAGRIE et les DPAE seront étroitement associés à la mise en œuvre. Des appuis en termes d'assistance technique, de formation et de renforcement des capacités opérationnelles sont prévus durant le cycle de vie du Programme dans une logique de transfert de compétences et de prise en charge progressive d'un point de vue technique et financier, dans le cadre des fonctions régaliennes du Ministère.

195. De façon spécifique, en matière de production végétale et animale, un appui institutionnel sera apporté au MINAGRIE pour la définition et l'élaboration d'un système national de vulgarisation basé sur les CEF. A cette fin, le Programme renforcera les capacités des personnels des projets, du MINAGRIE et des DPAE pour: (i) maîtriser cette approche de CEF et former les producteurs sur la base d'un module de formation harmonisé et en suivant toutes les étapes préconisées; et (ii) améliorer le dispositif de suivi-évaluation du Ministère dans une approche coordonnée avec le système de suivi-évaluation du PNIA et celui établi au niveau des DPAE.

Leçons apprises et respecte des politiques du FIDA

196. Tout en s'inscrivant dans le PNIA, la thématique du PNSADR-IM épouse celle qui sous-tend le Programme-pays du FIDA au Burundi depuis le début de la période post-conflit, notamment en ce qui concerne le renforcement du capital productif et l'appui aux filières agricoles. En la matière, les leçons apprises constituent une source d'inspiration pour la conception et la préparation du présent Programme. Le PNSADR-IM conforte le passage de projets tels que PRDMR et PTRPC qui ont été élaborés et mis en œuvre pour répondre à des besoins d'urgence dans une situation de crise et dont les activités étaient éclectiques à des projets comme le PAIVA-B et le PRODEFI ayant des objectifs de développement clairs et devant contribuer à l'augmentation de volumes de produits stratégiques (lait et riz).

197. Concernant le ciblage. Le FIDA a développé une technique de ciblage précise adaptée au contexte de l'agriculture de moyenne et basse altitude dans laquelle l'exploitation intègre une/des parcelles dans les marais dont la superficie totale est inférieure à 5 ares et une/des parcelles sur les zones de pente dont la superficie critique ou déterminante est de 0.5 hectare. Etant donné que le PNSADR-IM sera mis en œuvre dans une zone agro-écologique différente et de basse altitude, notamment dans les zones de plaine, la superficie par exploitation dans les marais du Moso dépasse les 10 ares et dans la plaine de l'Imbo les 20 ares. Il en découle que la technique de ciblage à adopter dans la mise en œuvre du PNSADR-IM sera modifiée et adaptée au contexte local.

198. **Concernant la production végétale.** Les centres d'intérêt majeurs portent sur l'intensification agricole et la valorisation.

199. *L'intensification agricole:* après avoir ratissé assez large en intervenant sur un grand nombre de filières au départ, le Gouvernement en partenariat avec le FIDA et ses partenaires a adopté une approche qui se circonscrit sur un nombre limité de filières, ce qui permet de rationaliser l'utilisation

des ressources et de produire plus d'impacts. Avec les programmes PRDMR⁵⁴ et PTRPC⁵⁵, des appuis sous forme de kits agricoles (semences et boutures, engrais, outillage agricole) en faveur de groupes vulnérables portaient sur un grand nombre de cultures vivrières. La notion de filières agricoles est apparue au démarrage du PAIVA-B en 2009. Le riz et le lait ont été retenus comme filières prioritaires dans le PAIVA-B et le PRODEFI lancé en 2011 bien que d'autres filières aient été partiellement ciblées dans le cadre des CEF (pomme de terre, maïs, etc.). Le PNSADR-IM s'inscrit dans la continuité d'une approche de concentration axée sur ces deux filières majeures pour la sécurité alimentaire.

200. L'intensification est adossée à la production des semences de qualité. Cette production, faiblement soutenue jusqu'à présent, est faite en partenariat avec des associations, mais s'est souvent soldée par de faibles rendements et par un faible taux de remboursement des intrants agricoles. Les appuis les plus consistants des projets concernent les formations de renforcement des capacités organisées notamment sur le SRI à travers les champs écoles fermiers (CEF). Après sa revue à mi-parcours en 2013, le PAIVA-B a signé une convention avec l'ISABU pour la production des semences de base et commerciales de riz. Le PRODEFI, qui dispose d'une ligne de crédit, met en relation les IMF et les coopératives de producteurs souhaitant bénéficier d'un crédit de campagne sur la base de garanties. Ces deux procédés semblent productifs et efficaces; d'où la possibilité de promouvoir la production des semences selon l'alternative de responsabiliser des associations/privés multiplicateurs disposant de moyens financiers pour la production des semences de base et commerciales sous l'encadrement des institutions de recherche.

201. L'adoption des semences de qualité par les producteurs demeure un défi majeur parce que la majorité n'a pas encore perçu les avantages liés à l'utilisation de ces semences; ce qui pose le problème de leur commercialisation. D'où la nécessité de développer des actions de promotion, de vulgarisation pour changer les habitudes dans le sens de l'adoption des semences de qualité. Le PNSADR-IM s'inscrit dans cette logique.

202. *La valorisation de la production.* La stratégie nationale de développement du riz (SNDR) a été élaborée et est en voie de validation par le Gouvernement. Mais il n'existe pas une politique de financement des filières qui permettrait de lever la principale contrainte à la valorisation que constitue l'accès au financement. Les services financiers adaptés à la transformation restent quasiment inexistant. Le financement de la dimension postproduction se fait de façon disparate avec des modalités essentiellement basée sur la subvention à fonds perdus et pouvant atteindre 100% des investissements avec certains PTF. Une approche entrepreneuriale combinant la promotion des services financiers ruraux et des filières et impliquant les institutions financières serait une alternative à soutenir.

203. Il convient de relever que la plupart des organisations des producteurs sont de création récente. Pour être réellement autonomes, elles nécessitent un certain accompagnement. Des investissements majeurs sont requis en matière de renforcement de l'assise institutionnelle et de développement de l'esprit d'entreprise.

204. En matière de transformation, la faible qualité des produits limite leur compétitivité, comme c'est le cas pour le riz burundais, auquel celui importé de la Tanzanie est préféré avec rapport qualité-prix nettement à l'avantage du voisin du Sud-est. Cette situation pose le problème de la technologie et de la maîtrise des techniques en matière de transformation. Cependant de nouveaux débouchés apparaissent, notamment, grâce à la nouvelle mesure adoptée par le PAM d'acquisition de produits locaux destinés à approvisionner les cantines scolaires.

205. De plus, il n'existe pas au niveau national d'expertise en termes de transformation/commercialisation des produits. Le niveau d'expertise existant au sein des projets

⁵⁴ Programme de relance et de développement du monde rural mis en œuvre de 2000 à 2010 dans les provinces de Cibitoke, Gitega, Karusi et Kayanza.

⁵⁵ Programme transitoire de reconstruction post-conflit(PTRPC), mis en œuvre de 2006 à 2014 dans les provinces de Bujumbura, Bururi et Ruyigi.

financés ou gérés par le FIDA est encore insuffisant pour coordonner la mise en œuvre des composantes relatives à la transformation des produits agricoles.

206. **Concernant le capital productif**, les aspects les plus importants concernent les aménagements et la protection des bassins versants.

207. Au sujet des aménagements, il se pose avant tout, le problème de la qualité des travaux. Celle-ci dépend de la qualité des études. L'expertise nationale en matière de conseil et d'ingénierie en infrastructures rurales recèle des insuffisances dont les implications compromettent la durabilité des ouvrages et des réalisations. Des expériences en cours avec la Coopération belge et la Banque mondiale révèlent que la qualité de l'expertise nationale peut être améliorée dans le cadre d'alliances ou de consortia avec l'expertise internationale.

208. On observe une pratique de planage systématique dans les marais et les plaines. Les riziculteurs acceptent spontanément de grouper leurs petites parcelles pour permettre leur planage systématique. Etant donné que les travaux de planage à l'entreprise coûtent relativement cher, les projets appuient les riziculteurs dans les travaux de planage et d'endiguement des parcelles par une main d'œuvre salariée qui revient nettement moins cher (environ 200 USD/ha). Cette option est valable pour les marais et non pour les périmètres des plaines. En revanche, le problème d'appropriation des investissements hydroagricoles se pose. En effet les associations d'usagers des marais (AUM) auxquelles revient la maintenance/entretien des ouvrages éprouvent des difficultés liées au faible niveau de la redevance combiné au recouvrement limité. Des activités de renforcement de capacités en gestion et la sensibilisation à la maintenance sont des besoins ressentis et exprimés par les acteurs concernés.

209. Au sujet de la protection des bassins versants, le terrain révèle l'évidence d'un besoin d'actions continues. La superficie des BV couverte (théoriquement 10 fois par hectare de marais aménagés) par les dispositifs antiérosifs est souvent insuffisante pour protéger efficacement les marais aménagés contre les inondations. De plus, il n'y a pas de priorisation des sites critiques à traiter. La combinaison de plusieurs instruments de protection est rarement envisagée: reboisement, ouvrages de Conservation des Eaux et du Sol. Les techniques utilisées pour l'aménagement des bassins versants sont quelquefois peu appropriées (fossés dans la plupart des cas) alors qu'il existe des techniques plus sophistiquées (banquettes, terrasses, etc.) et certes plus coûteuses, dont l'adoption pourrait être freinée par la taille des parcelles qui est très limitée. A la revue à mi-parcours du PAIVA-B par exemple, la superficie des BV protégée représentait 16,9% de la superficie nécessaire calculée suivant la ligne de crête. Ces travaux demanderaient des ressources importantes pour les projets. Parmi les alternatives envisageables, figurent des techniques de cordons de pierre, moins onéreuses. Par ailleurs, la promotion de plantations agro-forestières (*Grevillea*), forestiers (*eucalyptus*) et fourragers (*Callindra*) constitue un choix efficace en matière de protection de bassins versants.

210. L'approche bassin versant axée sur la concentration des activités autour des marais et bassins versants n'est pas applicable partout et mérite d'être réajustée. Cette approche était totalement adaptée aux zones de moyenne et haute altitude où sont localisées les interventions du PAIVA-B et du PRODEFI, où il existe des marais perchés de superficie relativement limitée. Certaines provinces comme Bubanza et Bujumbura ne disposent pas de vastes marais. Elles disposent par contre de plaines irrigables dont les bassins versants très vastes et très escarpés se situent à plusieurs kilomètres des périmètres aménagés. Les ressources financières des projets ne permettent pas toujours d'envisager la protection intégrale des BV de ce type.

211. Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre du PNSADR-IM, l'approche de concentration et d'articulation des interventions dans l'espace telles qu'utilisée dans les projets financés ou gérés par le FIDA est à perpétuer car elle permet d'optimiser les effets/impacts.

212. **Concernant la production animale**. L'approche concentration des bovins sur des bassins versants des marais aménagés a capitalisé les expériences des projets PRDMR et PTRPC et a connu un démarrage effectif avec le PAIVA-B. Avec le PARSE comme prestataire de service, le renforcement de la CSCB a profité du dispositif ACSA, de l'encadrement des bénéficiaires par

l'approche CEF, des services d'enregistrement des géniteurs, des services d'insémination artificielle et des associations multiplicateurs des semences et boutures fourragères.

213. Cette approche s'est basée sur les principaux suivants:

- la concentration des animaux permet un suivi facile de la CSCB, une synergie dans l'encadrement et une visibilité des impacts dans la zone d'interventions;
- la fumure organique a été identifiée comme restauratrice de la fertilité du sol et de l'augmentation de la production agricole; de ce fait, la stabulation permanente des bovins permet la valorisation maximale du fumier. Par ailleurs, l'application de la fumure dans les champs rizicoles par les riziculteurs des CEF encadrés par le PTRPC a montré que le fumier devenait un moyen complémentaire et/ou de substitution d'engrais chimiques dans un contexte où l'approvisionnement régulier en engrais n'est pas assuré;
- les marais aménagés étaient exposés aux risques d'érosion pluviale suite à l'absence de protection intégrale des collines appartenant aux bassins versants surplombant ces marais;
- avec la préparation des bénéficiaires par installation des cultures fourragères sur les courbes de niveaux, l'introduction des animaux de façon concentrée sur les collines surplombant les marais aménagés permet de faciliter la protection intégrale des bassins versants;
- dans un contexte d'insuffisance de concentrés, la production de la paille et du son de riz permet une amélioration de l'alimentation des bovins.

214. Ces constats montrent que le renforcement de la CSCB en adoptant l'approche de concentration dans les bassins versants des marais aménagés permet d'augmenter la rentabilité des investissements (bovins, SRI) tout en renforçant les stratégies de lutte antiérosives et de protection des bassins versants et marais contre les conséquences de l'érosion pluviales. Ainsi, le riz et le lait sont devenus des filières porteuses de développement agricole ; ce qui explique le choix que les projets du FIDA (PRODEFI, PROPA-O) ont porté sur les deux filières principales (riz et lait).

215. Cependant, l'approche cantonnant la CSCB sur les bassins versants surplombant les marais atteint ces limites (comme c'est le cas dans le PNSADR-IM) quand les interventions sont localisées dans les zones de plaine/marais de grande superficie séparées des bassins versants de plusieurs dizaines de kilomètres. Dans la Plaine de l'Imbo, la transformation des systèmes d'élevage bovin de race locale en systèmes d'élevage de race croisée conduits en stabulation sera renforcée par les actions d'appui au Dispositif d'Insémination Artificielle prévu dans le PNSADR-IM et par le renforcement des capacités des producteurs pour introduire des cultures fourragères dans les rotations.

216. Dans le souci de renforcer la protection de l'environnement et alléger la pénibilité des femmes, des nouvelles technologies seraient proposées dans le cadre du renforcement de la CSC Bovine: le système de collecte des eaux (pour abreuver les animaux), le système de hachage mécanique du fourrage et les bio-digesteurs pour la production du gaz combustible à partir du fumier animal.

Mise en œuvre du programme

B. Approche

217. **Principes.** La mise en œuvre du Programme reposera sur des principes dont le respect permettra de tirer profit des conditions favorables qui seront mises en place par le Programme pour développer les filières concernées sur une base durable. Ces principes se réfèrent avant tout à ceux du PNIA et des stratégies sectorielles, et concernent particulièrement:

- a. *l'approche filière:* de l'amont de la production jusqu'au niveau du consommateur, les interventions du Programme s'intéressent aux points faibles qui jalonnent la chaîne de

valeur des faiblesses et adoptera une démarche d'intervention ciblée en adaptant les appuis selon les problèmes et les acteurs concernés;

- b. *l'implication de tous les acteurs locaux concernés* suivant une démarche et dans une perspective d'appropriation des acquis qui seront générés par le Programme. La dynamique associative existante au niveau local, les collectivités territoriales décentralisées constitueront la porte d'entrée du Programme et les principaux interlocuteurs avec lesquels les choix opérationnels seront discutés et validés;
- c. *la responsabilisation de la profession agricole au niveau de la production et de la valorisation*. Les capacités des AUM et des GPC seront renforcées vis-à-vis des attentes légitimes de leurs membres en termes de services mais aussi en termes de défense des intérêts dans le cadre des fonctions économiques qui leur incombent dans le cadre d'une approche entrepreneuriale. Le passage à un niveau de maturité supérieur sera un indicateur permettant de mesurer la capacité des AUM et GPC à assurer leurs responsabilités et à devenir autonomes;
- d. *le partenariat avec le public et le privé* sera considéré comme une opportunité à saisir et à exploiter pour la promotion des technologies d'intensification de l'agriculture, mais également pour la transformation et la commercialisation. A cet égard et dans une logique gagnant-gagnant, les partenariats à développer devront préalablement s'assurer que l'intérêt des petits producteurs, transformateurs et autres acteurs des filières est pris en compte et reflété en termes économiques et financiers;
- e. *Approche faire-faire* permettant de valoriser l'expertise nationale spécialisée, et de faciliter l'appropriation des connaissances dans le cadre de consortia avec l'expertise internationale. Cette approche permet aussi de renforcer la technicité de l'équipe du Programme en matière de maîtrise d'ouvrage.

218. Les investissements prévus au profit des GPC seront consentis sur la base de leurs plans d'affaires et à leur demande et avec leur contribution.

219. **Approche.** Les actions à développer dans le cadre de la mise en œuvre du PNSADR-IM viendront compléter les interventions des autres projets financés par le FIDA autant d'un point de vue thématique que géographique. Alors que les autres projets du FIDA interviennent dans les zones de moyenne et haute altitude enclavées et ciblent des exploitations de petite taille à ressources (terre et eau) limitées, le PNSADR-IM sera mis en œuvre dans les zones de basse altitude et dans les plaines où le potentiel de développement agricole est élevé du fait de la présence de sols fertiles, d'un accès au marché facilitant la commercialisation et l'approvisionnement en intrants et de ressources en eau. La complémentarité avec les interventions passées du FIDA sera privilégiée dans un souci de consolidation des investissements et d'intégrer les différentes interventions dans un seul programme, notamment, dans les provinces de l'Imbo et du Moso où le FIDA est déjà intervenu soit Bubanza, Bujumbura, Cibitoke, et Ruyigi. La complémentarité est, également, recherchée au niveau des communes, notamment dans la zone d'intervention du PTRPC dans les provinces de Ruyigi et Bujumbura Rural.

220. Pour maximiser son impact, le programme: (i) renforcera les initiatives en cours, prises par un certain nombre de groupements et valorisera les acquis des interventions du passé et; (ii) mettra en place un mécanisme financier adapté aux contraintes rencontrées par les exploitants familiaux.

221. *Approche stratégique:* le Programme s'appuiera sur les acquis obtenus par le PAIVA-B et le PRODEFI et veillera à assurer une synergie et une coordination étroite avec les autres projets similaires en cours et notamment le PRODEMA financé par la Banque Mondiale qui intervient dans les mêmes Provinces, le PAIOSA financé par la Coopération Technique Belge (CTB) qui intervient de manière importante sur la Province de Cibitoke, le PPCDR financé par l'Union Européenne, qui a certes clôturé sa phase opérationnelle le 31 décembre 2013.

222. Comme pour le PRODEFI, la démarche de développement de ces deux filières fonctionnera selon une approche visant à relier la production à la demande en appuyant les groupements de producteurs et de transformateurs à répondre de manière opérationnelle et efficace à la demande des consommateurs. La stratégie repose sur la professionnalisation de ces petits producteurs de riz exploitant les marais/plaines aménagés des deux régions de l'Imbo et du Moso.

223. Le respect des mécanismes de marché devra être préservé au maximum afin de pérenniser les résultats et impacts du programme. Le programme encouragera et jouera un rôle de facilitateur pour développer l'initiative privée, qui demeurera la clé de voûte du développement des filières. Cette initiative privée est portée certes par les groupements de producteurs (groupements pré-coopératifs rizicoles et laitières), puis par les Sociétés coopératives à créer avec les autres acteurs impliqués dans ces filières, industriels, transformateurs, transporteurs, commerçants, qui auront accès aux activités du programme essentiellement sous forme d'appui conseil et ceci, à un stade avancé de mise en œuvre du programme.

224. *Accès aux intrants et au capital d'exploitation.* L'adoption de paquets technologiques au niveau de la production permettra d'améliorer la productivité des exploitations et portera: (i) pour ce qui est de la culture du riz sur la mise à disposition d'intrants à coûts partagés et incluant les semences améliorées, l'engrais et les produits de traitements et, (ii) pour ce qui est de la production laitière l'importation de vaches performantes, la construction d'étables, la vaccination systématique, le contrôle parasitaire et divers intrants permettant la production intensive de plantes fourragères, l'apport de concentrés et l'insémination artificielle.

225. *Accès aux équipements de transformation et d'infrastructures de stockage.* L'adoption de paquets technologiques au niveau de la transformation permettra d'apporter une valeur ajoutée au produit brut et portera: (i) pour ce qui est du riz, sur la mise en place de hangars de stockage, de petites unités de décorticage performantes, de développement d'informations sur les marchés, de promotion de mini rizeries industrielles; (ii) pour ce qui est du lait, l'adoption de mesures d'hygiène, la mise en place de Centres de Collecte du Lait (CCL) et d'un réseau de distribution du lait par le biais de comptoirs de vente, la promotion de petites unités de pasteurisation, et de fabrication de fromages (mini laiteries).

226. *Approche ascendante confirmée.* Le nouveau programme devra donc étendre le ciblage social à d'autres groupes cibles qui participent au développement économique du pays et qui ne sont pas forcément des ruraux pauvres. Cette évolution devra toutefois être établie en tenant compte du principe de base que ces acteurs ne seront pas des bénéficiaires nets et directs des ressources du programme sauf - éventuellement et après justification - dans des domaines spécifiques tels que la formation, les appuis-conseil, l'information, la mise en réseau et ou les ateliers et rencontres.

227. **Phasage et stratégie de sortie.** Les activités du Programme, en particulier celles qui concernent les investissements d'une certaine taille (aménagements dans le Moso, magasins de stockage, unités de transformations, CCL, etc.) seront déployées sur les 4 premières années, avec une forte occurrence sur les 3 premières années. Les investissements de taille prévus en année 4, comme ceux relatifs aux mini-rizeries (sociétés coopératives) sont conditionnés par l'état d'avancement du processus de maturation institutionnelle des GPC, et les conclusions de l'étude de faisabilité dont l'agenda est lié à la réalisation d'un certain volume de production dans les zones aménagées. Dans le cas de l'aménagement/réhabilitation des périmètres de la Rukaramu dans l'Imbo, des études préliminaires sont nécessaires et les travaux seront démarrés après confirmation par les études après la revue à mi-parcours.

228. Une telle planification a pour avantage de donner le temps nécessaire pour conduire le désengagement du Programme qui sera amorcé dès la revue à mi-parcours en année 3. Telle que conçue, la stratégie de sortie se traduira notamment par le retrait progressif de l'assistance technique envisagée dans les différentes composantes articulée avec la prise en charge progressive par les bénéficiaires au niveau technique et financier des interventions à tous les niveaux.

C. Organisation institutionnelle et coordination opérationnelle

229. La mise en œuvre du PNSADR-IM sera structurée comme une première étape vers l'approche programme envisagée pour le portefeuille du FIDA. La coordination générale ainsi que les fonctions administratives, fiduciaires et de passation des marchés seront centralisées à Bujumbura. Quant aux fonctions techniques et une partie des fonctions de passation de marché, elles seront décentralisées pour faciliter l'exécution et le suivi rapproché des activités. En conséquence, le PNSADR-IM sera mis en œuvre par une coordination centrale établie à Bujumbura. L'exécution et le suivi technique seront décentralisés à travers deux unités régionales de coordination l'une dans le Moso et l'autre dans l'Imbo qui seront à terme financées à coûts partagés avec les autres projets financés par le FIDA selon des modalités définies dans le manuel de procédures. Un arrêté du MINAGRIE fixera le mandat et la composition des différents organes.

230. **Tutelle et pilotage.** Le MINAGRIE, en sa qualité de maître d'ouvrage, constitue le CSO et le CTP. Le CSO instruira les orientations générales pour le pilotage et la coordination du Programme et sera composé de représentants des ministères en charge des finances, de la planification, de l'agriculture, de l'environnement et sera présidé par le MINAGRIE. Il informera le Gouvernement sur la mise en œuvre du Programme et son administration générale. Le CSO se réunira au démarrage du projet, à mi-parcours et à l'achèvement d'informer.

231. Le CTP aura pour responsabilité de vérifier globalement et régulièrement que le PNSADR-IM chemine correctement vers ses objectifs et de proposer au besoin une réorientation. Il supervisera l'état d'avancement du Programme et veillera à l'atteinte de ses objectifs et au respect de sa stratégie d'intervention à travers les tâches suivantes: (i) approuver les Programmes de travail et budgets annuels (PTBA); (ii) approuver les rapports annuels d'exécution; (iii) examiner et approuver les rapports d'audit; (iv) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision et d'audit; et (v) veiller à la cohérence du Programme et de ses PTBA avec les stratégies, politiques et projets en cours⁵⁶.

232. **Coordination nationale du Programme.** Le MINAGRIE mettra en place une Unité facilitation et de coordination du Programme (UFCP) qui disposera de l'autonomie de gestion. Elle sera établie à Bujumbura. Elle sera chargée de la mise en œuvre du Programme: gestion des ressources et patrimoine, gestion du personnel, gestion des contrats de partenariat et d'exécution. Elle assurera les relations avec la tutelle, le Ministère agissant au nom de l'Emprunteur, le FIDA. Elle organisera les missions de supervision et de revue, veillera aux relations avec les autres projets du portefeuille FIDA au Burundi et d'autres PTF.

233. L'UFCP sera responsable de la gestion opérationnelle du PNSADR-IM et aura comme principales tâches: (i) la coordination de sa programmation budgétaire notamment l'élaboration du Programme de travail annuel et du budget (PTBA) et le suivi-évaluation des activités des PTBA; (ii) la préparation, en concertation avec les services techniques concernés, des dossiers d'appel d'offres des travaux, des fournitures et des services et la passation des marchés; (iii) le suivi technique et budgétaire des activités et des résultats; (iv) la préparation des rapports trimestriels et annuels d'activités; (v) la coordination des actions transversales du Programme (formation, études, missions, etc.); (vi) l'organisation de la circulation de l'information entre les différents partenaires concernés (services techniques, opérateurs privés, société civile, etc.); (vii) l'assistance, l'appui technique, le suivi des deux unités de facilitation et coordination régionales du Programme dans la mise en œuvre des différentes activités; (viii) le contrôle de la qualité des réalisations et de la performance des prestataires de service (opérateurs, acteurs privés, fédérations de producteurs), (ix) le suivi de la mise en œuvre des orientations instruites par le CSO et le CTP, la mise en cohérence et la coordination avec les autres projets financés par le FIDA et les PTF au niveau national.

234. L'UFCP sera organisée en deux départements, l'un technique et l'autre administratif et fiduciaire. L'équipe chargée d'animer l'UFCP sera chapeauté par un coordinateur national et

⁵⁶ Voir également Appendice 5 sur les arrangements institutionnels et de mise en œuvre.

composée au niveau technique, par: (i) un chef de composante génie rural; (ii) un chef de composante développement des filières ; et au niveau administratif et fiduciaire par: (iii) un responsable administratif et financier (RAF) assisté de (iv) un adjoint, (v) un comptable et (vi) un assistant comptable; (vii) un responsable en suivi-évaluation; (viii) un responsable en passation de marché assisté (ix) d'un adjoint; (x) un planton – coursier; (xi) un agent de sécurité et (xii) six chauffeurs.

235. **Coordination régionale du Programme.** Dans chacune des deux régions d'intervention du Programme, la coordination et la gestion seront assurées par une Unité de facilitation et coordination régionale (UFCR). Ces Unités travailleront en collaboration avec les DPAE, et sont placées sous la responsabilité hiérarchique de l'UFCP. Elles assureront la mise en œuvre des activités et auront pour responsabilités: (i) la coordination du Programme à l'échelle régionale et les liens avec l'Administration déconcentrée et les collectivités territoriales; (ii) l'évaluation des contrats de performance avec les prestataires de services locaux, (iii) le suivi rapproché des activités mises en œuvre dans le cadre du Programme par les différents acteurs (OP, ONG, services publics déconcentrés, prestataires privés) et, (iv) la préparation des DAO pour la passation de petits marchés avec l'appui du responsable national de passation de marché.

236. Chaque UFCR sera composée de: (i) un coordinateur régional qui sera assisté par (ii) un agronome, (iii) un spécialiste en OP et Coopératives, (iv) un spécialiste en élevage, (v) un spécialiste en infrastructures rurales, (vi) un assistant en suivi-évaluation, (vii) un assistant administratif, (viii) un planton – coursier et (ix) six chauffeurs. Un des responsables de composante technique jouera le rôle de Coordinateur national selon les activités dominantes à exécuter sur le terrain.

D. Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs

237. **Planification.** Le PNSADR-IM sera exécuté sur la base de Programmes de travail et de budgets annuels (PTBA), soumis à l'examen et adoption du Comité d'orientation stratégique (COS) avant d'être envoyé au FIDA pour avis de non objection. Une approche souple permettant la révision éventuelle du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée. Le PTBA sera consolidé par l'Unité de facilitation et de coordination du Programme (UFCP) sur la base des propositions régionales, préparées en étroite collaboration avec les DPAE et les conseils communaux concernés au sein du Gouvernorat.

238. **Suivi-évaluation.** Le Programme mettra en place un système de suivi évaluation participatif et conforme aux directives du système de gestion des résultats d'impact (SYGRI) du FIDA. Le système permettra d'assurer la diffusion des informations sur l'exécution du projet à travers la génération des tableaux de bord, des rapports semestriels, des rapports annuels de suivi-évaluation et des rapports de suivi financier. Ces informations doivent être accessibles aux différents acteurs en tenant compte des profils définis pour la gestion de la sécurité.

239. Le suivi des résultats du Programme consistera en la documentation des processus de réalisations de ses résultats, leur caractérisation et, au suivi des indicateurs les plus pertinents pour mesurer leur évolution pendant la durée du Projet.

240. Ce travail de documentation sera effectué sur l'ensemble de la chaîne d'exécution du Programme. Il permettra de renseigner les indicateurs de résultats du cadre logique, y compris les indicateurs SYGRI (indicateurs de 1er et 2ème niveaux). Il sera basé sur: (i) la constitution d'une base de données sur les acteurs, les institutions et opérateurs spécialisés du Programme, les filières et opportunités de marchés, les innovations, etc.; (ii) la documentation du processus de sensibilisation et d'orientation des groupes cibles (nombre des bénéficiaires touchés par catégorie); (iii) la documentation et le suivi du processus de formation des acteurs; (iv) la documentation du processus de mise en œuvre des plans de développement organisationnel et des plans d'affaires; (v) la documentation du processus d'accompagnement des GPC; (vi) la documentation du processus de promotion de l'emploi des jeunes dans la maintenance des infrastructures, l'entretien des pistes de

desserte rurale et dans la collecte du lait; (vii) l'évaluation de la prestation des différents partenaires d'exécution du Programme.

241. Le suivi-évaluation sera basé sur: (i) un suivi interne permanent, basé sur les rapports de suivi des organisations paysannes et des opérateurs concernés; (ii) un suivi permanent basé sur des ateliers annuels d'auto-évaluation pour faire le point des réalisations du Programme, discuter les contraintes rencontrées et des solutions proposées, ainsi que la programmation des activités; (iii) des missions de supervision mandatées par le FIDA et par le MINAGRIE; (iv) des évaluations externes incluant des enquêtes de référence (au démarrage, à mi-parcours et à la fin du Programme t), et (v) une revue à mi-parcours, et un rapport d'achèvement.

242. **Gestion des savoirs.** Dans le cadre de ce Programme, les savoirs seront alimentés par: (i) le mécanisme de SE générant des informations à partir de données collectées par le projet; (ii) les acteurs locaux de mise en œuvre (communautés bénéficiaires, les techniciens communaux et provinciaux) dans le cadre d'un processus d'apprentissage par l'action; et (iii) l'échange d'expériences entre les projets.

243. *Mécanisme d'apprentissage.* Il sert à répertorier, documenter et diffuser des connaissances à différents niveaux Il existe quatre catégories d'activités qui font appels à des outils spécifiques: (i) les activités participatives locales avec les Bénéficiaires; (ii) les activités des experts et des partenaires de mise en œuvre, observations de terrains; (iii) les activités d'analyse des informations issues du suivi-Évaluation; et (iv) les activités de capitalisation et d'échanges d'expériences locales, Régionales, nationales et internationales.

244. *Capitalisation et connaissances.* Le Programme contribuera à générer des connaissances à plusieurs niveaux: (i) identification et caractérisation des bonnes pratiques techniques (CSCB pour l'élevage, SRI pour le riz) au niveau de la production et de la transformation; (ii) évolution des modalités de ciblage selon les zones agro-écologiques; (iii) bonnes pratiques de gestion communautaire; (iv) connaissance scientifique à travers les mécanismes de coopération avec les institutions de recherches surtout au niveau de la vulgarisation et de la qualité des semences; (v) pratiques de bonne gouvernance au sein du portefeuille de projets FIDA; (vi) expériences en synergie avec d'autres PTF dans les domaines techniques et ceux en lien avec le Renforcement des capacités; (vii) principaux problèmes identifiés et solutions proposées; (viii) progrès par rapport à l'atteinte des résultats et (ix) cas des succès et d'échec permettant de démontrer l'impact du Programme au près des différentes parties prenantes.

245. Le PNSADR-IM a été élaboré sur la base des résultats obtenus dans la mise en œuvre des projets financés par le FIDA en cours ou en phase d'achèvement. Une stratégie de répliation des activités sera élaborée au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme sur la base des résultats obtenus et de l'évolution du contexte dans le but de collecter les bonnes pratiques et activités rentables pour les intégrer dans les formulations des projets futurs.

E. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

246. **Gestion financière.** Les fonds du Programme seront gérés selon les procédures en vigueur en République du Burundi ainsi que celles du FIDA en matière de gestion financière et administrative des projets. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la Lettre à l'emprunteur et dans le manuel de gestion administrative, financière et comptable du PNSADR-IM. L'UFCP sera responsable de la gestion financière du Programme et devra disposer d'une autonomie en la matière. Le dispositif de gestion s'appuiera sur une organisation administrative, financière et comptable à rendre efficace avec le recrutement: au niveau du siège de 3 professionnels: un(e) Responsable administratif et financier (RAF) maîtrisant la comptabilité, un(e) Comptable, un(e) assistant administratif. Ce personnel devra avoir une bonne maîtrise des logiciels de gestion des projets/programmes de développement, notamment le TOMPRO, modèle multi-site, le logiciel habituel pour les Projets du FIDA.

247. L'UFCP sera responsable et redevable auprès du Gouvernement et du FIDA de l'utilisation des ressources du Programme en conformité avec les accords du financement du FIDA. Le système comptable sera compatible avec les normes et principes comptables internationalement admis ainsi qu'avec les normes préconisées par le Gouvernement du Burundi. L'UFCP établira des situations financières et comptables trimestrielles qu'elle transmettra régulièrement au Gouvernement et au FIDA. Elle préparera pour chaque exercice fiscal les états financiers consolidés des opérations, des ressources et des dépenses relatives au Programme.

248. En matière de contrôle de risque, les éléments d'atténuation seront d'abord assurés par: (i) le suivi conjoint de la tutelle et du FIDA (suivi de proximité Bureau-pays du FIDA au Burundi, missions de supervision et d'appui); (ii) les audits annuels des comptes du Programme et (iii) le suivi et le contrôle assurés par les autorités dans le cadre de leurs prérogatives, et suivant le planning annuels de leurs activités.

249. Les comptes et la gestion du Programme seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par le Programme, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard 6 mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

250. Les opérations d'audit seront étendues à la gestion des coordinations régionales ainsi qu'à la traçabilité des ressources auprès des opérateurs/prestataires, agences d'exécutions et autres bénéficiaires des fonds du Programme.

251. Globalement, le risque de gestion financière du projet est jugé "modéré" (Appendice 7). Ce risque sera atténué par un ensemble de mesures à mettre en place, qui permettront de satisfaire aux exigences minimales du FIDA en vertu de ses procédures et de fournir, de manière conforme, des informations précises et régulières sur l'état du financement.

252. **Passation des marchés.** Les travaux et fournitures ainsi que les services d'expertise spécialisés ou de consultants nécessaires à la mise en œuvre du Programme et devant être financés au moyen de l'Accord de financement seront livrés conformément au code de passation des marchés en vigueur au Burundi. Les méthodes de passation des marchés utilisées dans le cadre du PNSADR-IM seront cohérentes avec le cadre national. Pour les montants soumis aux procédures des marchés publics, elles seront en général celles d'appel d'offres sauf dans les cas suivants: (i) achat de véhicules par l'intermédiaire d'un organisme spécialisé des Nations unies et; (ii) utilisation d'une consultation internationale restreinte pour la fourniture des logiciels comptables et de suivi/évaluation et le système comptable. Ces deux exceptions qui nécessitent des procédures⁵⁷ rapides pour permettre un démarrage efficace du projet devront être prévues dans les accords de financement.

253. Un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année. Ce plan spécifie les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier, etc. Le processus de passation des marchés du Programme sera assuré par le Chargé de la passation des marchés siégeant au niveau de l'UFCP et qui sera recruté par appel à candidatures. Il aura la responsabilité de conduire toutes les opérations de passation des marchés/contractualisation en relation avec les responsables de composantes chargés d'élaborer les cahiers de charges techniques.

254. **Gouvernance.** En 2012, l'Indice de perception de la corruption (IPC) classe le Burundi 165^{ème} sur 174 pays, ce qui marque un progrès de 7 places accompli en une année par rapport à sa position en 2011 (172^{ème}). Toutefois, ce niveau reste élevé et requiert des mesures en matière de gestion des finances publiques en vue d'améliorer la gouvernance et la transparence.

255. Pour appliquer les principes de bonne gouvernance et de transparence à la mise en œuvre du Programme, les collectivités territoriales décentralisées prendront part au processus de planification et participeront également au suivi des réalisations.

⁵⁷ Note d'orientation concernant l'évaluation de la gestion financière au stade de la conception (novembre 2012).

256. Des outils de suivi-évaluation, sous forme d'atelier de restitution et d'évaluation participative sont intégrés dans le système de planification et suivi-évaluation de manière à garantir une transparence et une restitution permanente aux bénéficiaires et la prise en compte de leurs recommandations dans la mise en œuvre.

F. Supervision

257. La supervision du Programme sera assurée conjointement par le FIDA et le Gouvernement du Burundi. Elle sera conduite au rythme de deux missions par an. A celles-ci s'ajouteront des missions d'appui à la mise en œuvre en fonction du déroulement des activités. En outre, quatre missions de contrôle de gestion (audits trimestriels) seront organisées chaque année. Chaque supervision examinera l'état d'avancement du Programme par rapport aux résultats attendus. Elle examinera la mise en œuvre des partenariats avec les structures régaliennes au niveau central et avec les DPAE et le secteur privé agricole. Une revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année d'exécution.

258. Pour la première année du Projet, la mission de supervision et d'appui à la mise en œuvre se focalisera sur les aspects suivants: (i) la formation du personnel du Programme (au niveau central et dans les deux régions), des structures et opérateurs d'appui à la mise en œuvre, etc. sur les procédures nationales et les directives du FIDA en matière de gestion financière, passation des marchés, suivi-évaluation, ciblage de la pauvreté et intégration des aspects genre; (ii) la validation du manuel d'exécution dont l'esquisse est jointe en Appendice 11; (iii) l'appui à l'exécution des enquêtes de référence; et (iv) la fixation des objectifs de performance semestriels de l'équipe de coordination et l'évaluation de leurs performances au bout de 6 mois et d'un an.

G. Identification et atténuation des risques

259. Le PNSADR-IM devra, dans son exécution, affronter des risques liés au contexte, ainsi que des risques liés aux activités programmées. Des mesures d'atténuation ont été identifiées afin d'atténuer les conséquences dans la mise en œuvre du Programme.

Tableau 11: Tableau identification et atténuation des risques

Risques	A priori	Mesures d'atténuation	A posteriori
Risque politique			
<ul style="list-style-type: none"> Persistance de poches d'insécurité 	Elevé à Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement des activités du Programme en fonction de la situation sécuritaire du pays 	Modéré à Faible
Mise en œuvre			
<ul style="list-style-type: none"> Biais dans le ciblage des bénéficiaires du fait du changement par rapport à l'approche bassin versant 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Critères de ciblage adaptés aux conditions dans les plaines et marais 	Faible
<ul style="list-style-type: none"> Sous-représentativité des femmes, des jeunes et des orphelins de guerre dans le ciblage 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Equité genre et approche de ciblage favorable aux femmes, aux jeunes et aux orphelins de guerre avec fixation de proportions conséquentes de jeunes chef de ménage (hommes et femmes) avec 50% de participation des femmes aux activités 	Faible
<ul style="list-style-type: none"> Faible capacité de maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre du Programme 	Elevé à modéré	<ul style="list-style-type: none"> Assistance technique internationale Appui institutionnel au MINAGRIE et aux DPAE Renforcement des capacités 	Modéré à faible
<ul style="list-style-type: none"> Faible capacité et disponibilité limitée des opérateurs et prestataires 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Appui à la professionnalisation des OP Identification des opérateurs sur la base de compétences confirmées Volume, durée de la contractualisation et appui au partage d'expériences pour intéresser les prestataires les plus confirmés 	Faible
<ul style="list-style-type: none"> Défaillance récurrente de fourniture d'énergie électrique 	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Mesures alternatives permettant d'assurer le relais pour le fonctionnement des unités de transformation pour le riz et lait, et la conservation d'azote (CNIA) 	Modéré
<ul style="list-style-type: none"> Epizooties majeures avec risque de mortalité 	Elevé à modéré	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif de prévention (vaccination) et de surveillance Renforcement des capacités des ACSA 	Modéré à faible
<ul style="list-style-type: none"> Penurie des génisses de qualité dans les pays traditionnels d'importation 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Diversification des sources d'approvisionnement 	Faible
<ul style="list-style-type: none"> Variabilité du climat susceptible de compromettre la multiplication des semences fourragères 	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Conservation du fourrage à travers les CEF 	Modéré à faible
<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance production laitière pour la transformation 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Analyse préalable du potentiel laitier actuel et celui induit par les actions du Programme, promotion d'unités de transformation de petite taille à proximité des bassins de production laitiers 	Modéré
<ul style="list-style-type: none"> Faible niveau d'adoption des technologies et des pratiques novatrices par les bénéficiaires 	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Campagnes de communication et de sensibilisation 	Faible
<ul style="list-style-type: none"> Faible niveau de commercialisation 		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de stratégies et de dispositifs de marketing et de commercialisation 	
Gouvernance			
<ul style="list-style-type: none"> Opacité dans le processus d'attribution des marchés 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Respect strict des règles et de la déontologie en matière de passation des marchés 	Faible
<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte insuffisante des priorités des provinces cibles pour le développement des filières concernées 	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Planification participative Choix des sites axés sur les priorités documentées des provinces et communes concernées 	Modéré
Environnement			
<ul style="list-style-type: none"> Effets négatifs des interventions sur la qualité de l'eau, du sol et la santé humaine 	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Préservation de la base productive par des actions de préservation de l'environnement⁵⁸ 	Faible

⁵⁸ Cf. note d'impact environnementale.

H. Coûts, plan de financement, bénéficiaires et durabilité du programme

Coûts du programme⁵⁹

260. **Coûts totaux.** Les coûts totaux du Programme, sur une durée de six ans, y compris les imprévus (9% des coûts de base), s'élèvent à 57,9 millions de \$EU (112,6 milliards de FBU). Les coûts totaux d'investissement sont de 51,8 millions de \$EU, soit 89% des coûts totaux. Les coûts récurrents sont estimés à 6,1 millions de \$EU, soit 11% des coûts totaux. La part en devises étrangères est estimée à 21,9%, pour un montant de 12,7 millions de \$EU. Les taxes représentent 10,2% du coût total (5,9 millions de \$EU). Le coût par ménage bénéficiaire a été estimé à environ 1040 \$EU sur la totalité du financement du Programme. Les coûts en devises proviennent essentiellement de l'achat des véhicules, équipements, de l'assistance technique internationale, des travaux d'aménagements et des intrants agricoles. Ils ont été minimisés en: (i) limitant l'achat de véhicules et d'équipements à ce qui est strictement indispensable; et (ii) sous-traitant la plupart des actions à des organisations nationales.

261. **Coûts par composante.** Les coûts totaux du Programme par composante sont résumés dans le tableau 12:

⁵⁹ L'Appendice 9 développe les aspects relatifs au coûts du Programme.

Tableau 12: Coûts par composante a/

Burundi
Programme National de Sécurité Alimentaire et de Développement Rural de l'Imbo Moso
Components Project Cost Summary

	(FBU '000)			(US\$ '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Exchange	Base Costs
A. Développement des infrastructures hydroagricoles et de désenclavement								
Aménagements hydroagricoles	13,961,970	4,468,480	18,430,450	8,726	2,793	11,519	24	22
Désenclavement des bassins de production	13,884,635	4,515,970	18,400,605	8,678	2,822	11,500	25	22
Subtotal	27,846,605	8,984,450	36,831,055	17,404	5,615	23,019	24	43
B. Développement des filières								
Développement de la filière riz	10,968,650	1,765,400	12,734,050	6,855	1,103	7,959	14	15
Développement de la filière lait	11,938,421	3,991,890	15,930,311	7,462	2,495	9,956	25	19
Appui à la diversification	1,343,040	793,860	2,136,900	839	496	1,336	37	3
Subtotal	24,250,111	6,551,150	30,801,261	15,156	4,094	19,251	21	36
C. Coordination et renforcement des capacités institutionnelles								
Coordination et gestion	10,607,470	2,083,160	12,690,630	6,630	1,302	7,932	16	15
Renforcement des capacités institutionnelles	3,345,480	1,022,720	4,368,200	2,091	639	2,730	23	5
Subtotal	13,952,950	3,105,880	17,058,830	8,721	1,941	10,662	18	20
Total BASELINE COSTS	66,049,666	18,641,480	84,691,146	41,281	11,651	52,932	22	100
Physical Contingencies	2,741,355	732,141	3,473,496	1,713	458	2,171	21	4
Price Contingencies	19,578,822	4,863,098	24,441,920	2,227	561	2,788	20	5
Total PROJECT COSTS	88,369,843	24,236,719	112,606,561	45,222	12,669	57,891	22	109

262. La composante A «**Développement des infrastructures hydroagricoles et de désenclavement**» (23 million de \$EU) est la principale composante en termes de montant et représente 44% des coûts de base du Programme. La composante B «**Développement des filières**», avec un montant de 19,2 millions de \$EU, est la deuxième composante et compte pour 36% des coûts de base. Quant à la composante C «**Coordination et renforcement des capacités institutionnelles**» (10,6 millions de \$EU), elle représente 20% des coûts de base du Programme.

Financement du programme

263. Les coûts par source de financement sont résumés dans le tableau 6. Pour plus de détails sur le plan de financement, on se référera à l'appendice 2.

Tableau 13: Coûts du Programme par source de financement a/

Source de financement	Millions de \$EU	%
FIDA	1	1,7
Gouvernement	6.5	11,2
GAFSP	30	51,8
OFID	20	34,5
Bénéficiaires	0.9	1,5
Coûts totaux	57,9	100

a/ les erreurs dans les totaux sont dues aux arrondis

264. Le FIDA financerait 1,7% des coûts totaux du Programme, à travers un don de 1 millions de \$EU. Le Gouvernement, contribuera au financement du Programme à hauteur de 6,5 millions de \$EU (11,2% du coût total). GAFSP. La contribution du GAFSP dans ce Programme est estimée à 30 millions de \$EU (51,8% du coût total du Programme), à travers un don. La contribution de l'OFID dans ce Programme est estimée à 20 millions de \$EU (34,5% du coût total du Programme), à travers un prêt. La contribution des bénéficiaires est estimée à 0,9 million de \$EU (1,5), et valorise leur apport dans les investissements des coopératives.

265. La coopération néerlandaise a annoncé la possibilité de consentir un cofinancement dont les ressources, seraient destinées à l'aménagement des bassins versants et une action pilote de remembrement dans les zones d'agriculture pluviale. Les provinces ciblées sont Cibitoke, Bubanza et Bujumbura. Dès confirmation du cofinancement, les estimations pour les investissements seront redimensionnées et incorporées dans la structure des coûts du Programme selon les catégories de dépenses concernées.

Résumé des bénéfices et analyse économique

266. **Bénéfices.** Les bénéfices pris en compte dans l'analyse économique sont ceux liés à la production végétale et animale, au stockage, transformation des produits agricoles, la conservation et commercialisation du lait et de la viande bovine. Les bénéfices du programme, mesurés par la valeur de la production additionnelle nette du Programme sont dus aux productions végétales, animales et de transformation.

267. Pour estimer ces bénéfices, une approche par hectare a été prise comme base de référence pour l'agrégation des bénéfices de la production. Il est attendu qu'un grand nombre d'agriculteurs vont adopter l'une ou l'autre des améliorations proposées par le Programme mais qu'il n'y en aura probablement que peu qui intensifieront toutes les productions de leur exploitation. Il a donc semblé plus proche de la réalité d'estimer pour les différents itinéraires techniques concernés, le pourcentage d'agriculteurs qui adhèreraient au Programme. Le taux d'adoption sera progressif en suivant le rythme de montée en production du programme.

268. L'estimation des superficies concernées par le programme est de 1 470 marais aménagés, et de 1 000 Ha d'aménagements de plaine en totalité pour le riz sur deux saisons et une troisième saison sur l'arachide ou autre culture de maraichage. Malgré la prudence de ces estimations, il est prévu que la production agricole va augmenter de manière significative. L'accroissement sera très progressif et atteindra des niveaux importants en année de croisière.

269. Le débouché de la production du Programme est représenté par le marché national. La compétitivité des cultures appuyées par le programme en rapport avec les prix des mêmes produits importés est importante et supporte les interventions et la logique du Programme.

270. Les pistes ont été aménagées pour permettre l'écoulement du riz et du lait produit suite à la mise en œuvre de la composante 2 du programme. Les bénéfices directs générés par l'aménagement des pistes sont, donc, les bénéfices engendrés par la vente du lait et du riz de meilleure qualité.

271. **Analyse financière.** Les augmentations de rentabilité sont prévues grâce à : (i) l'approvisionnement en semences de qualité et l'introduction de nouvelles variétés améliorées; (ii) la réhabilitation de périmètres rizicoles déjà aménagés et de nouveaux aménagements hydroagricoles de marais et plaines et (iii) l'augmentation de l'utilisation des engrais et du fumier. Elles se justifient aussi compte tenu de l'augmentation de l'intensité culturale et de la rentabilisation des aménagements des périmètres irrigués.

Tableau 14: Hypothèses de rendement – Modèles de cultures

Cultures	Avant	Après
Riz marais (kg/ha)	2 500	4 500
Riz plaine (kg/ha)	4 000	6 500
Arachide (kg/ha)	900	1 700
Vache laitière (FBU par unité) ⁶⁰		1 300 000
Embouche bovine (FBU par unité) ⁶¹		752 000

272. La rentabilité des différentes spéculations est encore faible à cause notamment de la faible utilisation des intrants (fumure organique et minérale, semences de qualité). Elle pourrait faire l'objet d'améliorations notables grâce aux actions du Programme. Pour les cultures existantes, la marge de

⁶⁰ Pas de cas de base les bénéficiaires ne pratiqués pas l'élevage avant la distribution des bovins.

⁶¹ Idem.

progression est grande et les accroissements de marge brute, quoique prudents, sont très intéressants. Ces accroissements sont très importants pour les différentes cultures: riz de marais (73%), riz de plaine (76%), arachide (88%). De façon générale, les agriculteurs devraient être intéressés par les itinéraires techniques proposés par le programme car ils permettent souvent d'augmenter la marge brute actuelle⁶². Les bénéficiaires ciblés par la Chaîne de Solidarité Bovine sont ceux disposant d'au moins 0,5 hectare en zone d'agriculture pluviale (pente) et 0,5 à 1 hectare dans la zone de plaine non aménagée: mais dans les deux cas, il s'agit de producteurs ne possédant pas de cheptel parce qu'ils l'ont perdu pendant la crise.

273. Au niveau post-récolte, le Programme appuiera: (i) dans la filière riz, la construction d'aires de séchage et de magasins de stockage; l'acquisition et la gestion de décortiqueuses; la recherche de possibilités de valorisation de sous-produits (son, balles); (ii) dans la filière lait la construction des Centres de collecte de lait et de comptoirs de vente.

274. La marge brute augmente notablement par rapport à la situation actuelle pour l'ensemble des modèles. Ces bons résultats pouvaient être attendus du fait des augmentations des marges brutes prévues par le Programme pour les principales cultures et ateliers d'élevage retenues par ces modèles.

Tableau 15: Marge brute avant et après le programme

Cultures	Avant le Programme	Après le Programme
Riz marais (FBU/ha)	1 540 000	2 600 000
Riz plaine (FBU/ha)	2 158 000	3 773 000
Arachide (FBU/ha)	590 500	1 019 000
Vache laitière (FBU par unité)		1 300 000
Embouche bovine (FBU par unité)		752 000

275. **Analyse économique.** Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) est de 16,3%. Il est très satisfaisant car l'ensemble des coûts économiques a été pris en considération alors qu'une partie des bénéfices n'a pas pu être quantifiée. Ce taux est jugé satisfaisant pour un Programme de développement agricole intégré dans des zones marginales où se posent des problèmes de protection des terres et des infrastructures.

Tableau 16: Sensibilité du programme au changement des coûts et des bénéfices additionnels

	Cas de base	Accroissement des coûts		Accroissement des bénéfices		Diminution des bénéfices		Retard des bénéfices	
		+10%	+20%	10%	+20%	-10%	-20%	1 an	2 ans
TRIE	16.3%	14.3%	12.7%	18.4%	20.4%	14.1%	11.9%	13.4%	11.2%
VAN (millions USD)	9,050,297	5,320,825	1,591,353	13,684,799	18,319,300	4,415,795	-218,707	3,181,145	-2,044,841

276. Il en ressort que le programme n'est pas très sensible aux variations des coûts et des bénéfices agrégés du programme. Le taux de rentabilité interne économique est robuste par rapport aux variations des coûts et des bénéfices et reste toujours d'un niveau acceptable vu qu'il ne prend pas en compte certains bénéfices directs et indirects. Comme le taux de rentabilité économique est calculé sur une durée de vie économique relativement longue, l'analyse de sensibilité permet d'apprécier l'incertitude et les risques qui peuvent grever l'exécution du programme suite à une évolution défavorable de la conjoncture économique et financière, notamment l'augmentation des prix ou une tendance inflationniste.

⁶² Voir Appendice 1 "Intensification agricole".

I. Analyse de rentabilité financière de chacune des deux filières principales (Riz et Lait)

Analyse de rentabilité financière de la filière Riz

277. La filière RIZ. Les résultats de l'analyse révèlent que les investissements du PNSADR-IM du développement incluant l'aménagement, la réhabilitation des marais et des bassins versants et la valorisation du riz sont financièrement rentables avec un taux de rentabilité financière de 14,1%. Sur une période de 20 ans à 12% de taux de référence, les investissements productifs du projet dans la filière Riz atteignent une Valeur Actualisée Nette (VAN) estimée à 2 167 384 \$EU.

Analyse de rentabilité financière de la filière lait

278. La filière Lait. Les résultats de l'analyse révèlent que les investissements dans la filière lait du PNSADR-IM incluant l'aménagement des étables, la distribution du cheptel, 40% des travaux de désenclavement pour l'écoulement du lait et de ses produits dérivés et la valorisation du lait est financièrement très rentables avec un taux de rentabilité financière de 22,7%. Sur une période de 20 ans à 12% de taux de référence, les investissements productifs du projet dans la filière Lait atteignent une Valeur Actualisée Nette (VAN) estimée à 5 676 179 \$EU.

279. En conclusion. La filière Lait est la plus rentable avec un taux de rentabilité financière de 22,7% sur la base d'un calcul d'amortissement de 20 ans et d'un taux d'actualisation de 12%. La filière Riz est rentable avec un taux de rentabilité financière de 14,1%. Cette différence s'explique par (i) des coûts d'investissements bien plus important dans la filière Riz due essentiellement aux aménagements hydro-agricoles; (ii) des investissements moins élevés dans les unités de valorisation du lait; (iii) une augmentation continue de la population bovine et des vaches laitières en particulier avec la chaîne de solidarité au fil des années.

Tableau 17: Résultats de l'analyse de la rentabilité financière des filières du PNSADR-IM

TRIF (RIZ)	14,1%	VAN	2 167 384
TRIF (LAIT)	22,7%	VAN	5 676 170

J. Analyse Financière des Unités de transformation et de Valorisation (Décortiqueuses et CCL)

280. Analyse de la Rentabilité d'une Unité de Décortilage du Paddy (Riz). Les activités de Décortilage ont une rentabilité financière élevée avec un taux de 33,1% et une VAN de 97 010 \$EU. Il s'agit des activités suivantes: (i) prestations pour membres; (ii) prestations pour riziculteurs non membres; (iii) la vente de son et (iv) enfin la vente de balles.

Tableau 18: Taux de rentabilité financière du projet et des deux principales filières riz et lait

Taux de Rentabilité Financière d'une unité de transformation et de Valorisation (%)		Valeur Actualisée Nette (\$EU)	
TRIF (Décortiqueuse)	33,1%	VAN	97 010
TRIF (CCL)	25,6%	VAN	45 306

281. Analyse de rentabilité financière d'un Centre et de Collecte du Lait (CCL). Les CCL sont très rentables avec un Taux de Rentabilité Financière de 25,6% et une Valeur Actualisée Nette de 45 306

\$EU. Les bénéficiaires ont été calculés sur la base suivante: (i) vente aux industriels à concurrence de 60% de la production en moyenne; et (ii) vente directe au comptoir du CCL aux habitants représentant 40% des ventes. La marge brute d'un litre de lait vendu est de 233 FBU par litre.

282. Les décortiqueuses s'avèrent plus rentables que les CCL à cause des éléments suivants: (i) les CCL souffrent de l'absence d'autonomie énergétique pour un produit périssable comme le lait, ce qui fait augmenter drastiquement les charges d'exploitation en cas de coupure de courant; et (ii) les CCL sont limités à 1000 L et cette capacité ne peut être augmentée sauf si de nouveaux investissements sont effectués contrairement aux décortiqueuses qui peuvent augmenter leurs bénéfices en augmentant le nombre d'heures de fonctionnement.

283. L'analyse de la limite de rentabilité d'une unité de décorticages montre que toutes choses égales par ailleurs, la limite de rentabilité se situe à 12 h 30 minutes de décorticage à raison de 1,3 Tonnes par heure. En dessous de cette limite, l'unité n'est plus rentable avec un VAN de 24 \$EU.

284. L'analyse de la limite de rentabilité d'un centre de collecte de lait montre que toutes choses égales par ailleurs, la rentabilité est très sensible au prix d'achat et de vente du lait par le CCL. En effet, une marge brute minimale de 198 FBU par litre est nécessaire pour garantir la rentabilité du centre, au-dessous de laquelle le CCL n'est plus rentable. Par ailleurs, l'augmentation de la durée de fonctionnement du générateur au-delà de 4 h par jour provoquerait également le même effet même avec une marge de 233 FBU par litre.

K. Durabilité et mesures environnementales

285. **Durabilité.** Les interventions du Programme veilleront à assurer un ancrage viable dans les systèmes existants, à créer des conditions favorables à la pérennisation des acquis et à garantir une gestion durable des investissements. Dans cette perspective, le Programme se positionne comme un instrument de facilitation à l'émergence et au développement durable d'une véritable approche filière dans les régions naturelles de l'Imbo et du Moso.

286. **Gestion autonome des sites aménagés et dispositif pérenne d'approvisionnement en intrants.** Les capacités des organisations de producteurs (les associations et les coopératives) seront renforcées pour instaurer une gestion autonome des sites aménagés, mettre en place et gérer un dispositif pérenne d'approvisionnement en intrants, et assurer la disponibilité permanente des semences de qualité en partenariat avec les instituts de recherche spécialisés. L'amélioration du niveau d'adoption des pratiques culturales améliorées contribuera à rendre viable les systèmes de production et de fourniture de semences de bonne qualité.

287. **Capacités institutionnelles et promotion de l'entrepreneuriat rural.** La durabilité des investissements du Programme sera garantie par le renforcement des capacités des structures existantes et pérennes (OP de premier et second niveau, services techniques déconcentrés de la DPAE, etc.) et par une offre de services de qualité aux petits producteurs. De plus, la responsabilisation des GPC dans (i) la réalisation des commandes d'intrants, (ii) la gestion des investissements productifs (équipements, magasins, etc.) et, (iii) la maîtrise de la mise en œuvre de leurs activités, assure leur autonomie sur plan économique et décisionnel.

288. **Accès durable à l'insémination artificielle.** L'appui du Programme permettra de renforcer les capacités du CNIA dans la production de l'azote et de sédentariser les activités de production des semences de qualité au niveau locale, notamment avec la mise en place des unités locales. Le renforcement du réseau des ACSA facilitera l'accès aux soins vétérinaires de proximité.

289. Les investissements prévus par le Programme au niveau de post récolte permettront: (i) une augmentation des revenus et une amélioration des conditions de vie des populations rurales, grâce à l'amélioration de la productivité des deux filières concernées et aux nouvelles opportunités commerciales liées à l'amélioration de la qualité du produit «riz» notamment avec l'installation de deux mini-rizeries et au produit "lait" avec l'adjonction d'unités de pasteurisation aux centres de collecte (ii) une réduction des coûts de transaction et de pertes suite à l'amélioration des techniques

de transformation, des infrastructures de stockage et conditionnement, (iii) une diminution voire l'élimination totale des importations de chacun des deux produits et (iv) enfin la structuration entreprise auprès des structures pré coopératives pour l'émergence de Sociétés coopératives privées associant les structures des producteurs à des institutionnels et des industriels dans le cadre d'un partenariat « gagnant-gagnant » constitue une étape stratégique pour l'avenir.

290. **Mesures environnementales**⁶³. Le PNSADR-IM aura des impacts environnementaux limités étant donné que des mesures d'atténuation sont prévues et combinées aux différentes actions du programme. Les actions susceptibles d'avoir un impact environnemental sont principalement liées aux aménagements hydroagricoles dans les marais et périmètres irrigués, aux pistes et aux activités d'appui à la production et à la productivité et à la valorisation agricoles.

291. Les aménagements de marais et périmètres irrigués concerneront des sites déjà en exploitation, géographiquement dispersés et dont le type d'aménagement envisagé contribuera à en conserver l'eau et à en protéger le sol. Ils n'ont par conséquent qu'un impact mineur sur l'environnement. Les infrastructures connexes (hangars de stockage, abris divers, etc.) pour améliorer les activités post-récoltes sont prévues sur des superficies réduites. Elles ne nécessiteront qu'une étude d'impact assez simplifiée.

292. Les travaux de réhabilitation de pistes rurales, en dépit du fait qu'ils seront limités à une partie des pistes existantes ne nécessitant aucun élargissement important d'emprise, feront l'objet d'une étude d'impact environnemental. Le Programme, en collaboration avec l'Office national des routes (ONR) ou l'administration communale selon le cas, s'assurera que chaque tronçon de piste à réhabiliter respecte au préalable les procédures réglementaires concernant l'étude d'impact environnemental et que les mesures d'atténuation éventuelles ainsi qu'un plan de gestion environnemental soient élaborés et appliqués. Les autres infrastructures de désenclavement constituées de ponceaux et de petits dalots ayant des emprises très réduites ne nécessiteront pas d'étude approfondie d'impact environnemental.

293. Dans l'ensemble, les interventions du programme n'auront que des impacts négatifs mineurs et limités sur l'environnement. Les mesures envisagées permettront d'atténuer considérablement ces effets. Elles feront l'objet de précision et d'une attention particulière à la mise en œuvre. Il est par conséquent proposé que le PNSADR-IM soit classé dans la « catégorie environnementale B ».

⁶³ Voir également l'annexe de l'Appendice 12 relative à la note d'impact environnemental.

Appendice 1: Contexte national et du développement rural

I. Cadre politique et stratégies du secteur agricole et rural

1. *La vision Burundi 2025* reconnaît que l'agriculture a la mission principale d'«assurer à tous les Burundais la sécurité alimentaire en quantité et en qualité. Pour ce faire, l'agriculture de subsistance devra se transformer en une agriculture familiale et commerciale et soucieuse de l'environnement et de la bonne gestion des ressources⁶⁴». Elle se propose de mettre en place des politiques appropriées pour réduire, à terme, la croissance démographique et en même temps promouvoir l'urbanisation permettant de déplacer une grande partie de jeunes des campagnes vers les villes pour libérer des terres agricoles et permettre la modernisation et l'augmentation de la production agricole.
2. *Le cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté de deuxième génération (CSLP II)* énonce les priorités de développement du Burundi pour la période 2012-2015. Projetant un taux de croissance moyen optimiste de 6,9% il est fondé sur quatre axes stratégiques: (i) le renforcement de l'état de droit ; la consolidation de la bonne gouvernance et la promotion de l'égalité femmes-hommes; (ii) la transformation de l'économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois; (iii) l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base et le renforcement du socle de la protection sociale; (iv) la gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable, garant de la protection des ressources naturelles du pays.
3. Pour réaliser le développement rural et la réduction de la pauvreté, le CSLP II attribue un rôle essentiel au développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Ce choix est justifié dans une économie dominée par une agriculture de subsistance pluviale et caractérisée par l'extrême étroitesse de la base d'exportations (café et thé). Comme la vision 2025, le CSLP II fait du secteur privé le principal moteur du développement et de l'accélération de la croissance. La participation active du secteur privé dans l'agriculture est l'un des principaux objectifs du Burundi afin de créer une classe moyenne d'opérateurs économiques et de développer les bases d'une croissance économique forte et durable, source de création de richesses et d'emplois.
4. *Le plan national d'investissement agricole (PNIA) 2012-2017* constitue un cadre de priorisation et de planification des investissements dans le secteur agricole. Il vise particulièrement à opérationnaliser la stratégie agricole nationale (SAN) 2008-2015 et le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) signé le 24 août 2009. Le PNIA est conforme à la vision Burundi 2025 et au CSLPII 2012-2017.
5. Les principes directeurs du PNIA s'inspirent de la vision Burundi 2025. Le PNIA comprend les 4 quatre programmes prioritaires ci-après: (i) «l'accroissement durable de la production et de la sécurité alimentaire», (ii) «la professionnalisation des producteurs et la promotion de l'innovation», (iii) «le développement des filières et de l'agro-business», et (iv) «le renforcement des institutions publiques».
6. Le PNIA apporte une réponse à l'insécurité alimentaire dont l'éradication constitue le défi le plus important. Il soutient une croissance annuelle de l'agriculture de 6%. Le taux annuel enregistré au cours des dernières années (2%) est resté inférieur au taux de croissance de la population estimé à près de 3%.
7. *Cadre stratégique d'intervention du FIDA au Burundi*: les interventions du FIDA sont basées sur les orientations du COSOP 2009-2014 axées sur trois principaux objectifs stratégiques: (i) augmenter la sécurité alimentaire et les revenus des ruraux pauvres en facilitant leur accès aux nouvelles opportunités économiques, (ii) renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer aux politiques de développement rural,

⁶⁴ Plan national d'investissement agricole (PNIA), 2012-2017, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, juin 2011, page 5.

et (iii) faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques économiques soutenues par le programme⁶⁵.

II. Principaux progrès et défis liés au développement rural et à la lutte contre la pauvreté

8. **Situation actuelle, une période post-conflit.** Le Burundi émerge d'un long conflit sociopolitique (de 1993 à 2005), qui a eu des effets négatifs sur l'économie nationale en général et sur le secteur agricole en particulier. Après les accords de paix d'Arusha signés en 2000 et les élections pluralistes de 2005 et 2010, les burundais réfugiés dans les pays voisins ont progressivement regagné leur mère patrie. A partir du 1er août 2012, les derniers 35 492 anciens burundais restés en Tanzanie ont perdu leur statut de réfugiés. Un mouvement de rapatriement ordonné de ces réfugiés a été organisé par la Tanzanie, le Burundi et le HCR. Par après, le Burundi a accueilli de nombreux burundais refoulés de Tanzanie en 2013 et 2014. Ces mouvements de rapatriement ont accentué la pression exercée sur la terre par une population nombreuse (8 053 574 habitants en 2008) composée de 44% de jeunes de moins de 15 ans⁶⁶ et en augmentation constante (2,4% par an). La taille moyenne des exploitations est estimée à 0,5 ha. Ces exploitations sont de plus en plus morcelées et dégradées

9. **Croissance économique:** affecté par la longue guerre de 1993 à 2006 et la crise financière internationale, le Burundi reste très pauvre et occupe la 185^{ème} position sur 187 pays au classement IDH (indice de développement humain) 2011 du PNUD⁶⁷. Le PIB/hab. oscille autour de 250 dollars US. L'indice de pauvreté est de 67% contre 35% en 1990. Il est de 69% en zones rurales contre 34 % en zones urbaines⁶⁸. La situation alimentaire et nutritionnelle du Burundi est particulièrement préoccupante. Le taux de malnutrition est de 73,4%. La malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans est de 6% tandis que la malnutrition chronique est de 58%. Sur le plan de l'équilibre alimentaire, la couverture énergétique est assurée à 75%, celle en protéines à 40% et celle en lipides à 22%. Le déficit alimentaire structurel est comblé par les aides alimentaires et les importations.

10. La situation économique du Burundi reste fragile. Après les accords d'Arusha signés en 2000, elle a connu une expansion avec une croissance de 5,1% en 2006. Cette performance ne s'est pas maintenue sur la durée suite à la récession économique et à la crise financière internationale dans le monde qui a affecté le volume d'aide au développement. La croissance économique du Burundi est tombée à 3,5 % en 2009 avant de remonter progressivement pour atteindre 4 % en 2011⁶⁹. Le financement extérieur a représenté 24% du PIB en 2010. Suite à la longue crise, la plupart des indicateurs de développement humain ont régressé de 15 ans, notamment celui de la pauvreté. Les performances économiques observées depuis 2010 sont supérieures à 4% par an et sont encourageantes. Elles restent cependant inférieures au taux de 7% requis pour réduire de moitié à l'horizon 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour⁷⁰. Le financement extérieur représentait 24% du PIB en 2010.

11. L'économie burundaise est dominée par l'agriculture familiale tournée vers la subsistance. Le secteur primaire, essentiellement agricole, occupe 90% de la population active (1,2 million de familles rurales⁷¹), contre 8% pour le secteur tertiaire et seulement 2% pour le secteur secondaire⁷². L'agriculture contribue à 42,9% au PIB et à 95% des recettes d'exportation. L'effectif des ménages

⁶⁵ Revue à mi-parcours du COSOP 2009-2014, février 2012.

⁶⁶ Décret-loi n° 100/55 du 05 avril 2010 portant publication des résultats définitifs du troisième recensement général de la population et de l'habitat de 2008.

⁶⁷ Rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement 2012, Système des Nations unies et Gouvernement du Burundi, p 3.

⁶⁸ Données du PAM, reprises dans Jeune Afrique du 24 janvier 2014 en rapport avec le classement des pays suivant les taux de malnutrition.

⁶⁹ Burundi, Rapport sur les objectifs du millénaire pour le développement 2012, Système des Nations Unies et Gouvernement du Burundi, page 3.

⁷⁰ Burundi, Rapport sur les objectifs du millénaire pour le développement 2012, Système des Nations Unies et Gouvernement du Burundi, page 3.

⁷¹ Programme national d'investissement agricole (PNIA) 2012-2017, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, janvier 2011, page 11.

⁷² Analyse des données secondaires de la sécurité alimentaire, vulnérabilité et nutrition au Burundi, novembre 2012, page 14.

agricoles du Burundi est estimé à 1 556 529 dont 1 221 688 dirigés par des hommes (78,5%) et 334.841 dirigés par des femmes (21,5%). La taille moyenne d'un ménage agricole est de 5,1 personnes. La superficie totale exploitée a été estimée en 2012 à 803 422 ha, soit en moyenne 0,516 ha de terre exploitée par ménage agricole.

12. **Faible productivité du secteur agricole:** les rendements agricoles baissent suite à la faible fertilité des terres agricoles de plus en plus surexploitées. Par ailleurs, l'insuffisance des financements du secteur agricole est aggravée par la faible implication des opérateurs privés dans ce secteur et à la baisse de l'aide au développement. Quatre principaux facteurs expliquent les faibles performances du secteur agricole: (i) les effets des changements climatiques⁷³, (ii) une faible utilisation des intrants agricoles (semences améliorées, engrais chimiques et produits phytosanitaires), (iii) une faible adhésion des agriculteurs aux organisations de producteurs (OP), et (iv) un faible encadrement des agri-éleveurs.

13. **Production vivrière dans la zone du Programme:** les 5 provinces d'intervention du Programme ont pratiquement les mêmes cultures principales. Il s'agit pour les céréales, du maïs, du riz et du sorgho. Pour les légumineuses, il s'agit du haricot, nain ou volubile. Parmi les tubercules figurent surtout le manioc amer et doux et la patate douce. La banane à cuire, à bière et à dessert occupe une superficie importante dans les exploitations. Au cours de la campagne agricole 2011-2012, la superficie totale exploitée au cours des 3 saisons dans les provinces d'intervention du Programme et, pour l'ensemble des cultures vivrières, s'élevait à 303 613 ha représentant 25% de la superficie totale exploitée au niveau national au cours de cette période (1 210 604 ha). Elle était de 46 465 ha (3,8 % de la superficie exploitée au niveau national) pour Bubanza, de 66 640 ha (5,5%) pour Bujumbura, de 68 797 ha (5,7%) pour Cibitoke, 47 298 ha (3,9%) pour Rutana et 74 413 (6,1%) pour Ruyigi.

14. La production totale obtenue dans ces provinces pour tous les groupes de culture en tonnes équivalent céréales s'est élevée à 391 106 tonnes, soit 27,7% de la production nationale qui a été estimée à 1 413 143 tonnes équivalent céréales. Les superficies emblavées en riz, maïs, manioc et haricot sont présentées dans ce tableau:

Tableau 19: Superficies de riz, maïs, haricot et manioc

Tableau des superficies de riz, maïs, haricot et manioc				
	Riz	Maïs	Haricot	Manioc (amer et doux)
Province	Superficie cultivée	Superficie cultivée	Superficie cultivée	Superficie cultivée
	ha	ha	ha	ha
Bubanza	3 139	7 836	4 702	22 850
Bujumbura	3 150	4 302	9 976	29 879
Cibitoke	1 017	2 593	8 285	36 768
Rutana	524	4 261	13 417	13 165
Ruyigi	4 260	5 253	21 675	16 197
Total	12 090	24 245	58 055	118 859
Burundi	30 711	119 478	340 752	295 686
%	39,4	20,3	17,0	40,2

Source: Enquête nationale agricole du Burundi (ENAB) 2011-2012

III. Principales contraintes au développement économique du pays

15. **Gestion de la croissance démographique.** La démographie galopante représente un grand défi pour le développement socio-économique du Burundi. D'une superficie de 27 834 km², le Burundi comptait, en 2008, 8 053 574 habitants dont 44% de jeunes de moins de 15 ans. Avec un

⁷³ CEDAW du Burundi (ENAB) 2012-2013 saison B, Institut des Statistiques et d'études économiques du Burundi (ISTEEBU) et Direction des statistiques et informations agricoles (DSIA), novembre 2013, page 7.

taux d'accroissement annuel moyen de 2,4%, la population est estimée à 9 285 139 habitants⁷⁴ en 2014. Sa densité de 330 habitants au km² est l'une des plus fortes d'Afrique. Sa répartition par province est inégale. Le pays prévoit de réduire le taux de croissance démographique de 2,4% de 2008 à 2% à l'horizon 2025⁷⁵ par la mise en application de la politique de planning familial du Ministère de la santé et de la lutte contre le SIDA. Les résultats de l'enquête démographique et de santé du Burundi (EDSB-II) 2010 montrent que le nombre moyen d'enfants par femme est de 6,4 avec des variations allant de 4,8 en milieu urbain à 6,6 en milieu rural⁷⁶. La mortalité maternelle à la naissance tend à diminuer. La forte fécondité accentue la pression sur les ressources alimentaires, les services de santé, maternelle et infantile, les ressources naturelles et l'environnement.

16. **Croissance de la population urbaine et l'emploi des jeunes:** la population active de 15 à 64 ans s'élève à 4 195 263 selon les données du recensement général de la population et de l'habitat de 2008, soit plus de la moitié de la population⁷⁷. Plus de 80% de ces effectifs sont occupés dans les exploitations agricoles familiales. Le secteur secondaire est très peu développé et constitué d'entreprises de petite taille tandis que le secteur tertiaire est dominé par le commerce.

17. Les jeunes représentent 60% de la population, et trois chômeurs sur cinq sont des jeunes qui rencontrent de nombreux obstacles à l'insertion dans l'emploi, notamment à cause de l'insuffisance de compétences techniques, le manque d'expérience exigé par les employeurs et de financement, la méconnaissance des opportunités liées à l'auto-emploi et à la création d'entreprises individuelles ou collectives.

18. *Impact du changement climatique:* l'agriculture burundaise dépend des pluies. Des perturbations climatiques se traduisant par une longue sécheresse ou par des pluies torrentielles ont été observées au cours des dernières années: Le Gouvernement du Burundi s'est engagé à réduire l'impact du changement climatique notamment en mettant en œuvre les actions prioritaires inscrites dans la Stratégie et le Plan d'actions national d'adaptation au changement climatique (PANA)⁷⁸. Conformément à la déclaration de Rio+20, le pays déploie des efforts en vue de la promotion d'un développement écologiquement viable.

19. *Faible implication du secteur privé:* la faible implication du secteur privé entrave le développement du secteur agricole. Cette situation est due, entre autres facteurs, à la faiblesse de l'entrepreneuriat national et aux difficultés d'accès au crédit en milieu rural. Le Gouvernement s'emploie à instaurer un environnement de politiques agricoles et d'affaires afin d'encourager les investisseurs privés. Le secteur bancaire burundais est peu enclin à financer le secteur agricole.

20. *Systèmes financiers décentralisés:* au Burundi, le secteur de la microfinance se développe et un réseau des institutions de microfinance (RIM) a été créé. La consolidation de ce volet du système financier constitue une priorité économique. Les types de crédits octroyés au secteur agricole sont généralement des crédits de campagne. La pratique des crédits d'équipement est peu développée.

21. *Question foncière:* Près de 80% des conflits portés devant les tribunaux sont d'ordre foncier. Cette situation s'explique par la forte pression démographique accentuée par le retour de milliers de réfugiés. Dans la zone du Programme, ce mouvement de rapatriement d'anciens réfugiés concerne principalement la province de Rutana (Moso). Le Gouvernement a mis sur pied la Commission terres

⁷⁴ Calcul effectué par l'auteur, février 2014.

⁷⁵ Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté de deuxième génération (CSLP II), République du Burundi, par 56, page 16.

⁷⁶ Deuxième enquête démographique et de santé du Burundi, (EDSB-II), 2010, Rapport synthèse, page 3.

⁷⁷ BIT/Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, Evaluation de l'impact de la crise financière et économique internationale mondiale sur l'économie et l'emploi au Burundi, Rapport définitif, Bujumbura, Octobre 2010, pp.3-4.

⁷⁸ Stratégies nationales et plans d'actions pour le changement climatique (PANA), Ministère de l'Eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, de janvier 2007 et de mars 2013.

et autres biens (CNTB) en vue de régler les litiges fonciers entre les rapatriés et les résidents, sur la base du nouveau code foncier.

22. *Manque ou insuffisance d'infrastructures et d'équipements*: l'agriculture burundaise se fait généralement à la main avec des outils rudimentaires comme la houe. Elle n'est pas mécanisée et l'expérience de la culture attelée qui a été testée dans la plaine de l'Imbo n'a pas été couronnée de succès. L'absence de mécanisation des opérations culturales limite fortement l'augmentation de la productivité du travail. Cette situation est aggravée par le manque ou l'insuffisance d'infrastructures de conservation et d'équipements de transformation post-récolte de bonne qualité. Le manque de pistes de desserte en bon état permettant de désenclaver les zones de production et d'assurer le transport de la récolte dans de bonnes conditions et d'avoir facilement accès au marché constitue un autre défi.

IV. Potentialités et atouts du secteur agricole

23. Le secteur agricole dispose de potentialités réelles qui lui ont permis de maintenir, du moins avant la crise, un équilibre relatif entre la croissance de la population et celle de la production. Les plus importantes sont les suivantes: (i) une population agricole abondante et très laborieuse, (ii) un climat favorable qui offre des possibilités de pratiquer une gamme variée de cultures (cultures tropicales et tempérées); (iii) une pluviométrie abondante (6 à 9 mois de précipitations sur l'année) qui permet annuellement 2 saisons culturales avec possibilité de produire toute l'année si la maîtrise de l'eau est assurée; (iv) un réseau hydrographique dense; (v) des gisements de roches calcaires, dolomitiques et phosphates et; (vi) l'extension possible du marché d'importation et d'exportation dans le cadre de l'East African Community (EAC)⁷⁹ qui comprend le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie.

24. Les gains de productivité constituent un atout essentiel de croissance. Comparés aux rendements des autres pays africains, ceux des cultures vivrières sont encore bas au Burundi. Les expériences des projets en cours ont montré qu'avec un bon encadrement technique et un minimum d'intégration de l'agriculture et de l'élevage, il était possible de doubler voire tripler les rendements de certaines cultures de base comme le haricot, le maïs, la banane et les cultures maraichères.

⁷⁹ Plan national d'investissement agricole (PNIA), 2012-2017.

Annexe 1: Statistiques de base

	Informations générales
Nom du Pays	Burundi
Capitale	Bujumbura
Superficie	27 834 km ² , dont terrain: 25 134 km ² et lacs: 2 700 km ² Tropical; hauts plateaux avec variation considérable d'altitude (772 m à 2,670 m au-dessus du niveau de la mer); température moyenne annuelle varie de 17 à 30 degrés centigrade; moyenne annuelle des précipitations:1500 mm
Climat	
	Indicateurs sociaux
	8 911 527 habitants (49,2% hommes et 50,8% femmes) en 2012 (9,850 millions d'habitants en 2012 d'après la BM) Densité: 320 hab/km ² Taux de croissance (entre 1990 et 2008): 2,4% Taux de fécondité: 6,4 enfants par femme Structure de l'âge: - Moins de 15 ans: 46 % - Moins de 20 ans: 56 % - Entre 15 et 59 ans: 51,3 % - Plus de 60 ans: 4,2 % Espérance de vie à la naissance: 54 ans (BM) Population urbaine en %: 10,1% 67%
Population (2012) projections démographiques 2008-2030	
Population en-dessous du seuil national de pauvreté (Enquête QUIBB 2006) Classement sur l'Indice du Développement Humain (RMDH 2011)	185 ^{ème} place sur 187
Taux net de scolarisation primaire	Année 2010/11: 96,1%
Taux d'achèvement du primaire	Année 2010/11: 51,3%
Taux de transition du primaire au secondaire	Année 2010/11: 40%
Taux brut de scolarisation au secondaire	Année 2010/11: 26,7%
Parité filles/garçons	Primaire (année 2010/11): 102 % Secondaire (année 2011): 76%
Taux d'alphabétisation des hommes et femmes âgés de 15 à 24 ans	Année 2010: 77,6%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	EDS 2010: 96 pour 1000 naissances vivantes
Taux de mortalité maternelle	EDS 2010: 500 pour 100 000 naissances vivantes
Taux d'accouchement dans les centres de santé	Année 2011 : 64,4%
Taux de prévalence du VIH/SIDA (15-49 ans)	Année 2010: 1,4%
Taux de couverture en eau potable (CSLP II)	Milieu urbain (Année 2008): 83 % Milieu rural (Année 2012): 73 %
Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national	Année 2010: 32%
	Indicateurs économiques
	2,472 milliards de dollars américains
	- Secteur primaire: 43 %
	- Secteur secondaire: 16 %
	- Secteur tertiaire: 35 %
PIB (2012, FMI et BM)	Taux de croissance du PIB en 2010: 3,8%, en 2011: 4,2% et en 2012: 4,0% et en 2013: 4,3%
Revenu national brut (RNB) par habitant, méthode Atlas (\$ courants) 2012	240\$
Ressources budgétaires (2012)	123 milliards de FBU dont: - Ressources internes: 560 milliards de FBU - Ressources externes: 523 milliards de FBU
Taux d'inflation	12% en 2011 et 16% en 2012
Taux de change (avril 2014)	1\$ US: 1 560FBU
Classement Doing Business	2012: 169 ^{ème} sur 183; 2013: 159 ^{ème} sur 185
Taux de couverture des importations par les exportations	Année 2010: 20 % Année 2011: 16 %
Emissions CO2 (tonnes métriques par habitant) 2010	0,0

Annexe 2: Matrice des acteurs possibles de mise en œuvre

Acteurs de mise en œuvre	Mandat dans le cadre du Programme PNSADR-IM	Capacités des acteurs à réaliser le mandat	Alternatives du Programme PNSADR-IM
Amélioration de l'accès aux intrants: appui à la filière semencière			
Institution de recherche spécialisée en riziculture	Production des semences de base de riz, Production des semences commerciales en collaboration avec des associations de multiplicateurs de semences Mettre au point et diffuser des semences de riz à cycle court	Très bonnes capacités	mettre fin à la convention en cas de défaillance, recruter une autre institution
Associations de producteurs de semences commerciales	Production des semences commerciales de riz (après la première génération)	Faibles capacités en général et nécessité d'organiser des formations complémentaires	Rôle de l'institution de recherche de formation et d'accompagnement technique des associations de producteurs de semences de riz
Amélioration de l'accès aux intrants: Service d'approvisionnement en intrants agricoles			
Coopérative des riziculteurs	Mise en place du comité de gestion de la coopérative et des intrants agricoles Ciblage des riziculteurs bénéficiaires d'intrants Commande des intrants sur le stock d'engrais subventionnés du MINAGRIE Recouvrement des intrants auprès des bénéficiaires Placer le fonds recouvré auprès d'une MF qui octroiera des crédits de campagne aux riziculteurs	Renforcement des capacités nécessaire	En cas de défaillance, changer le comité de gestion de la coopérative ou cogestion avec un cadre du programme
MINAGRIE	Servir la coopérative sur le stock d'engrais subventionnés	Très bonnes capacités	Il n'y a pas d'autres alternatives
Institutions de microfinance	Octroyer des crédits de campagne pour l'achat d'intrants agricoles	Moyennes	Mener un plaidoyer en faveur de la coopérative et placer une garantie
Champs écoles fermiers			
Opérateurs ayant de bonnes compétences dans l'approche des CEF et SRI	Formation des facilitateurs externes et internes	Bonnes à priori.	Evaluer régulièrement les performances de l'opérateur Changement d'opérateur
Facilitateurs	Former les membres des CEF	Compléments de formation en cas de nécessité	Changer de facilitateurs en cas de défaillance
Services techniques des Directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage	Appui conseil aux membres des CEF	Bonnes mais nécessité de compléments de formation	
Système de financement décentralisé (IMF)	Mobilisation de l'épargne Octroi de crédits de campagne	Moyennes	Partenariat renforcé avec le PNSADR-IM

Appendice 2: Pauvreté, ciblage et aspects de genre

I. Problématique de la pauvreté au Burundi

1. Le Burundi définit le seuil de pauvreté à 820 FBU en milieu urbain et à 525 FBU en milieu rural. L'évolution de l'indice d'écart de pauvreté⁸⁰ a été sur une bonne tendance jusqu'en 2011, passant de 26,4% en 2006 à 33,3% en 2011. Cette performance est la 2ème de la sous-région après le Rwanda et montre la vigueur relative de la création de richesses autant en milieu urbain qu'en milieu rural.

2. Malgré cette situation favorable, (i) la consommation des 20% les plus pauvres reste faible et constante et ne représente que 9% de la consommation des ménages depuis 2006 et (ii) le Burundi reste parmi les pays les plus pauvres de la planète. La proportion de pauvres est passée de 35% de la population en 1990, début de la longue crise à 81,3% en 1998. Elle a amorcé une pente régressive depuis le retour de la paix passant à 67% en 2006. Les prévisions montrent que dans les conditions actuelles de créations de richesses, l'incidence de la pauvreté sera de 45% en 2015, beaucoup mieux que la situation actuelle mais loin derrière celle de 1990, à la veille de la longue crise. Dans ce contexte, de manière évidente, le Burundi sera loin de l'objectif de 17,5% des OMD. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le taux d'accès à l'eau potable est resté quasi stagnant, passant de 70% à 72,5% en 20 ans depuis 1990. Pendant que dans la même période, l'Ouganda est passé de 45% à 73%.

3. L'agriculture familiale qui assure 95% de l'offre alimentaire n'arrive pas à couvrir les besoins et le Taux d'autosuffisance alimentaire (TAA)⁸¹ est estimé à un peu plus de 42%. La vulnérabilité des populations rurales s'amplifie et la paupérisation s'accélère par rapport à celles des populations urbaines. Le déficit alimentaire s'est accru au cours de ces dernières années: près de 75% de la population sont en insécurité alimentaire. Sur le plan de l'équilibre alimentaire, la couverture énergétique est assurée à 75%, celle en protéines à 40% et celle en lipides à 22%.

4. Au niveau national, 82% des ménages sont en insécurité alimentaire et malnutrition contribue pour 46% à la mortalité des enfants de moins de 5 ans. D'après les études menées par le PAM⁸², 52,7% des enfants âgés de moins de cinq ans présentent un retard de croissance et 8,4% un état d'émaciation reflétant un état de malnutrition aiguë. L'apport calorique journalier par habitant se trouve en deçà des normes requises: 1 650 Kcal/jour contre 2 250 Kcal/j recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

5. L'ampleur de la pauvreté est plus marquée en milieu rural: en 2006, 69% de la population rurale étaient pauvres contre 34% des populations urbaines. La segmentation continue des exploitations familiales fait fortement baisser la taille des exploitations agricoles qui est passée d'une moyenne de 1,04 ha par ménage en 1973 à 0,5 ha par ménage en 2009. Cette situation induit une situation de sous-emploi invisible (insuffisance du revenu tiré de l'activité agricole) qui touche essentiellement les jeunes ruraux.

6. Le chômage touche essentiellement les jeunes et croît avec le niveau d'éducation: il touche 10,7% des actifs qui n'ont pas été à l'école, 13,7% des jeunes qui ont fréquenté l'école primaire et presque 19% des jeunes ayant le niveau de l'enseignement secondaire général. Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont touchés à 12% par le chômage. Le chômage semble toucher moins fortement le milieu rural. En fait la forte pression sur le foncier induit un important niveau de sous-emploi invisible qui touche essentiellement les jeunes qui, dans leur très large majorité n'ont pas accès à la terre.

⁸⁰ Écart moyen exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté inférieur à \$1 par jour en parité du pouvoir d'achat.

⁸¹ Source: PNIA «Le déficit alimentaire pour l'année 2010 est évalué à 471 884 tonnes d'Equivalents Céréales (EC) sur des besoins totaux estimés à 817 000 tonnes d'EC à l'échelle du pays, ce qui représente un taux d'insatisfaction des besoins de base de près de 58%».

⁸² Comprehensive Food Security & Vulnerability analysis, PAM, Décembre 2008.

II. Stratégie genre

7. Le Burundi a ratifié les textes internationaux relatifs aux discriminations contre les femmes⁸³. Il possède une politique nationale du genre et a placé l'égalité des genres comme objectif de développement dans le CSLP II. Des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines: les inégalités d'accès à l'éducation publique sont faibles dans le primaire avec un indice de parité de 0,99. Le taux d'alphabétisation des femmes est passé de 50% en 1990 à 70% en 2008 pour les 15-24 ans. Dans le domaine de la représentation, la situation s'est améliorée avec l'application: (i) de la constitution de 2005; et (ii) du Code électoral modifié en 2009, qui a introduit un quota d'au moins 30% de femmes dans les conseils communaux. Actuellement, 32% de femmes occupent un siège au Parlement contre 12% en 1993 et 46% des sénateurs sont des femmes. Elles représentent 38% des membres du gouvernement. Les femmes demeurent cependant sous représentées dans les administrations (19% des cadres) et dans le secteur privé (28% des cadres). Elles constituent seulement 17% des membres des conseils collinaires.

8. Dans l'agriculture, les femmes sont légèrement plus impliquées que les hommes (97% contre 94% en moyenne). Les femmes constituent 51,56% de la population rurale et dirigent 22% des exploitations. Parmi les femmes chefs d'exploitation, presque 16% des femmes chefs d'exploitation ont moins de 35 ans et 40,58% des hommes chefs d'exploitation ont moins de 35 ans⁸⁴.

9. Le FIDA Burundi a fait de l'égalité de genre une préoccupation fondamentale. La revue à mi-parcours du COSOP a fait état de résultats très encourageants en matière de progrès pour les femmes dans la marche vers l'égalité des sexes: dans les projets appuyés par le FIDA, les femmes constituent 30% des producteurs, 40% des clients des services d'appui, 30 à 40% des membres des OP et des CDC ainsi que de leurs structures décisionnelles et 40% de la clientèle des IMF soutenues par le FIDA. Les résultats de l'enquête conduite dans le cadre de la revue à mi-parcours du COSOP, montrent que le programme du FIDA a permis de réduire l'incidence de pauvreté de 90,7% à 58,8%. Elles révèlent que l'incidence de la pauvreté chez les ménages dirigés par les hommes est passée de 90,8% à 60,4%, pendant que dans les ménages dirigés par des femmes, elle est passée de 88,9% à 58,6%.

10. Le PNSADR-IM s'inscrit dans la logique du PNIA et dans l'approfondissement des résultats des différents projets du FIDA en matière de promotion des femmes rurales et les jeunes. Dans la stratégie genre, il vise la valorisation des rôles stratégiques joués par les femmes dans la sécurité alimentaire au niveau national et la reconnaissance des femmes et des jeunes au sein des organisations professionnelles. La stratégie du PNSADR-IM permet de positionner durablement les femmes rurales du fait de leur rôle stratégique dans l'agriculture. Elle s'appuie sur les jeunes des deux sexes dans les filières ciblées du fait de leur ouverture aux innovations induites par le développement des infrastructures, l'intensification de la production agricole et le développement des filières agricoles.

11. Le Programme portera ainsi une attention particulière à: (i) l'amélioration substantielle des rendements sur les champs des femmes autant sur les marais que sur les bassins versants, (ii) la participation effective des jeunes et des femmes dans les actions de renforcement des capacités des groupements pré-coopératives, (iii) la représentation des femmes et des jeunes dans les instances de gouvernance, (iv) leur positionnement en tant qu'entrepreneures rurales particulièrement impliquées dans les métiers de services reliés aux aménagements et aux filières ciblées.

12. Les effets attendus seront affinés avant le démarrage du programme mais d'ores et déjà, certains indicateurs liés à l'amélioration de la qualité de vie des ménages seront retenus: (i) l'amélioration de la ration alimentaire en quantité et en qualité; (ii) l'augmentation des surplus commercialisables; (iii) l'amélioration de la nutrition dans les familles du fait de la promotion systématique des jardins potagers.

⁸³ (i) 1979: la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, devenu traité en 1981 avec le CEDAW comme cadre de contrôle de l'application du traité; (ii) la plateforme de Dakar (1994) sur laquelle s'est largement inspirée celle de Beijing (1995) qui assigne aux états l'adoption de mesures concrètes pour l'élimination de toutes les formes de discrimination basées sur le sexe, (iii) 2003 le protocole de Maputo assignant aux états d'allouer les ressources budgétaires nécessaires pour la réalisation effective des mesures législatives et institutionnelles pour la participation des femmes dans la vie politique et à tous les niveaux d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques et programmes de développement à tous les niveaux de décision et sur des bases paritaires et de rendre compte sur les évolutions opérées.

⁸⁴ Enquêtes nationale agricole du Burundi op.cit.

13. Pour la meilleure réalisation de ces effets, le PNSADR-IM travaillera au renforcement des capacités des AUM et des groupements pré coopératives dans la prise en charge de leurs fonctions organisationnelles afin de conforter la position des femmes rurales dans ces structures par le renforcement de leurs capacités à prendre en charge leurs propres intérêts. Le PNSADR-IM appuiera les OP à promouvoir des leaders femmes capables de participer activement aux concertations des OP avec le PNSADR-IM, les PTF et les partenaires publics. Il encouragera enfin l'implication des femmes rurales et des jeunes de moins de 35 ans dans l'entrepreneuriat par la promotion d'entreprises rurales impliquées dans la transformation des produits agricoles.

14. Afin d'approfondir qualitativement les acquis des projets du FIDA en matière de promotion des jeunes et des femmes, le programme investira dans le renforcement des capacités des ressources humaines (personnel et partenaires du programme) impliquées dans les différentes composantes et sous-composantes pour l'intégration efficiente de la dimension genre dans leurs attributions afin qu'elles soient: (i) réellement compétentes dans l'intégration du genre, et (ii) capables de promouvoir, de suivre, de superviser et d'évaluer efficacement le rôle et la place des femmes et des hommes dans les groupements pré-coopératives.

III. Ciblage géographique

15. Les principes de ciblage du PNSADR-IM s'inscrivent dans la continuité de ceux adoptés les projets du FIDA et s'adossent fortement aux collectivités locales c'est-à-dire impliquent les organes des communes (CDC, CCDC). Ils visent à intégrer les réussites des différents projets en cours (PTRPC, PARSE, PAIVA-B, PRODEFI) en matière de ciblage des bénéficiaires dans les marais et sur les plaines, et s'appuie sur la responsabilisation des bénéficiaires et des communautés.

16. Le programme interviendra dans les 5 provinces retenues en accord avec le Gouvernement à raison de 2 dans le Moso (Ruyigi, Rutana) et 3 dans l'Imbo (Cibitoke, Bujumbura et Bubanza). Au sein de ces provinces, la zone d'intervention comprend des bassins de production qui présentent des caractéristiques favorables (sous réserve des études de faisabilité) pour les aménagements hydro agricoles et l'intensification de la production. Le choix de la zone d'intervention est aussi raisonné en tenant compte des possibilités pour le programme de créer des conditions favorables à la valorisation de la production ou à dynamiser les infrastructures et équipements existants pour la transformation et la mise en marché.

17. Dans le Moso, le programme interviendra dans la zone correspondant géographiquement, aux marais de la plaine du Moso, et dans l'Imbo, il interviendra dans la plaine. Les zones d'altitude et les collines sont en amont des bassins versants à plusieurs kilomètres des sites d'aménagements et sont en dehors de la zone d'intervention du Programme. Les études de faisabilité à conduire dans le Moso définiront les superficies de bassins versants à traiter sur le piémont.

18. Le programme interviendra dans les communes dans lesquelles il existe des sites pouvant être aménagés dans l'immédiat et présentant des caractéristiques techniques appropriées. Le programme interviendra sur 7 sites pour les aménagements dont 6 dans le Moso et 1 dans l'Imbo, mais les activités en appui aux filières seront déployées sur 9 communes. Les Provinces de Bubanza et de Cibitoke ne seront pas concernées par les travaux d'aménagement mais le seront pour des actions de commercialisation et de transformation.

19. La typologie des exploitations familiales dans les provinces ciblées montre que dans l'imbo, 40,4% des exploitations ont des parcelles de petite taille dans la plaine (en moyenne 0,2 ha) et permettent difficilement d'assurer la couverture des besoins alimentaires des ménages. Ce taux est de 26,6% dans le Moso où les superficies dans les marais semblent en moyenne plus importantes. Les grandes exploitations ayant des superficies plus dans la plaine/marais sont concentrées à Cibitoke (6,7% des ménages ont en moyenne des superficies de 2 ha) et à Ruyigi où la proportion est de 4% des ménages.

20. Le PNSADR-IM travaillera ainsi dans 9 communes présentant les caractéristiques démographiques ci-après. Les communes ciblées sont relativement urbanisées représentant 42% de la population urbaine des provinces touchées. Cette situation pourrait être un atout certain pour l'accès des producteurs à des marchés urbains de proximité.

Tableau 20: Population totale dans les provinces et communes ciblées

Provinces	Communes	Population en 2008: répartition				
		Total	Urbain	Rural	Hommes	Femmes
Provinces ciblées	5	2 120 889	88 539	2 032 350	1 054 594	1 066 295
Communes ciblées	9	653 463	37 293	616 170	326 379	327 084
% dans la population provinciale		31	42	30	31	31

IV. Groupe cible

21. Le programme ciblera en priorité les exploitants de parcelles dans les sites de marais et plaine retenus dans l'Imbo et le Moso (cf. tableau 1 dans le texte principal). Dans le maillon de la production, le Programme travaillera de préférence avec les groupes informels, existants sur les marais, les AUM à constituer au niveau des marais qui seront aménagés et les groupements pré coopératifs existants (cf. annexe 12, Appendice 4) ou à constituer sur les 9 communes ciblées dont quatre ne comptent pas de marais aménagés par le PNSADR-IM. Les ménages ciblés dans ces deux groupes sont caractérisés par: (i) un faible accès aux facteurs de production (terre, intrants agricoles) entraînant une faible productivité; (ii) un faible accès au financement; (iii) un accès limité au marché, et (iv) un accès limité aux soins et à l'éducation nutritionnelle. Les femmes et les jeunes accèdent difficilement aux ressources et à la terre : les jeunes orphelins de guerre n'ont pas accès à la formation et s'adonnent à la délinquance par manque de repère. Dans ces communes, le Programme travaillera aussi avec toute autre forme d'organisation paysanne, désireuse de s'engager volontairement dans un partenariat basé sur la performance, dans une dynamique de professionnalisation suivant une approche de développement de chaînes de valeur fortes. Il établira des partenariats avec les structures publiques, les organisations faïtières et les entités privées. Il appuiera de façon volontariste et inclusive les femmes et les jeunes et mettra en œuvre tous les moyens permettant de consolider leur position autant dans la production, dans la transformation que dans la commercialisation. Le programme s'intéressera aussi aux jeunes déscolarisés et aux ex-combattants ainsi qu'aux populations autochtones (Batwa) en tant que catégories à risque car en situation de sous-emploi ou de chômage.

Tableau 21: Nombre de ménages par communes et caractérisation des ménages selon le chef de ménage

Province	Commune	OP	Ménages représentés par		dont Ménages Jeunes		Total	Dont ménages jeunes	Niveaux de développement organisationnel			
			Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			0	1	2	3
Bubanza	Mpanda	4	2938	2974	53	40	5912	2%	0	4		
	Gihanga	2	2367	1848	537	761	4215	31%	0	2		
Bujumbura	Mutimbuzi	2	227	305	13	7	532	4%	0	1	1	
Cibitoke	Rugombo	4	175	118	71	34	293	36%	0	4		
	Buganda	2	98	116	31	39	214	33%	1	1		
Rutana	Gitanga	3	86	28	30	14	114	39%	0	3		
	Giharo	2	275	182	89	66	457	34%	2			
Ruyigi	Kinyinya	1	156	231	40	80	387	31%	1			
	Gisuru	2	340	220	140	80	560	39%	2			
5	9	22	6662	6022	1004	1121	12684	17%	6	1	1	0

22. En s'inspirant des leçons tirées des expériences des projets FIDA, (i) les usagers des marais avant aménagement seront maintenus après aménagement et il n'y aura, en principe, pas d'expropriation; (ii) les bénéficiaires des actions liées à l'élevage seront ciblés selon la méthodologie de ciblage du FIDA adaptée aux zones de plaine qui présentent des particularités (systèmes de culture et d'élevage différents, niveaux d'intégration au marché différents) induisant une typologie différente. Cette méthodologie harmonisée et périodiquement améliorée à la lumière de son application sur le terrain est mise en œuvre par les CDC, sous la supervision d'un prestataire de service. Elle permet de classer en cinq catégories les ménages collinaires ou villageois, sur la base d'une typologie en rapport avec leur accès au foncier, au bétail et au niveau d'intensification (nombre de cycles de culture par an, notamment dans les zones de marais et plaines). Les jeunes ruraux (chefs de ménage ou pas, hommes et femmes) seront particulièrement ciblés dans les actions de

repeuplement, d'embouche, ainsi que dans les métiers de services qui se développeront suite à la mise en œuvre des différentes composantes.

23. Dans les marais aménagés, sur la base d'une superficie moyenne par usager de 30 ares sur les plaines aménagées dans l'Imbo et de 20 ares sur les marais dans le Moso, le Programme devrait toucher environ 11 000 ménages exploitant des marais dans les deux régions naturelles. Ces ménages sont répartis sur 31 collines polarisées par les marais aménagés.

24. A travers l'aménagement des bassins et les bénéficiaires de bovins, le PNSADR-IM touchera au cours de six années 17 525 ménages dont 24% ménages dirigés par des chefs de ménage de moins de 35 ans. Sur les marais, partant du principe que les jeunes dans leur grande majorité n'ont pas accès au foncier, l'hypothèse retenue est que seuls 10% des jeunes chefs de ménages auront accès aux marais aménagés. Cette proportion monte à 48% au niveau l'ensemble des bénéficiaires de bovins (génisses, taureaux géniteurs, taurillons d'embouche).

25. A côté de ces ménages, les ménages sans terre bénéficieront des HIMO. L'hypothèse retenue, en tenant compte de l'expérience des autres projets du FIDA, est: 3 000 ménages issus de la catégorie 1 seront recrutés dans les différentes activités d'aménagement des marais, de construction des pistes et de protection des bassins versants assurant des revenus pour 15 000 habitants. Ainsi 20 525 ménages englobant 102 625 habitants issus des catégories 1, 2 et 3 seront touchés à travers les HIMO⁸⁵ (catégorie 1), l'embouche (catégorie 2) et le repeuplement (catégorie 3).

Tableau 22: Estimation du nombre de bénéficiaires selon l'échéancier de mise en œuvre du programme

Ménages Bénéficiaires	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	Total	Ménages	Dont jeunes	Habitants	jeunes
Usagers de marais	0	3 000	3 500	4 500	0	0	11 000	11 000	10%	66 000	6 600
Directement	Génisses	0	1 000	1 000	500	0	2 500	2 500	30%	15 000	4 500
	Taureaux Géniteurs						125	125	50%	750	375
	Taurillons d'embouche		200				200	200	50%	1 200	600
par la CSC	Génisses	0	0	600	1 000	700	1200	3 500	30%	21 000	6 300
	Taurillons d'embouche			200			200	200	50%	1 200	600
Total Bénéficiaires bovins	0	1 200	1 800	1 500	700	1 200	6 525	6 525	48%	39 150	18 792
HIMO	0	3 000					3 000	3 000	50%	18 000	9 000
Total ménages bénéficiaires		4 200	5 300	6 000	700	1 200	20 525	20 525	23%	123 150	27 792

26. Les bénéficiaires seront appuyés à travers leurs organisations: (i) les organisations de type territorial constituées à travers les associations d'usagers les marais (AUM), (ii) les organisations territoriales que sont CDC qui organisent le ciblage, le suivi et la supervision des bénéficiaires de bétail sur les collines et dans les villages et (iii) les organisations professionnelles que sont les groupements pré-coopératives de commercialisation de riz et de lait sur l'ensemble des communes touchées par le Programme.

27. Le PNSADR-IM travaillera de façon directe avec les AUM 11 000 exploitants engagés dans les marais ou périmètres aménagé pour la production et avec les groupements pré-coopératives, ayant une taille minimale leur permettant de rentabiliser les actions de soutien proposées. L'expérience des projets au Burundi montre qu'une minorité de membres des AUM adhéreront aux coopératives. Avec les soutiens consentis par le programme, il est attendu que de nombreux très petits usagers des marais puissent être attirés par les prix préférentiels consentis par les unités de transformation achetant directement la production de leurs membres. Ainsi il est attendu que 7 000 usagers des marais (plus de 60%) fassent le choix d'adhérer aux coopératives.

28. Dans les 4 communes ciblées dans les deux provinces de Cibitoke et de Bubanza, les coopératives se mettront en place dans un contexte de dynamisme remarquable d'acteurs, relativement jeunes (moyenne d'âge des producteurs inférieure à 40 ans) et très orientés vers le marché. De nombreuses initiatives dispersées existent et les groupements pré coopératives mis en place par les producteurs consentent d'importants efforts d'investissement dans les équipements. Le programme travaillera avec deux à trois CPC par commune. Il les encouragera progressivement à

⁸⁵ D'une manière générale, les ménages de la catégorie 1 n'ont pas de parcelles sur les marais. Etant donné que les exploitants des marais conservent leurs parcelles après aménagement, la typologie suivant sera effectuée au cours des enquêtes de référence.

constituer des unions de GPC fortes au niveau communal, capables de porter les appuis attendus du programme. Le programme encouragera l'émergence ou la consolidation de 22 GPC de riz regroupant en moyenne 1636 ménages chacun.

Tableau 23: Nombre de ménages touchés par le renforcement des capacités des GPC

Ménages et populations ciblés	Ménages touchés	Habitants	Dont ménages jeunes
Usagers de marais membres coopératives	7 000	42 000	10%
Membres des coopératives de riz non usagers de marais	29 000	173 952	20%
Coopératives de riz	36 000	215 952	20%

29. Au cours de leur développement organisationnel, les coopératives disposeront d'équipes techniques composées de jeunes techniciens agronomes, de gérants, etc. Ils seront complétés par les relais qu'ils encadreront et superviseront pour la prise en charge des services aux membres.

30. Pour les productions animales, une coopérative laitière sera créée par commune. Au cours de la 2^{ème} année, 400 génisses et 100 taurillons d'embouche sont distribués à Giharo. La même année 1 000 génisses et 200 taurillons d'embouche sont aussi distribués. Le solde global de 600 génisses sera distribué dans les deux communes de Bubanza (200 génisses) et dans la commune de Rugombo (300 génisses). Ainsi 900 génisses sont distribuées en année 2 et 100 taurillons d'embouche. La même année 100 génisses seront distribuées dans la province de Ruyigi.

31. En année 3, deux communes de Ruyigi sont touchées: Gisuru/Cendajuru et Kinyinya qui devraient recevoir 550 génisses et 50 taurillons d'embouche. On y associe alors la commune de Buganda (300 génisses). Sur les 1 000 importées 750 viendront compléter les 100 distribuées en 2^{ème} année. Ainsi cours des années 2 et 3, l'ensemble des communes touchées en dehors des aménagements seront couvertes. Au cours de la même période, les deux communes Ruyigi et la commune de Giharo seront entièrement couvertes.

32. Il restera pour l'année 4, la commune de Gitanga (Rutana) et la commune de Mutimbuzi (Bujumbura) dans lesquelles 250 génisses seront déjà distribuées en année 3. Les 500 génisses importées en années 4 assureront la couverture de Gitanga (550 génisses) et Mutimbuzi (200 génisses et 50 taurillons). Les taureaux géniteurs sont dispersés en fonction du nombre de communes 50 en année 2, 45 en année 3 et 30 en année 4.

Tableau 24: Echancier de distribution des génisses

Ménages Bénéficiaires	An 2		Solde reporté sur l'année 3	An 3		Solde reporté en année 4	An 4	
	Importations	Besoins		Importations et report	Besoins		Importations et report	Besoins
Génisses	1 000	900	100	1 100	850	250	750	750

33. L'expérience montre que les bénéficiaires de bovins adhèrent tous à la coopérative même si les CCL qui existent arrivent difficilement à assurer des débouchés durables sur le marché. L'expérience montre aussi que les autres producteurs de lait s'impliquent fortement dans les groupements pré coopératives. Il est ainsi retenu une moyenne par coopérative de 2 175 ménages membres. Ainsi 19 575 ménages représentant 117 450 personnes dont 45% des ménages dirigés par des jeunes de moins de 35 ans (tous sexes confondus).

Tableau 25: Evolution du nombre de membres des coopératives laitières

Ménages mobilisés dans les coopératives de lait	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	Total
Communes / coopératives		4	3	2			9
Membres coopératives		8 700	6 525	4 350	0	0	19 575

34. Au titre des bénéficiaires impliqués dans les coopératives, le PNSADR-IM touchera au fil des 6 ans de mise en œuvre 55 575 ménages regroupant 333 450 personnes. Les jeunes chefs de ménage représenteront 30% des ménages touchés à travers les coopératives, tous sexes confondus.

Tableau 26: Nombre de membres ciblés de manière directe et indirecte par l'appui à la valorisation du riz et du lait

Ménages et populations ciblées	Ménages touchés	Habitants	dont ménages jeunes
Coopératives de riz	36 000	216 000	20%
Coopératives de lait	19 575	117 450	45%
Total coopératives	55 575	333 450	30%

35. A côté des ménages, des jeunes sont ciblés de façon individuelle pour certaines actions.

- Des jeunes seront recrutés par les AUM pour la maintenance et la surveillance des prises. Ils veillent en même temps sur la divagation des animaux et exercent une vigilance contre les vols. Sur la base d'une moyenne de 5 prises par périmètre, 35 jeunes seront recrutés de façon stable par les 7 AUM qui seront mises en place.
- Les brigades de maintenance des pistes seront constituées de jeunes. Il est prévu une brigade de 5 jeunes tous les 5 km. Il est attendu la création de 100 emplois jeunes sur 100km de pistes prévus.
- Au fil du développement organisationnel des coopératives de riz et de leur accès aux équipements, des opportunités d'emplois pour les jeunes s'ouvriront dont: (i) la manutention dans les mini rizeries et au sein des coopératives disposant de simples unités de décorticage; (ii) la gestion des activités dans les divers ateliers (iii) la prise régulière d'échantillon de chaque grade dans les mini rizeries, (iv) la participation au processus de labellisation du riz de grade 1 issu des unités de décorticage, etc. En outre, les femmes seront incluses en priorité dans toutes les activités post-récolte, et plus spécialement dans les activités commerciales et de contrôle de la qualité des produits. Pour les 22 groupements pré-coopératives de riz, il est attendu au moins 3 650 emplois jeunes tout au long des chaînes de valeur.
- Au niveau des coopératives de producteurs de lait, différents emplois émergeront dès la décision d'intervention est retenue: 70 ACSA dont 50% de femmes seront formés et travailleront comme prestataires au service des éleveurs des 31 collines polarisées par les marais et des 39 villages ciblés sur les plaines. Ils seront directement payés par les bénéficiaires de leurs services. Avec le développement de la production, dans chacun des Villages/collines, au moins deux collecteurs vont émerger au fil du temps soit au moins 140 collecteurs dont ceux chargés de la collecte motorisée du lait dans les zones excentrées. Ils sont directement payés par les éleveurs. En outre chaque CCL disposera d'une équipe technique d'au moins 5 personnes.
- Par le biais des coopératives le programme touchera de façon indirecte près de 653 463 habitants des 9 communes. Les 31 coopératives sur les 9 communes (22 coopératives de riz et 9 coopératives de lait) permettront la création d'au moins 4 000 emplois jeunes des deux sexes liés aux divers équipements et à l'activité commerciale. Les ménages et les jeunes touchés à travers les activités du programme sont répartis comme suit. Les jeunes représenteront ainsi 30% des bénéficiaires (tous sexes confondus).

Tableau 27: Répartition ménages et jeunes touchés par le programme

Ménages et populations ciblées	Ménages touchés	dont ménages jeunes	Habitants	Dont jeunes
Usagers des marais hors coopératives	4000	10%	24000	2400
Coopératives de riz	35992	18%	215 952	38 990
Coopératives de lait	19 575	40%	117 450	46 980
HIMO	3 000	50%	18 000	9 000
Emplois réservés aux jeunes			4 000	4 000
Total	62 567	30%	379 402	113 821

Appendice 3: Performance du programme-pays au Burundi et leçons apprises

I. Le portefeuille du FIDA au Burundi

a. COSOP

1. L'objectif général du COSOP est de contribuer à la mise en œuvre du CSLP en facilitant la participation des ruraux pauvres à une croissance économique équitable et durable. Les trois objectifs spécifiques du COSOP sont: (i) augmenter la sécurité alimentaire et les revenus des ruraux pauvres en facilitant leur accès aux nouvelles opportunités économiques, (ii) renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer à l'élaboration des politiques de développement rural et, (iii) faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques de développement économique soutenue par le programme.

2. Le COSOP qui couvre la durée de 2009 à 2014 a fait l'objet d'une revue à mi-parcours (RMP) en 2012. Les principales conclusions de la RMP sont: (i) le Burundi a connu entre 2009 et 2011 une forte augmentation de l'allocation du financement du FIDA (8 millions d'USD en 2008 contre 11 millions en 2012), (ii) il y a eu clôture d'un projet financé par un prêt et démarrage de deux nouveaux projets financés par des dons et cofinancés par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et la facilité alimentaire de l'Union Européenne (UE) pour l'un et par le Fonds de l'OPEP pour le développement (OFID) et le PAM pour l'autre, (iii) les projets financés par le FIDA ont contribué à réduire l'incidence de la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des groupes ciblés en plus d'un accroissement des biens et de l'amélioration de l'habitat et, (iv) la participation des femmes et des jeunes, groupes vulnérables a augmenté.

3. Les principales recommandations de la RMP pour la période à venir (2012-2014) sont: (i) le FIDA continuera à renforcer les groupes de ruraux pauvres (y compris les femmes et les jeunes) selon deux axes d'intervention principaux à savoir l'appui à la production et l'appui à la valorisation, (ii) le FIDA contribuera la mise en place d'actions devant permettre aux producteurs de faire face aux changements climatiques par le biais du renforcement de l'irrigation et de la protection des bassins versants ainsi que l'adoption de techniques agricoles conservatoires, (iii) le FIDA s'impliquera plus dans le développement de services financiers ruraux en coopération avec d'autres bailleurs dans l'objectif d'appuyer l'émergence de petites et moyennes entreprises rurales et, (iv) le FIDA poursuivra et renforcera le partenariat de cofinancement avec l'OFID, le PAM, l'UNICEF, le PNUD et l'UE.

b. Projets

4. **Programme Transitoire de Reconstruction Post Conflit (PTRPC).** Le PTRPC comprend 5 composantes: (i) la gouvernance locale, (ii) la réhabilitation et le développement de l'agriculture, (iii) la réhabilitation et le développement des infrastructures rurales, (iv) la santé et la nutrition et (v) l'appui à la coordination. Le PTRPC a fait l'objet d'une revue à mi-parcours en 2010 au cours de laquelle la durée de mise en œuvre du programme a été prolongée à cause du retard de mise à disposition du financement de l'OFID; il a été décidé, également, de consolider les activités financées par le FIDA (renforcement des structures communautaires de gestion des infrastructures et le développement des activités de microcrédit). Le PTRPC entre dans le processus d'achèvement et la clôture du financement de l'OFID et du don du Gouvernement Belge auront lieu le 31 décembre 2014 tandis que celui du FIDA a eu lieu le 31 décembre 2013. Le taux de décaissement du prêt FIDA est à la date du 20 décembre 2013 de 94.29%.

5. **Projet d'Appui à la Reconstruction du Secteur de l'Élevage (PARSE).** Le PARSE comprend trois composantes: (i) la réhabilitation des capacités de production et la valorisation des produits et intrants d'élevage, (ii) les services de proximité en santé animale et la protection contre les risques sanitaires, (iii) le renforcement des capacités communautaires et des petits producteurs et (iv) la coordination et la gestion du projet. Le coût total du projet est de 17 814 millions USD dont USD

13977, USD 2 229 et USD 1 607 respectivement représentent les contributions du don FIDA, du Gouvernement du Burundi et des bénéficiaires. La date de clôture du projet est prévue le 31 septembre 2014. Les deux dernières missions de supervision ont recommandé une extension du projet de 15 mois, notamment, pour sécuriser les appuis apportés par le PARSE aux autres projets du FIDA pour le volet élevage, pour consolider certains volets mis en œuvre par le PARSE (CSC, Agents de Santé Animale, etc.) et parachever certains volets introduits suite à la RMP et, notamment, le renforcement des capacités en insémination artificielle. Le taux de décaissement du Don FIDA s'élève à 89.5%, à la fin du mois de décembre 2013.

6. **Projet d'Appui à l'Intensification et à la Valorisation Agricoles du Burundi (PAIVA-B).** Le PAIVA-B comprend 3 composantes: (i) renforcement du capital productif, (ii) valorisation agricole et accès au marché et (iii) facilitation et coordination du projet. Le budget total alloué au PAIVA-B était de 29 millions de USD, environ, sur un cofinancement dont, respectivement, USD 13 575, USD 5 646, USD 3 400, USD 4 650 et USD 1 400 millions du FIDA, de la Facilité Alimentaire de l'UE, du Gouvernement du Burundi, du PAM, et des bénéficiaires. A mi-parcours, il s'avère que les fonds restant permettront de couvrir les dépenses générées par les activités à mettre en œuvre en 2014 et 2015 et ne suffiront pas à atteindre les objectifs quantitatifs du projet tels qu'inscrits dans le RPE bien que la clôture du projet est prévue en 2018. A mi-parcours, à la fin de l'année 2013, le taux de décaissement du financement FIDA était de 52%.

7. **Programme de Développement des Filières (PRODEFI).** Le PRODEFI comprend quatre composantes: (i) la valorisation et le renforcement des filières, (ii) l'accroissement durable du capital productif et, (iii) l'accompagnement des structures et gestion du programme. Une quatrième composante intitulée «Emploi Jeunes Ruraux» a été rajoutée au PRODEFI dont le démarrage effectif a eu lieu en juin 2013. Le PRODEFI a démarré en 2011 et sera clôturé à la fin du mois de décembre 2019. La composante Emploi Jeunes Ruraux en est à son démarrage et certains éléments exogènes restent non maîtrisés dont l'établissement des conventions avec le Ministère de l'Emploi. Le coût total du PRODEFI s'élève à 73.80 millions d'USD (53.6% FIDA, 16.2% OFID, 12.3% PAM, 13.6% Gouvernement et Bénéficiaires 4.3%). Le taux de décaissement du don FIDA à la fin de l'année 2013, après 2 ans et 8 mois de mise en œuvre, s'élève à 21,2%.

8. **Projet pour accélérer l'atteinte de l'OMD 1 au Burundi (PROPA-O).** Le PROPA-O comprend 4 composantes principales: (i) l'augmentation de la production et de la productivité agricoles, (ii) la valorisation des produits agricoles et l'accès au marché, (iii) l'amélioration de la situation nutritionnelle des populations et, (iv) la coordination du projet. Le PROPA-O est cofinancé par l'UE (18 millions d'EUR), le Gouvernement du Burundi (3.1 millions d'EUR), le PAM (1.1 million d'EUR), l'UNICEF (2.8 millions d'EUR) et les bénéficiaires (0.54 millions d'Eur). La mise en œuvre est conjointe: Gouvernement du Burundi, PAM, FAO, UNICEF. Le PROPA-O est considéré comme une des composantes du PRODEFI.

c. Performance des projets en termes de gestion fiduciaire

9. Le tableau 19 présente le taux d'exécution globale et par composante des projets ainsi le taux de décaissement global du portefeuille du Burundi en 2013. Ces chiffres sont ceux des dernières supervisions effectuées.

Tableau 28: Taux de décaissement projets au Burundi

	Taux de décaissement
PTRPC	95%
PARSE	89.5%
PAIVA-B	52%
PRODEFI	21%

10. Le décaissement cumulé des projets du portefeuille en 2013 était de 14 millions d'USD (CFS).

d. Conclusions

11. Bien que la mise en œuvre des projets soit décalée d'un point de vue chronologique et dans l'espace des capitalisations sur les expériences passées et des complémentarités entre les projets existants et à formuler sont possibles: (i) le PROPA-O intervient dans l'Imbo et le Moso sur des problématiques similaires à celles évoquées dans la concept note du PNSADR-IM (nutrition, valorisation des produits et appui à la production), (ii) le PROPA-O présente déjà un partenariat complexe établi avec le PAM, l'UNICEF et la FAO en plus des conventions avec les autres projets du FIDA (PRODEFI, PTRPC, PARSE), (iii) la complémentarité thématique et géographique est établie entre le PAIVA-B et le PRODEFI, et (iv) la complémentarité géographique sera à considérer entre commune d'une même province et l'intégration thématique au sein d'une même commune.

Tableau 29: Zones d'interventions des différents projets du FIDA

Projets	Régions naturelles	Provinces
PTRPC	Mumirwa, Mugamba et Imbo pour Bujumbura rural Bututsi et Imbo pour Bururi Buyogoma et Moso pour Ruyigi	Bujumbura rural, Bururi et Ruyigi
PARSE	Mumirwa et Imbo pour Cibitoke Buyenzi pour Kayanza Kirimiro, Buyogoma et Bweru pour Karusi Buyogoma et Moso pour Ruyigi Kirimiro pour Gitega Bututsi, Mumirwa et Imbo pour Bururi Mumirwa, Mugamba et Imbo pour Bujumbura rural	Cibitoke, Kayanza, Karuzi, Ruyigi, Gitega, Bururi, Bujumbura rural
PAIVA-B	Mumirwa pour Cibitoke Buyenzi pour Kayanza Bweru et Kirimiro pour Karusi Mumirwa et Imbo pour Bubanza Mugamba et Kirimiro pour Muramvya Kirimiro pour Gitega	Cibitoke, Kayanza, Karuzi, Bubanza, Muramvya, Gitega
PRODEFI	Mumirwa et Imbo pour Bubanza et Cibitoke Kirimiro et Mugamba pour Muramvya Buyenzi pour Ngozi Buyenzi pour Kayanza Kirimiro pour Gitega Bweru et Buyogoma pour Karusi	Bubanza, Muramvya, Ngozi, Kayanza, Cibitoke, Gitega, Karusi
EJR	Mumirwa et Imbo	Ngozi, Bubanza
PROPA-O	Imbo-Moso	Cibitoke, Bubanza, Bujumbura, Bururi, Makamba, Cankuzo, Ruyigi, Rutana

12. Des systèmes de suivi-évaluation et de gestion administrative et financière harmonisés garantissent le maintien et l'amélioration de la performance des projets. De tels systèmes facilitent l'articulation des projets et leur structuration progressive en un programme.

13. La durabilité des effets/impacts des interventions financées par le FIDA au Burundi n'est possible qu'à travers l'appropriation des composantes du programme par les institutions étatiques partenaires et les bénéficiaires à travers les Comités de Développement Collinaires et les Comités de Développement Communaux.

II. Leçons tirées des interventions du FIDA au Burundi

14. Les principales leçons tirées des interventions du FIDA au Burundi sont:

- **Passage d'une génération de projets répondant à des besoins d'urgence à une nouvelle génération de projets de développement.** Le PNSADR-IM conforte le passage de projets tels que PRDMR et PTRPC qui ont été élaborés et mis en œuvre pour répondre à des besoins d'urgence dans une situation de crise et dont les activités étaient éclectiques à des

projets comme le PAIVA-B et le PRODEFI ayant des objectifs de développement clairs et devant contribuer à l'augmentation de volumes de produits stratégiques (lait et riz).

- **Nécessité d'évolution de la technique de ciblage du FIDA.** Le FIDA a développé une technique de ciblage précise adaptée au contexte de l'agriculture de moyenne et basse altitude dans laquelle l'exploitation intègre une/des parcelles dans les marais dont la superficie totale est inférieure à 5 ares et une/des parcelles sur les zones de pente dont la superficie critique ou déterminante est de 0.5 hectare. Etant donné que le PNSADR-IM sera mis en œuvre dans une zone agro-écologique différente et de basse altitude, notamment dans les zones de plaine, la superficie par exploitation dans les marais du Moso dépasse les 10 ares et dans la plaine de l'Imbo les 20 ares. Il en découle que la technique de ciblage à adopter dans la mise en œuvre du PNSADR-IM sera modifiée et adaptée au contexte local. En ce qui concerne la promotion de l'emploi des jeunes, le PTRPC a financé des sessions de formation professionnelle au bénéfice de jeunes orphelins de guerre dont certains étaient en proie à la délinquance. Il est pertinent d'intégrer un critère supplémentaire de ciblage dans les volets de promotion de l'emploi des jeunes qui est le fait d'être orphelin(e) de guerre.
- **Différenciation des interventions des projets/programmes autour de l'appui à la production et la valorisation.** Après avoir ratissé assez large en intervenant sur un grand nombre de filières au départ, le Gouvernement en partenariat avec le FIDA et ses partenaires a adopté une approche qui se circonscrit sur un nombre limité de filières, ce qui permet de rationaliser l'utilisation des ressources et de produire plus d'impacts. La notion de filières agricoles est apparue au démarrage du PAIVA-B en 2009. Le riz et le lait ont été retenus comme filières prioritaires dans le PAIVA-B et le PRODEFI lancé en 2011 bien que d'autres filières aient été partiellement ciblées dans le cadre des CEF (pomme de terre, maïs, etc.). Le PNSADR-IM s'inscrit dans la continuité d'une approche de concentration axée sur ces deux filières majeures pour la sécurité alimentaire. Cependant, les systèmes de production dans les zones ciblées restent complexes et le niveau de structuration des filières ne permet pas de préconiser une spécialisation des exploitations. Les exploitants doivent gérer les risques inhérents au manque d'approvisionnement en intrants, d'accès au financement et de débouchés commerciaux, aux manques d'infrastructures et aux effets négatifs du changement climatique. De ce fait, ils diversifient leurs systèmes de production dans l'objectif premier d'assurer la survie de la famille par le biais de l'autoconsommation et, ensuite, de dégager un surplus commercialisable.
- **Résultats des expériences passées d'appui à la filière semencière mitigés.** La production de semences de qualité, faiblement soutenue jusqu'à présent, est faite en partenariat avec des associations, mais s'est souvent soldée par de faibles rendements et par un faible taux de remboursement des intrants agricoles. Après sa revue à mi-parcours en 2013, le PAIVA-B a signé une convention avec l'ISABU qui produit des semences de pré-base en quantité suffisante pour la production des semences de base et commerciales de riz. Cette collaboration sera renforcée lors de la mise en œuvre du PNSADR-IM.
- **Introduction de la technique du SRI.** Les appuis les plus consistants des projets concernent les formations de renforcement des capacités organisées notamment sur le SRI à travers les champs écoles fermiers (CEF). Le PRODEFI, qui dispose d'une ligne de crédit, met en relation les IMF et les coopératives de producteurs souhaitant bénéficier d'un crédit de campagne sur la base de garanties. Ces deux procédés combinés semblent productifs et efficaces.
- **Nécessité de mettre en place un dispositif de vulgarisation harmonisé.** Bien que l'approche CEP est utilisée par différents partenaires et ait été adoptée par le Gouvernement, il n'existe pas au niveau national de dispositif de vulgarisation harmonisé impliquant le secteur privé, les DPAAE, le Ministère de l'Agriculture. Il est proposé dans le PNSADR-IM de mettre en place un tel dispositif avec l'appui d'une assistance technique internationale: ce dispositif de vulgarisation concernerait l'élevage et la production agricole.

- **Nécessité d'uniformiser les modalités de financement des équipements/infrastructures de transformation.** Les projets financés ou gérés par le FIDA ont eu des pratiques différentes en termes de financement des équipements de transformation au niveau des GPC: le PAIVA-B a exigé une contribution des bénéficiaires à 20% tandis que le PRODEFI a estimé la contribution à 10% du montant des équipements et des infrastructures. Les services financiers adaptés à la transformation restent quasiment inexistantes. Le PNSADR-IM appuiera la mise en relation des GPC et des IMF/Banques.
- **Nécessité de renforcer davantage les capacités des GPC dans le but de les professionnaliser.** Il convient de relever que la plupart des GPC sont de création récente. Pour être réellement autonomes, elles nécessitent un certain accompagnement. Des investissements majeurs sont requis en matière de renforcement de l'assise institutionnelle et de développement de l'esprit d'entreprise.
- **Privilégier les débouchés locaux qui émergent pour les produits agricoles.** De nouveaux débouchés apparaissent, notamment, grâce à la nouvelle mesure adoptée par le PAM d'acquisition de produits locaux destinés à approvisionner les cantines scolaires, même si leur qualité n'est pas encore optimale. L'approvisionnement de ces cantines scolaires en lait sera étudiée de manière approfondie.
- **Nécessité de renforcer les capacités nationales en transformation/commercialisation des produits agricoles.** Il n'existe pas au niveau national d'expertise en termes de transformation/commercialisation des produits. Le niveau d'expertise existant au sein des projets financés ou gérés par le FIDA est encore insuffisant pour coordonner la mise en œuvre des composantes relatives à la transformation des produits agricoles.
- **Nécessité de construire une expertise nationale en aménagements.** L'expertise nationale en matière de conseil et d'ingénierie en infrastructures rurales recèle des insuffisances dont les implications compromettent la durabilité des ouvrages et des réalisations. Des expériences en cours avec la Coopération belge et la Banque mondiale révèlent que la qualité de l'expertise nationale peut être améliorée dans le cadre d'alliances ou de consortia avec l'expertise internationale.
- **Nécessité de définir les droits sur les terres des marais selon la catégorie à laquelle ils appartiennent.** Le manque en ce qui concerne les droits des usagers pose le problème d'appropriation des investissements hydroagricoles. Le problème est d'autant plus aigu à l'achèvement des projets quand le transfert des ouvrages s'avère nécessaire. Cela a, également, un effet négatif sur la durabilité des ouvrages car les responsabilités des usagers et des collectivités locales ainsi que les redevances à verser à l'AUM/commune ne sont pas définies.
- **Nécessité de changer le ratio nombre d'hectares de Bassins Versants à aménager par rapport au nombre d'hectares de marais aménagés.** Ce ratio (10 ha par hectare de marais aménagé) est souvent insuffisant pour protéger efficacement les marais aménagés contre les inondations, notamment à cause de la dégradation du couvert végétal et du changement climatique. De plus, il n'y a pas de priorisation des sites critiques à traiter.
- **Nécessité de combiner plusieurs instruments de protection tels que le reboisement avec des espèces agro-forestières, d'autres ouvrages de Conservation des Eaux et du Sol comme les cordons de pierre sèche.** Les techniques utilisées pour l'aménagement des bassins versants sont quelquefois peu appropriées (fossés dans la plupart des cas) alors qu'il existe des techniques plus sophistiquées (banquettes, terrasses, etc.), certes plus coûteuses, dont l'adoption pourrait être freinée par la taille des parcelles qui est très limitée.
- **Nécessité d'adapter et de réajuster l'approche bassin versant axée sur la concentration des activités autour des marais et bassins versants.** Cette approche était totalement adaptée aux zones de moyenne et haute altitude où sont localisées les interventions du

PAIVA-B et du PRODEFI, où il existe des marais perchés de superficie relativement limitée. Certaines provinces comme Bubanza et Bujumbura ne disposent pas de vastes marais mais de plaines irrigables dont les bassins versants très vastes et très escarpés se situent à plusieurs kilomètres des périmètres aménagés et sont exploités par d'autres catégories d'exploitants. Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre du PNSADR-IM, l'approche de concentration et d'articulation des interventions dans l'espace telles qu'utilisée dans les projets financés ou gérés par le FIDA est à perpétuer car elle permet d'optimiser les effets/impacts.

- Le renforcement de la CSCB en adoptant l'approche de concentration dans les bassins versants des marais aménagés a permis d'augmenter la rentabilité des investissements (bovins, SRI) tout en renforçant les stratégies de lutte antiérosives et de protection des bassins versants et marais contre les conséquences de l'érosion pluviale. Ainsi, le riz et le lait sont devenus des filières porteuses de développement agricole ; ce qui explique le choix que les projets du FIDA (PRODEFI, PROPA-O) ont porté sur les deux filières principales (riz et lait).
- **Nécessité de diversifier les approches de repeuplement.** L'approche cantonnant la CSCB sur les bassins versants surplombant les marais atteint ces limites (comme c'est le cas dans le PNSADR-IM) quand les interventions sont localisées dans les zones de plaine/marais de grande superficie séparées des bassins versants de plusieurs dizaines de kilomètres. Dans la Plaine de l'Imbo, la transformation des systèmes d'élevage bovin de race locale en systèmes d'élevage de race croisée conduits en stabulation sera renforcée par les actions d'appui au Dispositif d'Insémination Artificielle prévu dans le PNSADR-IM et par le renforcement des capacités des producteurs pour introduire des cultures fourragères dans les rotations.
- **Nécessité de renforcer les circuits informels de collecte et de commercialisation du lait de proximité.** Suite à la mise en œuvre de volet CSCB dans les projets financés par le FIDA, il y a eu création de bassins de production de lait, pour lesquels se pose le problème de commercialisation du lait, produit périssable.
- **Nécessité de décentraliser l'intervention des projets financés ou gérés par le FIDA.** Le personnel technique des projets opère la plupart du temps à partir de Bujumbura et les antennes provinciales sont en général constituées d'une seule personne. Il y a nécessité d'assurer une coordination technique rapprochée au niveau régional lors de la mise en œuvre des projets qui facilitera la collaboration avec les partenaires et rendra plus efficace le système de suivi-évaluation. Compte tenu de la restructuration en cours dont l'objectif est la rationalisation de l'utilisation des ressources, les deux coordinations régionales prévues dans le cadre du PNSADR-IM devraient évoluer vers des coordinations gérant différents projets du portefeuille.

Appendice 4: Description détaillée du programme

Résumé de la structure du Programme

Composantes	Sous-composantes	Volets d'activités
I. Infrastructures hydroagricoles et de désenclavement	1.1 Aménagements hydroagricoles	Aménagement des marais dans le Moso
		Réhabilitation et extension du périmètre irrigué rizicole de Rukaramu dans l'Imbo
		Renforcement des capacités de gestion des usagers des infrastructures hydroagricoles
	1.2. Désenclavement des zones de production agricole	Réhabilitation de pistes
		Réalisation de nouvelles pistes
		Renforcement des capacités des Brigades de maintenance des pistes
2. Développement des filières	2.1 Développement de la filière riz	Appui à la production
		Renforcement des capacités des acteurs
		Appui à la valorisation
	2.2 Développement de la filière lait	Appui à la production
		Renforcement des capacités des acteurs
		Appui à la valorisation
	2.3 Appui à la diversification	Identification appuis ciblés à des filières porteuses
		Appui à la nutrition
Coordination et renforcement des capacités institutionnelles	Coordination	Arrangements institutionnels et de mise en œuvre
		Suivi-évaluation, communication et gestion des savoirs
	Renforcement des capacités institutionnelles	Appui MINADRIE pour appropriation approche CEF
		Renforcement des capacités en suivi-évaluation

Composante 1: Infrastructures hydroagricoles et de désenclavement

- L'objectif du Programme à travers cette composante est l'aménagement des périmètres irrigués rizicoles dans les marais du Moso et la plaine de l'Imbo, ainsi que le désenclavement des zones de production agricole à travers la réhabilitation et la réalisation de nouvelles pistes rurales.
- Les activités de la composante s'articulent autour de 2 sous-composantes: (i) Aménagements hydroagricoles; et (ii) Désenclavement des bassins de production. Les infrastructures prévues dans la sous-composante 2 visent à désenclaver les zones de production agricole et particulièrement les zones aménagées dans le cadre de la sous-composante 1.
- Sous-composante 1.1. Aménagements hydroagricoles.** L'objectif de la sous-composante est l'augmentation de la production de riz par une meilleure maîtrise de l'eau dans les marais et plaines actuellement cultivés. La sous-composante est subdivisée en trois sous volets comprenant: (i) l'Aménagement de marais dans le Moso; (ii) la Réhabilitation et l'extension du périmètre irrigué rizicole de Rukaramu dans l'Imbo; et (iii) le Renforcement des capacités de gestion des usagers des infrastructures hydroagricoles.
- Aménagement des marais dans le Moso.** Ce volet vise l'aménagement de 1470 ha de marais et plaines dans le Moso actuellement exploités en riziculture pendant la saison de pluie et en polyculture en saison sèche. Les activités porteront sur: (i) l'élaboration des études techniques; (ii) le contrôle et la supervision des travaux d'aménagements; (iii) la réalisation des travaux d'aménagements des sites identifiés et étudiés; et (iv) la protection des périmètres aménagés par des travaux antiérosifs appropriés.
- Les sites retenus⁸⁶ lors de la mission de formulation du PNSADR-IM sont situés dans les provinces de Ruyigi et Rutana et comportent: (i) le marais de Rumpungwe (400 ha) situé entre les

⁸⁶ Cf. Annexe 2.

communes de Cendajuru et de Gisuru; (ii) le marais de Rugoma (250 ha) en commune Kinyinya; (iii) les marais de Mpanda (150 ha) et de Nyamikungu (450 ha) en commune Giharo; et (iv) les marais de Cunda (100 ha) et de Musasa (120 ha) en commune Gitanga.

6. Les aménagements prévus dans les marais visent à intensifier la culture du riz par la mise en place d'une double culture de riz irrigué et la polyculture de contre saison pendant la saison sèche.

7. Actuellement les marais comportent une culture de riz non intensifiée durant la saison des pluies et une polyculture pendant la saison sèche. L'eau est déviée vers les casiers en implantant des seuils de dérivation en bois et en pailles dans les émissaires qui sont emportés au passage des crues. Le tour d'eau n'est pas pratiqué ce qui est à l'origine de conflits entre les exploitants lorsque le débit des cours d'eau devient insuffisant pour desservir plusieurs exploitants à la fois en fin de saison des pluies ou pendant les années déficitaires. La pression démographique sur les terres des marais du Moso est élevée: chaque exploitation dispose de 20 ares en moyenne, et ne permettant pas de subvenir aux besoins des exploitants. Avec la croissance démographique, la population continue de mettre en exploitation de nouvelles parcelles sur les versants des collines de plus en plus escarpés en détruisant le couvert végétal naturel par la coupe des arbres et des arbustes et le feu de brousse. La mise en culture de ces terres engendre, d'une part, une dégradation accélérée des terres arables sur les collines et d'autre part, des crues de plus en plus violentes, des inondations fréquentes, la destruction des berges des cours d'eau, l'ensablement et l'envasement des marais en aval.

8. Dans le cadre du Programme, les études⁸⁷ doivent être techniques mais aussi reposer sur une collecte d'informations suffisamment complètes et structurées pour évaluer l'impact escompté de l'activité d'agriculture irriguée sur les conditions de vie des bénéficiaires, en comparaison avec la situation actuelle. Une attention très particulière sera donnée aux aspects fonciers des sites à aménager lors de l'élaboration de ces études.

9. Les activités du volet seront réalisées à partir de la première année de mise en œuvre du Programme par la réalisation des études techniques sur les sites sélectionnés. Les travaux d'aménagements des sites de marais et plaine seront réalisés de la manière suivante:

- l'an 2: les sites de marais de la Commune de Giharo dans la Province de Rutana: Mpanda (150 ha), Nyamikungu (450 ha);
- l'an 3: le site Rumpungwe (400 ha), Commune de Gisuru, et le site de Rugoma (250 ha), Commune de Kinyinya, dans la Province de Ruyigi;
- l'an 4: le site de Cunda (100 ha) et le site de Musasa (120 ha) dans la Commune de Gitanga dans la Province de Rutana.

10. La protection des aménagements consiste en la réalisation de travaux de protections contre les inondations des périmètres rizicoles, par des ouvrages de voies d'eau dans le lit mineur, la protection et la valorisation des terres des versants à l'amont des sites aménagés. Le Programme interviendra sur les versants surplombant les marais et dans la partie en amont immédiat des sites aménagés. Dans le Moso, les sites retenus sont situées dans la partie basse en aval des bassins versants entre 1150 et 1250m.

11. Réhabilitation et extension du périmètre irrigué rizicole de Rukaramu dans l'Imbo. Ce sous volet vise la réhabilitation du périmètre rizicole existant de Rukaramu dans l'Imbo. La réhabilitation concernera une superficie aménagée de 600 ha en exploitation dont la propriété revient à l'état. Les casiers rizicoles sont de 30 ares exploités principalement par la population de deux villages à savoir le village de Rukaramu et Kajaga dans la Commune de Mutimbuzi. L'extension du périmètre existant ne sera possible qu'après réhabilitation et ne concernera qu'une superficie de 400 ha de terre aménageables comprise entre la zone aménagée et la digue piste de protection du côté de la rivière

⁸⁷ Cf. Annexe 1.

Mpanda. L'exécution de l'extension du périmètre sera conditionnée par les résultats des études sur le statut foncier des 400 ha.

12. Les activités prévues sont: (i) l'élaboration des études techniques⁸⁸; (ii) le contrôle et la supervision des travaux et; (iii) la réalisation des travaux de réhabilitation et d'extension du périmètre rizicole. Les études de la réhabilitation et de l'extension du périmètre de Rukaramu seront réalisées la première année de mise en œuvre du Programme, la réalisation des travaux de la réhabilitation et l'extension démarreront en année quatre. Des études d'impacts sur l'environnement seront réalisées avant le démarrage des travaux d'aménagement des pistes comme pour les marais et plaines. Des mesures d'atténuation des impacts négatifs sur l'environnement seront proposées et mises en œuvre.

13. Renforcement des capacités de gestion des usagers des infrastructures hydroagricoles. Le renforcement des capacités des bénéficiaires se fera à travers: (i) l'animation de Campagnes de sensibilisation et de vulgarisation; (ii) une assistance juridique aux acteurs; (iii) une assistance technique au niveau des usagers; (iv) la formation des Jeunes pour la maintenance des aménagements; (v) la formation des comités de suivi de travaux d'aménagement des marais et des BV; (vi) l'organisation des AG collinaires de ciblage; (vii) l'organisation des utilisateurs et des CDC; (viii) la formation des relais (CDC, CCDC, AUM, BMP); et (ix) l'accompagnement et l'élaboration des outils de gestion des AUM (mise en place de manuels de gestion des aménagements).

14. **Sous-composante 1.2. Désenclavement des zones de production agricole.** L'objectif est le désenclavement des zones de production agricole à travers la réhabilitation de pistes existantes et la réalisation de nouvelles pistes.

15. La sous-composante est subdivisée en trois volets comprenant (i) la réhabilitation de pistes; (ii) la réalisation de nouvelles pistes; et (iii) le renforcement des capacités des Brigades de maintenance des pistes (BMP).

16. Réhabilitation de pistes. Ce volet vise la réhabilitation de 100 km de pistes rurales existantes. En fonction de l'état de dégradation des pistes et des longueurs à réhabiliter, les travaux de réhabilitations peuvent se limiter aux traitements des points critiques. Les activités porteront sur: (i) l'élaboration des études techniques; (ii) le contrôle et la supervision des travaux; et (iii) la réalisation des travaux de réhabilitation des pistes identifiées et étudiées.

17. Réalisation de nouvelles pistes. Ce volet vise la réalisation de 150 km de nouvelles pistes rurales. Les nouvelles pistes permettront le désenclavement des zones de production agricole et les bassins laitiers et particulièrement les zones aménagées dans le cadre du PNSADR-IM. Les activités porteront sur (i) l'élaboration des études de faisabilité/APS, APD DAO; (ii) le contrôle et la supervision des travaux et; (iii) la réalisation des travaux des pistes identifiés et étudiés.

18. Les pistes auront une largeur de la chaussée de 6 m avec des accotements de 1 m de chaque côté, une bande de roulement en graveleux latéritique ou argilo-latéritique compactée en couches successives de 0,2 à 0,25 cm d'épaisseur et des fossés latéraux. La sélection des pistes se fera sur les critères suivants: (i) la mise en lien d'un bassin de production avec un village/marché rural; (ii) la synergie avec d'autres projets pour le désenclavement de zones où interviennent d'autres projets; (iii) le degré de dégradation; (iv) la main d'œuvre potentielle des localités traversées pour l'entretien; et (v) l'engagement formel des services spécialisés du Ministère de tutelle, des administrations provinciales pour le financement des BMP pour l'entretien routinier dans la limite de leurs ressources budgétaires.

19. Des études d'impacts sur l'environnement seront réalisées avant le démarrage des travaux (réhabilitation, nouvelles pistes). Des mesures d'atténuation des impacts négatifs sur l'environnement seront proposées et mises en œuvre.

20. Renforcement des capacités des Brigades de maintenance des pistes (BMP). Ce volet vise la formation de la main d'œuvre potentielle des localités traversées, particulièrement les jeunes, pour

⁸⁸ Cf. Annexe 1.

l'entretien et la maintenance des pistes. Des modules de formations sur les techniques d'entretien des pistes seront dispensés aux membres des BMP. Des kits de petits matériels de maintenances (pioches, pelles, brouettes, barres à mines, etc.) seront fournis par le Programme aux BMP.

21. Activités susceptibles d'être financées par la coopération néerlandaise. Au cas où la coopération concrétiserait le cofinancement, celui-ci serait destiné au désenclavement des bassins de production de lait, l'aménagement des bassins versants et une action pilote de remembrement dans les zones d'agriculture pluviale. Les provinces ciblées sont Cibitoke, Bubanza et Bujumbura rural.

22. **Composante 2. Développement des filières.** L'objectif de cette composante est de renforcer les actions d'appui à la production, les intégrant dans une chaîne complète de valeur afin de permettre la mise en place et de structurer des filières fonctionnelles et durables intégrant les intérêts de l'ensemble des acteurs et, en particulier, ceux des agri-éleveurs et autres groupes cibles du programme. Les interventions proposées sont organisées en trois sous-composantes comprenant le développement de la filière riz, le développement de la filière lait et l'appui à la diversification.

23. **Sous-composante 2.1. Développement de la filière riz.** Elle vise à organiser une filière riz capable d'assurer l'approvisionnement régulier du pays, d'éliminer les importations et de réduire très sensiblement le déficit céréalier du pays tout en assurant aux producteurs une meilleure rémunération pour leur travail, tant au niveau de la production que de la transformation de leur produit avant la mise en marché. Dans cette sous-composante, les activités s'organisent autour des 3 volets suivants: (i) appui à la production; (ii) renforcement des capacités des acteurs de la filière; et (iii) appui à la valorisation.

24. Appui à la production. L'objectif est d'accroître la production rizicole par l'intensification et l'augmentation des rendements par unité de surface en vue d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages et d'augmenter leurs revenus. Deux types d'activités sont proposés: (i) l'amélioration de l'accès des riziculteurs aux intrants agricoles; et (ii) le renforcement des capacités des producteurs et autres acteurs par le biais de champs écoles fermiers (CEF).

25. Amélioration de l'accès des riziculteurs aux intrants agricoles. Le Programme apportera un appui à la filière semencière et à la mise en place d'un dispositif d'approvisionnement en intrants afin de permettre aux producteurs, de disposer, en temps utile, d'intrants agricoles en quantité et en qualité suffisantes.

26. Pour la filière semencière, le Programme développera des initiatives pour la multiplication de semences de base et commerciales en partenariat avec les institutions de recherche spécialisées dans la riziculture et les associations de multiplicateurs qui seront formées dans la perspective de durabilité et de pérennité. Une attention particulière sera portée à la multiplication de variétés de riz à cycle court permettant une double culture annuelle.

27. Pour l'approvisionnement en intrants, le Programme mettra en place au profit des petits riziculteurs, un mécanisme destiné à faciliter et à pérenniser leur accès aux semences de qualité, aux engrais subventionnés (par l'Etat) et aux produits phytosanitaires qui seront constitués sous forme de kits. Cet appui concernera environ 5 000 petits riziculteurs⁸⁹ exploitant environ 988 ha soit 40% de la superficie prévue à l'aménagement.

28. La sélection des bénéficiaires de kits d'intrants sera assujettie aux critères et conditions en vigueur dans les projets du FIDA au Burundi⁹⁰. La coopérative, en collaboration avec les IMF

⁸⁹ Il s'agit précisément de 4 940 petits riziculteurs exploitant en moyenne 20 ares, et qui occuperaient une superficie totale de 988 ha représentant 40% des 2 470 ha à aménager dans le cadre du Programme.

⁹⁰ Les critères à prendre en considération sont entre autres (i) faire partie du groupe des vulnérables n'ayant pas de ressources financières pour acheter au comptant les intrants agricoles et n'ayant pas de garantie pour pouvoir solliciter un crédit auprès d'une institution de microfinance, (ii) posséder une parcelle de marais ou de plaine irriguée d'une superficie inférieure ou égale à 20 ares. D'autres critères additionnels comme celui de figurer parmi les riziculteurs ayant perdu une récolte dans le marais ou le périmètre à cause des travaux d'aménagement ou de réhabilitation ou parmi les riziculteurs dont les parcelles auront été amputées d'une partie équivalente à au moins 20% pourraient s'ajouter.

s'approvisionnera sur le stock d'engrais subventionné du MINAGRIE. Elle veillera à recouvrer l'intégralité de la valeur de ces intrants.

29. Les non-bénéficiaires de kits, occupant environ 60% de la superficie aménagée, accéderont aux intrants⁹¹ dans le cadre du système national d'approvisionnement en engrais subventionnés (SNSEB) mis en place par le Gouvernement. Le Programme renforcera ce système en y injectant 1 million d'USD sous forme de ressources affectées, dans le but d'assurer l'approvisionnement au profit des GPC de sa zone d'intervention. L'accès de ces GPC sera formalisée conformément aux modalités en vigueur⁹².

30. *Champs écoles fermiers (CEF)*: le Programme focalisera ses interventions sur les activités suivantes:

- le diagnostic de la situation de référence sur les pratiques agricoles au Burundi en général et sur la gestion intégrée de la fertilité des sols en particulier;
- la mise en place d'une équipe de deux experts chargée de concevoir et d'administrer un programme participatif de promotion de CEF incluant la conception de curricula de formation; formation et recyclage de 25 maîtres formateurs, de 125 facilitateurs externes, personnes ressources, et de 80% des producteurs de riz, soit environ 9 000 personnes dont 40% de femmes. Environ 300 CEF équipés en matériel et intrants agricoles didactiques seront promus, à raison de 30 producteurs par CEF.

31. Les formations seront dispensées sur le système de riziculture intensive (SRI) et les pratiques d'agriculture durable et de la gestion conservatoire des eaux et des sols. L'utilisation du fumier à des fins d'intensification agricole et la valorisation des sous-produits agricoles (paille de riz, son de riz) dans l'alimentation du bétail seront dispensées comme des thèmes transversaux. Des visites d'échange d'expérience locales et sous-régionales seront également organisées à l'intention des formateurs et des facilitateurs externes et internes.

32. Appui à la valorisation du riz. Les interventions porteront sur les trois principaux axes suivants: (i) réduction des pertes après-récoltes; (ii) amélioration de la qualité du riz décortiqué; et (iii) appui à la commercialisation et au rééquilibrage des marges ou de la valeur ajoutée entre acteurs.

33. *Réduction des pertes après-récoltes*: le Programme contribuera à améliorer les connaissances techniques de conservation et à renforcer de l'accès aux technologiques de conservation.

34. *Amélioration de la qualité du riz décortiqué*. Il s'agira de promouvoir la production du riz transformé de plus haute valeur ajoutée par le renforcement de l'accès aux petites unités de décortiquage et l'appui à l'innovation et au développement de sous-produits transformés dans le cadre de mise en place de mini-rizeries.

35. Le programme financera l'acquisition ou la réhabilitation de petites décortiqueuses performantes, les équipements éligibles seront de taille petite à moyenne et adaptées aux compétences des bénéficiaires. Les bénéficiaires de ces petits équipements de décortiquage seront formés en matière d'utilisation et d'entretien de base et de gestion de leur unité. Cette formation concernera les utilisateurs potentiels et sera fournie sur place par un technicien spécialisé (idéalement par le fournisseur de l'outil) qui assurera également le suivi des équipements.

⁹¹ Sur la base de la situation socioéconomique dans les zones de production, on suppose que ce groupe de riziculteurs est constitué d'exploitants disposant de capacités financières suffisantes leur permettant d'acheter directement les intrants dont ils ont besoin ou de solliciter et d'obtenir des crédits auprès des institutions de microfinance (IMF).

⁹² Le programme apportera un appui aux coopératives pour qu'elles puissent accéder aux engrais subventionnés par le Gouvernement selon les modalités suivantes: (i) les coopératives centraliseraient les besoins de leurs membres, (ii) les producteurs verseraient la première avance de 5 000 FBU/sac à la poste, (iii) les coopératives paieraient le solde grâce à un crédit intrants obtenu auprès des institutions de microfinance.

36. L'appui à l'innovation vise à promouvoir l'installation d'un secteur privé associant de façon proportionnelle, les structures pré-coopératives productrices de paddy et suffisamment structurées/organisées, éventuellement un industriel et un institutionnel de type banque.

37. A cette fin, et compte tenu de l'ampleur de la production rizicole attendue du fait des aménagements, le Programme envisage d'appuyer la mise en place, à titre pilote, de deux mini-rizeries de démonstration en matière production de riz de qualité. Une dans chacune des deux régions ciblées dans le Programme, l'Imbo avec une unité de 3t/h et le Moso avec une unité de 1,2 t/h, tous deux bassins d'un riz de qualité. Le Programme n'aura pas à intervenir pour l'acquisition des équipements ou la construction des bâtiments mais uniquement pour l'appui aux structures pré-coopératives réunies en une structure fédérative pour leur apport au capital de la structure privée à constituer, leur formation préalable à l'adhésion à ce nouveau dispositif, leur appui-conseil durant la phase initiale de mise en route.

38. La gestion de ces unités sera obligatoirement confiée à un professionnel qui aura été sélectionné par les actionnaires avec l'appui du programme.

39. *Appui à la commercialisation et au rééquilibrage des marges ou de la valeur ajoutée entre acteurs.* Le Programme contribuera au renforcement des techniques commerciales pour un riz labellisé. A cet effet, dans le cadre des activités de renforcement des capacités des acteurs de la filières: (i) des modules de formation spécifiques seront développés sur les techniques commerciales; (ii) des études et prospection de marchés seront réalisées ainsi que des voyages d'études d'échanges, des foires et salons nationaux et régionaux, des ateliers, la préparation et diffusion de spots radio, catalogues, des affiches, dépliants, des distribution ciblée d'échantillons, la confection d'un site web, etc. Un appui conseil sera mis en place pour accompagner les GPC dans l'identification des clients potentiels, la mise en relation et le conseil en négociation d'accords commerciaux.

40. Renforcement des capacités des acteurs de la filière riz. L'appui du Programme aux groupements de producteurs, AUM et GPC se traduira par l'amélioration de leurs capacités sur le plan organisationnel, managérial et économique, l'amélioration de leur positionnement dans les chaînes de valeur, leur accès aux services financiers et aux marchés, le développement de leur activités économiques ainsi que leur participation à la concertation avec les autres acteurs. Ces appuis seront différenciés selon le niveau de maturité.

41. Conformément au ciblage, le Programme appuiera 22 groupements pré-coopératifs (GPC) de riz dont 14 dans l'Imbo et 8 dans le Moso regroupant des membres issus de 36 000 ménages dont 30% seront dirigés par des jeunes (femmes et hommes). On estime que la participation des femmes avoisinerait 50% des bénéficiaires.

42. Trois grands axes d'intervention sont prévus: (i) un appui institutionnel aux GPC ou groupements à adapter selon leur niveau de maturité; (ii) un appui au développement des activités techniques et économiques des groupements ou GPC; et (iii) un appui pour faciliter la concertation avec les autres acteurs de la filière.

43. **Sous-composante 2.2 Développement de la filière lait.** L'objectif visé est d'augmenter la production et la valorisation du lait pour améliorer la sécurité alimentaire et le pouvoir économique des ménages pauvres. A cette fin, le Programme mettra en œuvre les 3 volets d'activités suivants: (i) appui à la production du lait; (ii) renforcement des capacités des acteurs de la filière; et (iii) appui à la valorisation.

44. Appui à la production du lait. Cet appui consistera à renforcer les capacités de production locale d'animaux améliorés, améliorer la santé animale, étendre les activités de multiplication des semences et boutures fourragères, renforcer la Chaîne de solidarité communautaire bovine (CSCB) et étendre le système d'enregistrement IBIS.

45. *Renforcement des capacités de production locale d'animaux améliorés.* Le Programme apportera son appui à l'équipement et au fonctionnement du Centre national d'insémination artificielle (CNIA) pour la production des semences et de l'azote en quantité suffisante. Il contribuera à la

formation et à l'équipement des techniciens inséminateurs dans les nouvelles zones. Il contribuera également à: (i) mettre en place un système de suivi des animaux inséminés et des produits issus de l'insémination artificielle; (ii) appuyer la mise en place d'un système de recouvrement des services d'insémination artificielle pour établir la durabilité économiques des activités du système.

46. En termes de résultats, on estime qu'au moins 9 à 10 milles inséminations artificielles seront réalisées par an pour produire 5 milles veaux croisés taurins x zébus. En tenant compte d'une mortalité moyenne (juvénile et sub-adulte) de 6%, à la fin du Programme, 14 100 bovins améliorés de deux ans dont 7 650 génisses seront produits par insémination artificielle.

47. *Amélioration de la santé animale.* Le Programme interviendra pour renforcer et étendre le réseau des agents communautaires de santé animale (ACSA) afin d'assurer une couverture vétérinaire et un suivi rigoureux des animaux introduits par le Programme, ceux produits par insémination artificielle et les animaux appartenant aux éleveurs de proximité. L'estimation réalisée pendant la préparation du Programme révèle un besoin additionnel de 70 ACSA pour compléter l'effectif existant dans la zone.

48. *Extension des activités de multiplication de semences et de boutures fourragères.* L'appui du Programme consistera à: (i) de former les multiplicateurs des semences et boutures fourragères; (ii) acquérir les pré-bases fourragères ; et (iii) appuyer les pépiniéristes pour la production des plants de *Calliandra sp.* et l'installation de l'emboisement.

49. La multiplication des semences sera réalisée en partenariat avec l'Institut des sciences agronomique du Burundi (ISABU) et avec au moins 6 associations de multiplicateurs de semences.

50. *Renforcement de la chaîne de solidarité communautaire bovine (CSCB).* Cette activité vise à promouvoir le développement de la production laitière et l'accroissement de la production du riz grâce à la valorisation du fumier. Le renforcement s'appuiera sur un capital bovin comprenant 2 000 génisses importée et 500 acquises sur le marché national, 125 taureaux géniteurs et 200 taurillons. Ce capital sera distribué aux ménages répondant aux critères suivant les critères de sélection en vigueur⁹³. Deux catégories de bénéficiaires seront concernées: les bénéficiaires de génisses et les bénéficiaires de taurillons.

51. Les activités porteront sur la formation des membres des CDC et de l'administration locale pour le suivi de la CSCB, l'acquisition et la distribution des animaux, l'encadrement des bénéficiaires de génisses et des taurillons et le suivi de la CSC in situ et l'enregistrement des animaux de la CSCB dans le logiciel IBIS.

52. Sur la base du capital bovin 2 625 têtes, la CSCB touchera 3 500 bénéficiaires. Quant aux activités d'embouche, elles bénéficieront à un total de 400 ménages dont 200 bénéficiaires du capital et 200 bénéficiaire de la chaîne de solidarité.

53. *Extension du système d'enregistrement.* Compte tenu des problèmes qui retardent le plein fonctionnement de ce système, le Programme investira dans l'hébergement et le fonctionnement du serveur IBIS, mais également dans la formation des agents de saisie, des techniciens vétérinaires (TVC) et des cadres sur l'enregistrement des animaux et des événements dans IBIS. Il contribuera à l'acquisition des équipements dans les nouvelles zones du FIDA, au renforcement du réseau internet et suivi des animaux.

⁹³ La méthodologie en vigueur dans les projets du FIDA au Burundi sera adaptée à l'intervention. Trois catégories sont considérées:

- Catégorie 1: Les producteurs disposant de moins de 0,5 ha sont éligibles à l'embouche pour le marché. Cette catégorie est aussi éligible aux travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO);
- Catégorie 2: Les producteurs disposant de parcelles comprises entre 0,5 et 1ha sont ciblés pour le repeuplement et l'embouche;
- Catégorie 3: les producteurs plus de 2 ha sont éligibles à l'insémination artificielle à leur frais.

54. L'activité sera exécutée en collaboration étroite avec les structures techniques du MINAGRIE (DGE, la DPPA et le CNIA) qui en assureront le relais et continuité au terme du Programme.
55. Renforcement des capacités des acteurs de la filière lait. A l'instar de la filière riz, l'objectif visé est d'appuyer la structuration des producteurs de lait et la professionnalisation de leurs organisations. Le Programme se propose d'appuyer 9 GPC de la filière lait à raison d'un GPC par commune d'intervention. Environ 19 575 ménages membres regroupant environ 117 450 ménages seront concernés.
56. Tout comme dans la filière riz, les appuis du Programme seront mis en œuvre suivant les mêmes principes, stratégies et modalités et organisés autour des mêmes axes comprenant: (i) appui institutionnel aux OP à adapter selon le niveau de maturité des OP; (ii) un appui au développement des activités techniques et économiques des OP; et (iii) un appui au dialogue politique et social.
57. Appui à la valorisation du lait. Les activités prévues dans cette intervention sont organisées autour des axes suivants: collecte, transformation et valorisation, commercialisation.
58. *Mise en place des centres de collecte de lait (CCL).* Le Programme complétera les initiatives en cours à travers le PRODEFI qui appuie également la filière. L'intervention proposée consistera à évaluer la faisabilité et définir le positionnement des centres, procéder à l'installation physique des centres, assurer le contrôle sanitaire des produits et réactifs puis à mettre en place un réseau de collecte motorisée dans les zones excentrées.
59. Compte tenu du cheptel laitier actuellement en place et le potentiel avec la mise en œuvre du PNSADR-IM, il est prévu la création de 9 CCL dont 6 dans le Moso et 3 dans l'Imbo. Le programme financera la construction et l'équipement⁹⁴ des CCL selon des modalités attribuant une contribution de 10% aux GPC bénéficiaires. Le transfert de propriété final ne se fera qu'après un délai ayant permis de s'assurer de la bonne gestion et du fonctionnement du centre (afin d'éviter que le matériel ne soit revendu ou abandonné sans pouvoir être récupéré). Le contrôle sanitaire de la qualité du lait et des réactifs sera conduit en partenariat avec les structures étatiques concernées au niveau national et dans les provinces d'intervention.
60. Quant au réseau de collecte motorisée, il est envisagé dans les dans les zones excentrées pour assurer la collecte et la conservation du lait de manière rapide et sécurisée. Pour ce faire, le Programme contribuera à mettre en place d'équipes de jeunes collecteurs motorisés disposant de petites motos équipées d'un plateau muni de "cage isotherme", permettant d'assurer une température minimale et stabilité du lait durant le transport.
61. *Appui à la transformation du lait.* Le Programme interviendra par les activités incluant: (i) une étude d'une étude en vue d'identifier les lieux d'implantation des unités de pasteurisation; (ii) la formation des GPC de lait à la manipulation du lait; (iii) l'appui à l'innovation et à la transformation semi-industrielle par la mise en place de deux unités de transformation (pasteurisation et de fabrication de fromage) dans le but de sauvegarder et de valoriser toute la production collectée; (iv) la formation et l'appui en approche commerciale qui s'inscrit déjà dans le cadre des activités d'appui au renforcement des capacités des GPC prévues dans le Programme. Les modalités de financement de ces unités sont identiques à celles relatives aux CCL.
62. *Renforcement de la commercialisation du lait et de ses dérivés.* Les volumes de lait écoulés dans les points de vente, en particulier dans les chefs-lieux de communes et de provinces sont loin d'être négligeables (à Rugombo, près de 70 litres de lait crû par jour). Une étude de localisation de ces points de vente sera entreprise pour chacun des CCL adossé ou non à une unité de pasteurisation. Chaque CCL pourra solliciter l'installation d'un maximum de 2 points de vente au sein

⁹⁴ Le centre de collecte disposera des équipements suivants: (i) un tank à lait d'un minimum de 500 litres pour cheptel potentiel de 290 vaches et pouvant suivant les conditions atteindre 3 000 litres; (ii) du matériel divers permettant de manipuler et de tester la qualité du lait: lactodensimètre, acidimètre, tabliers, bottes, scanner etc.; (iii) du matériel bureautique permettant l'enregistrement des livraisons et la comptabilité; (iv) un groupe électrogène de secours.

de la commune. Le Programme contribuera à: (i) former les promoteurs ou tenanciers des comptoirs de vente; (ii) étudier la faisabilité d'implantation d'une unité UHT.

63. *Modalités de mise en œuvre.* Dans le cadre de la mise en œuvre du PNSADR-IM, un contrat sera passé avec un professionnel pour la gestion des équipements des CCL et des décortiqueuses basé sur la gestion et la budgétisation axée sur les résultats en excluant toute possibilité de traiter avec un membre du GPC, et un contrat avec un spécialiste pour l'entretien des équipements.

64. Facilitation de l'accès aux services financiers. Cet appui est envisagé de façon indifférenciée pour les deux filières. Il s'exercera dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre des plans d'affaires des GPC pour aider ces derniers à préparer leur requête de financement conformément à ce que requièrent les institutions financières. Des ateliers provinciaux de formation seront organisés en collaboration avec les institutions financières sur les mécanismes de financement. Le Programme formalisera également un partenariat avec le Réseau des institutions de microfinance au Burundi (RIM) pour contribuer à la mise en place de l'initiative envisagée par ce réseau en vue de développer de nouveaux produits et services pour le monde rural, en particulier pour le financement des filières agricoles. Dans le cas où le GPC est mûre, le programme envisage une mise en relation avec les IMF qui accorderaient au moins 20% des coûts d'équipement sous forme de crédit moyennant une garantie financière, à prélever sur les ressources de la subvention du programme.

65. **Sous-composante 3: Appui à la diversification et au renforcement de sécurité nutritionnelle.** Les activités proposées concernent: (i) l'identification participative d'un nombre limité de filières porteuses aussi bien pour la production végétale que pour la production animale; et (ii) l'appui ciblé à certains maillons faibles de la chaîne de valeur d'un nombre limité de filières identifiées soit au niveau de l'approvisionnement en intrants (semences, boutures, etc.), la production, la conservation, la transformation et la commercialisation.

66. En ce qui concerne la sécurité nutritionnelle, le Programme mettra en œuvre les activités suivantes: (i) la mise en place de 14 foyers d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle à base communautaire (FARN); (iii) la mise en place de jardins potagers dans les écoles (2 écoles par commune) et chez tous les bénéficiaires suivant le modèle déjà promu par les autres programmes/projets du FIDA; (iv) une action pilote pour promouvoir la consommation du lait local dans les cantines scolaires soutenues par le PAM ainsi que dans les centres de santé avec volet nutritionnel. L'action du programme se limitera au financement d'une étude de faisabilité pour la consommation du lait local pour l'approvisionnement des cantines scolaires et des centres de santé.

67. Dans le cadre de la diversification globale des systèmes de production, la Chaîne de Solidarité Communautaire Porcine sera développée selon les modalités suivantes: (i) 1 truie sera distribuée à 840 ménages dans les communes ciblées du Moso, (ii) chaque ménage bénéficiaire remboursera deux porcelets et, (iii) les verrats (90) seront confiés à d'autres bénéficiaires qui développeront un service de monte payante.

Composante 3. Coordination et renforcement des capacités institutionnelles

68. **Coordination.** La coordination du PNSADR-IM sera structurée comme une première étape vers l'approche programme envisagée pour le portefeuille du FIDA. La coordination générale ainsi que les fonctions administratives, fiduciaires et de passation des marchés seront centralisées à Bujumbura. Quant aux fonctions techniques, elles seront décentralisées pour faciliter l'exécution et le suivi rapproché des activités. En conséquence, le PNSADR-IM sera mis en œuvre par une coordination centrale établie à Bujumbura. L'exécution et le suivi technique seront décentralisés à travers deux unités régionales de coordination l'une dans le Moso et l'autre dans l'Imbo qui seront à terme financées à coûts partagés avec les autres projets financés par le FIDA selon des modalités définies dans le manuel de procédures.

69. **Renforcement des capacités institutionnelles.** Les arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du Programme visent à renforcer les capacités des structures pérennes de l'administration du secteur de l'agriculture, en vue de faciliter l'appropriation du dispositif technique d'appui au développement des filières qui sera établi par le Programme. Les services techniques centraux du MINAGRIE et les DPAAE seront étroitement associés à la mise en œuvre. Des appuis en termes d'assistance technique et de renforcement des capacités y compris en suivi-évaluation sont prévus. De façon spécifique, un appui institutionnel sera apporté au MINAGRIE concernant la promotion des CEF.

Annexe 1: Choix des sites à aménager

1. Les études de Faisabilité/APS doivent être fondées sur, mais sans nécessairement s'y limiter, des activités et des analyses dans les domaines (i) des ressources en eau et irrigation, y compris la climatologie, l'hydrologie, l'hydrogéologie, la disponibilité des ressources en eau et la caractérisation des usages actuels; (ii) des ressources en terres et le développement agricole, y compris les sols et l'utilisation des terres et de leur adéquation aux usages, la planification de la mise en valeur agro-économique; (iii) des différents utilisateurs des ressources naturelles (bénéficiaires potentiels et autres acteurs), leurs caractéristiques socio-économiques actuelles, y compris leurs revenus et leurs biens, l'organisation des droits fonciers et des droits et accès aux ressources en eau des utilisateurs de ressources foncières et hydriques, leur état sanitaire (compte tenu notamment des maladies d'origine hydrique potentiellement associées à l'irrigation); (iv) les campagnes d'investigations de terrain (topographiques, géotechniques, hydrauliques, etc.); (v) la situation et les impacts sur l'environnement; (vi) la faisabilité économique et financière, y compris l'estimation des coûts et des avantages, des analyses économiques et financières, et les justifications des développements futurs; et (vii) des processus consultatifs inclusifs pour toutes les catégories d'acteurs et diffusion de l'information.
2. Les études concerneront l'ensemble des sites retenues lors de la mission de formulation, soit 1470 ha au Moso et 1000 ha dans l'Imbo. Les études de niveau Faisabilité et Avant-Projet Sommaire (APS) ont pour objectif d'évaluer la faisabilité à partir d'analyses aux plans technique/ingénierie, agricole, social, environnemental, économique, financier, institutionnel et organisationnel. Ces analyses doivent être conduites en consultation avec les communautés bénéficiaires et les parties prenantes concernées.
3. Les études de faisabilité doivent être fondées sur, mais sans nécessairement s'y limiter, des activités et des analyses dans les domaines (i) des ressources en eau et irrigation, y compris la climatologie, l'hydrologie, l'hydrogéologie, la disponibilité des ressources en eau et la caractérisation des usages actuels; (ii) des ressources en terres et le développement agricole, y compris les sols et l'utilisation des terres et de leur adéquation aux usages, la planification de la mise en valeur agro-économique, l'amélioration de la production de bétail et l'intégration avec l'agriculture irriguée; (iii) des différents utilisateurs des ressources naturelles (bénéficiaires potentiels et autres acteurs), leurs caractéristiques socio-économiques actuelles, y compris leurs revenus et leurs biens, l'organisation des droits fonciers et des droits et accès aux ressources en eau des utilisateurs de ressources foncières et hydriques, leur état sanitaire (compte tenu notamment des maladies d'origine hydrique potentiellement associées à l'irrigation); (iv) les campagnes d'investigations de terrain, notamment topographiques, géotechniques, hydrauliques, de génie civil aux fins de calcul et de détermination des caractéristiques des infrastructures hydrauliques, canaux d'irrigation, réseaux de drainage, structures de contrôle des inondations et autres structures nécessaires; (v) la situation et les impacts sur l'environnement; (vi) la faisabilité économique et financière, y compris l'estimation des coûts et des avantages, des analyses économiques et financières, et les justifications des développements futurs; et (vii) des processus consultatifs inclusifs pour toutes les catégories d'acteurs et diffusion de l'information.
4. Les études doivent être techniques mais aussi reposer sur une collecte d'informations suffisamment complètes et structurées pour se représenter l'impact escompté de l'activité d'agriculture irriguée sur la condition des bénéficiaires, en comparaison avec la situation actuelle.
5. Les études de niveau APD seront conduites pour chacun des sites étudiés au niveau Faisabilité/APS et retenus tous les documents nécessaires permettant une présentation du projet au niveau d'un avant-projet détaillé qui soit conforme aux règles de l'art et aux normes en vigueur. Ceci inclura toutes les composantes nécessaires à la réalisation du projet. Il s'agit pour l'essentiel des aspects suivants:
 - Consultation des populations concernées pour confirmer les conclusions et engagements issus de l'étude de faisabilité/APS;
 - Affinage des données, analyses et résultats de l'APS pour les périmètres irrigués concernés, notamment: les données et principes techniques retenus; le dimensionnement des réseaux d'irrigation et de drainage; le dimensionnement du réseau de pistes d'accès et d'exploitation, les modalités de gestion;

- Les données et principes techniques retenus qui comprendront: la description générale du périmètre, les données de base, les conditions de mise en valeur agricole, les débits d'équipement, les principes de découpage, un bilan de la démarche participative suivie lors de la phase de faisabilité/APS et de ses conclusions;
- Les réseaux d'irrigation et de drainage, primaires, secondaires et tertiaires (dimensionnement, modes de régulation, ouvrages de prises secondaires/ouvrages de débouché, ouvrages de protection, ouvrages annexes);
- Le réseau de circulation (d'accès et d'exploitation), ouvrages de franchissement, passerelles, etc.;
- Les quantités et détails estimatifs précis; et
- Les consignes d'exploitation et de maintenance des infrastructures (la matérialisation du tour d'eau, fréquence des travaux d'entretien des réseaux d'irrigation et de drainage, fréquence des travaux d'entretien des ouvrages de Génie Civil).

6. Les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) seront élaborés selon les modèles approuvés par le FIDA. Les DAO doivent présenter les prestations faisant l'objet du marché, fixent les procédures d'appel d'offres et stipulent les conditions du marché. Outre l'avis d'appel d'offres le dossier doit comprendre: (i) le cahier des clauses administratives; (ii) les cahiers des prescriptions techniques; (iii) les modèles de soumission et des garanties; (iv) le bordereau des prix et le détail estimatif; et (v) les plans et schémas.

Annexe 2: Caractéristiques des sites retenus

1. Le choix des sites d'aménagement prennent en compte les critères suivants: (i) les priorités de la province; (ii) la position géographique du site; (iii) le débit des cours d'eau; (iv) le niveau d'exploitation actuel et le potentiel exploitable; (v) le niveau d'organisation des populations; (vi) l'état des ouvrages pour les sites attendant à des périmètres en exploitation ou proposés à la réhabilitation; et (vii) la situation foncière. Sur la base de ces critères, le programme interviendrait sur 7 sites pour les aménagements dont 6 dans le Moso et 1 dans l'Imbo, mais les activités en appui aux filières seront déployées sur une dizaine de communes.

Tableau 30: Caractéristiques des sites de marais/plaines aménageables retenus

Rang du site	Nom du site	Province	Commune	Superficie aménageable (ha)	Débit moyen du cours d'eau (m3/s)*	Taux d'exploitation %	Cultures dominantes	Observations
1	Mpanda	Rutana	Giharo	150	< 1	90	Riz Polyculture	1. Etude de l'aménagement disponible (2010) nécessite une actualisation 2. Site en exploitation riz pendant la saison des pluies et polyculture pendant la saison sèche 3. Exploitants organisés pour la prise de décision et l'exécution collective des travaux d'entretien et de curage des canaux
2	Nyamikungu	Rutana	Giharo	> 400	1 à 3	80	Riz Polyculture	1. Présence d'infrastructures sommaires exécutées par les exploitants 2. Site en exploitation Riz pendant la saison des pluies et polyculture pendant la saison sèche 3. Exploitants organisés en Comité de gestion informel pour l'entretien et le curage des canaux
3	Rumpungwe	Ruyigi / Cankuzo	Gisuru / Cendajuru	450	3 à 5	80	Riz Polyculture	1. Site exploité en riziculture 2. Site présentant un fort potentiel pour l'intensification de la riziculture (deux campagne de culture de riz)
4	Rugoma	Ruyigi	Kinyinya	250	< 1	90	Riz Polyculture	1. Site exploité en polyculture principalement à cause de la non maîtrise des eaux et de la nature du sol, 2. Site présentant un fort potentiel pour l'intensification de la riziculture et de la polyculture (une campagne de riz plus deux campagnes de polyculture)
5	Cunda	Rutana	Gitanga	100	1 à 3	50	Polyculture	1. Site présentant un fort potentiel pour l'intensification de la riziculture (deux campagnes de riz, une campagne de polyculture) 2. Site exploité uniquement en saison sèche en polyculture à cause de l'abondance de l'eau et la présence de roseaux
6	Musasa	Rutana	Gitanga	120	1 à 3	80	Polyculture	1. Site présentant un fort potentiel pour l'intensification de la polyculture (deux campagnes de polycultures, une campagne de polyculture) 2. Site exploité en polyculture
7	Rukaramu	Bujumbura	Mutimbuzi	1000		100	Riz Polyculture	1. Périmètre à réhabiliter en exploitation avec deux campagnes de riz (600ha), site d'extension proposé en exploitation riz et polyculture (400ha), 2. Réhabilitation de l'ensemble du système d'irrigation : barrage de prise d'eau, canaux de transfert d'eau primaires et secondaires revêtus, vannes de sectionnement et de prise d'eau, pistes d'exploitation à l'intérieur du périmètre, 3. Les études de faisabilité du périmètre (réhabilitation de 600 ha, extension de 400 ha) permettront de clarifier le statut foncier de la zone d'extension

* : Carte hydrologique IGEBU

Annexe 3: Caractéristiques des provinces d'intervention du PNSADR-IM

1. D'après le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2008, la population du Burundi s'élevait à 8 053 574 habitants. Plus de 90% de ménages vivent en milieu rural et travaillent dans les exploitations agricoles. Le pays est classé au 2^{ème} rang des pays les plus densément peuplés en Afrique et parmi les 3 pays les plus pauvres du monde. Le tableau 22 ci-dessous indique les principales caractéristiques démographiques et administratives des provinces d'intervention du PNSADR-IM.

Tableau 31: Population et répartition administrative des Provinces

Provinces	Superficie	Population base 2008	Population estimée fin 2013	Densité fin 2013	Nb communes	Nb collines de recensement
Bubanza	1 089	338 023	380 580	349	5	90
Bujumbura	1 375	555 933	625 925	455	11	ND
Cibitoke	1 635	460 435	518 404	317	6	130
Rutana	1 657	333 510	375 499	227	7	161
Ruyigi	2 338	400 530	450 957	193	7	178
Total		2 088 431	2 351 364			

Source: Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH)

2. Les principales caractéristiques⁹⁵ des provinces d'intervention du Programme sont brièvement décrites ci-dessous:

3. **Province de Bubanza.** Elle est à cheval sur 3 régions naturelles à savoir l'Imbo, le Mugamba et le Mumirwa aux caractéristiques bien distinctes et possède de ce fait une grande diversité. L'altitude s'étage de 770 m dans l'Imbo à 2 600 m dans le Mugamba. La pluviométrie varie de 900 à 1600 mm. La région naturelle de l'Imbo constitue la majeure partie de cette Province, suivie du Mumirwa et du Mugamba.

4. Les sols de l'Imbo sont récents, bien drainés sur les niveaux de hautes terrasses et hydromorphes dans les dépressions. Selon la position topographique, les sols dominants sont à caractère vertisols, kaolisols et des podzols non hydromorphes. Leur fertilité moyenne est parfois réduite sous l'effet de la salinité qui provient des affleurements volcaniques de cours amont de la Rusizi. La province pratique quatre grands groupes de cultures; à savoir les céréales, les tubercules, les légumineuses et la banane. Le coton, le palmier à huile, le thé et le café sont aussi cultivés.

5. La partie de l'Imbo est très favorable à la culture du riz. Les rendements sont satisfaisants (4T/ha) et une double culture annuelle de riz est parfois pratiquée. Les riziculteurs anciennement encadrés par la SRDI se sont regroupés en collectifs comme le Collectif des associations des producteurs de riz (CAPRI) opérationnel dans la commune de Mpanda (Province Bubanza) et le Collectif de associations des producteurs de riz de MUGERERO (CAPRIMU) opérationnel dans la commune de Gihanga (Province Bubanza). La SRDI n' a plus de ressources suffisantes pour s'acquitter avec efficacité de la mission d'encadrement des riziculteurs et de maintenance des infrastructures hydro-agricoles de son ressort. Ces infrastructures sont dans un état de dégradation avancé.

6. Dans la partie de la plaine, la Province dispose d'un élevage bovin extensif et semi-intensif. Le lait produit est facilement écoulé sur la capitale Bujumbura.

7. **Province de Bujumbura.** Elle s'étend sur plusieurs régions naturelles (Imbo, Mugamba, Mumirwa) qui déterminent d'importantes variations au niveau du relief (700 à 2 600 m) et des précipitations (de 900 à 1 600 mm). Les quatre grands groupes de cultures vivrières (les céréales, les tubercules, les légumineuses et la banane) sont représentés avec un niveau variable en fonction des étages climatiques. Les cultures de rente sont le coton, le riz, le palmier à huile, le café, le thé et le quinquina.

⁹⁵ Rapport provisoire Panorama sur les statistiques agricoles-Burundi, FAO stat, décembre 2012.

8. Les considérations faites pour la Province de Bubanza en ce qui concerne la culture du riz sont également valables pour la Province de Bujumbura, surtout pour la commune de Mutimbuzi où plusieurs aménagements de périmètres ont été réalisés dans le cadre du Projet Est-Mpanda sous l'encadrement de la SRDI et du périmètre Murukaramu encadré par la SRDI après des travaux de construction d'un barrage et de réhabilitation du périmètre effectués par la coopération chinoise.

9. Les eaux de ruissèlement provenant des contreforts de Mumirwa non protégés contre l'érosion provoquent beaucoup d'inondations dans la partie de l'Imbo et entraînent la destruction des cultures et des infrastructures comme les maisons d'habitation, les routes et pistes et même parfois des pertes en vies humaines. Des inondations graves ont été enregistrées au début de l'année 2014.

10. **Province de Cibitoke.** Cette province s'étend sur plusieurs régions naturelles: l'Imbo, le Mugamba et le Mumirwa. L'amplitude de l'altitude est importante: de 770 à 1 760 m. La pluviométrie moyenne varie en fonction des zones; elle est de 900 mm dans l'Imbo, de 1 400 mm dans le Mumirwa et de 1600 mm dans le Mugamba. La répartition des groupes de cultures vivrières et de rente est fonction des différents étages climatiques. Il s'agit essentiellement du coton, du riz, du palmier à huile, du thé, du café et du quinquina. Un élevage extensif bovin est pratiqué à grande échelle dans la plaine de l'Imbo (communes Kiganda et Rugombo). L'écoulement du lait est facile à cause de l'existence d'une route macadamisée qui relie les chefs-lieux de la province et des communes de Rugombo et Buganda à la capitale.

11. La situation de la sécurité alimentaire n'est pas bonne dans la province de Cibitoke. La plupart des ménages recourent au marché pour se nourrir. D'autres mécanismes adoptés dans la province pour se procurer de la nourriture sont: (i) la récolte précoce des champs, (ii) l'extraction des minerais comme l'or, (iii) la vente de la main d'œuvre, (iv) l'endettement, et (v) la vente des récoltes sur pied.

12. Dans la province de Cibitoke, plus de 60% de la population (adultes et enfants) prennent 2 repas par jour, plus de 30% des enfants mangent 3 fois par jour tandis que 20% des adultes ne prendraient qu'un seul repas par jour. La population de la Province de Cibitoke préfère le manioc comme aliment de base alors qu'il existe un problème de disponibilité et d'accessibilité de ce produit en quantité satisfaisante étant donné que la culture de manioc a été attaquée par la mosaïque et la striure brune.

13. **Province de Rutana.** Elle s'étend principalement sur trois régions naturelles: le Moso (45%), le Buyogoma (40%) et le Buragane (13%)⁹⁶. L'altitude varie de 1 100 m à 1 400 m pour la première région et de 1 400 m à 1 800 m pour les deux autres régions. La pluviométrie moyenne est comprise entre 1 100 mm et 1 300 mm. La saison sèche dure 4 mois. Les groupes de cultures vivrières traditionnelles sont représentés avec des pourcentages variables selon les régions naturelles. Les productions les plus importantes en termes de volume sont par ordre d'importance décroissant la patate douce, la banane, le maïs, le manioc, le haricot et la colocase⁹⁷.

14. Le café est la culture de rente pour le Buragane et le Buyogoma alors que le riz et le coton sont pratiqués dans le Moso. La province dispose de réelles possibilités d'extension de la canne à sucre déjà développée et exploitée par la Société sucrière du Moso (SOSUMO) et du palmier à huile. L'insécurité alimentaire prend une allure chronique dans les dépressions de l'Est (Moso) où elle persiste notamment dans les villages ruraux intégrés (Murembera, Nkurye1 et 2.) de la commune Giharo province de Rutana. Ce sont des rapatriés qui vivent, majoritairement dans ces villages ruraux intégrés.

15. **Province de Ruyigi.** Administrativement, la province de Ruyigi s'étend sur deux régions naturelles: le Buyogoma (communes Butaganzwa, Butezi, Bweru et Ruyigi) pour un peu moins de 60% de sa superficie et le Moso (communes Nyabitsinda, Kinyinya et Gisuru) dans la dépression de

⁹⁶ Plan provincial d'investissement agricole (PPIA) de la Province de Rutana, 2013-2017, page 8.

⁹⁷ Enquête nationale agricole du Burundi (ENAB) 2011-2012.

l'Est avec des terres fertiles pour un peu plus de 40%⁹⁸. L'altitude varie de 1 400 m à 1 800 m pour la première région et de 1 100 m à 1 400 m pour la seconde région. Le Moso est une dépression aux sols riches avec une altitude moyenne de 1 300 m. Son relief est caractérisé par des surfaces planes ou faiblement ondulées. La pluviométrie moyenne se situe entre 1100 mm et 1300 mm avec une saison sèche de 4 mois.

16. Les cultures vivrières pratiquées sont entre autres les céréales, les légumineuses, les tubercules et la banane. Les cultures de rente sont: le riz, la canne à sucre, le coton et le café. La malnutrition sévit dans la province Ruyigi à cause de la pauvreté et des habitudes alimentaires de la majorité de la population. L'alimentation est composée principalement d'aliments glucidiques notamment les féculents et les aliments protidiques comme le haricot et le pois cajan sont faiblement consommés. Le tableau 2 ci-dessous présente la synthèse des caractéristiques agro-écologiques de la zone du Programme.

Tableau 32: Synthèse des caractéristiques agro-écologiques des provinces de la zone du PNSADR-IM

Province	Région naturelle	Altitude (m)	Pluviométrie (mm)	Principales cultures
Bubanza	Imbo, Mumirwa, Mugamba	1750-2600	1300-1600	haricot, maïs, manioc, banane, riz, patate douce
Bujumbura	Imbo, Mugamba, Mumirwa	700-2600	900-1600	haricot, maïs, manioc, banane, riz, patate douce
Cibitoke	Imbo, Mugamba, Mumirwa	770-1760	1400-1600	haricot, maïs, manioc, banane, riz, patate douce
Rutana	Moso, Buragane, Buyogoma	1100-1800	1100-1300	haricot, manioc, banane, patate douce
Ruyigi	Buyogoma, Moso	1100-1400	1100-1300	haricot, manioc, banane, patate douce

Source: Enquête nationale agricole du Burundi (ENAB), 2011-2012

⁹⁸ Plan provincial d'investissement agricole (PPIA) 2013-2017 de la Province de Ruyigi, page 8.

Annexe 4: Quelques statistiques sur la production végétale dans la zone d'intervention

Tableau 33: Taux de pratique par culture (% des ménages) dans les provinces du Programme au cours de la saison 2012 A

Provinces	Maïs	Haricot	Banane	Manioc	Patate douce
Bubanza	93,5	59,9	41,4	51,9	41,7
Bujumbura	73,7	65,3	48,3	62,7	64,1
Cibitoke	90,7	57,5	51,7	59,1	39,5
Rutana	99,5	66,6	38,2	64,8	73,4
Ruyigi	93,8	69,0	38,1	64,7	63,9
Total pays	87,0	60,9	63,7	63,9	73,9

Source: Enquête nationale agricole du Burundi, ENAB 2011-2012

Tableau 34: Production par groupe de cultures en tonnes équivalent céréales saison 2011-2012

Province	Céréales	Légumineuses	Banane	Tubercules	Oléagineux	Total
Bubanza	15 405	5 918	3 115	33 803	808	59 049
Bujumbura	17 613	8 789	10 859	64 985	733	102 979
Cibitoke	9 703	5 898	16 746	60 158	586	93 091
Rutana	18 253	11 328	2 593	14 356	1 880	48 410
Ruyigi	20 412	18 284	12 950	34 150	1 961	87 757
Total	81 386	50 217	46 263	207 452	5 968	391 286
Burundi	246 348	244 848	215 286	686 077	20 584	1 413 143
%	33,0	20,5	21,5	30,2	29,0	27,7

Source: Enquête nationale agricole du Burundi, ENAB 2011-2012

Tableau 35: Superficies de riz, maïs, haricot, et manioc

	Riz	Maïs	Haricot	Manioc (amer et doux)
Province	Superficie cultivée	Superficie cultivée	Superficie cultivée	Superficie cultivée
	ha	ha	ha	ha
Bubanza	3 139	7 836	4 702	22 850
Bujumbura	3 150	4 302	9 976	29 879
Cibitoke	1 017	2 593	8 285	36 768
Rutana	524	4 261	13 417	13 165
Ruyigi	4 260	5 253	21 675	16 197
Total	12 090	24 245	58 055	118 859
Burundi	30 711	119 478	340 752	295 686
%	39,4	20,3	17,0	40,2

Source: Enquête nationale agricole du Burundi (ENAB) 2011-2012

Tableau 36: Volume de production de maïs en tonne

Province	Saison A	Saison B	Saison C	Total
Bubanza	4 757	1 863	0	6 620
Bujumbura	4 952	1 296	0	6 248
Cibitoke	5 636	1 604	0	7 240
Rutana	11 014	487	0	11 501
Ruyigi	10 158	1 056	0	11 214
Total	36 517	6 306	0	42 823
Burundi	116 059	20 322	4 155	140 536
%	31,5	31,0	0,0	30,5

Tableau 37: Productions totales de riz par province et par saison

Provinces	Saison A	Saison B	Saison C	Total
Bubanza	662	8 087	0	8 749
Bujumbura	655	9 181	374	10 210
Cibitoke	370	1 937	0	2 307
Rutana	165	1 923	0	2 088
Ruyigi	1 766	3 203	108	5 077
Total	3 618	24 331	482	28 431
Burundi	9 905	50 272	4 443	64 620
%	36,5	48,4	10,8	44,0

Source: Enquête nationale agricole du Burundi, ENAB 2011-2012

Annexe 5: Contraintes liées à la zone d'intervention pour la production végétale et animale

Contraintes en matière de production animale

1. Le Burundi en général et les régions de l'Imbo et du Moso en particulier enregistrent des perturbations climatiques caractérisées notamment par: (i) l'absence ou l'insuffisance des pluies se traduisant par des périodes de sécheresse de plus en plus longues (jusqu' à 6 mois dans l'année au lieu de 3 à 4 mois normalement), (ii) des pluies trop abondantes causant des inondations surtout dans les bas-fonds et marais aménagés ainsi que l'érosion des terres de colline dont la fertilité ne cesse de se dégrader, (iii) la tombée de pluies accompagnées de vents trop violents ou de grêle abondante qui occasionnent de nombreux dégâts aux cultures.

2. Les impacts négatifs produits par ces perturbations climatiques peuvent être atténués par: (i) la recherche et la vulgarisation de variétés à cycle court et performantes, (ii) l'intégration de l'agriculture et de l'élevage contribuant à la restauration de la fertilité des sols par l'utilisation du fumier, (iii) l'aménagement rationnel et la mise en valeur des marais et périmètres irrigués, et (iv) la protection des bassins versants contre l'érosion et l'embocagement des exploitations.

Contraintes socio-économiques

3. **Surpopulation:** à fin 2013 et sur la base d'un taux moyen annuel de croissance démographique de 2,4% pour le Burundi, trois provinces de la zone d'intervention du PNSADR-IM ont une densité relativement faible à savoir Ruyigi (193 hab/km²), Cibitoke (217 hab/km²) et Rutana (227 hab/km²), et deux provinces affichent une densité relativement élevée à savoir Bubanza (349 hab/km²) et Bujumbura (455 hab/km²). La forte croissance démographique conduit au morcellement des terres cultivées, à leur surexploitation et à la diminution de leur fertilité. A l'exception du riz et du manioc, les agriculteurs de ces régions pratiquent une agriculture de subsistance.

4. **Faible pouvoir d'achat de la population et faible utilisation d'intrants agricoles:** les engrais chimiques et les produits phytosanitaires importés sont très chers (entre 1 500 et 2 000 FBU pour un kg de DAP, d'urée et de KCl, 25 000 FBU pour un litre de Dursban ou de Kitazin). Ces intrants sont inaccessibles à la majorité des agriculteurs burundais. Avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers (PTF), le Gouvernement a mis en place un programme national de subvention des engrais chimiques (à hauteur de 40% du prix réel en 2013). Même dans ce cas, pas mal d'agriculteurs, aux ressources financières limitées, ne parviennent pas à acheter toute la quantité d'engrais dont ils ont besoin. Par ailleurs, les semences améliorées sont très faiblement utilisées dans le pays car la plupart des agriculteurs n'ont pas encore perçu leur valeur ajoutée. Dans ces provinces, plus de 80% des exploitants utiliseraient des semences et plants locaux et non sélectionnés. Les agriculteurs prélèvent sur leurs récoltes une partie de la production qu'ils utilisent comme semences. L'habitude de conserver sa propre semence, qui n'est pas traitée, conduit à sa dégénérescence et à la diminution des rendements.

5. **Faible niveau de formation et faible organisation des exploitants burundais.** de manière générale, le niveau de formation des exploitants burundais reste très faible en milieu rural. Des efforts ont été menés par certains projets de développement et ONG, bénéficiant de financements extérieurs, pour dispenser des cours d'alphabétisation et de formations de renforcement des capacités des agriculteurs individuels ou regroupés en associations notamment en techniques culturales, organisation, commercialisation et gestion. Non formés, nombreux exploitants sont réticents à l'adoption d'innovations telles que la mise en place systématique de dispositifs de lutte antiérosive, l'utilisation des semences améliorées, des engrais et de la fumure organique, le compostage, le SRI, etc.

6. En outre, les exploitants burundais sont peu organisés. La proportion des ménages agricoles adhérant à une organisation professionnelle a été estimée à 24,5% au cours de la saison A, à 15,3% pendant la saison B et à 14% en saison C. Par ailleurs, l'encadrement technique des ménages

agricoles aurait été seulement assuré pour 15,3% pendant la saison A, 8,9% en saison B et 8,9% au cours de la saison C⁹⁹.

7. **Difficultés d'accès au crédit agricole en milieu rural:** depuis la signature du décret-loi régissant les microfinances en 2006, le pays compte 12 banques commerciales et 27 microfinances. Parmi les banques et institutions de microfinance qui opèrent dans les provinces, rares sont celles qui financent les opérations de production agricole ou qui pratiquent le warrantage. Ces institutions de microfinance octroient aux exploitants des crédits de campagne. Elles n'octroient que rarement des crédits d'équipements. En besoin d'argent, les agriculteurs se voient parfois obligés de vendre leur production juste après la récolte quand le niveau des prix est au plus bas. Les infrastructures de stockage pouvant offrir la possibilité aux agriculteurs de conserver une partie de leur production et de la vendre au moment propice quand les prix sont plus élevés sont absentes ou insuffisantes.

8. **Techniques culturales inappropriées:** tous les travaux champêtres se font manuellement par la main d'œuvre familiale ou parfois salariée. En l'absence de toute mécanisation, le labour se fait à la houe qui demeure un outil rudimentaire. Cela a des conséquences sur le respect du calendrier cultural. Le semis se fait à la volée et non en ligne et la récolte se fait manuellement. Le niveau des pertes post-récolte (au champ et à la maison pendant la conservation) est parfois considérable. Par ailleurs, les agriculteurs burundais ne sont pas habitués à traiter leurs cultures et leurs récoltes contre diverses maladies et insectes ravageurs. Dans la zone du programme comme sur l'ensemble du pays, les agri-éleveurs s'adonnent encore à des pratiques peu recommandables comme le brûlis, l'écobuage, les feux de brousse, le surpâturage, le déboisement incontrôlé, etc. qui contribuent à la dégradation des terres et de l'environnement. Ces pratiques dégradent la fertilité des sols et l'environnement.

Contraintes en matière de production animale

- Une zone chaude regorgeant de glossines responsables de la transmission de trypanosomiase;
- Une population en arrière en matière d'élevage bovin et nécessitant une formation et un encadrement de proximité;
- Existence de certaines localités éloignées des marchés d'écoulement (Kinyinya et Gisuru);
- Méconnaissance des habitants sur les avantages de consommation du lait ne faisant pas encore partie des habitudes alimentaires;
- Forte présence de la PPA, surtout dans la plaine de l'Imbo Nord empêchant la promotion de l'élevage porcin.

⁹⁹ Enquête nationale agricole du Burundi (ENAB), 2011-2012, page 8.

Annexe 6: Effectifs d'animaux dans les provinces cibles et classement des communes en fonction de la réceptivité des éleveurs pour les actes d'inséminations artificielle

Tableau 38: Effectifs d'animaux et classement des éleveurs dans la province de Bubanza

Communes	Bovins	
	N	Classement des éleveurs par ordre de réceptivité de l'IA
Bubanza	1650	2
Gihanga	54470	1
Mpanda	2276	4
Musigati	2194	3
Rugazi	1346	5
	61936	

Tableau 39: Effectifs d'animaux et classement des éleveurs dans la province Bujumbura

COMMUNE	BOVINS						EFFECTIF TOTAL	Classement par ordre de réceptivité d'IA
	Femelles			Mâles				
	Locale	Croisés	TOTAL	Locale	Croisés	TOTAL		
Bugarama	1.294	61	1.355	904	89	993	2.348	5
Isale	331	65	396	729	41	770	1.166	7
Kabezi	178	54	232	176	12	188	420	6
Kanyosha	993	56	1.049	174	24	198	1.247	8
Mubimbi	145	52	197	597	30	627	824	9
Muhuta	679	27	706	1.702	5	1.707	2.413	11
Mugongo Manga	7.225	577	7.802	2.391	324	2.715	10.517	2
Mukike	5.870	388	6.258	2.496	134	2.630	8.888	3
Mutambu	67	23	90	1.035	9	1.044	1.134	10
Mutimbuzi	3.291	3.244	6.535	967	537	1.504	8.039	1
Nyabiraba	309	147	456	1.197	28	1.225	1.681	4
TOTAL	20.382	4.694	25.076	12.368	1.233	13.601	38.677	

Tableau 40: Effectifs d'animaux et classement des éleveurs dans la province de Cibitoke

Commune	Bovins			Classement par ordre de Réceptivité de l'IA par les éleveurs
	Femelles	Mâles	Total	
BUGANDA	3302	1066	4.368	4
BUKINANYANA	960	3052	4.012	6
MABAYI	1216	1773	2.989	1
MUGINA	1629	1871	3.500	3
MURWI	874	1382	2.256	5
RUGOMBO	3416	1997	5.413	2
TOTAL	11397	11141	22.538	

Tableau 41: Effectifs d'animaux et classement des éleveurs dans la province de Rutana

Commune	Adultes	Génisses	Velles	Taureaux	Taurillons	Veaux	Castrats	Total	Classement par ordre de réceptivités des activités d'IA
Bukemba	1182	473	384	109	231	188		2567	1
Giharo	642	254	153	398	240	124	10	1821	4
Gitanga	2636	1215	117	307	1042	667	11	5995	2
Mpinga Kayove	2604	1313	750	303	629	494		6093	6
Musongati	1312	594	308	113	301	318		2946	5
Rutana	3216	1164	604	275	636	503	8	6406	3
Total	11592	5013	2316	1505	3079	2294	29	25828	

Tableau 42: Effectifs d'animaux et classement des éleveurs dans la province Ruyigi

COMMUNE	Femelles			Mâles				Totaux	Classement par ordre de réceptivité des actes d'IA
	Adultes	Génisses	Velles	Taureaux	Taurillons	Veaux	Castrats		
RUYIGI	1710	1922	251	501	459	852	327	6022	3
BUTAGANZWA	1879	548	468	196	536	336	-	3963	1
BWERU	1728	581	207	149	503	163	27	3351	4
BUTEZI	1159	633	131	71	394	123	13	2529	2
GISURU	1045	603	442	704	1050	404	42	4290	5
NYABITSINDA	701	543	124	30	337	108	11	1854	7
KINYINYA	541	74	226	141	379	242	671	2424	6
TOTAL	8763	4909	1849	1792	6600	228	1091	24433	

Tableau 43: Composition kit ACSA

ÉQUIPEMENT	Quantité	Coût	
		Unitaire	Total
Oxytétracycline 5% (flacon de 100 ml)	2	2200	4400
Oxytétracycline 20% (flacon de 100 ml)	2	4200	8400
Oxytétracycline Spray	2	7000	14000
Butalex (Buparvaquone) (flacon de 40 ml)	1	22000	22000
Péni-strepto	2	10000	20000
Sulfamethoxazole	2	1500	30000
Amprolium (100g)	1	5000	5000
Albedazole 2500 mg	100	300	30000
Albendazole 300 mg	150	90	13500
Levamisole 300 mg	150	100	15000
Levamisole 150 mg	150	70	10500
Seringue avec 2 aiguilles	1	9300	9300
Thermomètre électronique	1	7000	7000
Imperméable	1	14000	14000
Pompe pour aspersion de 16 L	1	75.000	75000
Acaricide Amitix	1	25000	25000
Gants gynécologiques	15	70	1050
Salopette	1	20000	20000
Paire de bottines	1	12000	12000
Ruban pèse-bétail	1	35000	35000
Vélo	1	150.000	150000
Total Général			521.000

Annexe 7: Localisation des centres de collecte de lait

1. Province de MURAMVYA

- CCL de BUKEYE en commune de Bukeye (géré par un Privé) – financement PAIR/USAID – 4 200 litres dont 3 000 litres financés par USAID
- CCL de RUTEGAMA en commune de Rutegama (géré par une structure coopérative Privé) – financement PAIR/USAID – 3 000 litres
- CCL de MBUYE en commune de Mbuye (géré par la Coopérative des éleveurs de Mbuye (CEMBU) – 500 litres - financé par PRODEFI/FIDA phase opérationnelle pour mai 2014
- CCL de KIGANDA en commune de Kiganda (géré la Coopérative ABASANGIRAGISABO) – capacité de 500 litres – financé par PRODEFI/FIDA – phase opérationnelle pour mai 2014
- CCL de BUKEYE en commune de Bukeye (géré par une Coopérative en cours de constitution - capacité en cours de détermination – financé par PRODEFI/FIDA - phase opérationnelle pour septembre 2015

2. Province de KIRUNDO

- CCL de MAREMBO en commune de Busoni (géré par un Privé) capacité de 600 litres

3. Province de NGOZI

- CCL de NGOZI en commune de Ngozi (géré par la Coopérative TERIMBEREMWOROZI) - capacité de 500 litres – financé par PRODEFI/FIDA phase opérationnelle pour mai 2014
- CCL de GASHIKANDWA en commune de Gashikandwa (géré par la Coopérative de BOROZITURWANYUBUKENE) – capacité de 500 litres – financé par PRODEFI/FIDA - phase opérationnelle pour mai 2014
- CCL de MWUMBA en commune de Mwumba (géré par la Coopérative TUGWIZUMWIMBUWANATA) - capacité en cours de détermination – financé par PRODEFI/FIDA - phase opérationnelle pour mai 2015
- CCL de BUSIGA en commune de Busiga (géré par une Coopérative en cours de constitution) – capacité en cours de détermination – financé par PRODEFI/FIDA - phase opérationnelle pour mai 2015
- CCL de RUHORORO en commune de Ruhororo (géré par une Coopérative TULIMETWOROREKIJAMBERE - capacité en cours de détermination – financé par PRODEFI/FIDA - phase opérationnelle pour mai 2015
- CCL de TANGARA en commune de Tangara (géré par une Coopérative ZIRAKAMWA - capacité en cours de détermination – financé par PRODEFI/FIDA - phase opérationnelle pour mai 2015

4. Province de BUBANZA

- CCL de BUBANZA en commune de Bubanza (géré par la Coopérative MUCOWINYANA) – capacité de 500 litres – financé par PRODEFI/FIDA – phase opérationnelle pour mai 2014
- CCL de MUSIGATI en commune de Musigati (géré par la Coopérative SHIRUKUBUTE) – capacité de 500 litres – financé par PRODEFI/FIDA – phase opérationnelle pour mai 2014
- CCL de MPANDA en commune de Mpanda (géré par la Coopérative SHIGIKIRI) - capacité de 500 litres – financé par PRODEFI/FIDA – phase opérationnelle pour mai 2014

5. Province de KAYANZA

- CCL de GATARA en commune de Gatara (géré par une Coopérative en cours de constitution - capacité en cours de détermination – financé par PRODEFI/FIDA - phase opérationnelle pour septembre 2015
- CCL de KAYANZA en commune de Kayanza (géré par une Coopérative en cours de constitution - capacité en cours de détermination – financé par PRODEFI/FIDA - phase opérationnelle pour septembre 2015
- CCL de GAHOMBO en commune de Gahombo (géré par une Coopérative en cours de constitution - capacité en cours de détermination – financé par PRODEFI/FIDA - phase opérationnelle pour septembre 2015

- CCL de MUHANGA en commune de Muhanga (géré par une Coopérative en cours de constitution - capacité en cours de détermination – financé par PRODEFI/FIDA - phase opérationnelle pour septembre 2015
- CCL de BUTAGANZWA en commune de Butaganzwa (géré par une Coopérative en cours de constitution - capacité en cours de détermination – financé par PRODEFI/FIDA - phase opérationnelle pour septembre 2015

6. Province de CIBITOKÉ

- CCL de RUGOMBO en commune de Rugombo (géré par une Coopérative en cours de constitution - capacité en cours de détermination – financé par PRODEFI/FIDA - phase opérationnelle pour septembre 2015
- CCL de MUGINA en commune de Mugina (géré par la Coopérative MPUZAMAKAMANO - capacité en cours de détermination – financé par PRODEFI/FIDA - phase opérationnelle pour septembre 2015

Annexe 8: Note sur la situation foncière dans la zone d'intervention du Programme

Contraintes relatives au foncier dans la zone

15. Dans la région de l'Imbo, les contraintes relevées entravant le développement de la production agricole sont les suivantes:

- Les conflits et spéculations tous azimuts de gestion de l'eau peuvent ruiner les riziculteurs qui ne seraient pas toujours à proximité de leurs champs.
- Le système de location des terres rizicoles des particuliers, qui se limite à une seule saison culturale, nuit à la liberté d'investissement du riziculteur. Ce dernier, n'étant pas sûr de voir son contrat renouvelé sur une longue période, n'est pas encouragé à y investir beaucoup de moyens notamment de fertilisation.
- Le manque de suivi et d'entretien par la SRDI des canaux d'irrigation et des pistes peut, à la longue, entraîner beaucoup de pertes d'eau, et réduire dans les mêmes proportions la récolte. Le constat est que les redevances justifiées par le besoin d'entretien des infrastructures hydro-agricoles sont finalement détournées de cette affectation.
- Le vagabondage sexuel de certains hommes en période de récolte de riz, allant jusqu'à chasser leurs épouses en leur préférant de jeunes femmes, finit par décourager les femmes qui du coup se retrouvent sans garanties de jouir paisiblement de la récolte à laquelle elles ont contribué par leurs inlassables efforts.

16. Dans la région du Moso, les contraintes relevées entravant le développement de la production agricole sont les suivantes:

- L'absence de règlement d'exploitation des marais (voir article 451 in fine) du code foncier fait que certains usagers se sentent libres de cultiver ce qu'ils veulent sur les parcelles de marais.
- Les conflits et spéculations tous azimuts de gestion de l'eau peuvent ruiner les riziculteurs qui ne seraient pas toujours à proximité de leurs champs.
- Le système de location des terres rizicoles des particuliers, qui se limite à une seule saison culturale, limite la liberté d'investissement du riziculteur. Ce dernier, n'étant pas sûr de voir son contrat renouvelé sur une longue période, n'est pas encouragé à y investir beaucoup de moyens notamment de fertilisation.
- Le manque de suivi et d'entretien des canaux d'irrigation et des pistes peut, à la longue, entraîner beaucoup de pertes d'eau, et réduire dans les mêmes proportions la récolte.
- Le discours entretenu selon lequel tous les marais appartiennent à l'Etat met les exploitants en insécurité incompatible avec le souci d'investir durablement dans la riziculture.

Situation du foncier

17. **Marais de Rumpungwe, en commune Gisuru.** Localisé en commune Gisuru de la province Ruyigi, ce marais paraît tourbeux, comme en témoigne la végétation caractéristique de papyrus¹⁰⁰. Si ce caractère était confirmé de manière incontestable, il aurait pour effet d'incorporer de droit ce marais dans la catégorie des marais relevant de la domanialité publique, en vertu de l'article 442 du Code foncier. Or, la conséquence juridique qui en découle est-il peut seulement faire l'objet d'utilisations autorisées (article 449 du Code foncier), sans possibilité de concession encore moins de cession.

18. Pour faire valoir le caractère domanial de ce marais, il y a une année que la commune a tenté mais sans succès, d'imposer aux exploitants une taxe de 5 000 FBU par exploitant de chaque parcelle de marais. En outre, depuis 2013, la commune a attribué de nouvelles parcelles de dimension de 30m/15m, contre paiement de 5 000 FBU. 600 ménages ont été servis sur la seule partie de marais située sur la colline Kabingo de la commune Gisuru. A la même occasion, l'association locale Twitezimbere a reçu plus ou moins un demi-hectare, contre paiement d'une

¹⁰⁰ Propos de Léonidas NIMUBONA, responsable communal du Génie rural de Gisuru, en poste depuis 1996.

somme de 70 000 FBW. Une autre association, mais qui n'a pas reçu de terre, porte le nom de Tubehoneza.

19. Le responsable communal du génie rural à Gisuru a indiqué qu'il ressort de l'expérience en aménagement des marais démontre qu'il n'y a pas de dédommagement ou autre forme de compensation alloué aux usagers qui perdraient une quelconque portion de leur parcelle suite aux travaux d'aménagement. Il en est de même lors des travaux de protection des bassins versants. Cette information a été confirmée par les exploitants des marais rencontrés sur le marais même, et par le chef de colline Gacokwe¹⁰¹.

20. Une partie du marais présente l'apparence d'être est encore vierge. Par conséquent, des critères d'attribution des parcelles qui en résulteront devraient être définis de manière consensuelle, en mettant par exemple en avant le critère de sans terre ou autre forme de vulnérabilité en matière d'accès à la terre.

21. Les proportions entre exploitants propriétaires et exploitants locataires ne sont pas pour le moment connus. Il n'en reste pas moins que les frais de location sont acquittés anticipativement, au début de la saison culturale. De même, le renouvellement du contrat de location se négocie vers la période de récolte du riz. Les entretiens avec certains locataires trouvés sur le site révèlent qu'ils souhaiteraient des contrats étendus sur plus d'une saison, c'est-à-dire d'une durée d'au moins trois ans, pourvu que les deux parties (locataire et propriétaire) y trouvent chacune son compte. Sur le site, certains propriétaires ont de vastes étendues pouvant atteindre 4 ha.

22. Sur la période idéale pour démarrer l'aménagement, c'est le mois de juillet qui est proposé, motif pris de ce que cette période correspond à la fin de la récolte du riz.

23. Les exploitants du marais semblent avoir une conscience aiguë de l'urgence de la protection du BV. Ils regrettent que les eaux de ruissellement détruisent fréquemment leurs cultures. Ils ne réclameraient aucune forme de compensation ou dédommagement à la suite des travaux de protection du BV qui viendraient à être initiés.

24. Si en apparence une partie du marais est encore vierge, il ressort des entretiens réalisés sur place que la réalité est toute autre. Cette partie a été attribuée par l'administration communale à des familles Batwa (plus ou 16 ménages) qui, depuis une année déjà, ont cessé de l'exploiter pour cause d'inondations fréquentes résultant du débordement de la rivière sur leurs cultures. C'est dire combien l'aménagement profiterait, en particulier, à cette catégorie sociale particulièrement vulnérable du point de vue foncier.

25. **Marais de Rugoma, en commune Kinyinya.** Au cours de la visite, je me suis fait accompagner par le responsable communal du génie rural, en la personne Pour se rendre le mieux compte de la réalité du marais, il a fallu se rendre sur sa partie la plus en amont. Pour ce faire, c'est à partir du pont Nyagasonga que toute l'observation et les entretiens ont eu lieu, un point réhabilité par la CTB et qui séparé les collines Karindo et Musumba. Au total, la marais est entouré de cinq collines, à savoir, outre les deux précédemment citées, Nyamigina, Kigangahuko et Nyakinyinya. Toutes ces cinq collines étaient, pendant longtemps, des zones de migration. Elles ont accueilli beaucoup de gens provenant des régions naturelles de Kirimiro et Buyogoma.

26. Les principales constatations réalisées en rapport avec le foncier sont les suivantes:

- La toute première exploitation de ce marais date de l'année 1984, sur incitation de l'administration communale. A cette époque-là, le marais était plein de papyrus et regorgé d'eau.

¹⁰¹ En la personne de Louis Sebushahu.

- Il y a un marché foncier dans lequel les parcelles font l'objet de vente et de location même si, actuellement, les exploitants locataires sont peu nombreux en comparaison avec les exploitants propriétaires.
- Sachant qu'aujourd'hui le marais est entièrement sous culture, toute idée de remembrement est à écarter, selon les avis recueillis sur place.
- Ce marais et les collines environnantes connaissent peu de conflits fonciers. La principale raison serait la pratique courante selon laquelle, de leur vivant, les pères de famille partagent leurs biens entre leurs enfants, pour éviter que conflits de partage successoral frappent leur postérité après leur mort. A l'occasion de ces partages, les *bashingantahe* sont sollicités comme témoins.
- L'aménagement/protection des bassins versants est hautement souhaités par les exploitants de ces marais, sans condition ni compensation aucune. Ils espèrent que des travaux allant en ce sens permettraient de mettre fin aux conséquences dommageables des eaux de ruissellement qui descendent surtout du mont Mpungwe, qui est de la commune Nyabitsinda.

27. **Marais de Mpanda, commune de Giharo.** Ce marais se situe entre les collines Musenyi et Mura. Plus à l'est se dresse une chaîne de montagne située en commune Mpinga Kayove, appelée Nkoma. La rivière Mpanda, qui donne son nom au marais, résulte de la fusion de deux cours d'eau: Nyangendo et Cogo.

28. Les principales constatations faites en rapport avec la situation foncière peuvent se résumer comme suit.

- Plus on remonte en amont du marais, plus on prend remarque le tarissement de l'eau et ses conséquences sur la riziculture: ces champs de riz jaunissent prématurément, à cause d'un déficit hydrique. Les riziculteurs rencontrés sur ces parcelles désespèrent, et s'impatientent de voir enfin le marais aménagé. Dans ces conditions de tarissement d'eau, beaucoup de conflits de gestion et de contrôle de cette dernière sont signalés nombreux. Est signalé en même temps que le problème de manque d'eau, celui de manque de fumier¹⁰². Même le peu de fumier investi sur ces parcelles est vite emporté par les eaux de ruissellement.
- Il existe une association regroupant les propriétaires de parcelles dans ces marais, communément appelés *Abagazu* (les défricheurs du marais), présidé par un certain *Bagaya Léonard*¹⁰³.
- Sur le flanc gauche du marais, partie collinaire, se fait remarquer une vaste parcelle en friche. Contrairement aux apparences, elle n'est vacante. Elle appartient à une famille réfugiée encore en exil, du nom de *Vyoyangereye*. Quand les exiles rentrent, ils récupèrent sans problème leurs parcelles, aussi bien dans les marais que sur les collines.
- Les exploitants propriétaires de marais sont moins nombreux que les exploitants simples locataires. Ces derniers passent des contrats de locations couvrant une seule saison culturale, et aimeraient des contrats beaucoup plus longs, notamment pour tirer le maximum de profit des engrais investis.
- Les propriétaires de marais et de BV sont disposés à accueillir les travaux d'aménagement du marais et de protection du BV, sans condition notamment de compensation ou indemnisation.

29. **Marais de Nyamikungu, commune de Giharo.** Ce marais est entouré de deux collines: Mutwana (sous colline Rugondo) et Shasha (sous colline Busabe). Des associations d'usagers et de riziculteurs sont signalées.

30. Les principales informations foncières recueillies sur place sont les suivantes.

¹⁰² Propos recueillis notamment auprès de Burinaryo Janvier et Kabura Jonas.

¹⁰³ Il n'a pas été possible de le rencontrer.

- La majorité des exploitants sont des propriétaires qui ont défrichés eux-mêmes leurs parcelles, les locataires étant relativement peu nombreux.
- A cause des inondations et débordement du cours d'eau, certaines parcelles naguères rizicoles sont devenues aujourd'hui inexploitable. Certaines canalisations sont même bouchées à cause des crues du cours d'eau. D'où les gens rencontrés sur le site ont exprimé la nécessité de la construction d'un barrage d'irrigation, et des travaux de protection de contreforts de ce marais. A la question de savoir s'ils ne réclameraient rien au cas où ces aménagements réclamés entraîneraient quelque perte de surface cultivée, la réponse a été négative, avec cette précision qu'ils sont au courant même ailleurs où de tels travaux ont été réalisés, aucune indemnisation ou compensation n'a été réservée aux exploitants pour les pertes foncières enregistrées.
- La question du véritable propriétaire de ce marais est controversée. D'un côté, certains usagers rencontrés sont convaincus que les parcelles sous exploitations appartiennent en propriété à ceux qui les ont mis en valeur, et non à l'Etat ou à la commune. D'un autre côté, une conviction plus générale semble leur faire oublier ces propos, dans la mesure où ils soutiennent qu'aussi bien les terres des communes que les marais sont, en définitive, la propriété de l'Etat qui est en droit, si besoin, de les reprendre à qui que ce soit sans même une quelconque indemnisation. Pour autant, une taxe (ou plutôt redevance) communale est de 1 000 FBU est versée annuellement par exploitant. C'est sur la somme ainsi collectée que la commune de rabat en cas de besoin pour venir au secours des riziculteurs, notamment pour mettre gratuitement à leur disposition des produits phytosanitaires en cas de besoin urgent.
- Les exploitants des parcelles de marais sont assujettis aux travaux d'entretiens des canalisations creusées, sous peine de sanctions sociales, sous forme de caisse de bière de banane («urwarwa»).
- La récolte de riz se clôture généralement fin mai-début juin. C'est à cette période qu'idéalement devraient commencer les travaux d'aménagement du marais pour minimiser les pertes.

31. **Marais de Cunda, commune de Gitanga.** Ce marais est entouré des collines Yaba, Cunda, Kabago et Duri. Il a fallu remonter le plus en amont du marais pour mieux appréhender toute sa situation foncière. Les constats réalisés sont principalement les suivants.

- A cause de la surabondance des eaux, le marais est en friche toute la saison pluvieuse. Les travaux de son exploitation qui commencent vers le début de la saison sèche sont marqués par un débroussaillage avec brulis.
- La majorité des exploitants de ce marais en ont acquis la propriété par voie successorale. Les acquéreurs par voie d'achat, de même que les simples exploitants locataires, seraient peu nombreux. Personne ne serait propriétaire ou exploitant en vertu d'un acte administratif. Ceux qui exploitent ce marais sous quelque statut que ce soit sont, pour la plupart, des collines Kabago et Cunda.
- Sur une partie de la colline Yaba, on remarque des traces des courbes de niveau qui auraient été aménagés à une certaine époque. Un entretien réalisé avec un chef de famille du coin apporte un éclaircissement, selon lequel un projet dont il ne se rappelle le nom avait financé, il y a peu cette entreprise de protection du BV. Si le long de ces restes il n'y pas d'herbes fixatrices apparentes, force est de constater qu'initialement ces dernières avaient plantées mais n'ont pas pu résister aux assauts des termites qui sévissent dans la région. Par conséquent, les végétations à implanter le long d'autres éventuels courbes de niveau à aménager à l'avenir devraient être décidées en tenant dûment compte de cette contrainte. Par ailleurs, faute d'entretien, ces courbes de niveaux existant sont aujourd'hui bouchées et ne remplissent point leur fonction.
- Les contreforts du marais, particulièrement à Yaba et Duri, sont aujourd'hui plus que jamais sollicités pour l'agriculture, malgré qu'ils soient constitués de pentes raides impropres à l'agriculture. Selon les témoignages recueillis sur place, ces montagnes aujourd'hui nues ont été

soumises à des feux de brousse des années durant, ce qui a conduit à la disparition de la végétation herbeuse qui naguère les caractérisait. Si demain des activités agricoles devaient y être poursuivies sans précautions élémentaires de protection, on devrait s'attendre au débordement encore plus catastrophique des eaux de la rivière, et à des destructions considérables des cultures dans le marais. Les gens rencontrés en sont conscient même s'ils se déclarent impuissants pour y remédier.

- Beaucoup de conflits fonciers, surtout ceux de délimitation des parcelles respectives, éclatent au moment de la reprise des activités agricoles de ce marais en période de saison sèche. Et pour cause, les quantités excessives d'eau de la rivière qui inondent le marais ne période pluvieuse finissent par faire disparaître toute les limites séparatives des différentes parcelles individuelles.
- Dans le cadre des activités à préconiser sous forme d'aménagement de la piste qui ceinture littéralement le marais, on devrait aussi songer à la réhabilitation du point qui relie Kabago à Cunda, pont construit à la vas-vite il y a peu par la population quand la rivière en crue venait d'emporter deux vies humaines.

32. **Marais de Musasa, commune de Gitanga.** Etant donné que selon le rapport de l'équipe de formulation du PNSADR, le marais de Musasa se situe en commune Gitanga, il faut d'entrée de jeu signaler que la partie que j'ai tenu à visiter est plus éloignée de celle visitée précédemment en équipe. Celle-là se trouve effectivement en commune Gitanga, alors que celle-ci se trouve en commune Bukemba, les deux parties étant séparées par un pont. Pour rappel, Musaga sépare trois communes du moins dans sa partie visitée en équipe. Ces communes sont Bukemba (colline Buhogo), Rutana (collines Gisanze et Gisikara) et Gitanga (colline Cinkwi). C'est donc sur la bande du Musasa de cette dernière commune que porte cette partie du rapport.

33. La situation foncière générale de Musasa se présente ainsi qu'il suit.

- Tout ce marais est domanial. Géré par la DPAE Rutana à travers le centre semencier de Bigina, il est exploité par des associations de multiplicateurs de semences. Sauf quelques cas isolés de spéculateurs qui espèrent un jour tromper la vigilance des autorités, aucune prétention à l'appropriation privative d'une quelconque partie de ce marais n'est relevée.
- Pourtant, les spéculations foncières ne manquent pas. A ce propos, la responsable du centre semencier signale que comme la DPAE ne dispose d'assez de moyen pour exploiter tout le périmètre mis à sa disposition, il y a des cas de ventes, de locations et sous-locations qui s'opèrent clandestinement. C'est quand ils sont découverts que les gens abusés crient à l'injustice et à la spoliation.
- Ce marais a été aménagé il y a un certain temps. Aujourd'hui cependant, les infrastructures mises en place dans le cadre de cet aménagement ne sont plus fonctionnelles: le canal principal et ses émissaires sont bouchés. La digue n'étant plus entretenue, des fuites d'eau sont observées jusque dans les champs des particuliers, ce qui provoque des conflits. Entretemps, l'irrigation n'est plus possible.
- Dans le cadre de la protection des BV, les collines surplombant le marais pourraient bénéficier, sans problème, des aménagements les mieux indiqués.

34. **Périmètre rizicole de Rukaramu, commune de Mutimbuzi.** Trois parties à statuts différents de ce site doivent être nettement distinguées dans l'aménagement à envisager. Tout d'abord, le périmètre rizicole aménagé et géré par la SRDI. Cette dernière met à la disposition des particulier ces parcelles rizicoles y aménagées, moyennant paiement de quelques redevances bien tarifées. Ensuite, face à ce périmètre, une bande de terres revenant à des particuliers, et réservées à des cultures vivrières. Cette localité s'appelle Mu Kinobonobo. Enfin, en deçà et perpendiculairement à ces deux premières parties, une autre bandes de terres ayant le même statut et la même vocation que celle précédemment décrite. Les deux dernières bandes de terres sont chacune séparées de la première par une digue remplie d'eau.

35. Du point de vue foncier, les principales caractéristiques à retenir de ces sites sont les suivantes.

Périmètre rizicole de Rukaramu, géré par la SRDI

- Ce sont des terres entièrement domaniales, sur lesquelles aucune prétention d'appropriation privative ne s'exerce. Ces terres sont exclusivement réservées à la culture du riz.
- Théoriquement, les exploitant des parcelles y aménagées sont ceux qui ont passé des constats d'exploitation avec la SRDI, leur liste étant disponible à cette institution. Pratiquement cependant, les attributaires de ces parcelles ne les exploitent pas directement, puisque bon nombre d'entre eux les sous-louent à d'autres, saison culturelle par saison culturelle. A cet effet, certains sous-locataires remettent la somme forfaitaire convenue à l'attributaire de la parcelle, ce dernier se chargeant alors de payer directement à la SRDI les redevances prescrites. D'autres sous-locataires par contre remettent à l'attributaire la somme représentant les seuls frais locatives, pour ensuite supporter eux-mêmes les charges et redevances diverses prescrites par la SRDI et les associations. Bien qu'indéterminé, le nombre de sous locataires n'est pas négligeable. Selon les témoignages recueillis sur place, leur nombre serait même supérieur à celui des attributaires qui exploitent eux-mêmes directement.
- Les différentes charges et redevances imposées aux locataires font ces derniers préfèrent, à la moindre opportunité, louer les parcelles rizicoles situées en dehors du périmètre de la SRDI. Là, la location est moins onéreuse, grâce notamment à la dispense des frais liées à l'utilisation de l'eau¹⁰⁴.
- Les infrastructures d'irrigation mises en place souffrent d'un déficit d'entretien d'une part, et d'exploitation illégitime d'autre part, les pistes de pénétration étant pour la plupart soumises à l'agriculture des plantes maraichères. Selon les entretiens avec des personnes habitant le long d'un canal, un des facteurs de destruction de ce dernier se trouve être les activités ménagères, tels que la lessive des habits et ustensiles de cuisine sur la bordure même du canal, en violation des interdictions. Il y a même qui cultivent jusqu'au bord même du canal.

A l'Ouest du périmètre de la SRDI

- Les propriétaires de ces parcelles n'habitent pas tous la localité. Certains résident à Rukaramu, d'autres à Buringa, d'autres encore à Kinyinya, et d'autres enfin à Gatumba.
- La partie mitoyenne à ce périmètre est manifestement rizicole, non par vocation, mais par contrainte. En effet, la digue qui la sépare du périmètre de la SRDI est regorgée d'eau, car alimentée par les eaux qui sortent des champs rizicoles. Faute d'entretien, cela fait entre trois et cinq ans qu'elle déborde alors souvent, si bien que ses eaux envahissent les parcelles en aval, et en les cultures. Or, ces champs étaient, au départ, réservés aux cultures vivrières qui supportent mal des quantités excessives d'eau.
- Pour faire face à ces eaux, les propriétaires de ces parcelles se sont trouvés obligés de se convertir à la riziculture. D'où le constat que l'on fait en arrivant sur le site. C'est une question d'adaptation.
- Dans la perspective d'une intervention permettant notamment de remettre de l'ordre dans l'infrastructure hydroagricole, la question d'un retour aux cultures vivrières (manioc, maïs, haricot, patate douce, tomate, aubergine, etc.) ou de poursuivre une riziculture intensive à la faveur d'un nouvel aménagement divise les gens rencontrés. Sans préjudice des précisions sur les proportions respectives, certains voudraient retourner aux cultures vivrières aussitôt les problèmes de la digue maîtrisés. A l'opposé, d'autres préféreraient l'aménagement de ce périmètre à l'instar du périmètre de la SRDI, pourvu qu'ils ne soient pas assujettis à la charge

¹⁰⁴ Propos recueillis auprès de deux riziculteurs locataires trouvés sur place, Eric NTAHIMPERA et NDIHOREYE François. D'après un papier au contenu détaillé exhibé par ce dernier en rapport les charges dont il venait de s'acquitter le jour même, il a versé à son bailleur la somme de 400 000 FBU à titre de location, pour ensuite supporter plus de 240 000 FBU de charge et autres redevances d'exploitation auprès de la SRDI et l'association responsable de la gestion de l'eau.

de payer les eaux. Tous les concernés devraient être invités à une séance publique de consultation sur un type d'intervention qui leur serait le plus bénéfique.

Annexe 9: Caractérisation préliminaires des OP présentes dans la zone d'intervention

1. La présente caractérisation tient compte des informations tirées de la base des données du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, des informations et de la documentation données par les services des DPAA concernées, des informations tirées de la des données de CAPAD, de la documentation données par la Maison SHALOM (RUYIGI et RUTANA), de la documentation donnée par PAIOSA (Cibitoke) et des informations recueillies lors des visites de terrain. Ces informations sont préliminaires: il convient d'organiser, au démarrage du programme, une étude diagnostique pour faire le profilage, caractérisation et détermination des OP avec qui travailler dans le cadre de la mise en œuvre du programme.
2. A partir de ces différentes sources, un support de collecte de données (voir l'annexe) a été produit afin de rassembler le maximum d'informations qui ont permis de faire une caractérisation préliminaires les OP existantes autour des filières riz et lait dans les 9 communes de la zone d'action du programme. Toute fois dans les marais et périmètre à aménager une partie des agriculteurs n' est pas encore organisée.
3. Comme résultat de cette caractérisation préliminaire:
 - Dans le Moso, il y a 11 OP de niveau 0 car étant encore en processus de structuration (mise en place des textes statutaires et processus d'agrément, mise en place des organes).
 - Dans l'Imbo, il y a 14 OP dont 12 OP de niveau 1 et 2 OP de niveau 0. Les OP de niveau 1 ont un début de services aux membres (facilitation à l'accès aux intrants) mais les services de commercialisation groupée et le développement des activités économiques sont encore absents.

Annexe 10: Typologie des OP selon les niveaux de maturité

Fonctions organisationnelles	Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Fonctions administratives et de gouvernance	Existence d'un groupe constitué, en cours de formalisation juridique des idées fédératrices	Objectifs clairement définis et partagés par tous les membres Bien organisé et bien structuré, avec des documents juridiques écrits Existence de statuts, de ROI Existence d'un système de cotisation	Existence d'un plan de développement organisationnel et d'un plan d'action annuel d'activité pertinents et cohérents Organes fonctionnels et tenues des réunions statutaires Existence d'un manuel de procédures de gestion Taux de recouvrement des cotisations Communication interne de	Adresse physique Existence d'un plan de développement organisationnel et d'un plan d'action annuel d'activité pertinents et cohérents Existence d'outils de planification et évaluation des campagnes agricoles Séparation des tâches et responsabilités entre les membres des organes dirigeants Renouvellement des organes Bon système de classement des documents et des dossiers Maîtrise des outils de gestion et de contrôle	Adresse physique Existence d'un plan de développement organisationnel et d'un plan d'action annuel d'activité pertinents et cohérents Existence d'outils de planification et évaluation des campagnes agricoles Séparation des tâches et responsabilités entre les membres des organes dirigeants Renouvellement des organes Respect des procédures administratives et financières Existence d'un système de suivi, évaluation et capitalisation Classement comptable Contrôle interne Audit externe
Fonctions économiques	Existence des idées sur les intérêts économiques recherchés et attentes des membres	Etablissement d'une liste des services aux membres Existence d'une prévision budgétaire pour les activités Capacités de consolidation des données statistiques sur les besoins en intrants des membres Existence d'un compte dans une IMF ou une banque	Existence d'un plan d'affaire et ce niveau d'exécution Accès aux intrants par l'achat groupé (semences, engrais, etc.) Accès aux crédits campagne auprès d'une Institution Financière (IF) Taux de remboursement des crédits contractés Connaissance et analyse des marchés (fournitures et écoulement) Existence d'un magasin de stockage des surplus de production	Existence d'un plan d'affaire et mobilisation des moyens (financiers, matériels, techniques) pour sa mise en œuvre Développement des activités pour l'autofinancement Services aux membres (achats groupés des intrants, valorisation et vente groupée des produits, accès aux crédits, etc.) Taux de remboursement des crédits contractés Relation avec les fournisseurs d'intrants et de service	Existence d'un plan stratégique, Existence d'un plan d'affaire et sa mise en œuvre Capacités de techniques et matériels Capacités de mobilisation Moyens financiers, en interne et en externe Pourcentage de l'auto financement Nombres de contrats signés en amont et en aval de la production Capacités pour la gestion post récolte (stockage, transformation,

Fonctions organisationnelles	Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
			Productions de rapports d'activités et de rapports financiers	Relation avec les clients et autres acteurs de la filière Capacités pour la gestion post récolte (stockage, transformation, conditionnement, équipements, etc) Qualité des rapports d'activités et de rapports financiers	conditionnement, équipements, etc.) Existence d'un bon système de gestion des activités économiques Qualité des rapports d'activités et de rapports financiers Recommandation des auditeurs tenues en compte Capacités de faire la contractualisation, et d'assurer le développement des services économiques aux membres
Représentation, négociations et lobbying	Pas encore d'activité	Une idée sur les problèmes auxquels leurs membres font face Relation avec les autorités à la base Collaboration avec les services décentralisés du MINAGRI (moniteurs agricoles, Agronome/vétérinaire, ct) Analyse des politiques et programmes nationaux	Relation avec les autres OP (membre d'un réseau d'OP) Niveau de collaboration et d'influence sur les décisions publiques (niveaux collinaire et communal)	Variétés des partenariats tissés (avec les autres acteurs de la filière et avec les réseaux d'OP, etc.) Réflexions, échanges et partages sur le développement de la filière Participation à des événements de promotions et de visibilité du métier de l'agriculture (foires, conférences thématiques, journées portes ouvertes etc.)	Capacités à promouvoir la visibilité de leur organisation (adresse physique, bulletin, dépliants) Implication et participation à des événements de promotions et de visibilité du métier de l'agriculture (foires, conférences thématiques, journées portes ouvertes etc.) Participation dans l'élaboration des politiques Actions de visibilité et de plaidoyer Partenariats tissés

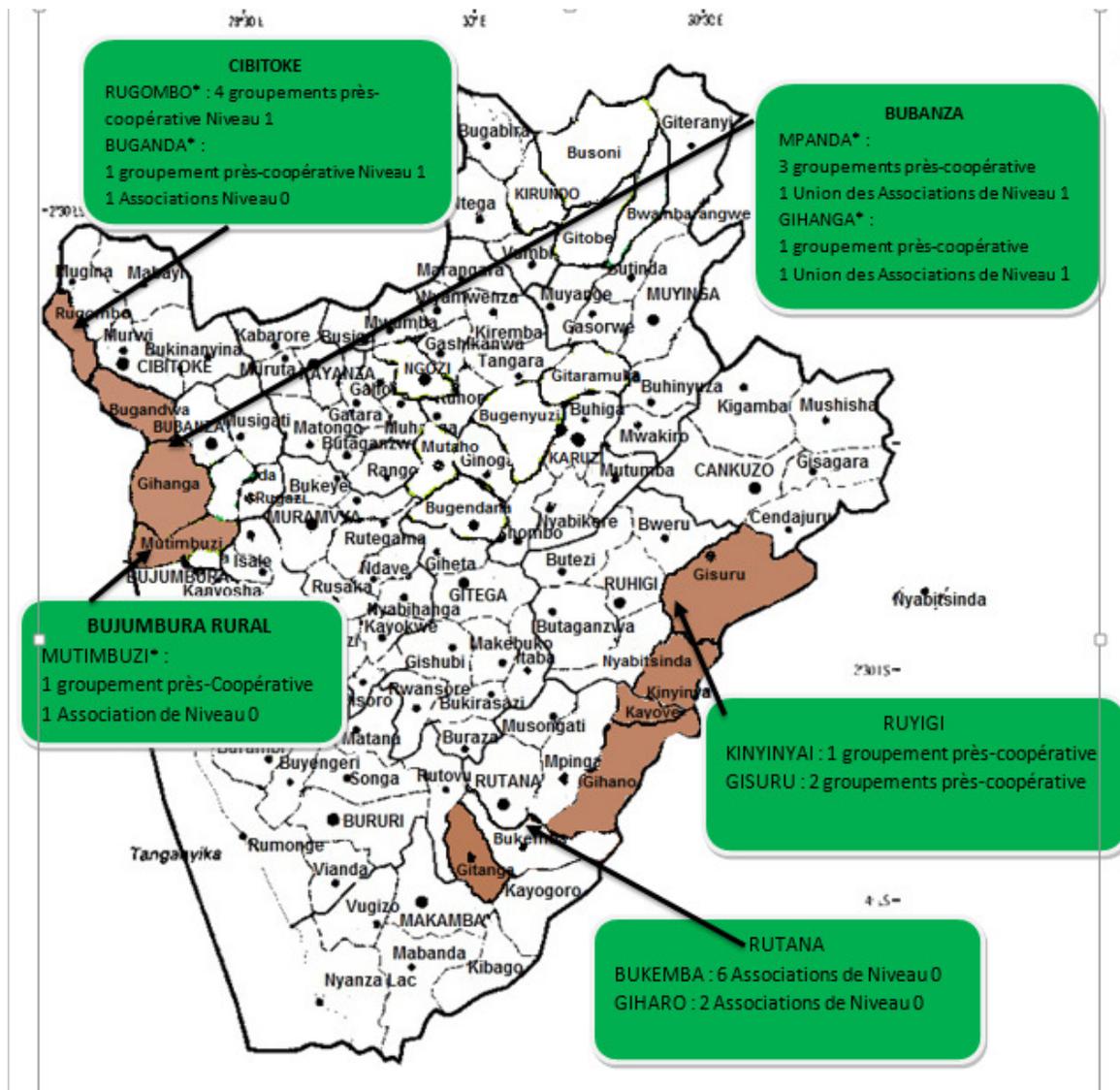
Annexe 11: Caractérisation préliminaire des OP impliquées dans les filières riz et lait dans la zone d'intervention

N°	Province	Commune	Nom de l'OP	Nbre F	Nbre H	Jeune Femmes	Jeune hommes	Total	Date de création de l'OP	Superficie totale en ha	Classement
1	BUBANZA	MPANDA	DUKUNDIBIKORWA	301	189	30	15	490	2012	980	Niveau 1
2			TERIMBERE	83	55	12	22	138	2006	138	Niveau 1
3			CAPRI	2519	2712			5231	2003	2300	Niveau 1
4			TWIZIGIRANE	35	18	11	3	53	2006	53	Niveau 1
5		GIHANGA	CAPRIMU	2217	1761	530	750	3978	2006	3978	Niveau 1
6			KEREBUKA DUKORE	150	87	7	11	237	2012	237	Niveau 1
7	BUJUMBURA RURAL	MUTIMBUZI	ADAEBU	128	246	0	0	374	2014	278	Niveau 0
8			GIRUMWETE DUKORE	99	59	13	7	158	2006	158	Niveau 1
9	CIBITOKÉ	RUGOMBO	ABADAKUMIRANA	5	8	2	2	13	2007	13	Niveau 1
10			ABAJAMUGAMBI	61	30	5	0	91	2009	273	Niveau 1
11			ACORI	18	21	1	1	39	2011	39	Niveau 1
12			GIRUMWETE	91	59	63	31	150	2012	300	Niveau 1
13		BUGANDA	TUVYUKE KARE	50	90	20	30	140	2012	140	Niveau 1
14			HAGURUKA DUKORE	48	26	11	9	74	2012	74	Niveau 0
15	RUTANA	GITANGA	GIRAMAHORO	17	3	5	1	20	2006	154	Niveau 1
16			GIRUMWETE	40	23	17	7	63	2007	699	Niveau 1
17			TERIMBERE	29	2	8	6	31	2006	690	Niveau 1
21		GIHARO	GIRUMWETE	201	146	74	47	347	2013	3123	Niveau 0
22			KORA DUHEMBUKE	74	36	15	19	110	2009	2640	Niveau 0
23	RUYIGI	KINYINYA	ADERIMO TURWIZUMUCERI	156	231	40	80	387	2012	4644	Niveau 0

République du Burundi
 Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM)
 Rapport de conception détaillée
 Appendice 4: Description détaillée du programme

N°	Province	Commune	Nom de l'OP	Nbre F	Nbre H	Jeune Femmes	Jeune hommes	Total	Date de création de l'OP	Superficie totale en ha	Classement
24		GISURU	SHIRUKUBUTE	120	40	50	15	160	2010	480	Niveau 0
25			TERIMBERE	220	180	90	65	400	2012	4800	Niveau 0
Total				7910	7468	1761	1324	15378		51900	

Annexe 12: Répartition des OP présentes dans la zone d'intervention



Annexe 13: Evolution prévisionnelle des GPC appuyés par le Programme selon les niveaux de maturité

Filière riz

Provinces	Communes	Années	Hors classement (sites à aménager)	Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
CIBITOE	RUGOMBO	Années 1 -2	0	2	1	0	0
		Années 3 - 4	0	0	2	1	0
		Années 5-6	0	0	0	2	1
	BUGANDA	Années 1 -2	0	2	1	0	0
		Années 3 - 4	0	0	2	1	0
		Années 5-6	0	0	0	2	1
BUBANZA	MPANDA	Années 1 -2	0	2	1	0	0
		Années 3 - 4	0	0	2	1	0
		Années 5-6	0	0	0	2	1
	GIHANGA	Années 1 -2	0	2	1	0	0
		Années 3 - 4	0	0	2	1	0
		Années 5-6	0	0	0	2	1
BUJUMBURA	MUTIMBUZI	Années 1 -2	0	1	0	0	0
		Années 3 - 4	1	0	1	0	0
		Années 5-6	0	1	0	1	0
RUYIGI	GISURU	Années 1 -2	0	1	0	0	0
		Années 3 - 4	1	0	1	0	0
		Années 5-6	0	1	0	1	0
	KINYINYA	Années 1 -2	0	1	0	0	0
		Années 3 - 4	1	0	1	0	0
		Années 5-6	0	1	0	1	0
RUTANA	GITANGA	Années 1 -2	0	1	0	0	0
		Années 3 - 4	1	0	1	0	0
		Années 5-6	0	1	0	1	0
	GIHARO	Années 1 -2	0	1	0	0	0
		Années 3 - 4	1	0	1	0	0
		Années 5-6	0	1	0	1	0
TOTAL (Années 5-6)			0	5	0	13	4

A la fin du programme, pour la filière riz, 4 Groupements pré coopératives seront classés au niveau 3, 13 Groupements pré coopératives seront classés au niveau 2 et 5 groupement pré coopératives seront classés au niveau 1.

Filière lait

Provinces	Communes	Années	< Niveau 0	Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
CIBITOKÉ	RUGOMBO	Année 1 - 2	0	0	0	0	0
		Année 3 - 4		1	0	0	0
		Année 5 - 6	0	0	1	0	0
	BUGANDA	Année 1 - 2	0	0	0	0	0
		Année 3 - 4	1	1	0	0	0
		Année 5 - 6	0	1	0	0	0
BUBANZA	MPANDA	Année 1 - 2	0	0	0	0	0
		Année 3 - 4	0	1	0	0	0
		Année 5 - 6	0	0	1	0	0
	GIHANGA	Année 1 - 2	0	0	0	0	0
		Année 3 - 4	0	1	0	0	0
		Année 5 - 6	0	0	1	0	0
BUJUMBURA	MUTIMBUZI	Année 1 - 2	0	0	0	0	0
		Année 3 - 4	1	0	0	0	0
		Année 5 - 6	0	1	0	0	0
RUYIGI	GISURU	Année 1 - 2	0	0	0	0	0
		Année 3 - 4	1	0	0	0	0
		Année 5 - 6	0	1	0	0	0
	KINYINYA	Année 1 - 2	0	0	0	0	0
		Année 3 - 4	1	0	0	0	0
		Année 5 - 6	0	1	0	0	0
RUTANA	GITANGA	Année 1 - 2	0	0	0	0	0
		Année 3 - 4	1	0	0	0	0
		Année 5 - 6	0	1	0	0	0
	GIHARO	Année 1 - 2	1	0	0	0	0
		Année 3 - 4	0	1	0	0	0
		Année 5 - 6	0	0	1	0	0
TOTAL (Années 5-6)			0	5	4	0	0

A la fin du programme, pour la filière lait, 5 Groupements pré coopératives seront classés au niveau 0 et 4 Groupements pré coopératives seront classés au niveau 1.

Annexe 14: Caractérisation des projets appuyant les OP dans la zone d'intervention

Partenaires	Domaines d'intervention	Provinces
Programmes et projets de développement agricoles		
PAIOSA	Structuration des OP en Groupements pré coopératifs autour des filières riz, maïs, banane et lait, Construction des magasins de stockage à travers des appels d'offre, Aménagement des marais	Bubanza, Cibitoke, Ruyigi et Rutana
PAM	Achat locaux aux OP pour approvisionner les cantines scolaires en riz, maïs et haricot	Bubanza, Cibitoke et Bujumbura
IFDC	Appuis aux OP Développement agricoles et des chaînes de valeurs Valorisation des produits	Bubanza, Cibitoke et Bujumbura
FBSA MOSO : CSA/CAPAD	Programme multi acteurs qui s'intéresse plus spécifiquement à l'amélioration de la situation de la sécurité alimentaire des ménages vulnérables, par des actions concertées et concentrées dans les zones de plus grande insécurité alimentaire. Les principes de base du nouveau fonds sont: (i) la promotion d'un accès équitable aux facteurs de production; (ii) la promotion d'une agriculture familiale; (iii) l'amélioration de l'accès aux infrastructures et aux services sociaux de base (eau, santé, éducation) pour tous; (iv) le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques aux différents niveaux pour une meilleure prise en compte de la sécurité alimentaire dans les programmes de développement local; (v) la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances pour tous (intégration du genre); et (vi) le développement durable, par la prise en compte des aspects environnementaux et des impacts des changements climatiques. Le programme a trois objectifs: (i) Améliorer l'offre alimentaire, les revenus et l'accès aux marchés pour les petits producteurs et groupes vulnérables, (ii) Améliorer l'accès à l'eau potable et l'utilisation des aliments disponibles et de l'eau potable de manière durable pour les groupes vulnérables, (iii) Renforcer les capacités des acteurs pour l'analyse, la planification, la mise en œuvre et la coordination de stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition aux niveaux local et du programme.	Ruyigi et Cankuzo
PROSANUT (Oxfam Intermom, Oxfam novib, ACORD, CAPAD, FOPABU, GVC, LVIA)	Développement des filières riz, maïs, arachide Organisation des producteurs agricoles, Structuration des producteurs en groupements pré coopératifs Valorisation et commercialisation des produits Amélioration de la nutrition Dialogue politique	Rutana, Ruyigi et Cankuzo
PTRPC	Développement agricole Aménagement des marais et bassins versants Amélioration de la santé et la nutrition Organisation des producteurs agricoles, Structuration des producteurs en groupements pré coopératifs	Ruyigi, Bujumbura
PARSE	Repeuplement animales Appui à l'élevage Prestation de services avec les autres projets FIDA sur l'élevage	Ruyigi, Rutana, Cibitoke, Bubanza, Bujumbura
PRODEFI/PROPA-O/EJR	Développement des filières Aménagement des marais et bassins versants Structuration des OP en coopératives, Valorisation agricole, appui aux intrants agricoles, Repeuplement du cheptel, etc.	Bubanza, cibitoke, Bujumbura

PAIVA-B	Développement des filières Aménagement des marais et bassins versants Structuration des OP en coopératives, Valorisation agricole, appui aux intrants agricoles, Repeuplement du cheptel, etc.	Cibitoke
Services étatiques		
MINAGRI, DPAE et autres structures décentralisées	Orientations stratégiques et politiques Coordination et suivi des activités Vulgarisation, encadrement technique des OP, Disponibilisation des intrants agricoles/animales, etc.	Toutes les provinces d'intervention du programme
SRDI	Disponibilisation des intrants, Encadrement des riziculteurs, Formations techniques, etc.	Périmètre irrigué de Bubanza et Bujumbura
Autres acteurs : OP, ONG, IMF		
Maison SHALOM	Micro finance (crédit agricole), Développement de l'agriculture et élevage, Collecte/stockage des produits agricoles, Transformation/Commercialisation des produits agricoles, Organisation des producteurs agricoles, Structuration des producteurs en groupements pré coopératifs	Ruyigi, Cankuzo et Rutana
CAPAD	Appui conseil et accompagnement technique de ses membres Facilitation à l'accès aux crédits et mobilisation d'autres sources de financements Appui à la valorisation et commercialisation Prestation de service pour la structuration et organisation des producteurs agricoles avec IFDC, PNUD, PRODEFI, PAIVA-B, FBSA MOSO, PAIOSA, PROSANUT Partenariat avec le PAM pour l'accompagnement des OP dans leur business avec le PAM	Bubanza, Cibitoke, Bujumbura, Rutana, Ruyigi
ADISCO	Accompagnement aux producteurs d'arachide et haricot	Bubanza et Cibitoke
ZOA/Réseau Burundi 2000+/Consedi	Développement agricole	Cibitoke
IMFs (COOPEC, COSPEC, WISE, CECM, Iteka Microfinance etc.)	Octroient et recouvrement des crédits agricoles	Toutes les provinces de la zone d'intervention

Appendice 5: Aspects institutionnels et dispositifs de mise en œuvre

1. Le PNSADR-IM sera exécuté sur une période de 6 ans. Sa structure organisationnelle comprendra trois niveaux de responsabilités: (i) un niveau de pilotage et d'orientation stratégique; (ii) un niveau de planification, de coordination et de gestion opérationnelle des interventions du Programme; et (iii) un niveau d'exécution des activités sur le terrain, en partenariat avec les services techniques déconcentrés du MINAGRIE et en collaboration avec les collectivités territoriales, la profession agricole et les prestataires de services spécialisés.
2. Le pilotage et l'orientation du Programme seront assurés, au niveau national, par un Comité stratégique d'orientation (CSO) et un Comité technique de pilotage (CTP). Le processus de planification au niveau des deux régions impliquera l'administration déconcentrée et décentralisée ainsi que les acteurs de la profession agricole. Ce processus sera conduit par l'Unité de mise en œuvre du Programme. La mise en œuvre du PNSADR-IM sera structurée comme une première étape vers l'approche programme envisagée pour le portefeuille du FIDA. La coordination ainsi que les fonctions administratives, fiduciaires et de passation des marchés seront centralisées à Bujumbura. Quant aux fonctions techniques et une partie de la gestion administrative et financière, elles seront décentralisées pour faciliter l'exécution et le suivi rapproché des activités. En conséquence, le PNSADR-IM sera mis en œuvre par une coordination centrale établie à Bujumbura. L'exécution et le suivi technique seront décentralisés à travers deux unités régionales de coordination l'une dans le Moso et l'autre dans l'Imbo qui seront à terme financées à coûts partagés avec les autres projets financés par le FIDA selon des modalités définies dans le manuel de procédures. Un arrêté du MINAGRIE fixera le mandat et la composition des différents organes.
3. **Pilotage et orientation du Programme.** Le MINAGRIE, en sa qualité de maître d'ouvrage, constitue le CSO et le CTP. Le CSO instruira les orientations générales pour le pilotage et la coordination du Programme et sera composé de représentants des ministères en charge des finances, de la planification, de l'agriculture, de l'environnement et sera présidé par le MINAGRIE. Il informera le Gouvernement sur la mise en œuvre du Programme et son administration générale. Le CSO se réunira au démarrage du projet, à mi-parcours et à l'achèvement d'informer.
4. Le CTP aura pour responsabilité de vérifier globalement et régulièrement que le PNSADR-IM chemine correctement vers ses objectifs et de proposera au besoin une réorientation. Il supervisera l'état d'avancement du Programme et veillera à l'atteinte de ses objectifs et au respect de sa stratégie d'intervention à travers les tâches suivantes: (i) approuver les Programmes de travail et budgets annuels (PTBA); (ii) approuver les rapports annuels d'exécution; (iii) examiner et approuver les rapports d'audit; (iv) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision et d'audit; et (v) veiller à la cohérence du Programme et de ses PTBA avec les stratégies, politiques et projets en cours et à chaque fois que cela sera nécessaire pour la validation des différents rapports. Le CTP se réunira au moins une fois par an en session ordinaire, au besoin en session extraordinaire sur convocation du Président ou à la demande de 2/3 des membres votant, l'UFCP assurant le secrétariat. Le prendra ses décisions par consensus, ou au besoin par vote, à la majorité absolue. Le CTP organise au moins une visite de terrain par an pour constater les réalisations et les problèmes.
5. **Coordination nationale du Programme.** Le MINAGRIE mettra en place une Unité facilitation et de coordination du Programme (UFCP) qui disposera de l'autonomie de gestion. Elle sera établie à Bujumbura. Elle sera chargée de la mise en œuvre du Programme: gestion des ressources et patrimoine, gestion du personnel, gestion des contrats de partenariat et d'exécution. Elle assurera les relations avec la tutelle, le Ministère agissant au nom de l'Emprunteur, le FIDA. Elle organisera les missions de supervision et de revue, veillera aux relations avec les autres projets du portefeuille FIDA au Burundi et d'autres PTF.

6. L'UFCP sera responsable de la gestion opérationnelle du PNSADR-IM et aura comme principales tâches: (i) la coordination de sa programmation budgétaire notamment l'élaboration du Programme de travail annuel et du budget (PTBA) et le suivi-évaluation des activités des PTBA; (ii) la préparation, en concertation avec les services techniques concernés, des dossiers d'appel d'offres des travaux, des fournitures et des services et la passation des marchés; (iii) le suivi technique et budgétaire des activités et des résultats; (iv) la préparation des rapports trimestriels et annuels d'activités; (v) la coordination des actions transversales du Programme (formation, études, missions, etc.); (vi) l'organisation de la circulation de l'information entre les différents partenaires concernés (services techniques, opérateurs privés, société civile, etc.); (vii) l'assistance, l'appui technique, le suivi des deux unités de facilitation et coordination régionales du Programme dans la mise en œuvre des différentes activités; (viii) le contrôle de la qualité des réalisations et de la performance des prestataires de service (opérateurs, acteurs privés, fédérations de producteurs), (ix) le suivi de la mise en œuvre des orientations instruites par le CSO et le CTP, la mise en cohérence et la coordination avec les autres projets financés par le FIDA et les PTF au niveau national.

7. L'UFCP sera organisée en deux départements, l'un technique et l'autre administratif et fiduciaire. Sous la supervision du Coordinateur national, l'équipe chargée d'animer l'UFCP sera composée, au niveau technique, par: (i) un chef de composante génie rural; (ii) un chef de composante développement des filières; et au niveau administratif et fiduciaire par: (iii) un responsable administratif et financier, (RAF) assisté de (iv) un adjoint, (v) un comptable, (viii) un assistant comptable, (ix) un responsable en suivi-évaluation, (x) un responsable en passation de marché assisté (xi) d'un adjoint; (xii) un planton-coursier; (xiii) un agent de sécurité et (ivx) six chauffeurs.

8. **Coordination régionale du Programme.** Dans chacune des deux régions d'intervention du Programme, la coordination et la gestion seront assurées par une Unité de facilitation et coordination régionale (UFCR). Ces Unités travailleront en collaboration avec les DPAE, et sont placées sous la responsabilité hiérarchique de l'UFCP. Elles assureront la mise en œuvre des activités et auront pour responsabilités: (i) la coordination du Programme à l'échelle régionale et les liens avec l'Administration déconcentrée et les collectivités territoriales; (ii) l'évaluation des contrats de performance avec les prestataires de services locaux, (iii) le suivi rapproché des activités mises en œuvre dans le cadre du Programme par les différents acteurs (OP, ONG, services publics déconcentrés, prestataires privés) et, (iv) la passation de petits marchés avec l'appui du responsable de passation de marché national.

9. Chaque UFCR sera composée de: (i) un coordinateur régional qui sera assisté par (ii) un agronome, (iii) un spécialiste en OP et Coopératives, (iv) un spécialiste en élevage, (v) un spécialiste en infrastructures rurales, (vi) un assistant en suivi-évaluation, (vii) un assistant administratif, (viii) un planton-coursier, et (ix) six chauffeurs.

10. **Recrutement du personnel.** La sélection du personnel de l'UFCP se fera, de préférence et dans la mesure du possible, d'une manière interne auprès du personnel qualifié des projets clôturés ou en cours d'exécution (éventuellement après concours) ou selon les critères de sélection rigoureux du marché. Dans ce cas la sélection et le recrutement du personnel clé de l'UFCP (voir ci-dessus) se fera avec l'assistance du FIDA et d'un bureau spécialisé en ressources humaines et sera ouvert aux cadres qualifiés des secteurs public, associatif, et privé. La sélection et le recrutement du personnel d'appui technique, de comptabilité et d'administration seront du ressort du Coordinateur, et sera effectuée sur la base d'appels à la concurrence similaire. Le personnel de l'UFCP sera recruté sur la base de contrats à durée indéterminée avec une période probatoire de six (personnel clé) ou trois mois (personnel d'appui). Un processus d'évaluation annuelle des performances est prévu et sera organisé en conformité avec le ROIH (Règlement d'ordre intérieur harmonisé). Le recrutement du coordinateur de l'UFCP de tout le personnel clé se fera après avis de non-objection du FIDA.

11. **Mise en œuvre.** Les actions à développer dans le cadre de la mise en œuvre du PNSADR-IM viendront compléter les interventions des autres projets financés par le FIDA autant d'un point de vue thématique que géographique. Alors que les autres projets du FIDA interviennent dans les zones

de moyenne et haute altitude enclavées et ciblent des exploitations de petite taille à ressources (terre et eau) limitées, le PNSADR-IM sera mis en œuvre dans les zones de basse altitude et dans les plaines où le potentiel de développement agricole est élevé du fait de la présence de sols fertiles, d'un accès au marché facilitant la commercialisation et l'approvisionnement en intrants et de ressources en eau. La complémentarité avec les interventions passées du FIDA sera privilégiée dans un souci de consolidation des investissements et d'intégrer les différentes interventions dans un seul programme, notamment, dans les provinces de l'Imbo et du Moso où le FIDA est déjà intervenu soit Bubanza, Bujumbura, Cibitoke, et Ruyigi (PAIVA-B, PRODEFI, PTRPC). La complémentarité est, également, recherchée au niveau des communes, notamment dans la zone d'intervention du PTRPC dans les provinces de Ruyigi et Bujumbura Rural.

12. Pour maximiser son impact, le programme: (i) développera un partenariat fort avec les GPC capitalisant sur les leçons apprises dans la commercialisation de ces produits (riz et lait); (ii) renforcera les initiatives en cours, prises par un certain nombre de groupements et valorisera les acquis des interventions du passé; (iii) mettra en place un mécanisme financier adapté aux contraintes rencontrées par les exploitants familiaux.

13. *Approche stratégique.* Le Programme s'appuiera sur les acquis obtenus par le PAIVA-B et le PRODEFI et veillera à assurer une synergie et une coordination étroite avec les autres projets similaires en cours et notamment le PRODEMA financé par la Banque Mondiale qui intervient dans les mêmes Provinces, le PAIOSA financé par la Coopération Technique Belge (CTB) qui intervient de manière importante sur la Province de Cibitoke.

14. Comme pour le PRODEFI, la démarche de développement de ces deux filières fonctionnera selon une approche visant à relier la production à la demande en appuyant les groupements de producteurs et de transformateurs à répondre de manière opérationnelle et efficace à la demande des consommateurs. La stratégie repose sur la professionnalisation de ces petits producteurs de riz exploitant les marais/plaines aménagés des deux régions de l'Imbo et du Moso.

15. Le respect des mécanismes de marché devra être préservé au maximum afin de pérenniser les résultats et impacts du programme. Le programme encouragera et jouera un rôle de facilitateur pour développer l'initiative privée, qui demeurera la clé de voûte du développement des filières. Cette initiative privée est portée certes par les groupements de producteurs (groupements pré-coopératifs rizicoles et laitières), puis par les Sociétés coopératives à créer avec les autres acteurs impliqués dans ces filières, industriels, transformateurs, transporteurs, commerçants, qui auront accès aux activités du programme essentiellement sous forme d'appui conseil et ceci, à un stade avancé de mise en œuvre du programme.

16. *Accès aux intrants et au capital d'exploitation.* L'adoption de paquets technologiques au niveau de la production permettra d'améliorer la productivité des exploitations et portera (i) pour ce qui est de la culture du riz sur la mise à disposition d'intrants à coûts partagés et incluant les semences améliorées, l'engrais et les produits de traitements, (ii) pour ce qui est de la production laitière le repeuplement avec des vaches performantes, la construction d'étables, la vaccination systématique, le contrôle parasitaire et divers intrants permettant la production intensive de plantes fourragères, l'apport de concentrés et l'insémination artificielle.

17. *Accès à l'équipement de transformation et aux infrastructures de stockage.* L'adoption de paquets technologiques au niveau de la transformation permettra d'apporter une valeur ajoutée au produit brut et portera (i) pour ce qui est du riz, sur la mise en place de hangars de stockage, de petites unités de décorticage performantes, de développement d'informations sur les marchés, de promotion de mini rizeries industrielles, (ii) pour ce qui est du lait, l'adoption de mesures d'hygiène, la mise en place de Centres de Collecte du Lait (CCL) et d'un réseau de distribution du lait par le biais de comptoirs de vente, la promotion de petites unités de pasteurisation, et de fabrication de fromages (mini laiteries).

18. *Approche ascendante confirmée.* Le nouveau programme devra donc étendre le ciblage social à d'autres groupes cibles qui participent au développement économique du pays et qui ne sont

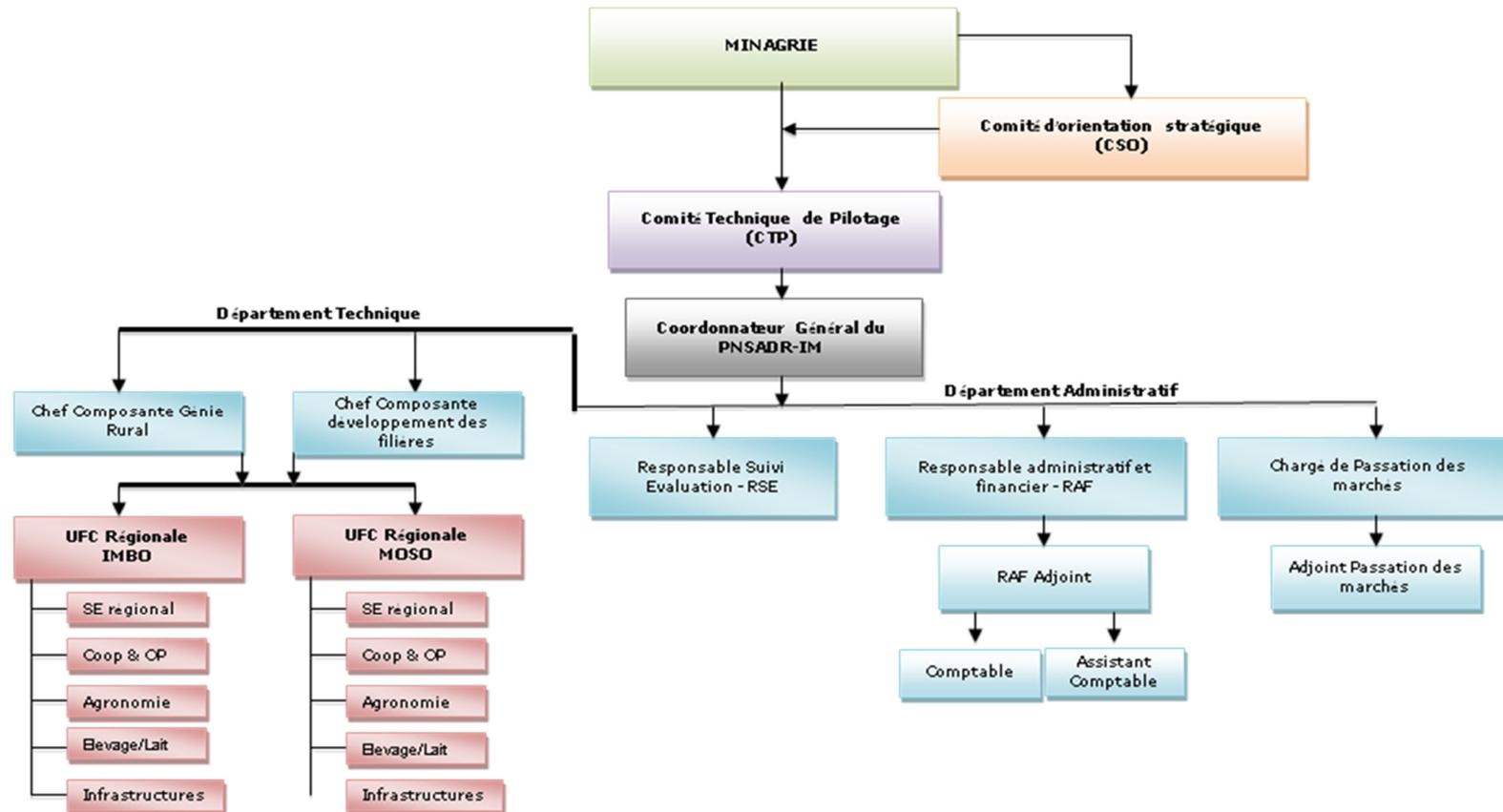
pas forcément des ruraux pauvres. Cette évolution devra toutefois être établie en tenant compte du principe de base que ces acteurs ne seront pas des bénéficiaires nets et directs des ressources du programme sauf - éventuellement et après justification - dans des domaines spécifiques tels que la formation, les appuis-conseil, l'information, la mise en réseau et ou les ateliers et rencontres.

19. **Partenariat pour la mise en œuvre.** Le PNSADR-IM travaillera en collaboration étroite avec les directions nationales, régionales, les Organisations professionnelles agricoles et rurales (OP), les ONG et les bureaux privés prestataires de service intervenant dans les zones cibles pour la mise en œuvre des différentes activités, les projets FIDA en cours et ceux des autres PTF, etc. Les prestataires seront sélectionnés et rémunérés selon les principes de la gestion et de la budgétisation axée sur les résultats.

20. **Suivi évaluation.** Le Programme mettra en place un système de suivi évaluation participatif et conforme aux directives du système de gestion des résultats d'impact (SYGRI) du FIDA. Le système permettra d'assurer la diffusion des informations sur l'exécution du projet à travers la génération des tableaux de bord, des rapports semestriels, des rapports annuels de suivi-évaluation et des rapports de suivi financier. Ces informations doivent être accessibles aux différents acteurs en tenant compte des profils définis pour la gestion de la sécurité.

21. Le suivi-évaluation sera basé sur: (i) un suivi interne permanent, basé sur les rapports de suivi des organisations paysannes et des opérateurs concernés; (ii) un suivi externe permanent basé sur des ateliers annuels d'auto-évaluation pour faire le point des réalisations du Programme, discuter les contraintes rencontrées et des solutions proposées, ainsi que la programmation des activités; (iii) des missions de supervision mandatées par le FIDA et par le MINAGRIE; (iv) des évaluations externes incluant des enquêtes de référence (au démarrage à mi-parcours et à la fin du Programme), et (v) une revue à mi-parcours, et un rapport d'achèvement.

Annexe 1: Organigramme du PNSADR-IM



Annexe 2: Termes de référence de l'équipe du PNSADR-IM

Coordinateur national UFCP

Le/a Coordinateu(rice) du Programme a pour mission de superviser et de coordonner la mise en œuvre des activités du Programme conformément aux dispositions des documents de base du Programme. Il devra ainsi veiller à la cohérence technique et stratégique des composantes du projet. Pour accomplir cette mission, le Coordinateur devra: (i) appréhender la raison d'être du Programme ainsi que ses contraintes et particularités; (ii) comprendre le cadre logique du Programme: le contexte sectoriel, les besoins prioritaires, les objectifs, les activités et les résultats, les moyens, les risques et faiblesses; (iii) comprendre la pertinence des objectifs par rapport aux réalités de l'environnement du Programme; (iv) vérifier l'adéquation des composantes et les activités du Projet pour atteindre les objectifs et; (v) veiller à la mise en place d'un processus de pérennisation des activités et des acquis par une approche participative.

Tâches générales. Sous l'autorité directe du Ministre de l'agriculture et de l'élevage et du CTP, le (la) Coordinateur(trice) est chargé(e) de la gestion du Programme. Il (elle) sera responsable de la gestion des ressources humaines et des fonds affectés au Programme par les différents bailleurs de fonds et sera redevable principal(e) de ces fonds auprès du Gouvernement du Burundi et des bailleurs de fonds.

En tant que gestionnaire général du Programme, il (elle) veillera au strict respect de l'Accord de Don et autres protocoles d'accords et conventions signés entre le Gouvernement du Burundi et les bailleurs de fonds ainsi que tout autre document officiel subséquent relatif à la gestion du Programme (aide-mémoires de missions, rapports aux autorités, rapports intermédiaires d'évaluation, revue à mi-parcours, rapports de supervision, etc.). Il (elle) rendra compte aux autorités mentionnées dans les Accords de don ou autres protocoles d'Accord et établira en temps voulu et dans les formats recommandés les rapports sur les progrès physiques et financiers du Programme.

Il (elle) entretiendra d'excellentes relations avec le Ministère de tutelle, les bailleurs de fonds et les autres partenaires impliqués dans la réalisation du Programme.

Tâches spécifiques

- Exécuter les tâches nécessaires au démarrage du programme: étude de la situation de référence, manuel d'exécution, manuel de gestion administrative et financière, manuel de Suivi-Evaluation, recrutement du personnel autre qu'essentiel, sélection des prestataires sur la base de la gestion et de la budgétisation axée sur les résultats,
- Animer et coordonner le travail d'une équipe composée de personnel technique et d'appui, de prestataires de services et de consultants nationaux et internationaux;
- Apporter l'appui nécessaire au CTP et assurer le secrétariat de leurs travaux. Tenir à jour les compte rendus des réunions du CSO et du CTP et faire en sorte que les rapports y afférents soient distribués à tous les intéressés;
- Préparer chaque année un Programme de travail et un budget annuel (PTBA) du Programme consolidé à partir des PTBA soumis par les responsables techniques du Programme et les coordonnateurs régionaux;
- Veiller à la préparation des demandes de remboursement de fonds (DRF) et à leur traitement diligent et; s'assurer que le compte désigné et le compte d'opération sont alimentés dans les temps requis pour assurer une trésorerie et une liquidité suffisante pour des ressources indispensables au bon fonctionnement du Programme;
- S'assurer que le personnel sous sa responsabilité met en œuvre son programme de travail y compris dans les Provinces conformément aux PTBA locaux et global;
- Superviser et contrôler le travail de la cellule de suivi et évaluation et s'assurer que les rapports sont préparés et soumis dans les temps requis;

- Assumer la responsabilité des marchés d'acquisition des biens, services et travaux sur appels d'offres nationaux et internationaux en conformité avec les procédures nationales du Code des marchés publics du Burundi et les directives du FIDA;
- Gérer les ressources du Programme conformément aux dispositions du manuel des procédures; et organiser un audit annuel du Programme;
- S'assurer de la mise en œuvre du plan annuel de formation du personnel, à annexer au PTBA
- Adresser régulièrement au Gouvernement, au FIDA et aux partenaires financiers les rapports prévus (rapports d'activités trimestriels, semestriels et annuels, etc.);
- Effectuer dans le cadre du suivi des activités du Programme des missions de coordination et de supervision;
- Entretenir les meilleures relations de collaboration et de courtoisie avec tous les bailleurs de fonds internationaux et tous les projets financés ou non par le FIDA.

Résultats attendus de la fonction

- Les objectifs et les activités du Programme sont réalisés dans les délais prescrits.
- Le processus de planification des activités et des budgets est réalisé en temps voulu dans une approche participative.
- Les rapports d'avancement physiques et financiers sont disponibles sur une base régulière et en conformité avec les règles nationales et avec l'accord de don.
- Les procédures de déboursement des fonds sont respectées et le pourcentage de déboursement des fonds est conforme au PTBA et au Rapport de Formulation du projet.
- Les ressources et dépenses du Programme sont exclusivement affectées à la réalisation des objectifs du Programme défini et de ses composantes.

Profil requis

- Etre de nationalité burundaise;
- Etre titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 5 ans en agronomie, sciences vétérinaires ou agroéconomie ou tout autre diplôme équivalent;
- Avoir la capacité de diriger une structure de développement rural;
- Avoir une bonne connaissance des politiques nationales de développement du monde rural;
- Etre de bonne moralité et en bonne condition physique;
- Etre apte à dynamiser et à galvaniser les équipes;
- Développer de grandes capacités organisationnelles, réactivité et pro activité;
- Développer des compétences managériales: sens de l'éthique, du leadership, du coaching;
- Etre axé sur les résultats;
- Etre capable de travailler sous astreintes de temps et sous pression.

Par ailleurs, le candidat ou la candidate devra avoir:

- Au moins 10 années d'expérience dont 5 au moins à un poste de responsabilité de coordination et/ou de supervision d'équipes pluridisciplinaires engagées dans la gestion et la mise en œuvre d'activités de projets de développement rural;
- Une bonne connaissance des procédures du FIDA ou de tout autre bailleur;
- Une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais serait un atout;
- Une connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels: Word/Excel/PowerPoint/Ms Project/Access,
- Une bonne connaissance des problématiques techniques/financières
- Une expérience de longue durée sur le terrain à l'intérieur du pays constituerait un plus

Durée du contrat

Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée indéterminée toutefois limitée à la durée effective du Programme et est soumis à une période probatoire de 6 mois et est assujéti à une évaluation annuelle des performances réalisées.

Lieu de Travail

Bujumbura (avec fréquents déplacements dans les zones du Programme).

Chef de composante Génie rural UFCP

Tâches et responsabilités Générales

Sous l'autorité et la supervision du Coordinateur du Programme, le Chef de composante Génie rural (aménagements et Irrigation) aura en charge l'organisation, la supervision et le suivi des études et travaux d'aménagement d'infrastructures, la réhabilitation/aménagement des marais, l'aménagement des bassins versants, la construction des magasins de stockage et la réhabilitation des pistes d'accès dans les deux régions de l'Imbo et du Moso. Il interagira de manière systématique avec les autres chefs de composantes (Responsable de Suivi-Evaluation, Responsable Administratif et Financier, Responsable de Passation de marché..) et supervisera les deux responsables régionaux en Infrastructures rurales.

Tâches et responsabilités spécifiques

- Participer à la préparation des ateliers de lancement, d'auto-évaluation et des ateliers nationaux et régionaux d'élaboration et d'approbation des PTBA,
- Elaborer les termes de référence pour les études techniques de réhabilitation et d'aménagement hydro agricoles, de traitements antiérosifs sur les bassins versants des marais retenus par le PNSADR-IM;
- Elaborer les termes de référence (TDR) pour la surveillance des travaux définis ci-dessus;
- Participer d'une manière effective et active aux diverses commissions d'analyse des offres et d'attribution et de réception des Marchés Publics (MP) suivant les instructions de la Personne Responsable des MP (le Coordonnateur du programme);
- Superviser la réalisation des études de faisabilité technique et d'exécution et évaluer et approuver les dossiers techniques pour les infrastructures prévues dans le cadre du PNSADR-IM en général;
- Assurer la supervision de l'ensemble (notamment du suivi et de la surveillance) de l'exécution des travaux de réhabilitation et d'aménagement des marais, des pistes rurales et de l'alimentation en eau potable;
- Assurer le suivi des conventions spécifiques signées avec les partenaires (Ministères et Privés) pour l'exécution des travaux de génie rural;
- Collaborer étroitement avec les prestataires de service, publics ou privés, impliqués par le PNSADR-IM dans la mise en œuvre de ces activités;
- Participer aux campagnes de sensibilisation, de mobilisation et d'encadrement des communautés bénéficiaires, pour qu'elles contribuent à la réalisation et à la pérennisation des infrastructures et aménagements hydroagricoles;
- Participer à l'organisation et à la formation de ces communautés bénéficiaires pour qu'elles s'organisent en Associations d'usagers et leurs Comités/bureaux et prennent en charge la gestion et l'entretien des infrastructures réalisées;
- Elaborer des outils d'aide à la gestion et entretien des infrastructures pour les Associations d'Usagers tels les manuels de gestion et d'entretien divers ou autres outils;
- Participer à la formation des techniciens impliqués dans l'encadrement des populations et/ou dans la mise en œuvre des activités;
- Préparer les plans de travail et budget annuel pour les activités considérées;
- Produire à temps et suivant le canevas adopté par le Projet les rapports périodiques d'avancement des activités et les rapports de mission;
- Réaliser toute autre activité qui pourrait lui être confiée par le Coordonnateur du Programme en rapport avec les infrastructures (préparation des appels d'offres, analyse des offres, attribution des marchés, suivi des travaux sur terrain, etc.).

Profil requis

- Au moins un diplôme de troisième cycle (ou équivalent) en génie rural, irrigation, ou discipline connexe;
- UN minimum de dix (10) années d'expérience professionnelle en conception, gestion et supervision de projets;

- Aptitude à travailler en équipe;
- Bonnes relations interpersonnelles, aptitude à la supervision, la communication et l'analyse;
- Orientation résultats et service client;
- Aptitude à appliquer des approches novatrices;
- Maîtrise des applications logicielles usuelles (Microsoft Office), la connaissance de logiciels d'hydraulique, de génie civil et;
- Une expérience dans la supervision des travaux serait un plus.

Durée du Contrat

Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée indéterminée limitée toutefois à la durée effective du programme et soumis à une période probatoire de 6 mois et assujetti à une évaluation annuelle sur la base des performances réalisées.

Lieu de travail

Bujumbura (avec des missions fréquentes dans les zones d'intervention du Programme).

Chef de composante Développement des filières UFCP

Le Chef de la composante travaillera sous l'autorité du Coordonnateur national du PNSADR-IM et coordonnera, en liaison avec son collègue des aménagements, les activités des deux UFC régionales de l'Imbo et du Moso. Il devra s'assurer que les activités de la Composante sont exécutées conformément au calendrier convenu dans chacun des PTBA annuels. Il interagira de manière systématique avec les autres chefs de composantes (Responsable de Suivi-Evaluation, Responsable Administratif et Financier, Responsable de Passation de marché..) et supervisera les deux responsables régionaux en Infrastructures rurales.

Tâches et responsabilités générales

Les missions et tâches qui sont confiées au Chef de la Composante «Développement des filières» consistent à: (i) faire la planification des activités du Projet, programmation budgétaire et des activités et ce suivant les PTBA de la Composante; (ii) organiser et assurer le suivi des activités des prestataires de services, des bénéficiaires du projet, PNSADR-IM; (iii) organiser des séances de renforcement des capacités des partenaires (administratifs, services techniques, les prestataires de services et surtout les bénéficiaires directs du projet à savoir les coopératives); (iv) veiller à la visibilité des activités réalisées par le PNSADR-IM sous la composante Développement des Filières par l'organisation des ateliers et émissions radio et télé.

Tâches et responsabilités spécifiques

Dans le cadre de la mise en place du cadre organisationnel et de financement des filières, il devra:

- Participer à la préparation des ateliers de lancement, d'auto-évaluation et des ateliers nationaux et régionaux d'élaboration et d'approbation des PTBA,
- Participer à l'identification des acteurs des filières primaires et secondaires;
- Veiller au renforcement des capacités des acteurs des filières dans la planification stratégique,
- Participer activement à la définition des activités à mener dans les campagnes d'information et de sensibilisation des partenaires du Programme;
- Participer à la définition du contenu des modules de renforcement des capacités des partenaires du Programme en rapport avec les activités liées à la valorisation et le renforcement des filières;
- S'impliquer dans l'organisation et la mise en œuvre des plateformes de coopération commerciales entre acteurs des filières, en vue d'assurer ensuite l'opérationnalisation des filières;
- Faciliter la mise en œuvre des formations sur le crédit warrantage relatif aux deux filières;
- Promouvoir l'installation de points (comptoirs de vente) pour une meilleure valorisation des produits riz et lait;
- Engager toutes actions d'appui permettant un meilleur accès à l'information sur les prix du marché pour chacun des deux produits;
- Appuyer la mise en place des plateformes de coopération, filière par filière, et suivre l'établissement des contrats de coopération entre les acteurs des filières;
- Suivre et veiller au bon fonctionnement et à la bonne gestion des centres de collecte du lait, des hangars de stockage et des aires de séchage, des coopératives bénéficiaires.

Dans le cadre des appuis de la filière lait:

- Coordonner les activités visant à procéder à l'identification des lieux d'implantation des centres de collecte de lait;
- Evaluer la maturité des coopératives afin d'envisager leur évolution;
- Appuyer la mobilisation des contributions des coopératives tant sur les infrastructures que sur les équipements dans le cadre de l'implication des bénéficiaires au financement des investissements;
- Suivre activement les activités de collecte du lait et de promotion des jeunes amenés à s'installer comme collecteurs des zones excentrées;
- Accompagner les Coopératives lors de leur implication au niveau du capital de structures privées/coopératives ou autres visant à la valorisation des produits;
- Veiller au renforcement des capacités des gestionnaires et des personnels techniques des coopératives ainsi que les collecteurs du lait à la sécurité sanitaire du lait;
- Fournir la mise en place et appui au fonctionnement des comptoirs de vente des produits laitiers

- Appuyer la mise en place d'une plateforme de coopération pour la transformation et la commercialisation du lait.

Dans le cadre des appuis de la filière riz:

- Suivre et participer à la détermination du contenu des formations en amélioration des connaissances sur les techniques de conservation –stockage-transformation;
- S'impliquer dans la mobilisation des quotes-parts des bénéficiaires pour les constructions des hangars de stockage du riz mais aussi pour l'acquisition des équipements de décortilage;
- S'impliquer dans la définition du contenu des activités de renforcement des capacités;
- Contribuer dans la structuration interprofessionnelle de la filière.

Résultats attendus

- Une bonne coordination des actions en direction de ces deux filières;
- Une sélection judicieuse et appropriée de tout appui conseil jugé nécessaire pour le bon déroulement des tâches (consultants nationaux et/ou internationaux);
- La promotion et l'accompagnement des coopératives agricoles rendues opérationnelles;
- Les membres des coopératives agricoles sont formés sur différents thèmes en rapport avec la valorisation et le renforcement des deux filières;
- Des modalités d'octroi des crédits, de financement et de gestion des fonds sont mises en place et sont adaptés aux activités menées dans chacune des deux filières;
- Des quotes-parts des bénéficiaires pour la construction des infrastructures et l'acquisition des équipements sont mobilisées et les infrastructures mises en place, équipées et opérationnelles;
- Des Groupes de caution solidaire constitués, financés et fonctionnels;
- Des contrats de commercialisation pour chaque produit valorisé sont élaborés et mis en œuvre.
- Les coopératives sont partenaires des Sociétés privées en charge de la valorisation des produits et reçoivent une juste part de la valeur ajoutée produite et;
- Un certain nombre de coopératives passent du niveau 1 au niveau 2.

Profil requis

Le candidat à ce poste devra:

- Avoir un niveau de formation d'Ingénieur Agronome, ou une Licence en économie rurale, éventuellement dans un domaine apparenté;
- Avoir ne expérience d'au moins 10 ans en matière d'appui/encadrement des Organisations de Producteurs;
- Avoir une bonne connaissance des 5 provinces d'intervention pour y avoir exercé divers postes de responsabilité;
- Etre familier avec les principes de gestion de différents bailleurs comme la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le FIDA, ou d'autres partenaires bilatéraux.
- Avoir occupé un poste de responsabilité dans la conduite d'un projet pour une période de plus de 5 ans.

Durée du contrat

Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée indéterminée limitée toutefois à la durée effective du programme et soumis à une période probatoire de 6 mois et assujetti à une évaluation annuelle sur la base des performances réalisées.

Lieu d'affectation

Bujumbura (missions régulières dans la zone du Programme constituée par les provinces de Cibitoke, Bubanza et Bujumbura pour l'Imbo et de Rutana et Ruyigi pour le Moso).

Responsable administratif et financier (RAF) et Adjoint RAF de l'UFCP

Tâches générales

Sous l'autorité et la supervision du Coordinateur national du Programme, le RAF aura en charge la gestion des services administratifs, des finances, de la comptabilité et de l'audit du Programme. Il devra interagir de manière systématique avec le Coordonnateur national et les responsables Infrastructures Rurales et Filières dans le but de faire un suivi technique et un suivi financier simultané de la mise en œuvre du programme.

Tâches spécifiques

a) Gestion des ressources humaines

- Etablir les contrats d'emploi pour le personnel du Programme en conformité avec la législation nationale pour soumission au Coordinateur du Programme;
- Etablir les contrats/conventions avec les prestataires de service sur la base de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats;
- Mettre à jour régulièrement du manuel des procédures d'exécution pour les règles et dispositions relatives au personnel et aux partenaires du Programme;
- S'assurer que le personnel est bien couvert en matière de maladie et accident en conformité avec l'accord de don et avec la législation nationale;
- Représenter le Programme et en cas de conflits sociaux lors de négociations amiables ou devant les juridictions compétentes et;
- Interagir avec les autres projets pour établir un échancier de gestion et de rémunération communs des différentes catégories de personnels au sein du programme pays.

b) Administration générale

- Superviser, contrôler et suivre les actifs du Programme et prendre toute mesure appropriée pour assurer leur bonne conservation.
- Organiser le secrétariat et la réception de l'UFC du Programme.
- Préparer et faciliter toutes les missions de supervision des donateurs et de leurs représentants et y participer.

c) Logistique

- Organiser tous les appuis pratiques, techniques et financiers des séminaires, ateliers, missions, voyages, missions internes et externes, voyages d'études et autres déplacements en groupe des partenaires du Programme sur demande du Coordinateur du Programme.
- Organiser un système efficace et efficient de distribution du carburant ou des consommables du Programme afin d'assurer l'utilisation correcte de ces consommables et l'établissement d'un système de calcul des coûts analytiques de ces consommables en relation avec le comptable de l'UFC.
- En étroite collaboration avec les autres membres de l'UFC, mettre en place un système de contrôle de l'utilisation des véhicules du Programme et de leur entretien et réparation réguliers et de leur assurance contre tous risques.

d) Finances

- Elaborer en temps voulu les états financiers suivant les formats recommandés par l'accord de don et les accords subsidiaires et en conformité avec la législation nationale;
- Autoriser les paiements des factures des fournisseurs;
- Autoriser les paiements par chèques, petite caisse ou tout autre moyen légal;
- Gérer des comptes bancaires du Programme: Suivi journalier, hebdomadaire et mensuel de tous les comptes bancaires du Programme et leur réapprovisionnement suffisant et en temps voulu afin d'éviter toute interruption des activités du projet;
- Préparer des demandes de retrait de fonds des comptes du Programme suivant les directives et les méthodes dûment définies et approuvées par les donateurs de fonds;

- Suivre régulièrement les dépenses du Programme par catégorie de don du FIDA et autres donateurs de fonds;
- Participer activement dans l'élaboration du Plan de Travail et de Budget Annuels et consolider les PTBA régionaux;
- Elaborer des rapports financiers pour les autorités suivant les formats recommandés y compris l'élaboration d'indicateurs de performance financière et des progrès financiers;
- Interagir avec les responsables de composantes pour rapprocher de manière périodique les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.

e) Comptabilité

- Assurer la supervision de la cellule comptable du Programme pour la production en temps voulu des situations comptables mensuelles, trimestrielles et annuelles avec l'aide des logiciels TOMPRO/TOMARCHE;
- Présenter des comptes conformes aux standards nationaux et internationaux généralement acceptés et détaillant les dépenses par nature, origine, destination, budget et localisation;
- Suivre strictement et régulièrement des justifications des dépenses du Programme, des prestataires de services ou autres partenaires du Programme;
- Travailler en étroite collaboration avec le Responsable du Suivi et Evaluation pour le fonctionnement d'un système de Suivi et d'Evaluation en lien direct avec le système comptable; activation et fonctionnement du logiciel TOMPRO, TOMARCHE ou similaire;
- Assister les comptables des prestataires de services.

f) Audit

- Préparer et faciliter les missions d'audit telles que requises par l'accord de don et par la législation nationale et assurer le suivi des recommandations de ces audits;

e) Contrôle interne

- Etre l'interface entre l'équipe du projet et le contrôleur interne et lui faciliter l'accès aux différents rapports, documents et pièces administratives et comptables.

Résultats attendus de la fonction

- Les ressources humaines et physiques du Programme sont gérées conformément aux règles en vigueur;
- Les Fonds du Programme sont toujours disponibles et utilisés pour des dépenses éligibles, gérés suivant les règles des bailleurs et conformément à la législation nationale;
- Les états financiers et les rapports d'audit sont élaborés en temps voulu et reflètent la situation réelle des ressources et des emplois des fonds du Programme avec des indicateurs de performance;
- Tout le personnel du Programme et le personnel d'assistance technique sont évalués et payés dans les temps impartis dans les contrats;
- Les fournisseurs et les prestataires de services et de travaux sont évalués et payés dans les temps impartis dans les contrats;
- L'acquisition de biens, services et travaux est organisée dans les temps et de manière efficiente et en conformité avec les règles nationales et celles des donateurs;
- Des systèmes effectifs sont mis en place pour le calcul des coûts et la protection des actifs et en particulier la production d'informations statistiques comptables pour le système de Suivi et Evaluation;
- La supervision éventuelle est assurée pour d'autres accords subsidiaires de financement dûment signés avec les autres Co financiers (institutions financières ou bailleurs de fonds).
- Les relations excellentes sont établies avec tous les partenaires du Programme à tous les niveaux (international, national, provincial, communal).

Profil requis

- Etre de nationalité burundaise;

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 5 en gestion financière et comptable ou en expertise comptable ou tout autre diplôme équivalent;
- Avoir la capacité de diriger une unité comptable;
- Etre capable de: (i) organiser et planifier; (ii) coordonner/superviser/contrôler; (iii) communiquer et travailler en équipe;
- Avoir une bonne connaissance des règles de la comptabilité nationale;
- Etre de bonne moralité et en bonne condition physique;
- Etre capable de travailler sous astreintes.

Par ailleurs, le candidat ou la candidate devra avoir:

- Au moins 10 années d'expérience dont 3 au moins à un poste de responsabilité au niveau RAF, DAF, CAF;
- Une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire du FIDA ou de tout autre bailleur notamment celles relatives à la mobilisation des ressources, à la contractualisation, à la gestion financière et comptable, aux audits etc.;
- Une connaissance de la gestion des procédures contractuelles et de la législation en vigueur;
- Une connaissance des finances publiques notamment des procédures de mobilisation des fonds de contrepartie;
- Une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais serait un atout;
- Une connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels: Word/Excel/PowerPoint/Ms Project/Access;
- Une connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/programmes de développement serait un atout déterminant (TOMPRO, SUCCESS, SARII, LGP, etc.).

Conditions spécifiques à l'Adjoint au RAF

BAC + 5 avec un minimum de 5 ans d'expérience.

Durée du Contrat

Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée indéterminée limitée toutefois à la durée effective du programme et soumis à une période probatoire de 6 mois et assujetti à une évaluation annuelle sur la base des performances réalisées.

Lieu d'affectation

Bujumbura (missions régulières dans la zone du Programme).

Comptable de l'UFCP

Tâches générales

Sous l'autorité du Coordinateur national et sous la supervision et le contrôle du RAF, le Comptable assure la tenue de la comptabilité du Programme dans les conditions et les délais requis pour assurer une bonne visibilité de la gestion comptable et financière et ce, conformément aux principes comptables généralement admis tels qu'ils sont rappelés dans le Manuel de procédures. Le Comptable inscrit son action dans le respect des principes comptables en vigueur au Burundi.

Tâches spécifiques

Elles consisteront à:

- Tenir les livres de banque (comptes spéciaux, compte de contrepartie et comptes d'opérations);
- Superviser et contrôler la caisse;
- Participer à la codification comptabilité générale, analytique, budgétaire, géographique des données comptables;
- Tenir à jour les états de rapprochement des comptes bancaires;
- Enregistrer les opérations comptables dans le système comptable du Programme
- Participer à la réalisation des inventaires annuels;
- Rapprocher les données des inventaires avec les fiches de détention;
- Préparer et transmettre toutes les pièces justificatives des dépenses pour vérification et autorisation;
- Préparer les paiements de fournisseurs de biens et de services;
- Participer à la préparation des demandes de remboursement de fonds (DRF);
- Assurer le paiement des salaires et les charges connexes;
- Participer dans l'élaboration du PTBA;
- Faire un suivi budgétaire mensuel par rapport au PTBA approuvé;
- Participer à la préparation des documents au cours de la mission de supervision;
- Participer activement à la préparation et à la réalisation des missions annuelles d'audit;
- Elaborer des rapports financiers et budgétaires périodiques;
- S'assurer de la bonne tenue comptable chez les partenaires du Programme et du respect des règles comptables et financières du programme; et
- Exécuter toute autre tâche lui confiée par le Responsable Administratif et Financier et le Coordonnateur dans le cadre de ses compétences.

Profil requis

De façon générale, le/a candidat(e) devra:

- Etre de nationalité burundaise;
- Etre titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 4 en gestion financière, ou comptable ou tout autre diplôme équivalent;
- Etre capable d'organiser et planifier; de communiquer et apte à travailler en équipe;
- Avoir une bonne connaissance des règles de la comptabilité nationale;
- Etre de bonne moralité et en bonne condition physique et;
- Etre capable de travailler sous astreintes.

Par ailleurs, le candidat ou la candidate devra avoir:

- Au moins 3 années d'expérience minimum dont 2 au moins à un poste de Comptable dans une structure de développement.
- Une bonne connaissance des procédures du FIDA ou de tout autre bailleur notamment la mobilisation des ressources, la passation des marchés/contractualisation, la gestion financière et comptable et l'audit des comptes.
- Une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais est un atout.

- Une connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels: Word/Excel/PowerPoint/Ms Project/Access.
- Une connaissance des logiciels de gestion financière et comptable des projets/programmes de développement serait un atout déterminant (TOMPRO, SUCCESS, SARII, LGP, etc.).

Durée du Contrat

Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée indéterminée limitée toutefois à la durée effective du programme et soumis à une période probatoire de 6 mois et assujetti à une évaluation annuelle sur la base des performances réalisées.

Lieu de travail

Bujumbura (avec des missions fréquentes dans les zones d'intervention du Programme).

Assistant(e) administratif(ve) UFCP

Tâches générales

Sous l'autorité du Coordinateur national, la supervision du RAF et le contrôle du Comptable, l'Assistante (e) administratif (ve) inscrit son action dans le respect des dispositions des règles du Manuel de procédures administratives, financières et comptables du PNSADR-IM.

Tâches spécifiques

- Réceptionner et expédier le courrier sur base des registres d'entrée et d'expédition;
- Accueillir les visiteurs du Programme et les orienter dans les différents services;
- Répondre aux appels téléphoniques;
- Effectuer les saisies et impressions des documents et correspondances du Programme sur ordinateur;
- Effectuer la multiplication des documents;
- Initier et appliquer un mode de classement et d'archivage des documents et des lettres du Programme;
- Tenir les registres du personnel;
- Classer les dossiers du personnel;
- Mettre en place les outils de gestion du secrétariat d'une manière physique et informatique;
- Tenir le registre des sorties, des absences et des congés du personnel;
- Veiller à la propreté et à la sécurité des bureaux et des biens du Programme;
- Elaborer les rapports périodiques nécessaires et;
- Exécuter toute autre tâche requise par le Coordonnateur du Programme dans le domaine de ses compétences.

Profil requis

- Etre de nationalité burundaise;
- Etre titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 2 en gestion administrative ou tout autre diplôme équivalent;
- Etre capable d'organiser et à planifier, à communiquer et à travailler en équipe;
- Etre de bonne moralité et en bonne condition physique et;
- Etre capable de travailler sous astreintes.

Par ailleurs, le/la candidat (e) devra avoir:

- Au moins 3 années d'expérience minimum dans une structure de développement;
- Une bonne connaissance des procédures du FIDA ou de tout autre bailleur notamment la gestion des projets et la gestion administrative;
- Une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais est un atout;
- Une connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels : Word/Excel/PowerPoint/Ms Project/Access.

Durée du Contrat

Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée indéterminée limitée toutefois à la durée effective du programme et soumis à une période probatoire de 6 mois et assujetti à une évaluation annuelle sur la base des performances réalisées.

Lieu de travail

Bujumbura (avec des missions fréquentes dans les zones d'intervention du Programme).

Responsable suivi-évaluation (RSE) UFCP

Tâches générales

Sous l'autorité du Coordinateur national du PNSADR-IM, le RSE est chargé d'orienter la stratégie générale de S&E et de la mise en œuvre des activités correspondantes au sein du Programme et au travers des partenaires, et aussi de fournir en temps voulu aux acteurs concernés des informations pertinentes.

Les tâches essentielles du RSE consistent à mettre en place le S&E et à veiller à son bon fonctionnement en collaboration avec les principales parties prenantes à la mise en œuvre du Programme. Le RSE travaillera et interagira de manière systématique avec les responsables de composantes et le RAF au niveau national et centralisera les informations techniques et financières. Il supervisera les responsables de SE au niveau des coordinations régionales.

Tâches spécifiques

Le responsable du Suivi-évaluation aura en charge les tâches spécifiques suivantes:

- Participer à la mise en place et à l'exploitation d'un système opérationnel de suivi et d'évaluation des activités du Programme avec des indicateurs pertinents de suivi technique, comptable et financier;
- Participer à l'élaboration d'un système opérationnel d'information et de communication;
- Participer à une évaluation socio-économique aux différentes phases d'évaluation du Programme;
- Organiser des sessions de suivi participatives des bénéficiaires du Programme;
- Participer au suivi de l'exécution des conventions conclues entre le Programme et les opérateurs de terrain (ONG, privés, structures publiques, etc.);
- Participer à la préparation des dossiers des études à réaliser par le Programme;
- Faire des descentes régulières sur terrain pour le suivi des activités;
- Faire le suivi de la situation socio-économique et des productions animales et agricoles dans les provinces couvertes par le Projet;
- Animer les séances d'évaluation et planifications périodiques;
- Participer à l'élaboration des rapports périodiques et circonstanciels sur les activités du Projet (mensuel, trimestriel, semestriel, annuel);
- Participer à la préparation des missions de suivi et d'évaluation des bailleurs de fonds et du Gouvernement;
- Contribuer à l'élaboration du Plan de Travail et Budget Annuels (PTBA);
- Constituer une base de données des connaissances, des leçons et des pratiques acquises au fur et à mesure de l'avancement du Programme et organiser leur distribution au sein du Programme et auprès du personnel et ses partenaires;
- Etablir un inventaire des acteurs du Programme, les réseaux, les événements, les conférences, les visites, etc. et de toutes interventions survenues dans l'exécution du Programme et;
- Exécuter toute autre tâche lui confiée par le Coordonnateur du Programme.

Profil requis

- Diplôme supérieur (Bac+4) en gestion de projet, en développement rural, statistiques, sciences sociales ; systèmes d'information, agroéconomie ou tout autre diplôme jugé équivalent;
- Au moins 5 ans d'expérience reconnue en matière d'approche du cadre logique et autres approches de planification stratégique, de planification et de mise en place et au fonctionnement du S&E, d'analyse de l'information et rédaction des rapports;
- Une solide connaissance du développement rural et engagement vis-à-vis de la promotion des processus de renforcement des organisations locales et des capacités locales d'auto gestion;
- Une bonne connaissance de l'outil informatique notamment les logiciels de gestion des bases de données, de traitement des données et les NTIC. La connaissance des logiciels de gestion de projet serait un avantage supplémentaire;
- La connaissance des projets FIDA et du SYGRI constituera un atout: et
- Bonne connaissance écrite, parlée et lue du français.

Durée du Contrat

Sur la base du ROIH, le contrat est d'une durée indéterminée limitée toutefois à la durée effective du programme, soumis à une période probatoire de 6 mois et assujetti à une évaluation annuelle sur la base des performances réalisées.

Lieu de travail

Bujumbura (avec des missions fréquentes dans les zones d'intervention du Programme).

Chargé(e) de la passation des marchés et son Adjoint - UFCP

Tâches et responsabilités générales

Sous l'autorité du Coordonnateur du national du Programme, le chargé de la passation des marchés sera responsable de la gestion des marchés entrant dans le cadre de la mise en œuvre du PNSADR-IM. Il travaillera selon les instructions contenues dans l'Accord de financement du FIDA et des conditions générales de financement du FIDA y relatives ainsi que des dispositions spécifiques indiquées dans la Lettre au Bénéficiaire et notamment dans le strict respect de la législation nationale en la matière et suivant les directives applicables du FIDA. Il assistera le Coordinateur dans le travail de préparation des dossiers d'appel d'offres, des procédures de passation des marchés ainsi que du suivi de l'exécution des marchés conclus dans le cadre du Programme PNSADR-IM.

Tâches et responsabilités spécifiques

Il (elle) aura notamment à accomplir les tâches suivantes:

- l'élaboration et la mise à jour constante du plan de passation des marchés (suivant le format recommande du FIDA) en mettant en exergue les différences temporelles d'exécution entre ce qui est planifié et ce qui est réalisé d'une manière effective;
- l'élaboration des dossiers d'appel d'offres en collaboration avec les Responsables de composantes techniques;
- la préparation des dossiers des demandes de non objection (en rapport avec les marchés) à envoyer à la Direction nationale de contrôle des marchés publics (DNCMP) et au FIDA;
- la participation à tout le processus de passation des marchés depuis l'ouverture des offres jusqu'à la signature des contrats;
- assistance et éventuellement présence effective et régulière aux différentes sous-commissions et commissions de la cellule de gestion des Marchés Publics (MP);
- l'assistance au Coordinateur pour la désignation des membres des commissions de la Commission Générale des Marchés Publics (CGMP);
- la préparation des contrats et, le cas échéant, la participation aux négociations;
- le suivi des dossiers en rapport avec l'attribution des marchés dans les différents ministères et services et au FIDA;
- le suivi de l'exécution des marchés;
- la préparation des dossiers de demandes d'exonération des impôts et douanes et le suivi de ces dossiers dans les services compétents;
- l'archivage des dossiers de marchés;
- la tenue à jour du registre des contrats et des fiches de suivi des marchés;
- la participation à la réception des biens et équipements pour le compte du Projet et de ses partenaires et l'établissement des procès-verbaux de réception;
- la conception et la mise en œuvre d'une politique de gestion des approvisionnements et des stocks;
- l'établissement des bons de commande;
- la tenue du registre des bons de commande;
- la tenue des tableaux de bord sur les fournisseurs potentiels et les prix actualisés des fournitures, équipements et services divers;
- la recherche des factures pro- forma de fournitures, équipements et services à commander et établissement des bons de commande après décision par les organes habilités;
- l'établissement et mise à jour d'une banque de données de base de spécifications techniques des biens à acquérir et une base de données de fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs de travaux potentiels et;
- la tenue d'une situation actualisée des engagements du projet (éventuellement à l'aide du logiciel TOMARCHE) et la réalisation d'autres activités en rapport avec sa fonction et dans le domaine de ses compétences.

Profil requis

- Etre de nationalité burundaise;

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 4 (BAC + 3 pour l'Adjoint) en gestion financière, ou comptable ou tout autre diplôme équivalent;
- Etre capable d'organiser et planifier; de communiquer et apte à travailler en équipe;
- Avoir une bonne connaissance des règles générales en matière de passation des marchés;
- Etre de bonne moralité et en bonne condition physique et;
- Etre capable de travailler sous astreintes.

Par ailleurs, le candidat ou la candidate devra avoir:

- Au moins 5 années d'expérience (3 années pour l'Adjoint) minimum dont 2 au moins à un poste de responsable en passation des marchés dans une structure de développement;
- Une bonne connaissance des procédures du FIDA ou de tout autre bailleur notamment en matière de mobilisation des ressources, de passation des marchés/contractualisation, de la gestion financière et;
- Une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais est un atout.

Durée du Contrat

Sur la base du ROIH, le contrat est d'une durée indéterminée limitée toutefois à la durée effective du programme, soumis à une période probatoire de 6 mois et assujetti à une évaluation annuelle sur la base des performances réalisées.

Lieu de travail

Bujumbura (avec des missions fréquentes dans les zones d'intervention du Programme).

Agronome au sein de l'Unité de facilitation et de coordination régionale (UFCR)

Tâches et responsabilités

Sous la supervision générale du coordonnateur régional de l'Imbo (ou du Moso), l'agronome de l'UFCR veillera à s'assurer de la mise en œuvre et du suivi des activités prévues en matière d'intensification et de diversification agricole et ceci, en collaboration avec l'expert en Génie Rural.

Tâches et responsabilités spécifiques

L'agronome devra contribuer à:

- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du Programme de Travail et Budget Annuels (PTBA) pour les activités réalisées dans la région;
- le suivi de la mise en œuvre des conventions et contrats conclus avec les prestataires de services en rapport avec les activités dont il assure la supervision au niveau de la région;
- le suivi-évaluation des réalisations ainsi que des résultats et impacts relatifs à l'intensification et à la diversification agricoles;
- le suivi de l'état de la sécurité alimentaire et des productions agricoles dans les provinces d'intervention dans la région;
- l'animation des ateliers semestriels ou annuels d'auto-évaluation et/ou de planification participative;
- l'élaboration des rapports périodiques sur l'état d'avancement des activités de son ressort;
- la préparation des missions de supervision, de revue à mi-parcours et d'achèvement du Programme;
- superviser la mise en œuvre des activités d'approvisionnement en intrants, d'appui à la filière semencière et de mise en place du dispositif Champ Ecole Paysan et;
- la réalisation de toute autre tâche lui étant confiée par le Coordonnateur de l'unité régionale en rapport avec les activités du PNSADR-IM.

Profil requis

- Etre de nationalité burundaise;
- être détenteur d'un diplôme minimum de deuxième cycle d'Université: A1 ou A0105 en Agronomie et en zootechnie;
- posséder une expérience pratique d'au moins 7 ans dont au moins 5 ans dans la mise en valeur des marais et périmètres irrigués et la protection des bassins versants en vue de l'intensification et de la diversification agricoles et avoir travaillé dans des projets financés par des Bailleurs de fonds internationaux, dans les Agences du système des Nations Unies ou sociétés /ONG d'encadrement rural et de renforcement des capacités des producteurs;
- avoir travaillé dans des filières agricoles en général et vivrières en particulier constituerait un avantage;
- jouir de très bonnes aptitudes de communication et d'écoute;
- avoir une bonne capacité de rédaction;
- avoir la maîtrise de la langue française et du Kirundi, la connaissance de l'anglais constituerait un avantage;
- avoir de bonnes aptitudes physiques et être disposé à effectuer de fréquents déplacements sur le terrain pour le suivi des activités dans la zone d'action du Programme;
- maîtriser les logiciels de bureau (Word, Excel, Power point);

¹⁰⁵ Le niveau A1 correspond à 4 ans d'études universitaires souvent à l'Institut des Sciences agronomiques (ISA) de Gitega avec le titre d'Ingénieur Industriel. Le niveau A0 correspond à 5 ans d'études universitaires en Agronomie avec le titre d'Ingénieur Agronome.

- avoir une connaissance et une expérience d'utilisation du logiciel ACCESS constituerait un avantage.

Durée du Contrat

Sur la base du ROIH, le contrat est d'une durée indéterminée limitée toutefois à la durée effective du programme, soumis à une période probatoire de 6 mois et assujetti à une évaluation annuelle sur la base des performances réalisées.

Lieu de travail

Imbo ou Moso.

Responsable régional en infrastructures rurales – UFCR

Tâches et responsabilités générales

Sous l'autorité et la supervision du Coordinateur de l'UFCR et du Responsable national des Infrastructures Rurales, le Responsable en infrastructures rurales au niveau régional aura en charge l'organisation, la supervision et le suivi des études et travaux d'aménagement d'infrastructures, la réhabilitation/aménagement des marais, l'aménagement des bassins versants, la construction des magasins de stockage et la réhabilitation des pistes d'accès.

Tâches et responsabilités spécifiques

Ses tâches spécifiques consisteront à:

- Participer à l'organisation des ateliers national et régionaux de lancement du programme;
- Contribuer à élaborer les termes de référence pour les études techniques de réhabilitation et d'aménagement hydro agricoles, de traitements antiérosifs sur les bassins versants des marais retenus par le PNSADR-IM en collaboration avec les services du Génie Rural de la DPAE;
- Contribuer à élaborer les termes de référence (TDR) pour la surveillance des travaux définis ci-dessus en collaboration avec les services du Génie Rural de la DPAE;
- Participer d'une manière effective et active aux diverses commissions d'analyse des offres et d'attribution et de réception des MP au niveau régional suivant les instructions de la Personne Responsable des MP et du Coordonnateur Régional;
- Suivre la réalisation des études de faisabilité technique et d'exécution sur le terrain et évaluer et approuver les dossiers techniques pour les infrastructures prévues dans le cadre du PNSADR-IM en général;
- Suivre la supervision de l'ensemble (notamment du suivi et de la surveillance) de l'exécution des travaux de réhabilitation et d'aménagement des marais, des pistes rurales et de l'alimentation en eau potable en collaboration avec les services du Génie Rural de la DPAE;
- Assurer le suivi des conventions spécifiques signées avec les partenaires (Ministères et Privés) pour l'exécution des travaux de génie rural;
- Collaborer étroitement avec les prestataires de service, publics ou privés, impliqués par le PNSADR-IM dans la mise en œuvre de ces activités;
- Participer aux campagnes de sensibilisation, de mobilisation et d'encadrement des communautés bénéficiaires, pour qu'elles contribuent à la réalisation et à la pérennisation des infrastructures et aménagements hydroagricoles;
- Participer à l'organisation et à la formation de ces communautés bénéficiaires pour qu'elles s'organisent en Associations d'usagers et leurs Comités/bureaux et prennent en charge la gestion et l'entretien des infrastructures réalisées;
- Contribuer à l'élaboration des outils d'aide à la gestion et entretien des infrastructures pour les Associations d'Usagers tels les manuels de gestion et d'entretien divers ou autres outils;
- Proposer un mécanisme réaliste de financement de l'entretien des infrastructures sur la base des pratiques déjà existantes;
- Participer à la formation des techniciens impliqués dans l'encadrement des populations et/ou dans la mise en œuvre des activités;
- Préparer les plans de travail et budget annuel pour les activités considérées et participer à l'élaboration et à la validation des PTBA au niveau régional;
- produire à temps et suivant le canevas adopté par le Projet les rapports périodiques d'avancement des activités et les rapports de mission;
- réaliser toute autre activité qui pourrait lui être confiée par le Responsable National des Infrastructures Rurales en rapport avec les infrastructures (préparation des appels d'offres, analyse des offres, attribution des marchés, suivi des travaux sur terrain, etc.).

Profil requis

- Diplôme de troisième cycle (ou équivalent) en génie rural, irrigation, ou discipline connexe;
- Un minimum de cinq (5) années d'expérience professionnelle en conception, gestion et supervision de projets;
- Aptitude à travailler en équipe; bonnes relations interpersonnelles, aptitude à la supervision, la communication et l'analyse; aptitude à appliquer des approches novatrices;

- Orientation résultats et service client et;
- Maîtrise des applications logicielles usuelles (Microsoft Office), la connaissance de logiciels d'hydraulique, de génie civil.

Durée du Contrat

Sur la base du ROIH, le contrat est d'une durée indéterminée limitée toutefois à la durée effective du programme et soumis à une période probatoire de 6 mois et assujetti à une évaluation annuelle sur la base des performances réalisées.

Lieu de travail

Imbo ou Moso.

Responsable élevage/filière lait UFCR

Tâches et responsabilités

Sous l'autorité et la supervision du Coordinateur régional et du responsable Filières national, le Responsable élevage/filière lait s'acquittera des tâches suivantes:

- Participer à l'organisation des ateliers national et régionaux de lancement du programme;
- Instruire et suivre l'exécution technique des activités d'augmentation des effectifs d'animaux améliorés produits par voie d'insémination artificielle;
- Initier et veiller à l'exécution des activités d'amélioration de la santé animale;
- Mettre en œuvre les activités de multiplication des semences et boutures fourragères, le Responsable élevage travaillera en étroite collaboration avec l'Institut des sciences agronomique du Burundi (ISABU);
- Opérationnaliser la chaîne de solidarité communautaire bovine (CSCB) et porcine (CSCP) et;
- Veiller à l'extension du système d'enregistrement IBIS.

Résultats attendus

- Une bonne coordination régionale des activités d'élevage prévues par le Programme;
- Une meilleure collaboration avec le CNIA et les DPAE pour une bonne organisation des campagnes d'insémination artificielle;
- Un bon suivi des animaux inséminés, des veaux produits par insémination artificielle pour une augmentation tangible des effectifs d'animaux améliorés au Burundi;
- Un meilleur rapportage permettant de suivre l'évolution des effectifs des animaux améliorés produits localement;
- Un suivi vétérinaire efficace rendu possible par la mise en place et le fonctionnement d'un réseau des ACSA dans la zone du Programme;
- Un ciblage transparent, impartial et correct des bénéficiaires des animaux précédé par une catégorisation publiques des ménages;
- Les bénéficiaires d'animaux ont reçus des formations nécessaires et ont été encadrés pour l'installation des cultures fourragères et la construction des étables et/porcheries;
- Une production durable du matériel végétal pour l'installation des cultures fourragères et *l'embocagement* des exploitations bénéficiaires d'animaux;
- Une distribution des animaux sains à haut potentiel génétique (lait pour les bovins et viande pour les porcs);
- Une bonne progression et un bon fonctionnement de la Chaîne de Solidarité Communautaire;
- Un monitoring régulier et adéquat permettant de mettre à jour de façon régulière (mensuellement par exemple) les effectifs d'animaux améliorés disponibles dans la zone du programme, la progression des activités d'IA et de la CSCB.

Profil requis

Le Responsable Filières/élevage devra:

- avoir au minimum un diplôme universitaire en Zootechnie, Sciences Vétérinaires et/ou en Productions Animales;
- avoir une expérience solide d'au minimum 10 ans dans le domaine de l'élevage;
- être familier avec les principes de gestion de différents bailleurs comme la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le FIDA, ou d'autres partenaires bilatéraux;
- avoir une expérience solide en matière de repeuplement en général et de suivi de la Chaîne de solidarité des animaux en particulier.

Durée du Contrat

Sur la base du ROIH, le contrat est d'une durée indéterminée limitée toutefois à la durée effective du programme, soumis à une période probatoire de 6 mois et assujetti à une évaluation annuelle sur la base des performances réalisées.

Lieu de travail Imbo ou Moso.

Responsable Organisations paysannes/Coopératives - UFCR

Tâches et responsabilités générales

Le responsable OP/Groupements pré coopératives aura pour mission d'initier, de suivre et de superviser l'ensemble des activités relatives au renforcement des capacités organisationnelles et économiques des Groupements pré coopératives de sa zone d'intervention. Il s'agira de:

- Rédiger les PTBA annuels concernant l'appui aux Groupements pré coopératifs;
- Contribuer à gérer les processus de contractualisation avec le(s) prestataire(s) sélectionné(s) par appel d'offre et suivre la mise en œuvre de ces contrats et ceci, sous la responsabilité du Responsable Filières au niveau national;
- Participer aux différents comités de sélection, concertation et de dépouillement des offres relatives à l'appui aux OP/Groupements pré coopératives;
- Effectuer, en lien avec le responsable Suivi Evaluation de la Coordination Régionale, le suivi évaluation des performances des activités d'appui aux OP/Groupements pré coopératives;
- Assurer le dialogue avec les partenaires institutionnels et techniques du Programme;
- Collaborer avec les responsables de la vulgarisation et appui aux OP au niveau des DPAE (Direction provinciale de l'agriculture et de l'élevage) pour partager et échanger sur les outils, les informations, la méthodologie, les stratégies ou sur autres sujets relatifs à l'appui aux groupements pré coopératives et OP;
- Développer des liens de collaboration avec les autres acteurs des filières ciblées et avec les autres projets/programmes ayant des activités similaires pour l'harmonisation des approches, le partage des informations ainsi que pour la complémentarité ou pour le développement des synergies.

Tâches spécifiques

Les différentes tâches et responsabilités du responsable GPC/OP seront:

- Participer aux ateliers de lancement, d'auto-évaluation du programme et de préparation et validation des PTBA au niveau régional;
- Elaborer les termes de référence pour le diagnostic et coordonner les processus de ciblage des OP de base ou des Groupements pré coopératifs impliqués dans les filières riz et lait avec qui le programme va travailler;
- Définir et mettre en œuvre la stratégie de sensibilisation/information des populations dans la zone d'intervention du programme sur les appuis aux agriculteurs, aux éleveurs et aux Groupements pré coopératives de différents niveaux impliqués dans les filières riz et lait;
- Accompagner les prestataires de service dans l'appui à apporter aux producteurs au niveau de marais/plaine à aménager et aux éleveurs qui seront bénéficiaires de bovins pour se structurer en AUM, GPC et dans l'appui à apporter aux groupements de producteurs/éleveurs déjà constitués dans les sites ciblés par le programme;
- Conduire des évaluations annuelles des prestations offertes par des structures en charge de l'appui aux Groupements pré coopératives;
- Participer aux réunions des tables de concertation des acteurs impliqués dans les filières ciblées ou à toutes autres réunions relatives aux OP;
- Participer aux missions de terrain pour la supervision des activités des prestataires;
- Collaborer et communiquer régulièrement avec les DPAE (Direction provinciale de l'agriculture et de l'élevage) et en particulier avec le service de la vulgarisation et appui aux OP sur l'état d'avancement des activités du programme;
- En lien étroit avec le responsable Suivi Evaluation de la Coordination régionale, de l'OP ou le Prestataire de service et ses représentations locales, définir une grille de suivi-évaluation des activités relatives aux appuis à apporter aux AUM, GPC et autres organisations;
- En collaboration avec l'OP ou le Prestataire de service et le service de vulgarisation et appui aux OP au niveau des DPAE, organiser la capitalisation et le partage des résultats avec tous les acteurs concernés.

Profil requis

- Niveau universitaire (Licence minimum) en économie rurale ou domaines connexes, avec minimum 4 ans d'expériences professionnelles;
- Maîtrise du contexte burundais de développement des organisations paysannes en général et des groupements pré coopératives en particulier;

- Excellente connaissance du mode de fonctionnement des organisations paysannes et des groupements pré coopératives ainsi que de leurs contraintes;
- Maîtrise de l'outil informatique (MS office, internet);
- La connaissance de la langue anglaise serait un plus; et
- Être capable de travailler sous pression avec des échéances très courtes.

Durée du Contrat

Sur base du ROIH, le contrat est d'une durée indéterminée limitée toutefois à la durée effective du programme, soumis à une période probatoire de 6 mois et assujetti à une évaluation annuelle sur base des performances réalisées.

Lieu de travail

Imbo ou Moso.

Assistant en suivi évaluation au niveau régional - UFCR

Sous l'autorité du Coordinateur régional du Programme, l'Assistant S&E est chargé, au niveau régional, d'orienter la stratégie générale de S&E et de la mise en œuvre des activités correspondantes au sein du Programme et au travers des partenaires, et aussi de fournir en temps voulu aux acteurs concernés des informations pertinentes.

Responsabilités et tâches

L'Assistant S&E est chargé de la collecte des données, de la formation et dans l'animation au niveau de sa région, de la programmation, du suivi, de la mise en œuvre ainsi que la présentation à temps réel de toutes les fiches et rapports. Il sera chargé du suivi des acteurs de terrain, de superviser la collecte des données de qualité sur le terrain, en veillant à ce que les données collectées soient exactes et complètes. Il s'assurera de l'implication des acteurs de base (DPAE, techniciens au niveau communal..) dans la mesure du possible à toutes les activités de suivi-évaluation. Il assurera la saisie des données.

Qualification et expériences requises

- Au moins un diplôme supérieur (Bac+2) en développement rural, statistiques, sciences sociales; systèmes d'information, ou tout autre diplôme jugé équivalent;
- Expérience du diagnostic participatif, du suivi-évaluation, de la formation et l'animation, du traitement et l'analyse des données et de l'informatique;
- Une expérience pratique dans la réalisation des enquêtes et la saisie des données;
- Aptitude à organiser et former le personnel.

Durée du Contrat

Sur la base du ROIH, le contrat est d'une durée indéterminée limitée toutefois à la durée effective du programme, soumis à une période probatoire de 6 mois et assujetti à une évaluation annuelle sur la base des performances réalisées.

Lieu de travail

Imbo ou Moso.

Assistant(e) administratif(e) au niveau régional - UFCR

Tâches générales

Sous l'autorité du Coordinateur régional, l'Assistante (e) administratif(ve) inscrit son action dans le respect des dispositions des règles du Manuel de procédures administratives, financières et comptables du PNSADR-IM.

Tâches spécifiques

Il/elle aura en charge les tâches spécifiques suivantes:

- Réceptionner et expédier le courrier sur base des registres d'entrée et d'expédition;
- Accueillir les visiteurs du Programme et les orienter dans les différents services;
- Répondre aux appels téléphoniques;
- Effectuer les saisies et impressions des documents et correspondances du Programme sur ordinateur;
- Effectuer la multiplication des documents;
- Initier et appliquer un mode de classement et d'archivage des documents et des lettres du Programme;
- Tenir les registres du personnel;
- Classer les dossiers du personnel;
- Mettre en place les outils de gestion du secrétariat d'une manière physique et informatique;
- Tenir le registre des sorties, des absences et des congés du personnel;
- Veiller à la propreté et à la sécurité des bureaux et des biens du Programme;
- Elaborer les rapports périodiques nécessaires;
- Assurer les opérations de gestion du carburant, de détention des bons de valeurs, de mise à disposition aux ayants droit conformément au Manuel de procédures;
- Assurer le suivi des véhicules: entretien, réparation et, mise en place et contrôle des carnets de bord;
- Gérer les temps de présence et le suivi des feuilles de présence journalière;
- Participer aux opérations relatives aux inventaires physiques;
- Assurer la gestion des pièces comptables (classement et archivage);
- Exécuter toute autre tâche requise par le Coordonnateur Régional dans le domaine de ses compétences. gérer le stock de fournitures conformément aux dispositions du Manuel de procédures.

Profil requis

- Etre de nationalité burundaise;
- Etre titulaire d'un diplôme supérieur au moins BAC + 2 en gestion administrative ou comptable ou tout autre diplôme équivalent;
- Etre capable d'organiser et à planifier, à communiquer et à travailler en équipe;
- Avoir une bonne connaissance des règles de la comptabilité nationale;
- Etre de bonne moralité et en bonne condition physique;
- Etre capable de travailler sous astreintes.

Par ailleurs, le candidat ou la candidate devra avoir:

- Au moins Cinq (03) années d'expérience minimum dans une structure de développement;
- Une bonne connaissance des procédures du FIDA ou de tout autre bailleur notamment la mobilisation des ressources, la passation des marchés/contractualisation, la gestion financière et comptable et l'audit des comptes;
- Une bonne expression orale et écrite en français. La maîtrise de l'anglais est un atout;
- Une connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels: Word/Excel/PowerPoint.

Durée du Contrat

Sur la base du ROIH, le contrat est d'une durée indéterminée limitée toutefois à la durée effective du programme, soumis à une période probatoire de 6 mois et assujetti à une évaluation annuelle sur la base des performances réalisées.

Lieu de travail

Imbo ou Moso

Appendice 6: Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs

- 1. Organisation générale du système de suivi-évaluation.** Le système de suivi-évaluation du PNSADR-IM est conçu comme un outil d'aide à la prise de décisions aux différents niveaux d'exécution du Programme. Il sera mis en place un système de suivi évaluation participatif et conforme aux directives du système de gestion des résultats d'impact (SYGRI) du FIDA. Ce système vise à satisfaire les besoins relatifs aux fonctions essentielles dans la vie d'un projet: une bonne planification des activités, un suivi des résultats et, enfin la mesure de l'impact du projet. Ces trois fonctions structurent l'architecture du système, c'est-à-dire son organisation générale. Il sera articulé autour de la planification des activités et le suivi des résultats.
- 2. Planification des activités.** Le processus de planification adopté se base sur la participation des acteurs autour d'une approche du programme conforme au système de gestion des résultats et des Impacts (SYGRI) du FIDA. Plusieurs acteurs sont impliqués¹⁰⁶ dans la planification aux côtés de l'équipe du Programme. Les plus importants parmi ceux-ci on peut citer les organismes sous tutelle du MINAGRIE, les Bénéficiaires à travers la mise en place d'un processus de participation communautaire permettant la participation des groupes cibles (coopératives, associations, etc.), les collectivités territoriales décentralisées. Les Méthodes de participation et de contribution au processus de planification sont de différentes natures telles que l'organisation d'ateliers participatifs avec l'implication des bénéficiaires, la tenue de réunions, de missions de terrain et d'observations directes le plus souvent effectuées en équipe. Ces méthodes sont utilisées dans le but de conduire le processus de révision du cadre logique et celui relatif au PTBA. Toutes les planifications sont sous la responsabilité directe de l'UFCP.
- 3. Suivi des résultats.** Il permet d'apprécier l'état d'avancement des réalisations physiques et financières. Il consiste à collecter et à analyser les données dans le but de faciliter la prise de décision opérationnelle lors de la mise en œuvre du programme, il permet également de fournir les éléments nécessaires (mais insuffisants) aux processus d'évaluations. Le Suivi sera conçu autour d'un logiciel de SE qui est un outil permettant un rapprochement entre les Réalisations physiques et financières tout en respectant les recommandations du SYGRI. Le traitement et l'analyse des données du suivi-évaluation du PNSADR-IM en provenance des Chefs de Composantes, spécialistes et du terrain est effectué par les UFC Régionales et l'UFC Nationale.
- 4.** Le traitement s'effectue à travers l'outil informatique qui permettra ensuite l'analyse des données. Le traitement des données passe par les étapes: (i) définition et validation d'indicateurs; (ii) Archivage des fiches physiques; (iii) saisie des données collectées; (iv) archivage électronique des données; (v) agrégation au niveau des UFCR; (vi) transmission des informations et données à l'UFCN; (vii) agrégation des données et des informations au niveau national et régional; (viii) analyse et interprétation; et (ix) mise à jour et partage des Tableaux de Bords (un national et deux régionaux) qui intègre une visualisation graphique des résultats et des informations/interprétations; et (x) un affichage comparé des niveaux de réalisation physiques et financiers.
- 5. Évaluation.** Il s'agit de l'évaluation de la mise en œuvre et des effets/impacts du Programme. Elle a pour objet d'apporter une réponse à des questions spécifiques, ainsi qu'à porter un jugement d'ensemble sur une opération et à en tirer des enseignements destinés à améliorer les actions, la planification et les décisions futures. L'évaluation vise en général à déterminer l'efficacité, l'efficacé, l'impact, la durabilité et la pertinence du Programme. Durant le cycle de vie du Programme, les évaluations suivantes seront réalisées: (i) une évaluation de la situation de référence dans les six premiers mois de la mise en œuvre produire une cartographie de la situation en utilisant tous les indicateurs du cadre logique; (ii) une évaluation à mi-parcours pour apprécier l'exécution de l'ensemble du Programme conformément aux orientations conceptuelles. Elle pourrait donner lieu à

¹⁰⁶ Voir Annexe 1.

des ajustement; (iii) des évaluations thématiques en relation avec les composantes techniques; (iv) des auto-évaluations annuelles selon les normes du GAFSP; (v) une évaluation finale.

6. **Rôles et responsabilités des acteurs.** Le Système de SE fait appel à un dispositif qui a quatre sources de données selon qu'elles proviennent de: (i) consultants et experts à travers des études thématiques; (ii) personnel du projet (dont le RSE et les chefs de composantes); (iii) prestataires de services non étatiques (ONG); et (iv) prestataires de services étatiques (les Chefs de Services de la DPAA au niveau de la province, dont celui en charge du SE, et les Techniciens Communaux). Le traitement des données se fait au niveau des UFC Interprovinciales (Régionales) et l'UFC nationale. Le Programme viendra renforcer les capacités de ces derniers dans le processus de collecte et de traitement des données en rapport avec le Programme.

7. **Fonctionnement du système.** Les données qui seront collectées par le dispositif de SE seront de différentes natures. Elles auront recours à l'usage de fiches harmonisées des projets et programmes du FIDA au Burundi. Cependant, elles devront être allégées, adaptées et complétées sur la base des informations spécifiques au PNSADR-IM et faisant référence aux indicateurs de la chaîne de résultats. Les données collectées sont de deux natures différentes: on distingue: (i) les données de suivi des réalisations qui renseignent sur l'état d'avancement des réalisations; et (ii) les données d'évaluation des effets qui mesurent l'atteinte des résultats attendus par les activités du Programme.

8. Le dispositif de SE collecte des données à partir: (i) des observations directes faites au cours des différentes activités de mise en œuvre, de missions de supervision effectuées régulièrement sur le terrain par les agents des prestataires de services ou de l'équipe de S-E du Programme; (ii) de l'agrégation de données obtenue par le projet par l'observation et/ou des partenaires et/ou prestataires de services et/ou autres PTF; (iii) de l'analyse et l'interprétation des données sur l'état d'avancement des activités fournis par les prestataires de services (iv) des informations obtenues des ateliers d'autoévaluation des bénéficiaires et des prestataires de services; (iv) des données et informations fournies par les DPAA et les Services Communaux; et (v) des données et informations issues des études thématiques et des évaluations prévues au cours de la mise en œuvre du Programme (Annexe 3).

9. **Etapes de démarrage du système de SE.** Les étapes nécessaires pour la mise en œuvre du SSE dans le cadre du PNSADR-IM sont les suivantes:

- Élaboration du manuel de suivi et évaluation détaillé;
- Acquisition d'une logiciel de SE avec un accord (d'assistance informatique de 2 ans renouvelable);
- Définition du tableau de bord national;
- Définition des tableaux de bords régionaux;
- Elaboration d'un cahier des charges pour le système informatique SE;
- Acquisition et mise en place d'un logiciel de SE adapté;
- Élaboration des fiches de suivi des activités;
- Élaboration des fiches de suivi des effets et des impacts (pour l'auto-évaluation);
- Mise au point du format du Programme de travail et budget annuel (PTBA);
- Définition du format de rapport annuel;
- Réalisation de l'enquête de référence;
- Identification des enquêtes thématiques;
- Formation des agents de SE sur les outils de collecte, traitement et analyse des données;
- Formation du personnel des UFC et des partenaires au SE et aux logiciels spécialisés;
- Réviser et améliorer le SSE suite aux évaluations (externes, internes et participatives).

10. **Apprentissage, capitalisation et gestion des savoirs.** Le Programme s'appuiera sur trois principales sources de savoir: (i) le savoir issu des mécanismes de SE générant des informations à partir de données collectées; (ii) le savoir issu des communautés et les techniciens communaux et provinciaux. Il sera acquis dans le cadre d'un "processus d'apprentissage par l'action"; et (iii) l'échange d'expériences entre les projets du FIDA et les projets des autres PTF. Le mécanisme

d'apprentissage consistera à répertorier, documenter et diffuser des connaissances à différents niveaux.

11. Concernant la capitalisation, le Programme va contribuer à générer des connaissances à plusieurs niveaux: (i) Identification et caractérisation des bonnes pratiques techniques (Chaîne de Solidarité Bovine pour l'élevage, SRI pour le riz) au niveau de la production et de la transformation; (ii) évolution des modalités de ciblage selon les zones agro-écologiques, (iii) émergence de bonnes pratiques de gestion communautaire et surtout au niveau des OP; (iv) enrichissement des connaissances scientifiques à travers la coopération avec les instituts de recherche surtout au niveau de la vulgarisation et de la qualité des semences; (v) renforcement des pratiques de bonne gouvernance au sein du portefeuille de projets FIDA; (vi) capitalisation des expériences en synergie avec d'autres PTF dans les domaines techniques et ceux en lien avec le Renforcement des capacités; (vii) documentation des cas de succès permettant de démontrer l'impact du Programme auprès des différentes parties prenantes et de partager les connaissances et leçons apprises.

Annexe 1: Processus de planification et d'évaluation participative

N°	Étapes	Description	Produit	Responsable	Associés	Période
1	Démarrage du projet	Réunion d'ouverture du Cadre Logique détaillé du projet	Cadre Logique (avec ajustement si nécessaire)	Comité Technique de Pilotage (CTP) CPM et UFCN	Comité d'orientation Stratégique (COS) MINAGRIE et experts	Au démarrage du projet (année 1)
2	Acquisition et intégration d'un logiciel de SE	Acquisition d'un logiciel de SE (assurant le rapprochement Technique et Financier), installation et formations des cadres des UFC	Logiciel de SE conçu, développé, installé et fonctionnel	CPM, UFCN	Prestataires (Formateurs, Consultants et experts)	La première année (Avec accord de maintenance et d'assistance sur 6 ans)
3	Évaluation de la situation de référence	Étude avec enquête et ateliers	Rapport sur la situation de référence du projet (tenant compte des indicateurs de références du CL)	UFC avec consultants externes	Experts, prestataires et organismes d'États au niveau local et national	Les 6 premiers mois
4	Planification locale	Atelier participatif au niveau des sites	Liste des activités et des coûts	UFC Régionale	DPAE et TC	Juin-Juillet de chaque année
5	Auto-évaluation participative Régionale	Un atelier d'évaluation est organisé pour chaque région	État des lieux, identification des améliorations ajustement à porter à la mise en œuvre ou à la conception des activités	UFCR	DPAE et experts	Juin de chaque année
6	Planification des PTBA	Atelier de planification participative au niveau des provinces	Ajustement, Complément et validation des activités	UFC Régionale	DPAE et autres partenaires	Juillet de chaque année
7	Auto-évaluation	Atelier d'auto-évaluation suivi d'une réunion du CT Pilotage	Rapport des UFC	UFCN et UFCR	Contribution d'experts, Comité Technique de Pilotage	Sept de chaque année
8	Planification du PTBA National	Atelier de planification participative nationale	Formulation du PTBA de l'année suivante	CPM, UFC Nationale	MINAGRIE	Oct. de chaque année
9	Validation du PTBA	Réunion de validation par le CTP (ajustement)	Plan détaillé au niveau Technique et Budgétaire	CPM	CTP et Comité d'Orientation Stratégique	Nov. de chaque année
10	Évaluation thématique	Selon le besoin	Recommandations spécifiques	CPM et ou PTF	Experts et consultants	Au besoin
11	Évaluation à mi-parcours	Mission d'évaluation externe	Rapport d'EMP	CPM et PTF	Experts, consultants et PTF	Fin de 3 ^{ème} année
12	Évaluation Finale	Mission d'évaluation	Rapport d'Évaluation finale	Bureau d'évaluation du FIDA	Experts, consultants et PTF	Fin de 6 ^{ème} année
13	Clôture	Rapport d'achèvement	Rapport de clôture	UFC	Partenaires	12 ^{ème} semestre

Annexe 2: Matrice des interventions dans le processus de planification

Processus d	Parties prenantes								
	UFC Programme National	UFC Programme Régionale	MINAGRIE organismes sous tutelle National	MINAGRIE et organismes sous tutelle Provincial	Autres PTF au niveau National	Autres PTF au niveau International	Experts Nationaux	Experts Internationaux	Bénéficiaires (coopératives, Associations etc.)
(i) la révision en profondeur du Cadre Logique et des budgets du Programme	C, S	T, S	B, T, V	S, B, T	S, F, T	S, T, V	T	T	B, V
(ii) la Planification Technique et Budgétaire Annuelle (PTBA)	C, T	C, T, S, B	C, V	S, B, T	S, T		T		B, V
(iii) la planification détaillée des activités	C	C, S, T	T	C, T	S		T	T	B, F, V
Méthode de participation à la planification	P, R	P, R, M	P, I	P, I, M	I, R	M, I, R	P, R, I, M	P, R, M, I	P, I, M

Nature de l'implication des acteurs dans le processus de planification:

S= recherche/source de Synergies, B= expression/identification de Besoins, T= appui/expertise Technique, F= appui/apport Financier, C= appui/ à la Coordination, V= expression de la Validation

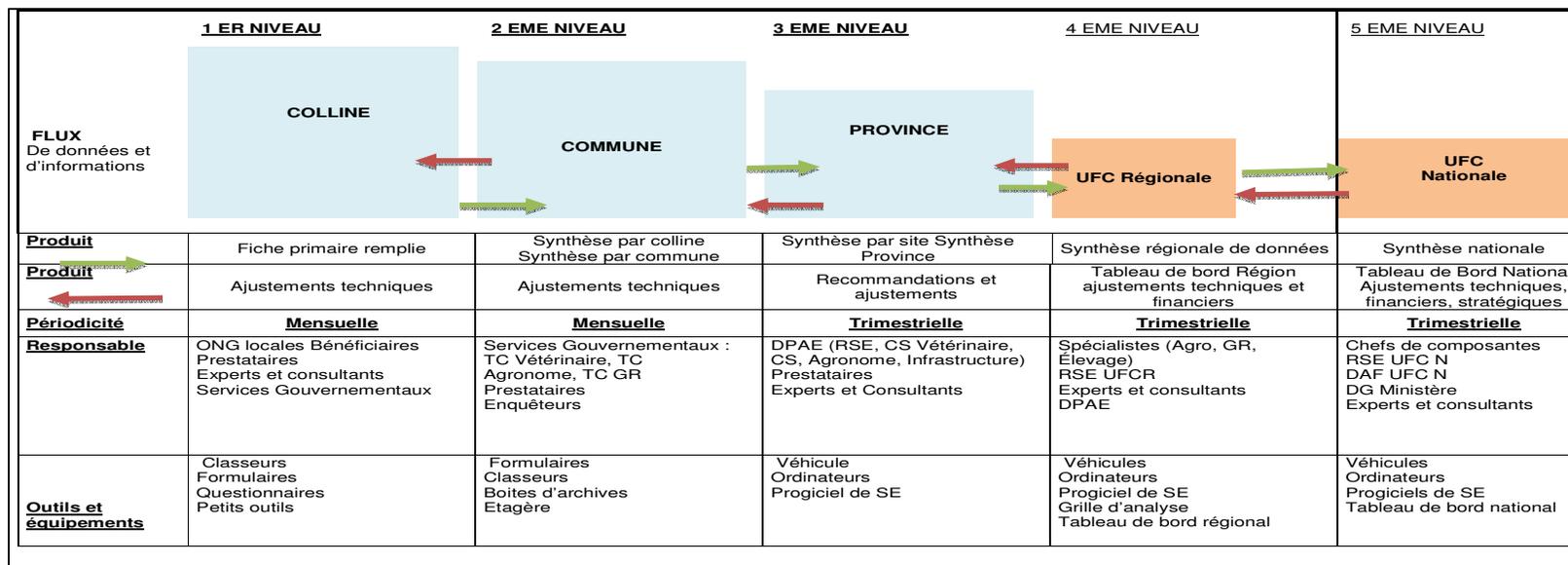
Méthode de participation/contribution au processus de planification:

P= organisation d'ateliers Participatifs incluant la participation communautaire¹⁰⁷ permettant la participation des Groupes Cibles¹⁰⁸, R= tenue de réunions d'experts et production de Rapports, I= tenue d'interviews, M= Missions de terrain

¹⁰⁷ Participation communautaire = Expression désignant généralement la participation des membres d'une communauté aux activités locales de développement. En pratique, cette expression désigne des modalités et des degrés très divers de participation locale, allant d'une simple consultation passive à des formes de prise de décisions collective autonome.

¹⁰⁸ Groupe cible=Groupe spécifique au profit duquel le projet ou programme est conçu (notion étroitement liée à l'impact et à la pertinence).

Annexe 3: Dispositif de suivi évaluation du PNSADR-IM et Système de Circulation de l'information



Appendice 7: Gestion financière et dispositifs de décaissement

1. **Organisation.** Le MINAGRIE mettra en place une Unité de facilitation et de Coordination du Programme (UFCP) chargée de la coordination, des passations de marchés et du suivi et de l'évaluation des activités du programme. Cette unité assurera également la gestion financière du projet et sera responsable de la comptabilité et de l'organisation des audits obligatoires. Il s'agira d'une structure légère dotée de l'autonomie administrative et financière, dont le personnel sera recruté dans le cadre de contrats à durée indéterminée, durée toutefois limitée à la durée effective du programme avec une période probatoire et sera assujéti à des évaluations annuelles de performance réalisées sur base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé (ROIH) applicable au Programme FIDA au Burundi.

2. Le budget de l'UFCP couvrira les besoins en matière des études d'évaluation d'impact, de la revue à mi-parcours du projet et des audits obligatoires. Il couvrira aussi le personnel d'appui et les équipements nécessaires à cette unité ainsi que les frais d'entretien et de fonctionnement.

3. **Procédures relatives aux flux financiers et décaissements.** Ces procédures seront développées dans un manuel des procédures d'exécution administratives, comptables et financières (MEP) qui sera finalisé au plus tard dans les six mois de la mise en œuvre du programme.

4. **Décaissements, comptes bancaires et allocation initiale.** Pour faciliter les décaissements et l'exécution du Programme, un compte désigné en dollars US sera ouvert par le Programme à la Banque de la République du Burundi (BRB). Dès l'entrée en vigueur de l'accord de financement, le compte désigné sera crédité d'un dépôt initial de 2 000 000 de dollars US pour couvrir les besoins de six mois d'une année normale d'activités. Les retraits du compte du prêt se feront sur présentation d'états de dépenses pour les catégories de dépenses définies conjointement par le gouvernement et le FIDA. Les justificatifs de ces dépenses seront conservés au niveau de l'UFCP et tenus à la disposition des missions de supervision et des auditeurs aux comptes aux fins d'inspection. Tous les autres retraits du compte du prêt se feront sur présentation de documents justificatifs et approbation. Un second compte du programme en francs Burundais (FBU) sera ouvert dans une banque commerciale de bonne réputation et acceptable par le FIDA. Le Gouvernement prendra toutes les dispositions utiles pour la mobilisation de la contrepartie gouvernementale qui correspond à la prise en charge totale des frais de location de bureaux à Bujumbura et éventuellement en provinces, des droits et taxes afférents aux dépenses du projet, y compris les inscriptions annuelles au budget d'investissement public, l'émission de chèques du trésor, et les exonérations des droits sur les importations effectuées par le projet ainsi. A cet effet, un compte de fonds de contrepartie au nom du Programme sera également ouvert à la BRB. Le Compte spécial, le compte du Programme et le compte du fonds de contrepartie seront mouvementés par le Coordinateur et le Responsable administratif et financier de l'UFCP suivant le principe de la double signature. Un troisième signataire sera désigné par le CTP en cas d'absence prolongée du CP et du RAF.

5. Avant le démarrage de chaque exercice, un programme de travail et budget annuel (PTBA) sera soumis, après revue par le CTP, au FIDA pour avis de non-objection. Le Coordinateur de l'UFCP sera nommé gestionnaire du prêt du FIDA par l'Emprunteur, et doit signer les demandes de remboursement de fonds (DRF). Les DRF sont cosignées par le RAF et le comptable qualifié. Les spécimens de signatures des personnes habilitées à signer les DRF seront transmis au FIDA¹⁰⁹.

6. **Comptabilité, Contrôle interne financier et de gestion.** La comptabilité de base du Programme sera tenue par le responsable administratif et financier avec l'assistance d'un comptable sous la supervision du CP de l'UFCP. Le Programme aura une comptabilité à double entrée, utilisant TOMPRO, modèle multi-site, le logiciel habituel pour les Projets du FIDA au Burundi et qui sera acquis dès l'entrée en vigueur du projet par entente directe ou de gré à gré. Le paramétrage du logiciel devra prendre en compte les axes d'analyse suivants: comptabilité générale; comptabilité

¹⁰⁹ Le schéma de flux des fonds du PNSADR-IM est joint en Annexe 1.

analytique; comptabilité budgétaire; comptabilité financière et comptabilité géographique etc. Le logiciel devra également être paramétré en fonction des formulaires du FIDA en matière de décaissement afin d'assurer la génération automatique des DRF et la reconstitution du compte désigné.

7. Les prestataires de services et principaux partenaires du Programme devront tenir des comptabilités séparées spécifiques des fonds du Programme qu'ils utilisent. Ils seront contractés sur la base de contrats de performance et rémunérés sur les résultats atteints, définis dans le PTBA et s'inspirant du cadre logique. Ces procédures de déboursement à ces opérateurs seront définies dans la lettre au bénéficiaire et/ou dans le manuel de procédures. Ils devront soumettre des états de dépenses accompagnés de la documentation originale à l'UFCP. Les comptes de l'UFCP et des opérateurs partenaires seront examinés régulièrement à la requête des missions de supervision et soumises à l'audit externe du programme.

8. Les exemptions de taxes devront être dûment documentées, comptabilisées par tous les acteurs du Programmes comme telles, et utilisées par eux pour justifier de façon transparente la part de la contribution du Gouvernement couvrant les taxes générées par le Programme. Le système comptable utilisé dans le cadre du Programme devra permettre l'enregistrement des exemptions de taxes obtenues. Le manuel définira les procédures en vigueur en matière d'exonération et/ou de recouvrement des taxes.

9. La contribution des bénéficiaires à travers la mise en œuvre des composantes et sous-composantes fera l'objet d'une comptabilisation dans les livres du Programme. Les fournitures seront comptabilisées au prix du marché prévalant dans la zone d'intervention tandis que la main d'œuvre sera enregistrée au prix du marché en cours auprès d'entreprises similaires.

10. **Audit externe.** Les comptes du Programme seront annuellement vérifiés par un cabinet ou firme d'audit comptable acceptable par le FIDA en conformité avec les Directives relatives à l'audit des Projets adoptées par le FIDA en 2003. Le cabinet ou la firme d'audit sera recruté par voie d'appel d'offre international pour un mandat annuel renouvelable pour un maximum de quatre exercices sous condition de performance satisfaisante dûment exprimée par le CTP et par le FIDA. Il sera invité à exprimer des opinions sur les modalités de passation des marchés, la légitimité des dépenses imputées au compte désigné ainsi que l'utilisation des biens et services financés par le Programme. Il fournira une opinion séparée sur les états de dépenses certifiés. L'UFCP sera responsable de l'application des recommandations spécifiées dans les rapports d'audits annuels. Les honoraires du Cabinet d'audit seront payés à partir du compte de Don. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

11. **Audit interne du Programme** sera effectué une fois par an. Les rapports seront soumis au Gouvernement et au FIDA un mois après la fin de chaque mission.

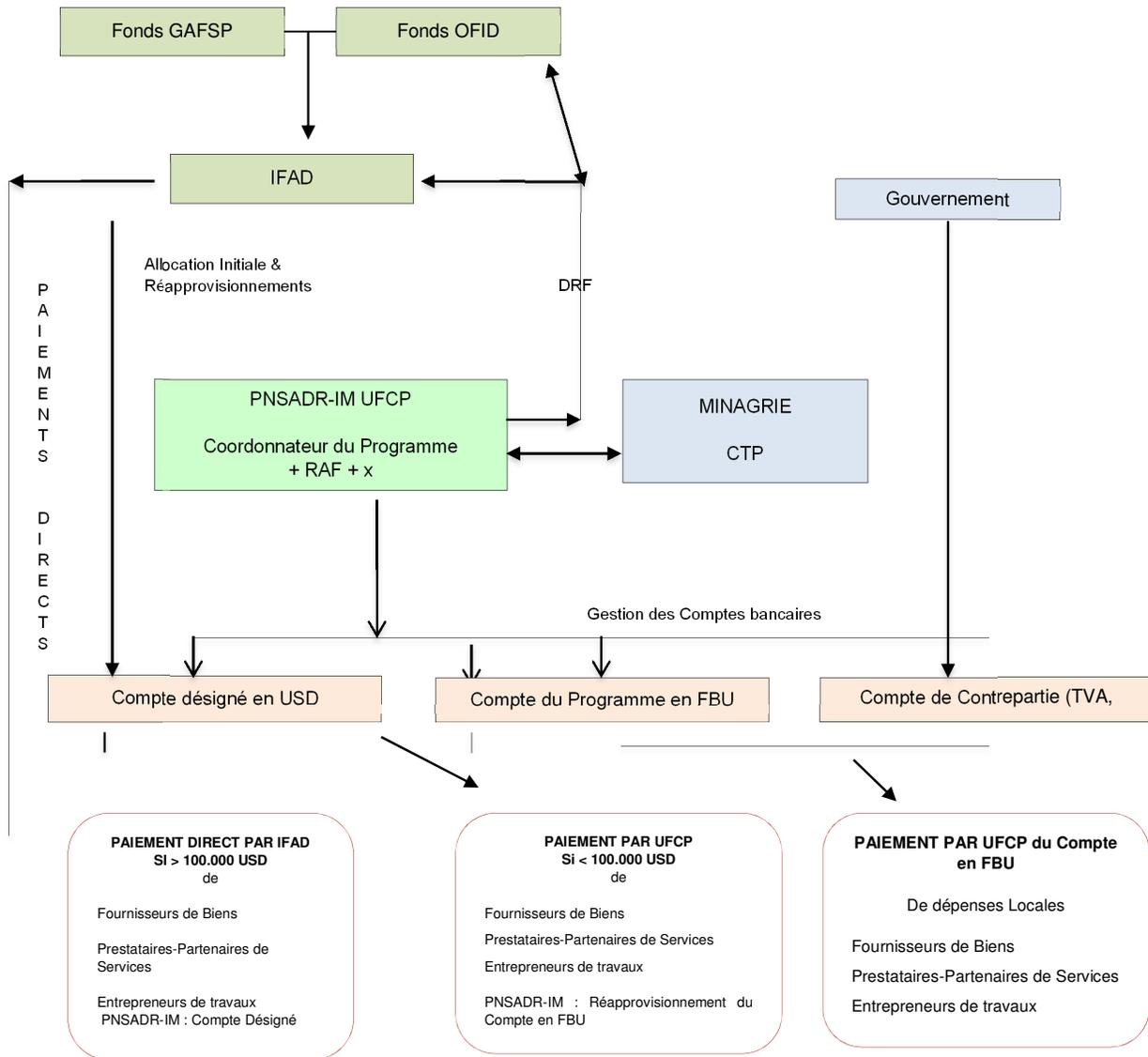
12. **Procédures de Budgétisation.** Le budget du PNSADR-IM sera établi par l'UFCP approuvé par le CTP et transmis au FIDA pour approbation. Conformément aux Conditions générales du FIDA, l'approbation par le FIDA du premier Programme de travail et budget annuel (PTBA) du Projet, accompagné d'un Plan de passation des marchés (PPM) pour les dix-huit (18) premiers mois, sera une condition de décaissement du financement. Les PTBA annuels seront élaborés par l'UFCP en collaboration avec ses principaux partenaires prestataires de services et de mise en œuvre des composantes. Le processus de budgétisation des dépenses du PTBA (canevas et dynamique de planification opérationnelle) sera défini dans le manuel de procédures. Le budget du PTBA approuvé par le FIDA sera saisi dans le logiciel de gestion comptable et financière afin d'assurer le suivi de son exécution. Le rapport financier, soumis trimestriellement par le RAF sous l'autorité du CP sera soumis au CT et au FIDA.

13. **Rapports et suivis financiers.** Les Etats financiers (EF) annuels seront préparés par l'UCF et transmis au FIDA au plus tard le 31 mars de chaque année. Des rapports financiers (intérimaires et non audités), produits à partir du logiciel, seront préparés trimestriellement par l'UFCP

et incluront les sources et utilisations des fonds par classification de dépenses du projet, composante et sous-composante et par nature des activités. Ils présenteront également une comparaison des dépenses budgétisées et des dépenses réelles (engagements et décaissements) à la date de rédaction des rapports et pour le semestre suivant. L'UFCP soumettra des copies des rapports financiers au CTP et au FIDA au plus tard 30 jours après la fin du trimestre.

14. Le RAF rendra mensuellement compte de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources au Coordinateur du Projet et préparera les dossiers financiers nécessaires à la préparation des missions de supervision, d'audit des comptes et les sessions du comité technique.

Annexe 1: Flux financiers



Annexe 2: Identification des risques en matière de gestion financière et mesures du Programme

Une évaluation du système de gestion financière proposé a été faite sur base des expériences vécues au cours de l'exécution des projets du FIDA au Burundi tels que celui du PAIVA-B et du PRODEFI, et ce, pour vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Les résultats sont présentés dans le tableau ci- après:

Tableau 44: Système de gestion financière: évaluation du risque fiduciaire au stade de la conception

Niveaux de risques	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
Risques relatifs aux contrôles			
1. Organisation et dotation en personnel <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation administrative, financière et comptable à mettre en place: ressources humaines de qualité ○ Equipements informatiques adaptés à acquérir: hardware et software 	E	<ul style="list-style-type: none"> ○ Avec l'assistance du FIDA et d'un bureau spécialisé en HR recruter au moins quatre (04) professionnels pour le personnel clé. ○ Ressources humaines disponibles au sein des projets FIDA et dans le pays: s'assurer de la transparence et de la rigueur du processus de recrutement ○ Acquisition PC et de portable pour l'équipe comptable et de logiciel comptable de type TOMPRO, utilisé actuellement par les quatre (04) projets en cours de mise en œuvre; cela permettra de développer des synergies et complémentarité en matière de paramétrage, l'utilisation optimale de fonctionnalité du logiciel et de renforcement de capacités. ○ Acquisition d'un logiciel GIS type ARCVIEW ou similaire. 	M
2. Budgétisation <ul style="list-style-type: none"> ○ Planification opérationnelle et préparation des PTBA ○ Elaboration et approbation de PTBA/PPM ultérieures réalistes et conformes au cadre logique dans les délais requis par les instances concernées en tenant compte des canevas. 	M	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le projet de PTBA accompagné du plan de passation des marchés (PPM) des 18 premiers mois, élaboré pendant la conception devra être revu et validé dès le démarrage du projet (condition de décaissement) ○ Rapportage trimestriel incluant le suivi budgétaire au CT et au FIDA 	F
3. Flux de fonds et dispositions relatives au décaissement <ul style="list-style-type: none"> ○ Ouverture d'un compte désigné pour recevoir les fonds/FIDA ○ Ouverture d'un compte de contrepartie pour recevoir les fonds/Contrepartie ○ Suivi de la tenue correcte pièces justificatives des prestataires-partenaires et structures partenaires pour éviter les dépenses inéligibles 	M	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le processus d'ouverture de compte et de transfert des ressources ne pose pas de problèmes aux projets en cours si le Compte d'opération est ouvert dans une banque commerciale et non pas à la BRB. ○ Rapprochement mensuel du compte désigné élaboré par le comptable de l'UFCP, validé par le RAF et approuvé par le Coordinateur ○ Reconstitution mensuelle du compte désigné élaborée par le comptable de l'UFCP, validée par le RAF et approuvée par le Coordinateur ○ Etendue des audits externes à la traçabilité des ressources mises à la disposition des prestataires-partenaires de mise en œuvre des composantes et sous-composantes du programme. 	F
4 Contrôle interne <ul style="list-style-type: none"> ○ Procédures de contrôle interne à mettre en place et à opérationnaliser ○ Effectivité de la mise en œuvre à assurer 	E	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le manuel de procédures opérationnel à élaborer et à mettre en œuvre devra prendre en compte de façon spécifique les procédures de contrôle interne à mettre en œuvre, le planning y relatif, les rôles et responsabilités des intervenants et les sources de vérification ○ Prévoir un atelier de 2 jours sur le MEP ○ Revue systématique du contrôle interne de la gestion fiduciaire et de la passation marchés, lors des 2 supervisions annuelles et de l'audit annuel des comptes ○ Système de Non objection du FIDA pour les MP supérieurs à 50 000\$ (biens et travaux) et 20 000\$ (services) 	M
5. Systèmes, principes et procédures comptables <ul style="list-style-type: none"> ○ Achat TOMPRO dernière version Multi -sites 	M	<ul style="list-style-type: none"> ○ ○ 	M

Niveaux de risques	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
<ul style="list-style-type: none"> Code des marchés publics et création de la Cellule de Gestion des MP 		<ul style="list-style-type: none"> Le manuel de procédures opérationnel à élaborer et à mettre en œuvre devra prendre en compte le cadre comptable national et les besoins du PNSADR-IM en matière de comptabilité générale, analytique, budgétaire, financière, géographique etc. Le manuel de procédures précisera également toutes les procédures de passations des marchés et de contractualisations conformément au code des marchés publics du Burundi et aux procédures du FIDA en la matière. Logiciel de comptabilité adapté à la gestion des projets/programmes de type TOMPRO à acquérir et à bien paramétrer en tenant compte des exigences de la comptabilité générale, de la comptabilité budgétaire et des autres axes analytiques de gestion. Le logiciel devra être capable également de générer automatiquement les DRF sur la base des formulaires FIDA les états financiers et les rapports intérimaires. 	
6. Rapports financiers et suivi <ul style="list-style-type: none"> Système d'information performant à mettre en place Mettre en place une dynamique de transmission régulière des rapports financiers et d'activités au CT et au FIDA 	E	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'une culture du rapportage financier pour assurer le suivi des processus de gestion notamment les décaissements (rapports produits par un logiciel de comptabilité) Rapports financiers trimestriels (modèle à fournir au démarrage, sur la base des exigences FIDA) Conventions/contrats de prestations sur base de performance avec les prestataires de services (modèles à développer au démarrage) Modèle de rapport à développer au démarrage, sur la base des exigences FIDA 	M
7. Audit interne <ul style="list-style-type: none"> Nécessité de respecter les procédures de contrôle interne; approbation engagements/dépenses conformément aux dispositions du manuel de procédures 	E	<ul style="list-style-type: none"> Aucune fonction d'audit interne n'est prévue pour le PNSADR-IM. Cependant, le manuel de procédures devra prévoir les procédures de contrôle interne à mettre en œuvre, le planning y relatif, les rôles et responsabilités des intervenants et les sources de vérification Les audits annuels et mission de supervision du FIDA devront atténuer les risques de distorsion et de dysfonctionnement liés à la gestion. 	M
8. Audit externe <ul style="list-style-type: none"> Délais de soumission audits Etendue audit Inadéquation capacité cabinets nationaux exigences du Projet; utilisation d'étudiants stagiaires 	M	<ul style="list-style-type: none"> Auditeurs à recruter sur liste établie après consultation restreinte internationale Contrat audit pour un an, renouvelable selon qualité prestation (max. 4 exercices) 	F
Risque fiduciaire du projet au stade de la conception	M pour audit externe, budgétisation, flux de fonds et dispositions relatives au décaissement, systèmes, principes et procédures comptables, audit externe (2,3,5,8)	Cf. Mesures d'atténuation 2,3,5,8	F
Risque fiduciaire du projet au stade de la conception	E pour l'organisation et dotation du	Cf. mesures d'atténuation 1,4,6 et 7.	Moyen

Niveaux de risques	Évaluation initiale du risque	Mesure d'atténuation proposée	Évaluation finale du risque
	personnel, contrôle interne, rapports financiers et suivi, audit interne		

Annexe 3: Termes de référence pour l'audit

1. Objectif de l'audit des états financiers du Projet doit permettre à l'auditeur de présenter une opinion professionnelle sur la situation patrimoniale du programme à la fin de chaque exercice.
2. L'audit devra s'assurer que:
 - toutes les ressources extérieures ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies. Les accords de financement applicables sont l'accord de financement;
 - les fonds transférés dans les comptes d'opération ont été employés conformément aux dispositions de l'accord de financement applicable, dans un souci d'économie et d'efficacité et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis;
 - les biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables;
 - la tenue des comptes spéciaux a été faite conformément aux dispositions des accords de financement applicables;
 - les comptes du projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes comptables internationales pertinentes et qu'ils donnent l'image de la situation patrimoniale du Programme au 31 décembre de chaque exercice;
 - les financements et les biens accordés aux partenaires du Programme ont été bien gérés.
3. La présentation et le format des rapports d'audit doivent être conformes aux normes et contenu minimum du FIDA en suivant les directives du bailleur qui sont disponibles sur son site www.ifad.org; le non-respect des directives du FIDA est source de rejet des rapports d'audit et susceptible d'entraîner l'annulation du marché pour les exercices suivants:
 - l'auditeur doit présenter un tableau synoptique des recommandations;
 - l'auditeur doit nécessairement exprimer son opinion sur chacun des éléments examinés dans le cadre de l'audit;
 - l'auditeur doit établir une lettre de gestion (voir modèle dans les directives du FIDA).
4. **Relevé des dépenses.** En complément à l'audit des états financiers du Programme, les consultants analyseront les relevés des dépenses présentés à l'appui des demandes de retrait de fonds. Ces relevés feront l'objet d'une vérification détaillée ayant pour objectif de s'assurer que: (i) ces relevés ont été préparés selon les prévisions des accords de prêts; (ii) les dépenses ont été effectuées avec économie et efficacité et nécessairement dans le but de réaliser les objectifs du Programme; (iii) ces relevés sont soutenus par les pièces justificatives suffisamment fiables pour justifier les demandes de retrait de fonds.
5. **Comptes spéciaux.** L'audit couvrira aussi les fonds reçus et les dépenses effectuées sur les comptes spéciaux du Programme au cours des exercices dans le but de: (i) formuler une opinion sur le respect des procédures du FIDA et sur les soldes des comptes spéciaux en fin d'exercice; (ii) établir si les transactions financières effectuées pendant la période considérée, de même que les soldes à la fin de la période, étaient correctes. Les Consultants vérifieront si les comptes spéciaux ont été gérés et utilisés conformément aux accords de financement et si les contrôles internes applicables à ce mode de décaissement sont adéquats.
6. **Rapport à produire.** A la fin de la mission, l'auditeur fournira les rapports suivants:
 - un rapport d'audit sur la régularité et la sincérité des états financiers du Projet. Ce rapport comprendra: (i) un état récapitulatif des fonds reçus qui indique du FIDA; les ressources obtenues par le Programme par le biais d'autres bailleurs de fonds; (ii) un bilan indiquant les fonds cumulés du Projet, les soldes bancaires, les autres actifs du Projet et les engagements, le cas échéant;

- un rapport sur les relevés des dépenses relatifs à l'exactitude et l'éligibilité de dépenses ayant donné lieu à des retraits ainsi que sur le degré de fiabilité des relevés de dépenses comme base de décaissement des ressources. Ce rapport sera accompagné d'une liste des différentes demandes de retrait de fonds sur présentation des relevés de dépenses, spécifiant le numéro de référence et le montant correspondant;
- un rapport sur les dépenses effectuées à travers les comptes spéciaux du Projet ainsi qu'un rapprochement des comptes spéciaux;
- une lettre à la Coordination du Projet qui comprendra, entre autres:
 - les commentaires et observations sur les dossiers, systèmes et contrôles comptables examinés pendant l'audit;
 - les carences particulières et les points faibles des systèmes et des contrôles. Le Consultant présentera des recommandations applicables en vue de leur amélioration;
 - un rapport sur le degré de conformité à chacune des clauses financières des accords de financement. Le consultant présentera des commentaires, le cas échéant, sur les facteurs internes et externes affectant le respect de ces clauses;
 - les questions qui auront attiré son attention durant l'audit parce qu'elles pourraient avoir un effet notable sur l'exécution du Programme;
 - toute autre question jugée pertinente.

7. L'auditeur devrait avoir accès à tous les documents, échanges de correspondances et autres éléments d'information liés au Programme et jugés nécessaires par l'auditeur. Il est souhaitable que l'auditeur ait pris connaissance des directives sur l'établissement des rapports financiers et la révision des comptes des projets financés par le FIDA, qui récapitulent les exigences de l'Institution en matière de préparation de rapports financiers et d'audit. L'auditeur devrait avoir aussi pris connaissance du manuel des décaissements du FIDA. Ces deux documents pourront lui être remis par le Coordonnateur du Programme.

Appendice 8: Plan de passation des marchés

Règles applicables au Projet PNSADR-IM:

- 1) Législation nationale soit le Code Burundais des MP, loi du 4 février 2008 ainsi que les décrets et ordonnances d'application
- 2) Exceptions au pt 1:
 - a) NO du FIDA requise pour MP de biens et Travaux > 50 000 \$ et MP de Services > 20 000 \$
 - b) Le recours à un **appel d'offres international** est exigé par le FIDA pour tout marché dont la valeur égale ou excède les montants suivants:

Catégorie	Valeur du Contrat
- Services	100 000 US\$
- Biens	200 000 US\$
- Travaux	1 000 000 US\$
 - c) Pour le recrutement des consultants régionaux et internationaux, le projet est dispensé de publier une manifestation d'intérêt en conformité avec l'article 34 du Code des MP
 - d) La garantie bancaire de soumission pour les MP de biens < 50 000 US\$ peut être remplacée par une déclaration de garantie de soumission (voir MPE).
 - e) Application du principe du meilleur disant ("the best value for money") dans l'analyse des offres par opposition au principe du moins disant (article 63 du Code des MP)

Tableau 45: Plafonds Nationaux applicables

B. FINANCEMENT EXTERIEUR			
B1. Seuils de passation des Marchés Publics (quand faut-il passer un MP ?)			
<i>Types de marchés</i>	<i>Valeur du marché</i>	<i>MP</i>	<i>Au moins 3 offres</i>
Fournitures, Services, Travaux	0 à 40 000 000 FBU	NON	OUI (*)
Fournitures, Services, Travaux	= ou > 40 000 000 FBU	OUI	NON
B2. A partir de quels seuils la DNCMP intervient ?			
<i>Types de marchés</i>	<i>Valeur du marché</i>	<i>A PRIORI</i>	<i>A POSTERIORI</i>
Fournitures, Services, Travaux	< de 150 000 000 FBU	NON	OUI
Fournitures, Services, Travaux	= ou > 150 000 000 FBU	OUI	NON

() Attention ! Le Programme doit justifier du niveau des prix obtenus en indiquant les critères d'évaluation utilisés pour désigner l'attributaire et par comparaison avec des marchés similaires antérieurs ou des informations obtenues auprès de la banque des données de prix nationale et internationale s'il y a lieu.*

Légende : L.B. : Ligne Budgétaire; PU BIF: Prix Unitaire FBU; PT BIF: Prix Total FBU; PT US\$: Prix Total en US dollars

PMP: Passation des Marchés Publics; DNCMP: Direction Nationale de Contrôle des MP; NO: Non Objection

Méthodes de PMP: AON: Appel Offres National; AOI: Appel Offres International; AOO: Appel offres Ouvert; AOR: Appel Offres Restreint; ED:

Entente Directe ou de gré à gré

Pour les services: SEI : Sollicitation Expression d'Intérêt. SBQC: Sélection Basée sur la Qualité et le Coût; SBQ: Sélection Basée sur la Qualité;

SMC: Sélection Basée sur le moindre Coût;

SBBF: Sélection Basée sur un Budget Fixe. SQC : Sélection basée sur les Qualifications du Consultant; SED: Sélection Entente Directe.

Un Tableau est donné ci-après comme modèle (composante 1 uniquement)

République du Burundi
 Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso (PNSADR-IM)
 Rapport de conception détaillée
 Appendice 8: Plan de passation des marchés

PNSADR-IM

PLAN DE PASSATION DES MARCHES 1er DRAFT SUR 18 MOIS 2014 - 2015

COMPOSANTE 1 :
 ACQUISITION DE BIENS

N°	DESCRIPTION	Références au PTBA				Agence exécution	Méthode de PMP	Non Objection(oui/non)		Plan	Préparation du DAO			Lancement AO			Processus Evaluation offres & attribution				Procédures contractuelles				
		L.B.	Qté	PU BIF	PT BIF			PT US\$	DNCMP		FIDA	Réalisé	Rédaction	NO DNCMP	NO FIDA	Publication ou Lettre	Temps de réponse	Date Ouverture	Evaluation Tech/Fin	Rapport Eval	Rapport Attribution	NO DNCMP	NO FIDA	Notification Contrat	Signature contrat
Temps légal ou recommandé ou idéal pour réaliser l'opération (en jours)											10 jours	15 jours	7 jours	7 jours	30/45 jours	1 jour	30 jours max	7 jours max	15 jours	7 jours	10/15 jours	5 jours			
Temps minimum et maximum par phase du processus de PM											Total 32 jours			Total 38 max 53 jours			59 jours								
									Plan																
									Réalisé																
									Plan																
									Réalisé																
									Plan																
									Réalisé																
									Plan																
									Réalisé																
									Plan																
									Réalisé																

ACQUISITION DE TRAVAUX

N°	DESCRIPTION	Références au PTBA				Agence exécution	Méthode de PMP	Non Objection(oui/non)		Plan	Préparation du DAO			Lancement AO			Processus Evaluation offres & attribution				Procédures contractuelles				
		L.B.	Qté	PU BIF	PT BIF			PT US\$	DNCMP		FIDA	Réalisé	Rédaction	NO DNCMP	NO FIDA	Publication ou Lettre	Temps de réponse	Date Ouverture	Evaluation Tech/Fin	Rapport Eval	Rapport Attribution	NO DNCMP	NO FIDA	Notification Contrat	Signature contrat
Temps légal ou recommandé ou idéal pour réaliser l'opération (en jours)											10 jours	15 jours	7 jours	7 jours	30/45 jours	1 jour	30 jours max	7 jours max	15 jours	7 jours	10/15 jours	5 jours			
Temps minimum et maximum par phase du processus de PM											Total 32 jours			Total 38 max 53 jours			59 jours								
									Plan																
									Réalisé																
									Plan																
									Réalisé																
									Plan																
									Réalisé																
									Plan																
									Réalisé																
									Plan																
									Réalisé																
									Plan																
									Réalisé																

ACQUISITION DE SERVICES

N°	DESCRIPTION	Références au PTBA				Agence exécution	Méthode de PMP	Non Objection(oui/non)		Plan	Préparation du DAO			Lancement AO			Processus Evaluation offres & attribution				Procédures contractuelles					
		L.B.	Qté	PU BIF	PT BIF			PT US\$	DNCMP		FIDA	Réalisé	Rédaction	NO DNCMP	NO FIDA	Publication ou Lettre	Temps de réponse	Date Ouverture	Evaluation Tech +rapport	NO Locale+ FIDA	Eval Fin + Rapport	NO DNCMP	NO FIDA	Notification Contrat	Signature contrat	Durée Contrat
Temps légal ou recommandé ou idéal pour réaliser l'opération (en jours)											10 jours	15 jours	7 jours	7 jours	30/45 jours	1 jour	10 jours	22 jours	5 jours max	15 jours	7 jours	10/15 jours	5 jours			
Temps minimum et maximum par phase du processus de PM											Total 32 jours			Total 38 max 53 jours			59 jours									
									Plan																	
									Réalisé																	
									Plan																	
									Réalisé																	
									Plan																	
									Réalisé																	
									Plan																	
									Réalisé																	
									Plan																	
									Réalisé																	

Appendice 9: Coût et financement du programme

1. L'estimation des coûts du Programme est présentée selon la structure du Cadre logique et le contenu des composantes. Chacune de ces composantes représente une proportion dont les détails et les synthèses sont présentés dans les appendices techniques. A l'instar de tout projet, le PNSADR-IM est assujéti à des variations des coûts par rapport à ce qui est prévu. Sa durée d'exécution est de 6 ans avec un démarrage probable en 2015.
2. **Nature des coûts.** Les coûts sont présentés toutes taxes comprises (TTC); ils incluent les droits et taxes à l'importation, la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les autres taxes directes et indirectes. Ce choix a été retenu car la TVA est payée lorsque le Programme et les partenaires qu'il aura sous-contractés achèteront des biens et des services sur le marché local et il est important d'estimer correctement la partie des coûts totaux correspondant aux taxes.
3. **Imprévus physiques et provisions pour hausse des prix.** Les imprévus physiques sont généralement appliqués dans les Programmes classiques (notamment ceux ayant une forte composante d'infrastructure), pour lesquels des investissements très précis sont prévus et où les quantités physiques d'intrants peuvent varier en fonction des difficultés rencontrées lors de la réalisation des travaux. Les imprévus physiques sont alors censés corriger les erreurs sur les quantités physiques dans l'estimation des coûts. Dans le cas du PNSADR-IM, un taux de 10% a été appliqué à la réalisation des travaux, un taux 2% pour les véhicules et les équipements et un taux de 2% sur le fonctionnement.
4. Les provisions pour hausse des prix (imprévus financiers) sont basées sur les prévisions de la Banque mondiale et du FMI en ce qui concerne l'inflation internationale et sur les estimations de la mission pour l'inflation en monnaie locale. Au sujet de celle-ci, les documents publiés par le FMI, le EIU (The Economist Intelligence Unit) indiquent une inflation annuelle moyenne de 10% sur les prochaines années. Cette prévision a été retenue dans le COSTAB.
5. **Evolution du taux de change.** L'évolution du taux de change FBU/\$EU à la fin de la mission de préparation du Programme (Avril 2014), était de 1600 FBU/\$EU .
6. **Prévisions retenues dans le COSTAB.** Les hypothèses retenues dans le COSTAB sont résumées dans le tableau suivant:

Tableau 46: Hypothèses d'inflation et du taux de change dans le COSTAB

Période	Jusqu'au démarrage a/	2015	2016	2017	2018	2019-20
Inflation en devises (%)	2	2	2	2	2	2
Inflation en monnaie locale FBU (%)	10	10	10	10	10	10
Taux de change FBU/\$EU	1600	1600	1600	1600	1600	1600

7. **Coûts unitaires.** Les estimations de coûts sont basées sur les investigations menées au cours de la mission de conception. Les coûts ont été imputés dans le COSTAB en FBU. Concernant les coûts unitaires, le détail des activités induisant des coûts d'investissement, de fonctionnement et d'entretien est présenté dans les différents documents de travail. Les coûts unitaires considérés apparaissent dans les tableaux présentés en pièce jointe¹¹⁰.
8. **Pourcentage des taxes per composantes en devise.** L'estimation du niveau de devises et de taxes dans les coûts unitaires a été effectuée sur la base des informations collectées au Burundi.
9. **Droits et taxes en vigueur.** La taxation prise en considération (droits et taxes de douanes, taxe sur la valeur ajoutée, et autres taxes) se fonde sur les informations fournies par le Ministère de l'économie et des finances, par la Direction des douanes et droits indirects et aussi par différents

¹¹⁰ Feuille Excel séparée.

fournisseurs de biens et services. La TVA, au taux de 18%, s'applique pratiquement à la plupart des catégories de dépenses utilisées par le Programme.

10. Concernant les biens importés, ils supportent des taxes en cascade calculées sur la valeur CAF (coût, assurance et fret): généralement droits et taxes à l'importation, redevance douanière et statistique, taxes sur la valeur ajoutée (applicable à la valeur CAF et aux droits et taxes acquittée), etc. Ces droits et taxes sont considérés pour calculer le pourcentage moyen de taxes et de devises dans le coût total pour les biens importés, notamment les véhicules, les équipements informatiques et autres matériels de bureau.

11. Les achats effectués localement sont soumis à la TVA. Les achats locaux les plus importants réalisés par le Programme concerneront surtout des prestations de formation et d'étude, de contrats/conventions d'exécution par des prestataires de services, qui seront principalement fournis par des individus, des entreprises, des bureaux d'études ou ONG.

12. Des catégories ont été définies concernant les dépenses pour lesquelles les pourcentages de taxes et de devises dans les coûts unitaires sont uniformes. Ces catégories avec les taux y afférents sont indiquées dans le tableau 47.

Tableau 47: Pourcentages de taxes et de devises - Coûts d'investissement et d'entretien

Catégories de dépenses	Pourcentage de taxes sur la valeur brute	Pourcentage de devises
Coûts d'investissement		
Moyens de transport (pick-up-motos)	25	60
Matériel informatique et équipement de bureau	16.7	60
Génie Civil	16.7	20
Etudes	16.7	10
Consultations internationales	0	100
Consultations nationales	16.7	0
Formation	0	0
Atelier	0	0
Subvention	0	0
Intrants agricoles	0	50
Coûts récurrents		
Frais de personnel local	0	0
Fonctionnement (transport et équipement)	18	0

13. **Sources de financement.** La mise en œuvre du PNSADR-IM sera assurée par les ressources provenant par des sources suivantes: GAFSP, OFID, FIDA, Gouvernement du Burundi et bénéficiaires. Les tableaux détaillés des coûts sont regroupés dans l'Appendice 1 et ceux de synthèse à l'Appendice 2.¹¹¹

14. **Coûts totaux.** Les coûts totaux du Programme, sur une durée de six ans, y compris les imprévus (9% des coûts de base), s'élèvent à 57,9 millions de \$EU (112,6 milliards de FBU). Les coûts totaux d'investissement sont de 51,8 millions de \$EU, soit 89% des coûts totaux. Les coûts récurrents sont estimés à 6,1 millions de \$EU, soit 11,% des coûts totaux. La part des coûts des biens et services payés en devises étrangères est estimée à 21,9%, pour un montant de 12,7 millions de \$EU. Les taxes représentent 10,2% du coût total (5,9 millions de \$EU). Le coût par ménage bénéficiaire a été estimé à environ 1040 \$EU sur la totalité du financement du Programme.

15. Les coûts en devises proviennent essentiellement de l'achat des véhicules, équipements, de l'assistance technique internationale, des travaux d'aménagements et des intrants agricoles. Ils ont été

¹¹¹ Feuille Excel séparée.

minimisés en: (i) limitant l'achat de véhicules et d'équipements à ce qui est strictement indispensable; et (ii) sous-traitant la plupart des actions à des organisations nationales.

16. **Coûts par composante.** Les coûts totaux du Programme par composante sont résumés dans le tableau 39:

Tableau 48: Coûts totaux du Programme par composante a/

Burundi
 Programme National de Sécurité Alimentaire et de Développement Rural de l'Imbo Moso
Components Project Cost Summary

	(FBU'000)			(US\$'000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
A. Développement des infrastructures hydroagricoles et de désenclavement								
Aménagements hydroagricoles	13,961,970	4,468,480	18,430,450	8,726	2,793	11,519	24	22
Désenclavement des bassins de production	13,884,635	4,515,970	18,400,605	8,678	2,822	11,500	25	22
Subtotal	27,846,605	8,984,450	36,831,055	17,404	5,615	23,019	24	43
B. Développement des filières								
Développement de la filière riz	10,968,650	1,765,400	12,734,050	6,855	1,103	7,959	14	15
Développement de la filière lait	11,938,421	3,991,890	15,930,311	7,462	2,495	9,956	25	19
Appui à la diversification	1,343,040	793,860	2,136,900	839	496	1,336	37	3
Subtotal	24,250,111	6,551,150	30,801,261	15,156	4,094	19,251	21	36
C. Coordination et renforcement des capacités institutionnelles								
Coordination et gestion	10,607,470	2,083,160	12,690,630	6,630	1,302	7,932	16	15
Renforcement des capacités institutionnelles	3,345,480	1,022,720	4,368,200	2,091	639	2,730	23	5
Subtotal	13,952,950	3,105,880	17,058,830	8,721	1,941	10,662	18	20
Total BASELINE COSTS	66,049,666	18,641,480	84,691,146	41,281	11,651	52,932	22	100
Physical Contingencies	2,741,355	732,141	3,473,496	1,713	458	2,171	21	4
Price Contingencies	19,578,822	4,863,098	24,441,920	2,227	561	2,788	20	5
Total PROJECT COSTS	88,369,843	24,236,719	112,606,561	45,222	12,669	57,891	22	109

17. La composante A «**Développement des infrastructures hydroagricoles et de désenclavement**» (23 million de \$EU) est la principale composante en termes de montant et représente 44% des coûts de base du Programme. La composante B «**Développement des filières**», avec un montant de 19,2 millions de \$EU, est la deuxième composante et compte pour 36% des coûts de base. Quant à la composante C «**Coordination et renforcement des capacités institutionnelles**» (10,6 millions de \$EU), elle représente 20% des coûts de base du Programme.

18. **Coûts par source de financement.** Les coûts par source de financement sont résumés dans le tableau 40. Pour plus de détails sur le plan de financement, on se référera à la pièce jointe¹¹².

Tableau 49: Coûts du Programme par source de financement a/

Source de financement	Millions de \$EU	%
FIDA	1	1,7
Gouvernement	6.5	11,2
GAFFSP	30	51,8
OFID	20	34,5
Bénéficiaires	0.9	1,5
Coûts totaux	57,9	100

a/ les erreurs dans les totaux sont dues aux arrondis.

¹¹² Tableau Excel.

19. **FIDA.** Le FIDA financerait 1,7% des coûts totaux du Programme, à travers un don de 1 millions de \$EU.
20. **Le Gouvernement,** contribuera au financement du Programme à hauteur de 6,5 millions de \$EU (11,2% du coût total).
21. **GAFSP.** La contribution dans ce Programme est estimée à 30 millions de \$EU (51,8% du coût total du Programme), à travers un don.
22. **L'OFID.** La contribution dans ce Programme est estimée à 20 millions de \$EU (34,5% du coût total du Programme), à travers un prêt.
23. **Bénéficiaires.** Leur contribution est estimée à 0,9 million de \$EU (1,5%), et valorise leur apport dans les investissements des coopératives.
24. **La coopération néerlandaise** a annoncé la possibilité de consentir un cofinancement dont les ressources, seraient destinées à l'aménagement des bassins versants et une action pilote de remembrement dans les zones d'agriculture pluviale. Les provinces ciblées sont Cibitoke, Bubanza et Bujumbura. Dès confirmation du cofinancement, les estimations pour les investissements seront redimensionnées et incorporées dans la structure des coûts du Programme selon les catégories de dépenses concernées.

Appendice 10: Analyse économique et financière

1. Le PNSADR-IM interviendra sur les filières en mettant en évidence les goulots d'étranglement qui freinent le développement des filières cibles. Ces actions sont intégrées à celles relatives aux aménagements et infrastructures socio-économiques, au développement de l'irrigation, à la protection des infrastructures et des terres, à l'intensification et diversification de la production agricole. De façon transversale, le Programme interviendra pour renforcer les capacités des différents acteurs concernés, tout en créant un environnement favorable à la promotion de l'initiative entrepreneuriale rurale et à l'amélioration de la nutrition.

2. L'analyse économique portera sur l'augmentation globale de la valeur ajoutée engendrée par l'augmentation de la production du riz et du lait et l'augmentation des volumes de riz et de lait transformés et commercialisés. Cette plus-value sera comparée avec l'accroissement de leur coût économique. Les prix économiques ont été obtenus par conversion des prix financiers. Les hypothèses relatives aux modèles de cultures et aux modèles d'exploitations sont présentées dans les différents documents de travail.

Analyse financière

3. Modèles de cultures et d'élevage. Sur la base des enquêtes menées auprès des producteurs des provinces d'intervention, 4 modèles de cultures ont été développés: riz irrigué (plaine et marais), tomate et arachide. Ces modèles sont présentés en appendice.

4. Les augmentations de production sont induits par: (i) la production et fourniture de semences, l'introduction de nouvelles variétés améliorées; (ii) la réhabilitation de périmètres rizicoles déjà aménagés et nouveaux aménagements hydroagricoles de marais et plaines et; (iii) l'augmentation de l'utilisation des facteurs de productions. Elles se justifient aussi au regard du choix d'espèces, de l'augmentation des intensités culturales et de la rentabilisation des aménagements des périmètres irrigués.

5. L'accroissement attendu des rendements pour chaque culture et pour l'élevage bovin est indiqué dans le tableau 41.

Tableau 50: Hypothèses de rendement moyen – Modèles de cultures

Culture	Avant le Programme	Après le Programme
Riz marais (kg/ha)	2 500	4 500
Riz plaine (kg/ha)	4 000	6 500
Arachide (kg/ha)	900	1 700
Vache laitière (FBU par unité) ¹¹³		1 300 000
Embouche bovine (FBU par unité) ¹¹⁴		752 000

6. Pour les cultures existantes, la marge de progression est grande et les accroissements de marge brute quoique prudents sont très intéressants. Ces accroissements sont très importants pour les différentes cultures : riz de marais (73%), riz de plaine (76%), arachide (88%). De façon générale, les agriculteurs devraient être intéressés par les itinéraires techniques proposés par le programme car ils permettent souvent d'augmenter la marge brute actuelle.

7. La quasi-totalité de ces modèles d'exploitations pour l'élevage intègrent dans leur fonctionnement l'élevage ovin, caprin et bovin de race pure, croisée et/ou locale. Cette activité permet

¹¹³ Pas de cas de base les bénéficiaires ne pratiqués pas l'élevage avant la distribution des bovins.

¹¹⁴ Idem.

de s'adapter aux conditions climatiques de la région. Le rendement moyen d'une vache laitière a été dérivé des modèles développés dans les programmes FIDA en cours dans le pays.

8. La marge brute avec le Programme (Tableau 51) augmente notablement par rapport à la situation actuelle pour l'ensemble des modèles. Ces bons résultats pouvaient être attendus du fait des augmentations de marge brute prévues par le Programme pour les principales cultures et modèles d'élevage retenues.

Tableau 51: Marge brute avant et après le programme

Culture	Avant le Programme	Après le Programme
Riz marais (FBU/ha)	1540000	2600000
Riz plaine (FBU/ha)	2158000	3773000
Arachide (FBU/ha)	590500	1019000
Vache laitière (FBU par unité) ¹¹⁵		1300000
Embouche bovine (FBU par unité) ¹¹⁶		752000

9. D'autre part, les tableaux de l'appendice 1 et 2 montrent que la rémunération de la journée de travail reste élevée avec le programme malgré des augmentations du nombre de journées nécessaires. Ceci démontre que les intensifications proposées sont justifiées économiquement car cette rémunération varie selon les modèles de 6 000 à 11 000 FBU par jour soit jusque à 6 fois les salaires actuellement pratiqués dans la région. Il s'ensuit une modification profonde du système de production avec des résultats économiques très intéressants.

10. **Modèles de transformation.** Deux modèles de micro entreprise ont été développés afin de montrer l'impact de la transformation du riz et la conservation du lait et de la valeur ajoutée conséquente pour les producteurs/éleveurs. La somme des résultats nets (dans le cas présent bénéfiques) et des amortissements constitue le cash-flow ou bien encore la capacité d'autofinancement (CAF) de la micro entreprise. Des hypothèses sur le nombre de décortiqueuses entreprises ont été formulées. Le nombre de micro entreprises retenu pour l'analyse économique et financière est de 11 décortiqueuses et 9 centres de collecte de lait.

11. Les deux modèles indiquent une rentabilité financière élevée, ce qui paraît confirmer l'attractivité et les potentiels pour les groupes cible des choix techniques promus par le Programme. L'ensemble des activités permet de générer un cash-flow suffisant pour la durabilité des activités (grâce aussi au don initial de 90% sur les bâtiments et les équipements) et une rémunération acceptable pour la coopérative (voir appendice 3 et annexe 4 valorisation de la production agricoles).

Analyse économique

12. Les bénéfices directement quantifiables sont ceux des composantes productives, à savoir le soutien à la production agricole, la promotion de l'élevage bovin et l'appui à la transformation. Les bénéfices environnementaux tels que la réduction de l'érosion, la protection des bassins versants, une meilleure gestion du domaine forestier et le désenclavement physique de marais de production n'ont pas été estimés et seront donc pris en compte de manière qualitative uniquement.

13. Les bénéfices pris en compte dans l'analyse économique sont ceux liés à la production végétale et animale, au stockage, transformation des produits agricoles, la conservation et commercialisation du lait et de la viande bovine. Pour estimer ces bénéfices, il n'a pas été possible d'agréger les modèles d'exploitation car la quantification de chacun de ces modèles s'est révélée trop aléatoire, une approche par hectares et par nombre de vaches a donc été prise comme base de référence pour l'agrégation des bénéfices de la production.

¹¹⁵ Pas de cas de base les bénéficiaires ne pratiqués pas l'élevage avant la distribution des bovins.

¹¹⁶ Pas de cas de base les bénéficiaires ne pratiqués pas l'embouche avant la distribution des bovins.

14. **Rentabilité économique.** Afin de quantifier les bénéfices induits une approche conservatrice a été utilisée afin d'apprécier la rentabilité économique du programme. L'analyse économique a été basée sur les hypothèses suivantes:

- (a) une période de 20 ans et un taux de change constant de 1 600 FBU par USD;
- (b) les coûts économiques du programme (coûts d'investissement et de fonctionnement) ont été dérivés des coûts financiers après élimination des taxes et autres droits;
- (c) les valeurs économiques des coûts récurrents annuels ont été reconduites sur la durée de vie économique du programme, avec le coût de l'année 6 du programme, et ce afin de prendre en charge les coûts d'entretien et de fonctionnement des équipements après l'année 6 du programme car ils ne pourront pas être supportés par les structures des communautés locales;
- (d) les coûts de la main d'œuvre ordinaire ont été estimés en tenant compte du taux de chômage et du sous-emploi relativement élevés dans la zone du programme;
- (e) les bénéfices liés à l'agriculture et à la transformation du riz et la commercialisation du lait ont été pris en compte dans l'analyse. Les bénéfices par la réduction des coûts de transaction (stockage, pistes rurales, accès facilité aux services financiers, aux technologies, etc.) n'ont pas été pris en compte car difficilement mesurables;
- (f) La valeur économique du riz a été évaluée à 80% de la valeur financière.

15. Sur la base des hypothèses ci-dessus, le taux de rentabilité interne économique (TRIE) est de 16,3%. Le TRIE est satisfaisant car l'ensemble des coûts économiques a été pris en considération alors qu'une partie des bénéfices n'a pas pu être quantifiée. Ce taux est élevé pour un programme de développement agricole intégré dans des zones marginales où se posent des problèmes de protection des terres et des infrastructures.

16. Il est aussi important de rappeler que le programme cible des catégories de population à conditions précaires et relativement défavorisées, et vivant dans des zones vulnérables du point de vue de l'accès aux ressources et de niveaux élevés de coûts de transaction et de la gestion durable des ressources naturelles. De même, d'autres bénéfices non tangibles sont également à considérer. Il s'agit de l'amélioration des conditions de vie et de la nutrition. L'accroissement de la production végétale et animale, notamment par la diversification des systèmes de productions agricoles (maraîchage, élevage, cultures de rotation) pourrait améliorer le régime alimentaire au niveau local, et notamment chez le groupe cible du programme.

17. Afin de tester la rentabilité du programme sous différents scénarios et hypothèses de risques, une analyse de sensibilité a été faite par rapport au coût de base. Dans le cas du programme analysé les risques sont liées principalement au retards dans la mise en œuvre et all' augmentation des coûts de réalisation des infrastructures. L'estimation est faite variable par variable (VPV) et en termes de scénarios. L'analyse VPV indique la sensibilité du TRIE à une augmentation (diminution) des coûts, ou une augmentation (diminution) des bénéfices. L'analyse en terme de scénarios nous enseigne aussi sur l'augmentation/diminution simultanée des coûts, et des bénéfices sur la rentabilité du programme

Analyse de sensibilité

Tableau 52: Sensibilité du programme au changement des coûts et des bénéfices additionnels

	Cas de base	Accroissement des coûts		Accroissement des bénéfices		Diminution des bénéfices		Retard des bénéfices	
		+10%	+20%	10%	+20%	-10%	-20%	1 an	2 ans
TRIE	16.3%	14.3%	12.7%	18.4%	20.4%	14.1%	11.9%	13.4%	11.2%
VAN (millions USD)	9,050,297	5,320,825	1,591,353	13,684,799	18,319,300	4,415,795	-218,707	3,181,145	-2,044,841

18. Les calculs du TRIE, montrent qu'une augmentation des coûts du programme de 10% et 20% laisserait le taux du TRIE à un niveau acceptable. Le TRIE serait respectivement de 14.3 % et de 12.7%. Une diminution des bénéfices de 10% et de 20% donne un programme rentable économiquement, respectivement 14.1% mais pas rentable à 11.9 dans le deuxième cas. Un retard des bénéfices de 2 ans (hypothèse peu probable) implique un TRIE inférieure au niveau acceptable de 11.2% et une valeur actuelle net négative.

19. En conclusion, le Programme n'est pas très sensible aux variations des coûts et des bénéfices agrégés du programme. Le taux de rentabilité interne économique est robuste par rapport aux variations des coûts et des bénéfices et reste toujours d'un niveau acceptable malgré qu'il ne prend pas en compte certains bénéfices directs et indirects. Calculé sur une durée de vie économique relativement longue, l'analyse de sensibilité permet d'apprécier l'incertitude et les risques qui peuvent grever l'exécution du programme suite à une évolution défavorable de la conjoncture économique et financière, notamment l'augmentation des prix ou une tendance inflationniste.

Annexe 1: Modèle riz

	Unité	RIZ MARAIS				RIZ PLAINE (IMBO)			
		Culture pure. Semis en pépinières : fin novembre-début décembre. Repiquage (30 j après) en janvier. Récolte après 5 mois en juin-juillet		Culture pure. Semis en pépinières : fin novembre-début décembre. Repiquage (30 j après) en janvier. Récolte après 3 mois en avril-mai.					
		Culture actuelle		Culture améliorée		Culture actuelle		Culture améliorée	
	Prix unit	Prix unit	Rq	Prix unit	Prix unit	Rq	Prix unit	Rq	
A. Données techniques									
Rendements paddy	Kg/ha		2500		4500		4000		6500
Données techniques									
Semences	Kg/ha		60		35 a		100		35 a
Engrais (uree)	Kg/ha		0		70		100		139
Engrais (DAP)	Kg/ha		0		30		150		65
Kcl			0		30		0		50
Pesticides	FBur/ha		0		20000 f		40000		75000 f
Outillage	FBur/ha		6500		15000 c		6500		15000 c
Travaux manuels	HJ/ha		180		250		250		310
Emballage	unité		25		35 e		40		55 e
B. Données économiques									
Vente du paddy	Fbur/ha	660	1650000	660	2970000	660	2640000	660	4290000
Coûts de la production									
Semences	FBur/kg	800	48000	800	28000	800	80000	800	28000
Engrais (uree)	FBur/kg	1080	0	1080	75600	1080	108000	1080	150120
Engrais (DAP)	FBur/kg	1088	0	1088	32640	1088	163200	1088	70720
KCl	Fbu/Kg	1056	0	1056	31680	1056	0	1056	52800
Pesticides	FBur/ha		0		20000		40000		75000
Outillage	FBur/ha		10000		30000		10000		30000
Travaux manuels	Fbur/HJ	2000	360000	2000	500000	2000	500000	2000	620000
Emballage	Fbur/u	2000	50000	2000	70000	2000	80000	2000	110000
Total coûts	FBur/ha		468000		787920		981200		1136640
C. Résultats (bénéfices)									
Bruts (sans main d'oeuv.)	FBur/ha		1,542,000		2,682,080		2,158,800		3,773,360
Nets (m. d'oeuv. 2000 Fbur/HJ)	FBur/ha		1182000		2182080		1658800		3153360
Production additionnelle Economique	FBur/ha				800064				1195648
Valorisation main d'oeuvre Fbur/HJ	Fbur/HJ		8567		10728		8635		12172
a. Semences locales améliorées; renouvellement tous les 5 ans (20 % par an)									
b. 3 houes amort 3 ans (5000x3/3) ; 3 serpettes ou faucilles (1500x3/3) ; pulvérisateur (75000/5ans)									
c. Y compris les redevances pour l'irrigation, si existe ; 3 houes amort 3 ans (5000x3/3) ; 3 serpettes ou faucilles (1500x3/3)									
d. rendement usinage : 1 kg paddy = 0,65kg riz blanc + 0,20kg son + 0,15kg déchets									
e. vente en sac de 100 kg qui ne servent qu'une fois.									
f. produits phyto + enrobage des semences									
g. décortiquage : 150 kg/h									
Le PNSADR-IM s'occupe uniquement du riz de marais et du riz de plaine									

Annexe 1 (bis): Modèle arachide

5 mois						
	Unité	Culture actuelle		Culture améliorée		Rq
		Prix unit		Prix unit		
A. Données techniques						
Rendements coques	Kg/ha		900		1700	c
Données techniques						
Semences décortiquées	Kg/ha		40		50	a
Engrais (uree)	Kg/ha		0		0	
Engrais (DAP)	Kg/ha		0		75	
Engrais (KCl)	Kg/ha		0		0	
Calcaire	Kg/ha		0		0	
Pesticides	FBur/ha		0		50000	
Outillage	FBur/ha		6500		15000	b
Travaux manuels	HJ/ha		95		115	
Travaux attelés	AJ/ha		0		0	
Emballage	unité		30		57	d
B. Données économiques						
Valeur de la production décortiquée	Fbur/ha	1500	675000	1500	1275000	
Coûts de la production						
Semences decortiquees	FBur/kg	1500	60000	1500	75000	
Engrais (uree)	FBur/kg	1080	0	1080	0	
Engrais (DAP)	FBur/kg	1088	0	1088	81600	
Engrais (KCl)	FBur/kg	1056	0	1056	0	
Calcaire	FBur/kg	150	0	150	0	
Pesticides	FBur/ha		0	0	50000	
Outillage	FBur/ha		6500	0	15000	
Travaux manuels	Fbur/HJ	2000	190000	2000	230000	
Travaux attelés	Fbur/AJ	0	0	0	0	
Emballage	Fbur/u	600	18000	600	34000	
Total couts	FBur/ha		274500		485600	
C. Résultats (bénéfices)						
Bruts (sans main d'oeuv.)	FBur/ha		590,500		1,019,400	
Nets (m. d'oeuv. 2000 Fbur/HJ)	FBur/ha		400500		789400	
Valorisation main d'oeuvre Fbur/HJ	Fbur/HJ		6216		8864	
a. Semences locales améliorées; renouvellement tous les 5 ans (20 % par an)						
b. 3 houes amort 3 ans (5000x3/3) ; pulvérisateur (75000/5ans)						
c. rapport de poids entre coques et décortiquées : 50%						
d. vente dans des paniers de 10 kg utilisables 3 ans						

Annexe 2: Modèle vache laitière

	UNITE	QUANTITE	PRIX	A1	A2	A3	A4	A5
Equipement								
Vache	unité	1	1300000		0	0	0	0
Etable	unité	1	400000	200000				
Coûts d'exploitation								
Alimentation	unité	1	60000	60000	60000	60000	60000	60000
Produit vétérinaires	unité	1	12000	12000	12000	12000	12000	12000
Insémination	unité	1		0	0	0	0	0
Bloc de sel	unité	2	15000	30000	30000	30000	30000	30000
Besoin en capital				200000				
Total coûts d'exploitation				302000	102000	102000	102000	102000
Total coûts				272000	102000	102000	102000	102000
REVENU								
Lait	litre	1590	650	1033500	1072500	1179750	1297725	1427497.5
Veau	unité	1	600000			600000		600000
REVENU TOTAL BRUT				1,033,500	1,072,500	1,779,750	1,297,725	2,027,498
REVENU ANNUEL NET				761,500	970,500	1,677,750	1,195,725	1,925,498
		litre x vache						
		Y1	1500					
		Y2	1650					
		Y3	1815					
		Y4	1997					
		Y5	2196					

Annexe 2 (bis): Modèle embouche bovine 4 mois

	UNITE	QUANTITE	PRIX	A1
Equipement				
Vache	unité	1	400,000	400,000
Etable	unité	1	400,000	200,000
Coûts d'exploitation				
Alimentation	unité	1	40,000	40,000
Produit vétérinaires	unité	1	8,000	8,000
Insémination	unité	1		-
Bloc de sel	unité	2	15,000	30,000
Travail	h/j	25	1,500	37,500
Besoin en capital				600,000
Total coûts d'exploitation				115,500
Total coûts				715,500
REVENU				
Veau	unité	1		1,000,000
REVENU TOTAL BRUT				1,000,000
REVENU ANNUEL NET				284,500

Annexe 3: Centre de collecte de lait

Centre de Collecte du Lait											
Salaire du personnel FBU / mois	560,000	Capacité du tank de réfrigération				1,000					
Petites fournitures (alcool, acide etc .FBU/mois)	120,000	nbre litres de lait vendu aux indus		60%		600					
Electricité REGIDESO	250,000	nbre litres de lait vendu par com		40%		400					
Nbre de comptoirs	4	prix achat lait producteur				550					
Nbre heure fonctionnement groupe par jour	3	Prix vente à l' industriel sortie CCL				700					
Prix du carburant	2,200	Prix vente au comptoir				850					
Prix achat du lait aux producteurs FBU/litre	550	consommation du groupe litre/heure				4					
Evolution utilisation du tank	70%	80%	90%	95%							
FBU	Unité	Quantité A1	Quantité A2	Quantité A3	Quantité A4	Prix	A1	A2	A3	A4	A5
A. DEPENSES											
Investissement											
Bâtiment	unité	1				36,000,000	36,000,000				
Equipement réfrigération & petits équipements	Unité	1	-	-		38,000,000	38,000,000				
Groupe électrogène		1				12,000,000	12,000,000				
Equipement Comptoir (congélateur positif)		1				3,000,000	3,000,000				
1. Total Investissement							89,000,000				
Coûts d'exploitation											
achat lait coopérateurs litres/jour	litres/jour	700	800	900	950	550	138,600,000	158,400,000	178,200,000	188,100,000	188,100,000
rémunération collecteurs	% livré par d	60%	70%	80%	80%	30	4,536,000	6,048,000	7,776,000	8,208,000	8,208,000
Electricité	Forfait	1	1	1		250,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000	3,000,000
Salaire	H/an	1	1	1		560,000	6,720,000	6,720,000	6,720,000	6,720,000	6,720,000
Carburant - fuel	nbre litres	4,320	4,320	4,320	4,320	2,200	9,504,000	9,504,000	9,504,000	9,504,000	9,504,000
Entretien équipement	Forfait	10%	12%	15%		38,000,000	3,800,000	4,560,000	5,700,000	5,700,000	5,700,000
Petites fournitures	forfait	1	1	1		25,000	25,000	25,000	25,000	25,000	25,000
location comptoir	nbre	4	4	4		120,000	480,000	480,000	480,000	480,000	480,000
2. Total coûts d'exploitation							166,160,000	188,232,000	210,900,000	221,232,000	221,232,000
B. RECETTES											
Vente lait aux industriels	litres /jour	420	480	540	570	700	105,840,000	120,960,000	136,080,000	143,640,000	143,640,000
Vente lait au comptoir	litres /jour	280	320	360	380	850	85,680,000	97,920,000	110,160,000	116,280,000	116,280,000
Don							80,100,000				
3. Recettes totales							271,620,000	218,880,000	246,240,000	259,920,000	259,920,000
4. Resultat d'exploitation (5-2)							105,460,000	30,648,000	35,340,000	38,688,000	38,688,000
5. Ventés totales							271,620,000	218,880,000	246,240,000	259,920,000	259,920,000
6. Cash flow (3-1-2-6)							16,460,000	30,648,000	35,340,000	38,688,000	38,688,000
7. Cash flow Cumulée							1	47,108,000	82,448,000	121,136,000	159,824,000
8. ROI (4/1)							118%				
9. Cash flow/Investissement (7/1)							18%				
10. Resultat d'exploitation moyen sur 7 ans							46,600,000				
11. Rentabilité (4/5)							39%	14%	14%	15%	15%
Remarques											
1. Resultat d'exploitation hors amortissement											
2. le tank n'est rempli qu'à 60% pour atteindre 90% en année 4											
3. le volume de litres vendus par l'intermédiaire des comptoirs devrait pouvoir évoluer dans le temps											
4. Activité sur 12 mois											

Annexe 3 (bis): Modèle décortiqueuse

Décortiqueuse appartenant à la Copérative et décortiquant à façon tant pour les membres que pour tiers													
Surface en production en ha	200	durée de fonctionnement de la décortiqueuses			8								
Rendement cycle 1 en tonnes /ha	6	nbre de mois de fonctionnement			11								
Rendement cycle 2 (à partir année 2)	4	Prestation pour membres FBU/tonne			20,000								
Rendement effectif décortiqueuse (en tonnes/heu)	1.5	Prestation pour riziculteurs extérieurs FBU/to			30,000								
Rendement en son et en balles avec 5% perte	10%	Prix vente des balles FBU/tonne			10,000								
Nombre de jours de fonctionnement par mois	22	Prix vente du son FBU/tonne			130,000								
Salaires	600,000	Electricité FBU /mois			2,800,000								
Capacité annuelle de la décortiqueuse	2,178	2,323	2,759	2,759	2,759	2,759							
FBU	Unité	Quantité A1	Quantité A2	Quantité A3	Prix	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	
A. DEPENSES													
Investissement													
Bâtiment	unité	1			20,000,000	20,000,000							
Décortiqueuse	Unité	1	-	-	8,000,000	8,000,000							
1. Total Investissement						28,000,000							
Coûts d'exploitation													
Electricité	Forfait	11	11	11	2,800,000	30,800,000	30,800,000	30,800,000	30,800,000	30,800,000	30,800,000	30,800,000	30,800,000
Salaire	H/an	4	4	4	600,000	28,800,000	28,800,000	28,800,000	28,800,000	28,800,000	28,800,000	28,800,000	28,800,000
Entretien équipement (cylindres, courroies, roulements, vis)	Forfait	10%	12%	15%	8,000,000	800,000	960,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000
2. Total coûts d'exploitation						60,400,000	60,560,000	60,800,000	60,800,000	60,800,000	60,800,000	60,800,000	60,800,000
B. RECETTES													
Prestation à façon pour membres	tonnes	1,200	1,600	2,000	20,000	24,000,000	32,000,000	40,000,000	40,000,000	40,000,000	40,000,000	40,000,000	40,000,000
Prestation pour riziculteurs extérieurs	tonnes	978	723	759	30,000	29,340,000	21,696,000	22,764,000	22,764,000	22,764,000	22,764,000	22,764,000	22,764,000
vente de son	tonnes	218	232	276	130,000	28,314,000	30,201,600	35,864,400	35,864,400	35,864,400	35,864,400	35,864,400	35,864,400
vente de balles	tonnes	218	232	276	10,000	2,178,000	2,323,200	2,758,800	2,758,800	2,758,800	2,758,800	2,758,800	2,758,800
Don						25,200,000							
3. Recettes totales						109,032,000	86,220,800	101,387,200	101,387,200	101,387,200	101,387,200	101,387,200	101,387,200
4. Resultat d'exploitation (5-2)						48,632,000	25,660,800	40,587,200	40,587,200	40,587,200	40,587,200	40,587,200	40,587,200
5. Ventes totales						109,032,000	86,220,800	101,387,200	101,387,200	101,387,200	101,387,200	101,387,200	101,387,200
7. Cash flow (3-1-2-6)						20,632,000	25,660,800	40,587,200	40,587,200	40,587,200	40,587,200	40,587,200	40,587,200
8. Cash flow Cumulée						2	46,292,800	86,880,000	127,467,200	168,054,400	208,641,600	249,228,800	249,228,800
9. ROI (4/1)							174%						
10. Cash flow/Investissement (7/1)							74%						
12. Resultat d'exploitation moyen sur 7 ans						39,604,114							
14. Rentabilité (4/5)						45%	30%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
Remarques													
1. Resultat d'exploitation hors amortissement													
2. Hypothèse année 1: 18 sacs par jour, 5 jours par semaine, 40 semaines/an													
3. Sac de environ 100Kg													
4. Activité sur 12 mois													
5. La décortiqueuses doit travailler au minimum 22 jours /mois													

Appendice 11: Analyse financière globale du projet et des filières riz et lait

A. Analyse Financière globale du projet

1. *Hypothèses.* L'analyse financière s'est basée sur une analyse coût-bénéfice sur la base des investissements productifs en adoptant les hypothèses suivantes:

- a) Une période d'amortissement de 20 ans et un taux de change de 1 600 FBU pour 1 \$EU;
- b) Les coûts financiers comprennent les taxes et autres droits. Ces coûts sont calculés sur une base progressive et simulée pour chaque année d'exercice;
- c) Les bénéfices financiers ont été calculés sur la base de l'année de croisière en fin d'année 2020 atteint sur une base d'une progression simulée et calculée pour chaque année de façon distincte;
- d) Les emplois ont été estimés sur la base de l'hypothèse d'un sous-emploi manifeste dans les sites du projet, il tient compte aussi d'un niveau élevé de chômage. Ce qui implique un coût d'opportunité de la main d'œuvre qui est négligeable. Par contre, il a été calculé les bénéfices directs liés aux journées œuvrés et rémunérés à concurrence de 60% des homme-jours calculés, le reste est destiné à l'atteinte du plein emploi et/ou à la participation des bénéficiaires (calculé en tant qu'apport de contrepartie des bénéficiaires);
- e) Les bénéfices de la transformation de la filière riz ont été pris en considération dans les calculs sur une base conservatrice et sans prendre en compte les profits des minirizeries;
- f) Les bénéfices de la polyculture qui rentre dans le système de production du riz (entre deux récoltes) a été ajouté au bénéfice de la filière à titre de sous-produit de la filière rizicole;
- g) Le prix financier du riz a été assimilé à son prix du marché. Cette approximation est nécessaire car le son du riz est revalorisé et apporte une valeur additionnelle non prise en compte dans les calculs pour un souci de conservatisme dans les calculs;
- h) Les onze décortiqueuses ont été prises en compte dans le calcul de rentabilité financière pour la filière riz et les 9 CCLs ont été pris en compte dans la filière lait;
- i) Le taux d'adoption du riz a été porté à 80% pour les raisons suivantes: (i) la nouvelle loi foncière oblige les exploitants à ne pas cultiver sur les bords des canaux et cours d'eau et de maintenir une distance de 5 mètres et (ii) le maïs remplace parfois le riz avec un rendement plus faible;
- j) La durée de la lactation atteint 265 jours par an et la période entre le vêlage et la fécondation est de 3 mois dont un de récupération et l'autre lié à l'absence d'insémination artificielle ou de taureau géniteur au moment des chaleurs;
- k) Les coûts d'investissements dans la réhabilitation et l'aménagement de nouvelles pistes ont été pris en compte dans le calcul du Taux de Rentabilité Financière comme suit:

Tableau 53: Répartition des coûts des pistes par filière

Attribution des coûts de Réhabilitation et d'aménagements des pistes	Pourcentage
Proportion des pistes destinées au désenclavement de la filière Riz	30%
Proportion des pistes destinées au désenclavement des bassins de production laitières	40%
Proportion de désenclavement pour d'autres raisons sociales	30%
TOTAL	100%

Le taux d'actualisation est ramené à 12%.

2. Sur la base des hypothèses ci-dessus, le taux de rentabilité interne financier (TRIF) est de 17,0%. Le TRIF est très satisfaisant car l'ensemble des coûts d'investissements directs a été pris en considération alors qu'une partie des bénéfices n'a pas pu être quantifiée. Ce taux est élevé pour un projet de développement agricole intégré dans des zones marginales où se posent des problèmes de protection des terres et des infrastructures. La Valeur Actualisée Nette du projet s'élève à 7 843 554 \$EU (cf. tableau).

Tableau 54: Résultats de l'analyse financière du PNSADR-IM

TRIF (Projet)	17,0%	VAN	7 843 554
----------------------	--------------	------------	------------------

B. Analyse Financière des filières riz et lait

3. **La filière riz.** Les résultats de l'analyse révèlent que les investissements du PNSADR-IM du développement incluant l'aménagement, la réhabilitation des marais et des bassins versants et la valorisation du riz sont financièrement rentables avec un taux de rentabilité financière de 14,1%. Sur une période de 20 ans à 12% de taux de référence, les investissements productifs du projet dans la filière Riz atteignent une Valeur Actualisée Nette (VAN) estimée à 2 167 384 \$EU.

Tableau 55: Résultats de l'analyse de la rentabilité financière des filières du PNSADR-IM

TRIF (RIZ)	14,1%	VAN	2 167 384
TRIF (LAIT)	22,7%	VAN	5 676 170

4. **La filière lait.** Les résultats de l'analyse révèlent que les investissements dans la filière lait du PNSADR-IM incluant l'aménagement des étables, la distribution du cheptel, 40% des travaux de désenclavement pour l'écoulement du lait et de ses produits dérivés et la valorisation du lait est financièrement très rentables avec un taux de rentabilité financière de 22,7%. Sur une période de 20 ans à 12% de taux de référence, les investissements productifs du projet dans la filière Lait atteignent une Valeur Actualisée Nette (VAN) estimée à 5 676 179 \$EU.
5. En conclusion. La filière lait est la plus rentable avec un taux de rentabilité financière de 22,7% sur la base d'un calcul d'amortissement de 20 ans et d'un taux d'actualisation de 12%. La filière Riz est rentable avec un taux de rentabilité financière de 14,1%. Cette différence s'explique par (i) des coûts d'investissements bien plus important dans la filière riz due essentiellement aux aménagements hydro-agricoles; (ii) des investissements moins élevés dans les unités de valorisation du lait; (iii) une augmentation continue de la population bovine et des vaches laitières en particulier avec la chaîne de solidarité au fil des années.

Appendice 12: Analyse financière des unités de transformation et de valorisation (décortiqueuses et CCL)

1. Dans l'analyse de rentabilité financière des Unités de transformation et de commercialisation du Riz (décortiqueuses) et des Centres Collecte de lait (CCL), les hypothèses suivantes ont été faites:

- (a) Le rendement effectif des décortiqueuses est ramené à 1,3 Tonnes par heure; le rendement de son et en balle est estimé avec une perte de 5% (soit 10% en tout); le nombre de jours de fonctionnement est ramené à 22 jours par mois sur 10 mois (entre 2 et 3 récoltes par an); la durée moyenne de fonctionnement est estimée à 14 heures par jour. Au total une unité de Décortiquage transforme 4 000 Tonnes de paddy par an à plein régime (estimation conservatrice). Le rendement s'étale entre 65% en première année, 75% à la deuxième année, 85% à la troisième année et 100% dans les années suivantes.
- (b) La capacité des Centres de Collecte de lait est ramenée à 1 000 L avec un prix d'achat auprès de l'éleveur estimé à 600 FBU par litre et un prix de vente moyen 833 FBU par litre soit une marge brute de 33 FBU par litre. Le lait est vendu à 765 FBU en moyenne au comptoir et à 935 FBU aux industriels. La proportion des ventes faites aux industriels est estimée à 60% du total de la quantité commercialisée, le reste (soit 40%) est destiné à la vente au comptoir (surplace). Les calculs prennent en compte l'ensemble des charges d'exploitation et d'amortissement. Dans le but d'assurer le refroidissement du lait pour la conservation du lait avant sa commercialisation, le générateur (groupe électrogène) fonctionne 4 heures par jour et consomme 4 litre par heure. Dans les secteurs alimentés en électricité, cette même estimation a été faite pour prévenir des coupures de courants relativement fréquentes selon les zones;
- (c) L'amortissement dans cette section est calculé sur la base de 7 ans pour les deux types d'unités Riz et Lait, soit une provision de 14,3% est faite annuellement sur la base de l'investissement initial.

2. Analyse de la Rentabilité d'une Unité de Décortiquage du Paddy (Riz). Les activités de Décortiquage ont une rentabilité financière élevée avec un taux de 33,1% et une VAN de 97 010 \$EU. Il s'agit des activités suivantes: (i) prestations pour membres; (ii) prestations pour riziculteurs non membres; (iii) la vente de son et (iv) enfin la vente de balles.

Tableau 56: Taux de rentabilité du projet et des deux principales filières riz et lait

Taux de Rentabilité Financière d'une unité de transformation et de Valorisation (%)		Valeur Actualisée Nette (\$EU)	
TRIF (Décortiqueuse)	33,1%	VAN	97 010
TRIF (CCL)	25,6%	VAN	45 306

3. Analyse de rentabilité financière d'un Centre et de Collecte du Lait (CCL). Les CCL sont très rentables avec un Taux de Rentabilité Financière de 25,6% et une Valeur Actualisée Nette de 45.306 \$EU. Les bénéfices ont été calculés sur la base suivante: (i) vente aux industriels à concurrence de 60% de la production en moyenne; et (ii) vente directe au comptoir du CCL aux habitants représentant 40% des ventes. La marge brute d'un litre de lait vendu est de 233 FBU par litre.

4. Les Décortiqueuses s'avèrent plus rentables que les CCL à cause des éléments suivants: (i) les CCL souffrent de l'absence d'autonomie énergétique pour un produit périssable comme le lait, ce qui fait augmenter drastiquement les charges d'exploitation en cas de coupure de courant; et (ii) les CCL sont limités à 1 000 L et cette capacité ne peut être augmentée sauf si de nouveaux investissements sont effectués contrairement aux décortiqueuses qui peuvent augmenter leurs bénéfices en augmentant le nombre d'heures de fonctionnement.

5. L'analyse de la limite de rentabilité d'une unité de décorticages montre que toutes choses égales par ailleurs, la limite de rentabilité se situe à 12 h 30 minutes de décorticage à raison de 1,3 Tonnes par heure. En dessous de cette limite, l'unité n'est plus rentable avec un VAN de 24 \$EU.

6. L'analyse de la limite de rentabilité d'un centre de collecte de lait montre que toutes choses égales par ailleurs, la rentabilité est très sensible au prix d'achat et de vente du lait par le CCL. En effet, une marge brute minimale de 198 FBU par litre est nécessaire pour garantir la rentabilité du centre, au-dessous de laquelle le CCL n'est plus rentable. Par ailleurs, l'augmentation de la durée de fonctionnement du générateur au-delà de 4 h par jour provoquerait également le même effet même avec une marge de 233 FBU par litre.

Appendice 13: Manuel de mise en œuvre du programme - version préliminaire

Article I. Organisation et gestion du Programme

Rôle du Ministère de tutelle: MINAGRIE

- Présidence du comité de pilotage (CSO /CTP)/orientation stratégique
- Prise des arrêtés de création/modification du CSO/CTP et de l'Unité de facilitation et de coordination du Programme (UFCP)
- Demande de réallocation si nécessaire
- Participation aux supervisions conjointes/ revues et mission d'achèvement
- Coordination avec les autres partenaires techniques et financiers (PTF)

Organe de pilotage: Comité technique de pilotage (CTP)

- se réunit au moins une fois par an en session ordinaire, au besoin en session extraordinaire, sur convocation du Président ou à la demande de 2/3 des membres votant, l'UFCP assurant le secrétariat
- prend ses décisions par consensus, ou par vote si besoin, à la majorité absolue
- organise au moins une visite de terrain par an pour constater les réalisations et les problèmes
- veille au respect des orientations de la tutelle
- approuve les PTBA et les rapports annuels
- veille à la mise en œuvre des recommandations des supervisions et des audits externes

Unité de facilitation et de coordination du Programme (UFCP)

- est mise en place par arrêté du MINAGRIE
- est animée par une équipe composée, au niveau technique, par: (i) un Coordinateur national; (ii) un chef de composante génie rural; (iii) un chef de composante développement des filières; et au niveau administratif et fiduciaire par: (iv) un responsable administratif et financier (RAF) assisté de (v) un adjoint, (vi) un comptable et (vii) un assistant comptable; (viii) un responsable en suivi-évaluation; (ix) un responsable en passation de marché assisté (x) d'un adjoint; (xi) un planton-coursier; (xii) un agent de sécurité et (xiii) six chauffeurs
- dispose d'une autonomie de gestion administrative et financière
- responsable de la gestion opérationnelle du projet avec comme principales tâches: (i) la coordination de sa programmation budgétaire notamment l'élaboration du Programme de travail annuel et du budget (PTBA) et le suivi-évaluation des activités; (ii) la préparation des dossiers d'appel d'offres des travaux, des fournitures et des services et la passation des marchés; (iii) le suivi technique et budgétaire des activités et des résultats; (iv) la préparation des rapports trimestriels et annuels d'activités; (v) la coordination des actions transversales du projet (formation, études, missions, etc.); (vi) l'organisation de la circulation de l'information entre les différents partenaires concernés; (vii) l'assistance, l'appui technique, le suivi des Unités de coordination régionales du Programme; (viii) le contrôle de la qualité des réalisations et de la performance des prestataires de service du Programme; (ix) le suivi de la mise en œuvre des orientations définies par le Comité technique de pilotage, la mise en cohérence et la coordination avec les autres projets financés par le FIDA et les partenaires techniques et financiers au niveau national
- assure la gestion des ressources et patrimoine, gestion du personnel, gestion des contrats de partenariat et d'exécution; assure les relations avec la tutelle, le Ministère en charge de l'économie et des finances, le FIDA; organise les missions de supervision et de revue; veille aux relations avec les autres Projets du portefeuille FIDA et d'autres PTF.

Unités de facilitation et de coordination régionales (UFCR)

Dans chacune des deux régions d'intervention du Programme, la coordination et la gestion seront assurées par une Unité de facilitation et de coordination régionale (UFCR). Ces Unités travailleront en

collaboration avec les DPAAE, et sont placées sous la responsabilité hiérarchique de l'UFCP. Elles assureront la mise en œuvre des activités et auront pour responsabilités: (i) la coordination du Programme à l'échelle régionale et les liens avec l'Administration déconcentrée et les collectivités territoriales; (ii) l'évaluation des contrats de performance avec les prestataires de services locaux, (iii) le suivi rapproché des activités mises en œuvre dans le cadre du Programme par les différents acteurs (OP, ONG, services publics déconcentrés, prestataires privés).

Chaque UFCR sera composée de: (i) un coordinateur régional qui sera assisté par (ii) un agronome, (iii) un spécialiste en OP et Coopératives, (iv) un spécialiste en élevage, (v) un spécialiste en infrastructures rurales, (vi) un assistant en suivi-évaluation, (vii) un assistant administratif, (viii) un planton-coursier, et (ix) six chauffeurs.

Choix et contractualisation des partenaires stratégiques

- Le PNSADR-IM sous-traitera, à des prestataires de service relevant du secteur associatif, public et privé en fonction des capacités existantes, l'exécution des activités du Programme. L'UFCP établira, en rapport avec les UFCR, les cahiers de charge et signera des contrats de performance avec les prestataires de service précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais et échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi et d'évaluation. La sélection et la rémunération se fera sur la base de la gestion et de la budgétisation axée sur les résultats.
- Le Programme travaillera en parfaite collaboration et en partenariat étroit avec les autres projets appuyés par le FIDA au Burundi, notamment pour l'échange de l'expertise, la prise en charge des activités et des services.

Article II. La mise en œuvre du Programme

La stratégie d'intervention du programme

- Composante 1. Cf. annexe 4. Description détaillée du projet
- Composante 2. Cf. annexe 4. Description détaillée du projet
- Composante 3. Cf. annexe 4. Description détaillée du projet

La planification et le suivi opérationnels des activités: le PTBA

- Le PTBA sera préparé au mois de septembre/octobre de l'année N-1. Le PTBA est soumis au Comité national de pilotage et au FIDA avant le 30 novembre. Le FIDA donne son avis avant le 31 décembre.
- Les PTBA sont préparés par les UFCP et les 2 UFCR, en rapport avec les acteurs institutionnels et les partenaires stratégiques et les prestataires recrutés.
- Le suivi du PTBA est un élément du système de suivi-évaluation du Programme qui sera élaboré avant le démarrage. Le mécanisme de suivi du PTBA est fondé sur les indicateurs de processus. Il comprend des fiches de bord mensuelles renseignant le niveau d'exécution physique et financière, des rapports trimestriels techniques et financiers. Ces fiches et rapports sont générés automatiquement par le système de suivi-évaluation électronique, de même que les rapports de suivi financiers le sont par le logiciel de comptabilité.
- Le responsable S&E de l'UFCP, suivant les procédures du manuel de S&E, supervise la collecte et l'analyse des informations et assure la diffusion auprès des destinataires.

Les mesures de sauvegarde environnementale et sociale

- Le PNSADR-IM est classé à la catégorie B. Une section "gestion environnementale et sociale" est intégré au manuel. Le Programme appuie les investissements dans la production, la transformation, la commercialisation et les activités connexes qui sont

vulnérables à la variabilité et aux changements climatiques à long terme. Pour prévenir les éventuels impacts environnementaux et sociaux liés aux activités (AGR et microentreprises), des mesures d'atténuation, dont les coûts sont intégrés à la mise en œuvre, sont prévues.

La passation des marchés

- Les modes et procédures d'acquisition de biens et services inscrits dans le Code national de passation des marchés publics du Burundi sont applicables, s'ils ne sont pas contradictoires avec ceux des Directives du FIDA. Les DAO sont soumis aux conditions du FIDA ; leur publicité se fait à travers les canaux prévus à cet effet.
- Le plan de passation de marchés (PPM) est préparé et validé en même temps que le PTBA, et selon les mêmes dispositions, avec avis préalable du FIDA. Le PPM est suivi en même temps selon les mêmes dispositions précédemment décrites concernant le PTBA.

La gestion administrative et financière

- Les fonds du Programme seront gérés selon les procédures en vigueur au Burundi ainsi que celles du FIDA en matière de gestion administrative et financière des projets. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la Lettre à l'Emprunteur ainsi que dans le manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable.
- Pour faciliter les décaissements des fonds du PNSADR-IM, le Représentant de l'Emprunteur ouvrira au nom du Programme un compte désigné (CD) dans une banque commerciale à Bujumbura, à la satisfaction du FIDA. Le compte désigné sera mouvementé selon le principe de la double signature par le Coordinateur national et par le Responsable administratif et financier du Programme.
- Dès la réalisation des conditions de décaissement stipulées dans l'Accord de financement et sur demande de l'Emprunteur, un dépôt initial sera effectué par le FIDA sur le compte désigné, suffisant pour couvrir la moyenne projetée des dépenses autorisées au titre du financement pour une période d'environ six (06) mois. Le compte désigné sera réapprovisionné après la soumission au FIDA de demandes de retrait de fonds (DRF) préparées par l'UFCP et signées par un représentant autorisé de l'Emprunteur.
- Les procédures sont détaillées dans le manuel de gestion administrative financière et comptable à élaborer dès la réception de la lettre à l'emprunteur.
- Le principe de la double signature est appliqué pour exercer un contrôle sur les ressources.
- Au sein de l'UFCP, le RAF et le coordonnateur cosignent les instruments de paiement sur les mêmes bases. Un suivi conjoint de la tutelle du Programme et du FIDA.
- Les immobilisations physiques acquises par le Programme sont immatriculées selon une codification convenue. Les fiches d'inventaire sont affichées dans chaque local équipé avec la signature du RAF et de la personne détentrice. L'inventaire est mis à jour annuellement, en fin d'exercice et joint à l'audit. Le matériel ne peut être aliéné. Les réformes s'il y a lieu, sont autorisées selon les procédures nationales en vigueur.
- Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par le projet, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence¹¹⁷ préalablement approuvés par le Fonds. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six (06) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.
- Les opérations d'audit seront étendues à la gestion des coordinations régionales ainsi qu'à la traçabilité des ressources auprès des opérateurs/prestataires, agences

¹¹⁷ Voir Appendice 7, Annexe 3.

d'exécution et autres bénéficiaires des fonds du Projet notamment les jeunes porteurs des projets d'initiatives économiques.

- Les états financiers sont transmis au FIDA au plus tard en fin février de l'année N+1; les rapports d'audit sont transmis au FIDA au plus tard le 30 juin de l'année N+1.
- Le personnel clé du Programme est recruté dès l'approbation du Programme par le Conseil d'administration du FIDA, par appels à candidatures, sur la base de termes de référence¹¹⁸ approuvés par le FIDA. La sélection est faite par un cabinet de recrutement sélectionné selon les procédures nationales.
- Les détails sont précisés dans le manuel de gestion administrative, financière et comptable.
- Le RAF tient à jour le fichier du personnel.
- Les contrats sont renouvelés annuellement sur la base d'une évaluation externe, dont les conclusions sont soumises au Ministre de tutelle et au FIDA. L'évaluation identifie les besoins de formation de chaque agent. Les besoins de formation identifiés sur la base d'une évaluation compétences/profils de poste sont inscrits au PTBA.
- Les conclusions des évaluations de performances sont inscrites au dossier de chaque agent.
- L'UFCP élabore et met en œuvre, dès le démarrage du Programme, avec la forte implication des UFCR, partenaires stratégiques et bénéficiaires, un plan de communication et de visibilité, avec l'aide d'un consultant sélectionné selon les procédures nationales.
- Dès le démarrage du Projet, l'UFCP s'attèle à élaborer des dossiers de capitalisation des acquis des projets à mettre à l'échelle. Au fur et à mesure de la mise en œuvre, les acquis nouveaux sont capitalisés.

¹¹⁸ Projet de termes de référence du personnel de Projet en Appendice 5.

Appendice 14: Respect des politiques du FIDA

Politique	Adhésion
Cadre stratégique du FIDA 2011-2015	<p>Le PNSADR-IM s'aligne à l'axe "une base de ressources naturelles et d'actifs économiques à l'intention des populations rurales pauvres, femmes et hommes, plus résistante au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à la transformation des marchés" puisqu'il propose: (i) d'aménager, de réhabiliter des marais/plaines pour une gestion/maîtrise de l'eau améliorée au profit des femmes et des hommes, permettant d'atténuer les effets du changement climatique comme les inondations et, (ii) d'induire des changements au niveau de certains segments des filières riz (production, transformation) et lait (production, transformation, commercialisation) qui auront un impact sur la dynamique des marchés locaux.</p> <p>Le PNSADR-IM s'aligne à l'axe 'un accès de ces populations à des services susceptibles de réduire la pauvreté et d'améliorer la nutrition, d'augmenter leurs revenus et de renforcer leur capacité de résistance dans un environnement évolutif' puisqu'il propose: (i) de renforcer la capacité productive, (ii) de capter une valeur ajoutée accrue le long des filières ciblées (lait et riz), (iii) de cibler les catégories vulnérables (opportunités d'emploi selon la modalité HIMO, élevage porcin, développement emploi jeunes dans l'entretien des marais, la collecte de lait) et, (iv) d'articuler des activités de sensibilisation/information sur la nutrition à des activités ayant pour objectif l'augmentation de la production agricole, devant contribuer à améliorer la ration alimentaire au niveau des familles.</p> <p>Le PNSADR-IM s'aligne à l'axe "des populations rurales pauvres, femmes et hommes, et leurs organisations mieux à même de gérer des entreprises agricoles et non agricoles rentables, durables et résistantes ou de tirer parti de possibilités de travail satisfaisantes" puisqu'il va contribuer à organiser des Associations d'Usagers de Marais et des Coopératives dans le but de faciliter l'accès aux services financiers et l'accès aux marchés.</p> <p>Le PNSADR-IM s'aligne à l'axe "un contexte institutionnel et politique susceptible de favoriser la production agricole et toute la gamme d'activités non agricoles connexes" puisqu'un appui sera apporté pour mettre en place un dispositif de vulgarisation harmonisé utilisant l'approche Champ Ecole Paysan et renforcer le système de Suivi-Evaluation impliquant les DPAAE. Les appuis à apporter aux coopératives, AUM permettra, également, d'appuyer les organisations à la base. L'approche de Faire-Faire adoptée favorisera les opérateurs privés locaux dans le but de renforcer leurs capacités.</p>
COSOP	<p>Le projet va contribuer à atteindre les objectifs du COSOP. Par le biais de la mise en œuvre de la sous composante 1.1. (Aménagements hydro-agricoles) et le volet 2.1.1 (Intensification de l'agriculture), le PNSADR-IM va contribuer à atteindre le premier objectif du COSOP qui est "Augmenter la sécurité alimentaire et les revenus des ruraux pauvres en facilitant leur accès aux nouvelles opportunités économiques" grâce à la maîtrise de l'eau et l'approvisionnement en intrants qui permettront d'augmenter la production de riz et au repeuplement des exploitations en cheptel bovin permettant l'augmentation de la production de lait rendant disponibles des volumes plus importants destinés à l'autoconsommation mais aussi à la vente. Cette vente</p>

Politique	Adhésion
	<p>ainsi que la capture d'une part plus importante de valeur ajoutée par les producteurs seront facilitées grâce aux activités de valorisation du riz et du lait prévues dans le programme (centre de collecte de lait, mini-laiteries, décortiqueuses, etc.). Dans les volets 2.1.3. (Renforcement des capacités des organisations de la Filière Riz), et 2.2.3. (Renforcement des capacités des organisations de la filière lait), il est prévu d'appuyer les acteurs des filières, notamment, les Associations d'Usagers de Marais (AUM) et les Groupement Pré-coopératifs (GPC) dans le but de les structurer et/ou de les renforcer dans la gestion des ressources naturelles et des équipements de transformation. Ce qui contribuera au deuxième objectif du COSOP: "Renforcer les organisations des ruraux pauvres pour qu'ils puissent accéder aux services et aux ressources et participer aux politiques de développement rural". Un appui sera apporté aux GPC qui seront appuyés pour faciliter l'approvisionnement en intrants et l'accès aux financements auprès des Institutions de Microfinances (IMF). Une place particulière a été donnée: (i) aux femmes notamment, puisque les femmes chefs de ménage seront ciblées dans la mise en œuvre des composantes de développement et structuration des filières riz et lait et de renforcements de capacités y relatives, (ii) aux jeunes et parmi eux les orphelins de guerre, notamment, au sein des brigades d'entretien des pistes, des marais et dans les emplois créés dans la transformation du lait (collecteurs). Les groupes vulnérables bénéficieront en priorité d'opportunités d'emploi dans le cadre des travaux d'aménagements utilisant la modalité HIMO (Haute Intensité de Main d'Œuvre). Cela est en ligne avec le troisième objectif du COSOP: "Faciliter la participation des femmes et des groupes vulnérables aux dynamiques économiques soutenues par le programme".</p>
<p>Stratégie pour intensifier la collaboration du FIDA avec le secteur agricole</p>	<p>Un appui sera apporté pour renforcer le système de vulgarisation national au niveau du Ministère de l'Agriculture, des DPAE, des techniciens communaux et collinaires à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un dispositif de vulgarisation uniformisé utilisant l'approche Champs Ecole Fermier. De la même manière, les responsables de Suivi-Evaluation au niveau de la Direction de la Planification et des DPAE vont contribuer à alimenter le système de Suivi-Evaluation qui sera mis en place par le PNSADR-IM. Ils bénéficieront également de formations pour renforcer leurs capacités qui viendront compléter les formations dispensées par d'autres partenaires comme le PAIOSA. La Direction du Génie Rural, les responsables de Génie Rural au niveau provincial seront associés à l'élaboration des Etudes d'aménagements ainsi que des DAO et au suivi de la mise en œuvre des travaux d'aménagements.</p>
<p>Politique sur les entreprises rurales</p>	<p>La stratégie du PNSADR-IM consiste à privilégier la création d'emplois le long des deux filières à développer et à structurer. Ainsi, des brigades d'entretien des marais seront créés qui présenteront un service rémunéré aux AUM pour l'entretien des marais. De même, des collecteurs de lait seront formés et équipés et développeront un service de collecte de lait destiné aux Coopératives. Les Coopératives les appuieront pour l'achat d'un moyen de transport mais qui sera remboursable. Le PNSADR-IM ciblera 30% de jeunes y compris dans l'intensification agricole, l'engraissement et le repeuplement en porcins, autant d'activités qui pourront générer des revenus et permettre l'autonomisation des jeunes.</p>
<p>Politique de finance rurale du FIDA</p>	<p>Le PNSADR-IM est en ligne avec la politique de finance rurale du FIDA puisqu'il privilégie, dans un premier temps, l'accès aux micro-financements pour l'approvisionnement en intrants à travers les GPC et l'acquisition de petits équipements de transformation (décortiqueuses de capacité limitée, etc.). L'installation de mini-rizeries induisant la participation au capital de banques</p>

Politique	Adhésion
	<p>commerciales et de privés et à la condition que les GPC se structurent en Sociétés pré-coopératives ne surviendra qu'après la revue à mi-parcours et répond à la nécessité de promouvoir une large gamme d'institutions financières et de collaborer avec des partenaires privés. Compte tenu du dispositif de ciblage prévu dans le développement des activités du projet, le PNSADR-IM facilitera de manière indirecte l'accès des femmes et des jeunes ainsi que les catégories vulnérables au financement (accès aux intrants, accès à l'équipement, etc.).</p>
<p>Politique de ciblage du FIDA : atteindre les ruraux pauvres</p>	<p>Le PNSADR-IM est en ligne avec la politique de ciblage du FIDA puisqu'il cible les catégories de ruraux pauvres de la manière suivante: (i) dans les zones de marais et de plaines, il cible les exploitants ayant une superficie de 10 à 20 ares qui bénéficieront des aménagements, des activités d'intensification de la production agricole et des activités de transformation et commercialisation, (ii) dans les zones en amont des marais, sur les bassins versants, les exploitants disposant entre 0.5 ha et 1 ha sont ciblés pour la CSCB et ceux ayant des superficies de moins de 0.5 ha bénéficieront d'opportunités d'emplois certes temporaires dans le cadre de l'exécution des travaux d'aménagement des bassins versants, de l'élevage porcin le cas échéant et d'appuis dans le cadre de la sous composante 2.3. (Diversification des filières).</p>
<p>Politique pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p>	<p>Le PNSADR-IM ciblera dans les activités qu'il mettra en œuvre 50% de femmes. Les femmes Chefs de ménage seront ciblées selon les mêmes modalités que les hommes Chefs de ménage et bénéficieront des mêmes appuis: il s'agit de formations pour développer une activité agricole ou d'élevage, mais aussi d'appuis matériels en intrants, animaux, etc. Ces appuis matériels contribueront à autonomiser ces femmes.</p>
<p>Politique pour l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière</p>	<p>Le PNSADR-IM prévoit un appui aux producteurs pour accompagner les producteurs dans la résolution des conflits fonciers existants et à venir selon la modalité des "Para-juristes" déjà développée dans un des projets financés par le FIDA qui est en cours de clôture. Le programme prévoit, également, d'informer les bénéficiaires sur le contenu des différents codes relatifs à la gestion des ressources naturelles, et notamment, le code foncier. L'appui à apporter par le projet pour une concertation entre les propriétaires et les locataires dans le but d'étendre la durée des baux de location des parcelles de marais à 3 ans permettra de sécuriser, au moins momentanément, l'accès de la terre.</p>

Annexe 1: Checklist mesures opérationnelles équité genre

<p>Le descriptif du Programme contient une analyse spécifique par genre de la pauvreté</p>	<p>L'histoire récente du Burundi a été ponctuée de crises sociopolitiques (1965, 1972, 1988 et 1993) dont la dernière a duré plus de dix ans et a entraîné la destruction de la quasi-totalité des infrastructures et des systèmes de production. L'indice de développement humain, malgré une progression constante en valeur (0,270 en 2000; 0,298 en 2005; 0,348 en 2010) maintient le Burundi depuis plus de 10 ans parmi les pays les plus pauvres de la planète. La proportion de pauvres est passée de 35% de la population en 1990, à 81,3% en 1998 et à 67% en 2006. Le taux de croissance du PIB est passé de -1,2 en 2003 à 5,3 en 2013 mais n'a pas encore d'incidence significative sur l'emploi. Le produit intérieur brut a chuté à 100 US\$ en 2006 alors qu'il avait atteint 250 US\$ en 1985. Il est estimé à 110 US\$ en 2010.</p> <p>La population rurale est de 7 241 708 soit 90% de la population totale. La population rurale est essentiellement jeune: 78% de la population¹¹⁹ ont moins de 35 ans. L'ampleur de la pauvreté est plus marquée en milieu rural: en 2006, 69% de la population rurale étaient pauvres contre 34% des populations urbaines. L'agriculture familiale qui assure 95% de l'offre alimentaire n'arrive pas à couvrir les besoins et le Taux d'autosuffisance alimentaire (TAA)¹²⁰ est estimé à un peu plus de 42%. Le déficit alimentaire s'est accru au cours de ces dernières années: près de 75% de la population sont en insécurité alimentaire. Sur le plan de l'équilibre alimentaire, la couverture énergétique est assurée à 75%, celle en protéines à 40% et celle en lipides à 22%.</p> <p>Dans l'agriculture, les femmes sont plus impliquées que les hommes (97% contre 94% en moyenne). Les femmes constituent 51,56% de la population rurale et dirigent 22% des exploitations. Parmi les femmes chefs d'exploitation, presque 16% des femmes chefs d'exploitation ont moins de 35 ans et 40,58% des hommes chefs d'exploitation ont moins de 35 ans¹²¹. La segmentation continue des exploitations familiales fait fortement baisser la taille des exploitations agricoles qui est passée d'une moyenne de 1,04 ha par ménage en 1973 à 0,5 ha par ménage en 2009. Cette situation induit une situation de sous-emploi invisible (insuffisance du revenu tiré de l'activité agricole) qui touche essentiellement les jeunes ruraux.</p>
<p>Inclure des objectifs en termes de proportion de femmes participant aux activités du Programme et en bénéficiant</p>	<p>Membres des AUM: au moins 50% de ménages représentés par des femmes et au moins 10% de ménages dirigés par des jeunes/orphelins de guerre, Coopératives de riz: au moins 50% de ménages représentés par des femmes et au moins 18% de ménages dirigés par des jeunes/orphelins de guerre, Coopératives de lait: au moins 30% des ménages représentés par des femmes et 40% de ménages dirigés par des jeunes (les deux sexes)/orphelins de guerre Emplois générés par la modalité HIMO: 50% de femmes recrutées Membres des BMP: 50% de jeunes/orphelins Membres des CDC: Au moins 30% des CDC sont des femmes Membres des ACSA: 50% des ACSA sont des femmes</p>
<p>Assurer la participation des femmes dans les organes de décision concernant le Programme</p>	<p>Au moins 50% des dirigeants de groupements coopératives ont moins de 35 ans et au moins 30% des jeunes sont des femmes.</p>
<p>Affecter des ressources à des activités pour l'intégration de la dimension genre et le renforcement du capital social des femmes</p>	<p>Le PNSADR-IM affectera les ressources à l'inclusion des femmes et des jeunes. Le PNSADR-IM mettra des ressources dans le renforcement des capacités (i) des ressources humaines (personnel et partenaires du programme) à adresser, à suivre des indicateurs sensibles aux questions de genre, (ii) du département du S/E à jouer un rôle de contrôle dans la désagrégation des indicateurs par sexe et par âge.</p>
<p>Faire approprier et mettre en œuvre la stratégie de</p>	<p>Les questions d'équité et de genre doivent être constamment présentes dans les débats et dans les actions, et tout cadre du PNSADR-IM, quelle que soit sa position, doit pouvoir en répondre de façon pertinente et claire. L'adoption de</p>

¹¹⁹ RGPH 2008.

¹²⁰ Source: PNIA «Le déficit alimentaire pour l'année 2010 est évalué à 471 884 tonnes d'Equivalents Céréales (EC) sur des besoins totaux estimés à 817 000 tonnes d'EC à l'échelle du pays, ce qui représente un taux d'insatisfaction des besoins de base de près de 58%».

¹²¹ Enquêtes nationale agricole du Burundi op.cit.

genre par les équipes du Programme	l'approche programme-pays qui consiste à une utilisation commune des ressources humaines par les différents projets, facilitera l'appropriation de la stratégie genre puisque le PNSADR-IM pourra bénéficier de l'appui de la responsable Genre du PARSE/PRODEFI.
Surmonter les difficultés à identifier et recruter des cadres et techniciens féminins ou sensibles aux aspects de genre	La Constitution du Burundi prescrit aussi dans ses articles 129, 164 et 180 des quotas d'un minimum de 30% de femmes respectivement au Gouvernement, à l'Assemblée nationale et au Sénat. Article 180: «Il est assuré un minimum de 30% de femmes. La loi électorale en détermine les modalités pratiques, avec cooptation le cas échéant». Le PNSADR-IM s'inscrit dans cette logique. Dans le cadre de la restructuration du portefeuille, il est envisagé d'appuyer les candidatures féminines à compétence égale lors des prochains recrutements et de renforcer l'accès des femmes-cadres dans les projets à plus de responsabilités. Les ressources humaines seront aussi évaluées sur leurs capacités à prendre en charge les questions d'inclusion sociale (jeunes, femmes, populations autochtones et combattants démobilisés).
Inscrire l'engagement à travailler avec les femmes dans les accords avec les partenaires	Les principes d'équité, d'inclusion sociale, de genre seront inscrits dans toutes les conventions. Les conventions seront établies et budgétisées selon les résultats sur la base du cadre logique/tableau de coûts détaillés. Les indicateurs présentant le nombre de femmes et de jeunes à cibler seront intégrés dans ces conventions. Les conventions seront évaluées suivant des indicateurs de participation et de représentation dans les instances de gouvernance: l'évolution de la participation des femmes et leur représentation dans les instances de gouvernance sera un critère plus important que le ratio hommes, femmes.
Le cadre logique du Programme et le système de suivi suggéré prévoient des indicateurs de performance et d'impact ventilés par sexe	Les indicateurs sont désagrégés par sexe et par âges spécifiant les bénéficiaires de moins de 35 ans. Dans tous les rapports (PTBA; rapport annuel etc.), un chapitre sur l'inclusion sociale et les questions de genre sera prévu.
Le Programme ouvre des opportunités de dialogue de politiques sur l'empowerment des femmes et l'équilibre entre genres	L'évolution de la participation des jeunes et des femmes dans les ateliers de renforcement de capacités, les ateliers de planification et d'auto évaluation, dans les différentes assemblées générales sera fortement encouragée. Ces ateliers seront des fora dans lesquels les voix des jeunes et de femmes seront portées et pourront alimenter éventuellement le dialogue politique mais, après la revue à mi-parcours.

Annexe 2: Note d'impact environnemental

Contexte

1. Les marais et plaines dans la zone d'intervention du PNSADR-IM sont constitués de terres en exploitation depuis plusieurs années. La mise en valeur a été réalisée par la population des villages et collines environnantes et ces terres sont la propriété privée des exploitants. Ces terres sont constituées en grande partie de sols alluvionnaires récents, argileux (vertisols et solonetz) ou sablonneux, relativement fertiles et donc productives (moyenne de 3,5 T de paddy/ ha). Il ne s'agit pas d'écosystèmes fragiles étant donné qu'ils ne sont pas tourbeux. La qualité des eaux superficielles est adaptée à l'irrigation. Il n'y a pas de biodiversité particulière, pas de végétation ou d'animaux sauvages. L'activité de la pêche est inexistante ce qui prouve l'absence de poisson dans les eaux des cours d'eau.

2. Cependant, pour certains sites, les bassins versants des rivières sont assez grands. Les rivières n'ont pas encore atteint leur profil d'équilibre et présentent des vitesses de courant élevées provoquant des inondations qui deviennent de plus en plus fréquentes accompagnées de transports solides importants. Il traduit une érosion des bassins versants provoquée par le déboisement et des pratiques culturelles inadaptées.

3. Dans les sites concernés par le projet, il y a certaines zones qui sont plus sensibles que les autres au point de vue environnemental et qui risquent de subir des effets suite à la mise en valeur intensive de ces terres. Les études d'impacts sur l'environnement prévus par le projet permettront d'étudier plus en détail chacun des sites en caractérisant les effets induits par les aménagements hydroagricoles à mettre en place et les mesures d'adaptation à prévoir lors de la mise en œuvre.

Alignement avec le PANA

4. Le PNSADR-IM participe à l'atteinte des objectifs spécifiques du PANA par l'intégration des considérations relatives au changement climatique dans la mise en œuvre du projet (Axes 1, 4, 5 et 6) ; (ii) la promotion de technologies qui améliorent la résilience au changement climatique (Axe 3) ; et (iii) le renforcement du cadre juridique et institutionnel pour une coordination efficace et une mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation (Axe 7).

5. Sur 14 actions jugées prioritaires prévues par le Plan d'actions national d'adaptation au changement climatique (PANA), le PNSADR-IM va directement intervenir sur 7 actions: (i) préserver les boisements existants et reboiser les zones dénudées, (ii) mettre en place des dispositifs pour le contrôle de l'érosion dans les régions sensibles, (iii) identifier et vulgariser des essences forestières résistantes à la sécheresse, (iv) vulgariser les cultures vivrières à cycle court et celles résistant à la sécheresse, (v) vulgariser les techniques d'élevage en stabulation permanente, (vi) former et informer les décideurs et les autres intervenants, y compris les communautés locales sur les méthodes d'adaptation à la variabilité climatique, (vii) identifier et vulgariser l'élevage d'espèces adaptées aux conditions locales du climat. Les populations seront informées, sensibilisées et formées dans le cadre des champs écoles fermiers (CEF) vivriers et élevage sur les mécanismes d'adaptation au changement climatique.

IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS ET RISQUES

6. Le PNSADR-IM aura des impacts environnementaux limités étant donné que des mesures d'atténuation sont prévues et combinées aux différentes actions du programme. Les actions susceptibles d'avoir un impact environnemental sont principalement liées aux aménagements hydro-agricoles dans les marais et périmètres irrigués, aux pistes et aux activités d'appui à la production et à la productivité et à la valorisation agricoles. Les impacts positifs et négatifs de ces types d'activités sont présentés ci-après.

1. Aménagement des marais et périmètres irrigués

Impacts sur le milieu biophysique et impacts socio-économiques

7. Les travaux de défrichement et de terrassement au niveau des marais et périmètres irrigués ne vont pas accentuer la mise à nu de ces zones sensibles déjà exploitées.

8. Exception faite des périmètres irrigués dans la plaine de l'Imbo où existent deux blocs de périmètres dont le premier s'étend sur 400 ha à aménager et le deuxième sur 600 ha à réhabiliter, le programme n'introduira pas de grande mécanisation. En effet, les travaux d'aménagement des marais sont réalisés manuellement par une main d'œuvre qualifiée et non qualifiée. La petite mécanisation introduite à titre pilote et de façon limitée comme les machines planteuses directes de grains de riz germés et les machines sarcluses et les batteuses de riz aura peu d'effets sur la structure du sol.

9. L'impact des aménagements sur la faune et la flore est mineur du fait que les sites concernés sont géographiquement éloignés les uns des autres et qu'ils sont déjà presque entièrement exploités. Par ailleurs, ces travaux d'aménagement et de réhabilitation ne concerneront qu'une superficie limitée de 2 470 ha.

10. Les travaux d'aménagement d'une partie des bassins versants attenants aux périmètres de marais avec des dispositifs antiérosifs freinant la vitesse d'écoulement des eaux de ruissellement et favorisant la retenue et l'infiltration de l'eau et la sédimentation des matériaux auront un effet positif sur l'environnement. Ils contribuent au rechargement des nappes phréatiques et permettent les cultures de contre saison (pratiquées en saison sèche de juin à octobre). Les aménagements de marais permettront d'atténuer les effets négatifs du changement climatique en raréfiant les inondations et en permettant une utilisation de l'eau à la parcelle plus rationnelle.

11. L'aménagement et la mise en valeur rationnelle des marais et périmètres irrigués devraient diminuer la pression sur les terres fragiles des bassins versants et des fortes pentes. En effet, l'accroissement de la production dans ces sites pourrait diminuer la pression exercée sur les sols des collines qui sont déjà dégradés et dont les rendements ne font que diminuer. Ces travaux ne vont pas accentuer les problèmes fonciers étant donné que plus de 80% de ces marais et périmètres sont déjà en exploitation et que des droits fonciers coutumiers sont établis.

12. La construction des ouvrages hydro-agricoles entrainera la perte de superficies au niveau des exploitations et la perte de production suite à la non mise en valeur des sites pendant la période des travaux. Le développement des aménagements pourra aussi accentuer les conflits entre agriculteurs et éleveurs pour l'accès aux pâturages. En effet, les sites aménagés sont mis en défens contre la divagation des animaux qui détruisent les ouvrages hydro-agricoles mis en place. Mais l'administration communale intervient généralement pour interdire le pâturage des animaux sur les sites aménagés et pour infliger des amendes aux récalcitrants.

13. Une salinisation progressive des eaux en aval et des sols pourrait être provoquée par l'utilisation continue des intrants chimiques (engrais, produits phytosanitaires, etc.) dans les rizières. Etant donné que l'application d'engrais se fera sur de petites superficies (en moyenne 20 ares par parcelle) et principalement pendant la saison des pluies avec possibilité de dilution des produits chimiques, ce risque est minime dans la zone du programme.

14. L'intensification de la riziculture dans les marais et périmètres aménagés contribue généralement à l'augmentation des maladies d'origine hydrique (surtout le paludisme). Mais, ces marais et périmètres sont déjà exploités et présentent déjà ces risques surtout que, par manque de planage, les eaux stagnent à certains endroits. Comme ces marais seront bien drainés, les cas de paludisme pourraient même diminuer. Parmi les maladies liées à l'irrigation, les plus fréquentes sont le paludisme et la bilharziose. Mais l'incidence de ces maladies dans les marais et périmètres ciblés dans l'Imbo et le Moso ne va pas augmenter étant donné qu'ils sont déjà exploités. Elle tendra même à diminuer suite aux aménagements réalisés suivant les règles de l'art, au planage systématique des parcelles qui évite la stagnation de l'eau à certains endroits, à la protection des bassins versants qui vont diminuer la vitesse des eaux de ruissellement qui présentent des risques d'inondations des périmètres et marais aménagés et à l'entretien régulier des réseaux d'irrigation et de drainage.

15. Le développement et l'intensification des cultures au niveau des marais et périmètres irrigués de plaines nécessitent l'utilisation de produits phytosanitaires et des produits de traitement des récoltes

stockées. L'insuffisance de précaution dans l'application de ces produits et des règles d'hygiène pourrait engendrer des problèmes de santé humaine pour les producteurs et les consommateurs.

16. Le développement et l'intensification des productions agricoles des marais et périmètres irrigués de plaines entraîneront une meilleure répartition et une meilleure gestion de l'eau d'irrigation ayant comme conséquence une diminution des conflits liés à l'eau, une amélioration et une diversification des revenus des ruraux et une amélioration de leurs conditions de vie. Ils contribueront à l'amélioration de la sécurité alimentaire au niveau régional et national ainsi qu'à la réduction des importations de riz et d'autres produits vivriers.

17. Le développement des marais et périmètres de plaines contribuera également à offrir plus d'opportunités d'emplois en milieu rural et à réduire l'exode rural. En effet, les travaux d'aménagement et les opérations culturales dans les rizières demandent une main d'œuvre abondante qui sera recrutée en partie par les entreprises et en partie par les exploitants.

2. Aménagement de pistes rurales

Impacts biophysiques

Risque de déboisement

18. Les travaux d'aménagement des pistes nécessitent généralement le défrichage et le dégagement de leur emprise ainsi que l'ouverture de carrières. Comme il s'agit d'aménagement d'une longueur réduite de pistes ou de réhabilitation de pistes existantes avec une utilisation au maximum des anciennes carrières, ce risque est limité.

19. La présence d'ouvrages d'assainissement (ponceaux, dalots, buses) contribuent à l'aggravation de l'érosion de ces zones traversées et des bassins versants des cours d'eau.

20. Par contre, le passage des pistes dans les zones basses permet de rétablir l'écoulement des cours d'eau naturels, chaque ouvrage est implanté sur un écoulement naturel, et chaque fois que c'est nécessaire pour éviter que la piste ne perturbe les écoulements naturels.

Pollution de l'eau et de l'air

21. Les chantiers d'aménagement et de réhabilitation de pistes sont des sources de pollution à travers le déversement de déchets de produits pétroliers (huile de vidange, graisse, carburant) et d'emballages divers et d'épaves d'engins motorisés.

22. Par ailleurs, les travaux de terrassement et le trafic des engins sur les pistes dégagent beaucoup de poussière qui expose les travailleurs et les passagers à des difficultés de respiration.

Impacts socio-économiques

23. La présence de pistes augmente le trafic local avec comme conséquence un accroissement des risques d'accident pouvant entraîner des pertes en vies humaines et animales. Ces risques sont minimes dans le cas du PNSADR-IM étant donné qu'il s'agit essentiellement de pistes de desserte des marais et périmètres de production qui seront surtout empruntées par des vélos et des motos. En plus, des dos d'âne seront prévus au niveau des agglomérations et ou des infrastructures sociales comme les écoles, les marchés, les églises etc.

24. Le développement du réseau de pistes rurales augmente la propagation des maladies en milieu rural à travers la présence et la concentration d'un grand nombre de travailleurs au niveau des chantiers ainsi que l'accroissement des échanges entre les centres urbains et les collines.

25. L'aménagement et la réhabilitation des pistes rurales contribueront à: (i) la dynamisation de l'économie locale et l'augmentation des échanges avec d'autres régions, (ii) la création d'emplois, notamment, durant les travaux d'aménagement et de réhabilitation, (iii) au désenclavement des sites

de production en facilitant l'accès aux marchés aux producteurs ruraux pour la commercialisation de leurs produits et l'approvisionnement en intrants et autres denrées, (iv) la facilitation des évacuations sanitaires, de l'accès aux centres de santé et à l'école pour les populations des collines avoisinantes, et (v) l'augmentation du revenu monétaire grâce à la commercialisation accrue de produits agricoles.

3. Appui à la production agricole et à l'élevage

Impacts sur le milieu biophysique

26. La distribution d'engrais et de semences commerciales de riz (et plus tard d'autres cultures) va contribuer à l'augmentation du rendement et de la production du riz et d'autres cultures. La machine planteuse directe de grains de riz pré-germés contribuera à l'adoption de la technique de semis direct qui va alléger la charge de travail consacrée antérieurement à l'aménagement et à l'entretien des pépinières, et au repiquage des plants de riz. L'utilisation, à titre pilote, de machines sarcleuses de riz permettra de maîtriser les mauvaises herbes sur les parcelles mises en culture et de réduire aussi l'effectif de la main d'œuvre affectée aux travaux de sarclage (3 sarclages par saison en cas de système de riziculture intensive (SRI)). L'utilisation de batteuses allégera aussi le travail de battage du riz qui se fait toujours à la main.

27. L'utilisation accrue d'urée risque à terme d'entraîner l'acidification du sol conduisant à une perte de la capacité d'échange en éléments fertilisants (potassium et phosphore) et, donc, de la fertilité, notamment, dans les zones rizicoles.

28. Les produits phytosanitaires utilisés sur la culture de riz auront des effets négatifs sur la santé humaine, notamment lorsque les petits producteurs ne sont pas formés à la bonne utilisation et à la manipulation de tels produits.

Impacts socio-économiques

29. L'opération d'intensification agricole aura pour effet d'augmenter la production et, de ce fait, les revenus des exploitants et d'améliorer la sécurité alimentaire au niveau des ménages. Il y aura des gains sur le temps de travail alloué aux opérations de semis (qui est fait manuellement dans la situation sans projet), de sarclage et de battage grâce à l'introduction des machines planteuses directes de grains de riz pré-germés, de machines sarcleuses et de batteuses de riz.

30. Les frais de recrutement de la main d'œuvre salariée pour la préparation des pépinières, le repiquage des plants, les sarclages et le battage diminueront, notamment, dans le cas où le producteur a recours à une main d'œuvre salariée pour les travaux champêtres.

Introduction et diffusion de la gestion intégrée de la fertilité des sols notamment par le biais de l'intégration agriculture-élevage

Impacts physiques

31. Grâce à l'introduction de techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols et à l'épandage de la fumure organique dont le fumier d'étable produit par les bovins distribués dans le cadre du programme et le compost, le taux de matière organique augmentera dans le sol et s'accompagnera d'une augmentation de la fertilité du sol. Il en résultera une augmentation des rendements et de la production vivrière.

32. L'introduction, dans les exploitations, de légumineuses fourragères comme le Calliandra dans l'objectif d'améliorer l'alimentation des bovins contribuera à augmenter la fixation de l'azote atmosphérique et ainsi à l'augmentation des rendements des cultures vivrières qui seront appuyées dans le cadre de la diversification agricole.

33. Avec l'augmentation des effectifs de bovins et de leur distribution dans le cadre de la chaîne de solidarité communautaire bovine (CSCB), la quantité de fumier produite et épandue dans les champs augmentera et les agri-éleveurs producteurs seront de moins en moins tributaires du marché pour

l'approvisionnement en engrais chimiques et y consacreront à la longue peu de ressources financières. Les impacts négatifs dus aux déjections et aux déchets d'animaux qui constituent des agents polluants sont minimes dans la mesure où les bovins seront en stabulation permanente dans des étables cimentées et que les déjections animales sont bien gérées et que des fosses fumières sont aménagées.

34. Des groupes de producteurs se constitueront autour des champs écoles fermiers (CEF) vivriers et élevage dans les exploitations qui seront le lieu d'échanges et de partage des expériences.

4. Appui à la valorisation des produits

Equipements de transformation post-récolte: décortiqueuses, mini-rizeries et mini-laiteries

Impacts physiques

35. Les huiles de vidanges des décortiqueuses et mini-rizeries ainsi que les déchets de lavage des tanks et bidons à lait seront rejetés dans la nature, ce qui conduira à la pollution des nappes, des cours d'eau et à la destruction des microorganismes présents dans le sol. Ce risque est minime car des aménagements adéquats seront prévus pour éviter ces désagréments.

Impacts socio-économiques

36. L'introduction des décortiqueuses, des mini-rizeries et des mini-laiteries constitue une solution appropriée aux goulots d'étranglement ressentis par les producteurs et liés à la transformation du riz et du lait. Certains de ces équipements comme les décortiqueuses peuvent être multifonctionnels et traiter plusieurs cultures comme le riz, le maïs et le manioc. Les coopératives des producteurs bénéficiaires offriront des services à leurs membres à un prix préférentiel. Elles développeront, également, des services destinés aux non membres. Cette pratique encouragera les non membres à adhérer aux coopératives et renforcera le mouvement d'organisation des producteurs autour des équipements de transformation post-récolte. Elle renforcera aussi l'émergence d'une catégorie d'opérateurs privés chargés de gérer ces équipements.

Magasins de stockage et abris pour les équipements de transformation post-récolte et du lait

37. Les impacts négatifs possibles au niveau de la mise en place de magasins et abris pour les équipements de transformation post-récolte du riz et du lait concernent:

- Le défrichement et le déboisement des sites de construction, qui sont négligeables au regard des petites surfaces bâties et de leur dispersion géographique;
- Le déversement éventuel de produits toxiques provenant des intrants qui y sont stockés ou des produits de traitement. Ce risque est minime compte tenu de la dispersion des magasins et abris à travers la zone d'intervention du programme et de la période limitée de stockage des denrées alimentaires (3 à 4 mois maximum) car elles doivent être écoulées avant la prochaine récolte.

38. Le stockage des produits agricoles et laitiers dans les hangars de stockage ou dans les centres de collecte de lait ou petites unités de transformation du lait à l'abri des intempéries permet d'améliorer leur conditionnement et par conséquent leur commercialisation. Ces hangars permettront aussi de: (i) mieux sécuriser les semences avant la campagne suivante; et (ii) faciliter l'approvisionnement en intrants pour les producteurs et à mieux les conserver avant utilisation. Pour ce qui est des prix, après 2 à 3 mois de stockage, les produits vivriers se vendent parfois le double des prix pratiqués au moment de la récolte quand ces produits sont abondants.

MESURES D'ATTENUATION

Aménagements

39. Les mesures d'atténuation des principaux impacts négatifs identifiés sont les suivantes:

40. Le choix des sites de construction des ouvrages hydro-agricoles sera guidé par le souci de réduire l'ampleur des défrichements. Les zones d'emprunt des matériaux de construction seront remises en état et reboisées. Des spécifications techniques respectueuses de l'environnement seront systématiquement intégrées dans les dossiers d'appel d'offres des travaux d'aménagement. Un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) sera élaboré lors de l'exécution des études d'impact environnemental.

41. Le programme organisera des sessions de formation à l'intention des producteurs à la bonne utilisation des engrais et des produits phytosanitaires ainsi que sur les techniques de « gestion intégrée de la fertilité des sols ». Pour limiter au maximum le passage toujours possible des engrais dans les eaux de drainage et de percolation, les techniques d'application localisée (dans les poquets) des engrais et de fractionnement des engrais azotés seront vulgarisées. En particulier, les engrais sous forme de briquettes déjà testées au niveau du Burundi et dont l'application est localisée seront vulgarisés. Les Champs Ecoles Fermiers intégreront des modules sur les doses d'engrais chimiques optimales à apporter sur la culture de riz ainsi que sur la gestion de l'eau à la parcelle pour éviter la salinisation du sol.

42. Le programme mènera à l'intention de la population des campagnes d'éducation sanitaire relative à l'eau, à l'entretien des points d'eau et au reboisement autour des périmètres aménagés. Les formations dispensées dans le cadre des champs écoles fermiers à l'intention des producteurs pourront aborder ce thème.

Pistes rurales

43. Les mesures envisageables pour atténuer les impacts négatifs sur le milieu physique au moment de l'aménagement et de la réhabilitation des pistes pourraient inclure:

- Des installations sanitaires et d'assainissement au niveau des chantiers par les entreprises attributaires des marchés pour éviter toute pollution de l'eau et le développement de zones insalubres propices aux vecteurs de maladies;
- Des mesures appropriées par les entreprises pour la collecte et le dépôt des déchets liquides et solides issus des chantiers à des endroits mis à disposition par l'administration communale afin d'éviter toute pollution du sol, de l'eau ou de l'air;
- L'aménagement d'un nombre suffisant d'ouvrages de franchissement au droit des bas-fonds et cours d'eau afin de ne pas perturber l'écoulement naturel de l'eau;
- Des protections suffisantes en aval des ouvrages d'assainissement;
- Le choix des zones d'élargissement ou de redressement qui préserveraient au maximum les essences protégées et les formations servant de gîtes à la biodiversité;
- Le reboisement des carrières de latérite; et
- La remise de la terre arable sur les zones d'emprunt de matériaux enfin des travaux.

44. Les mesures d'atténuation envisageables pour neutraliser les impacts négatifs socio-économiques couvriraient les aspects ci-après:

- Durant la phase des travaux, l'information et la sensibilisation des travailleurs des chantiers à la prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST) et du VIH/SIDA;
- Les mesures de prévention des accidents de travail et de protection des travailleurs de chantier incluant la prise de contrats d'assurance;
- La sensibilisation et l'information des populations des collines riveraines des pistes sur les risques d'accident et sur les règles de la circulation routière et notamment l'installation de poteaux de signalisation des travaux en cours;
- L'information et la sensibilisation des populations concernées sur les risques de transmission des MST/SIDA et les précautions à prendre.

Appui à la production agricole

45. En ce qui concerne l'utilisation d'urée et des risques d'acidification, l'introduction et l'adoption des techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols, et notamment l'installation de légumineuses dans les exploitations, la vulgarisation des compostières et l'utilisation du fumier d'étable, a pour objectif de réduire à terme l'utilisation des engrais chimiques. Les producteurs comprendront davantage l'utilité d'allier des engrais organiques à des engrais chimiques. Le programme sensibilisera les bénéficiaires à l'utilisation et à l'enfouissement des résidus de culture, notamment celles des légumineuses dans l'objectif d'utiliser les sous-produits végétaux déjà existants et réduire la pression sur la biomasse naturelle. Dans le cadre des champs écoles fermiers, le programme sensibilisera les agriculteurs à cette technique d'enfouissement des résidus de récolte.

46. La salinisation des sols, notamment, dans les marais et périmètres qui seront aménagés sera évitée grâce à la mise en place de systèmes de drainage adéquats mais aussi grâce à une gestion appropriée de l'eau à la parcelle. Il est prévu, dans le cadre du programme, que des champs écoles fermiers (CEF) soient appuyés pendant deux saisons rizicoles dans des sites de riziculture dans les marais et périmètres aménagés et dans des sites d'élevage bovin. Au cours de la deuxième saison rizicole, les producteurs traiteront, avec l'appui des facilitateurs, des problèmes techniques apparus lors de la première campagne. S'il apparaît, le problème sera discuté et des solutions adéquates et localisées seront apportées, notamment par un meilleur drainage au niveau des parcelles concernées.

47. Les producteurs seront initiés et formés à l'utilisation et à la manipulation des produits phytosanitaires par les encadreurs du prestataire en charge de l'encadrement de l'intensification agricole dans les marais et périmètres irrigués et sur les collines formant les bassins versants en vue de limiter les effets néfastes sur la santé lors de la distribution des kits d'intrants rizicoles.

48. La plupart des marais et périmètres à aménager ou à réhabiliter étaient déjà exploités. Il n'est donc pas prévu d'extension à une grande échelle de la superficie emblavée. Les effets négatifs sur l'écosystème seront limités.

49. Il est prévu de construire des magasins de stockage au niveau de certains sites de production et d'aménager des pistes. Ces actions devraient faciliter la mise en marché du riz et d'autres productions vivrières et aider les petits producteurs à renforcer leur pouvoir de négociation vis-à-vis des commerçants. En effet, les petits producteurs ayant besoin d'intrants agricoles sans pouvoir contracter des crédits de campagne auprès d'institutions de microfinance risquent d'être à la merci d'usuriers qui leur achètent même la récolte sur pied à très bas prix.

Appui à la valorisation des produits

Appui à la transformation

Equipements de transformation post-récolte: décortiqueuses, mini-rizeries et équipements des centres de collecte de lait

50. Le projet veillera à ce que les jeunes formés à l'entretien et à la réparation des équipements de transformation post-récolte soient initiés à la gestion des huiles de vidange et des déchets de lait de telle manière que l'effet sur l'environnement soit limité.

51. La construction de magasins de stockage, autres abris et centres de collecte de lait de proximité et l'aménagement des pistes faciliteront l'accès au marché. Les infrastructures et équipements de transformation seront réalisés sur les mêmes sites.

Hangars de stockage et autres abris

52. Les mesures d'atténuation envisageables pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement provoqués par la construction de magasins de stockage et d'autres abris pour les équipements de transformation post-récolte concernent notamment:

- l'implantation des hangars et autres abris sur des sites dégagés sur les collines ne nécessitant aucun défrichage,
- le reboisement autour du site avec des essences donnant beaucoup d'ombrage et/ou productives (arbres fruitiers),
- le renforcement de la capacité des utilisateurs en matière de gestion et de traitement phytosanitaire des stocks ainsi que dans le domaine de la manipulation et de la conservation des produits de traitement.

ETUDES COMPLEMENTAIRES

53. **Etude d'impact environnemental:** le programme prévoira avant tout aménagement de marais ou de périmètres ou de grosses infrastructures (pistes par exemple) une étude d'impact environnemental par ailleurs prévue par le code de l'environnement. L'élaboration d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) sera partie des termes de référence de cette étude. Le rapport d'étude sera présenté pour analyse et approbation aux services compétents du Ministère de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Les projets financés par le FIDA comme le PAIVA-B et le PRODEFI font réaliser ces études d'impact environnemental avant tout aménagement de marais.

GESTION ENVIRONNEMENTALE

54. Le tableau ci-dessous récapitule les impacts physiques et socio-économiques (positifs et négatifs) des activités du programme ainsi que les mesures d'atténuation proposées. De plus, il présente les instances ou acteurs qui seront chargés de la mise en œuvre de ces mesures d'atténuation pour chaque activité.

CATEGORIE ENVIRONNEMENTALE

55. Le code de l'environnement du Burundi (article 21 de la loi n° 1/010 du 30 juin 2000) rend obligatoire l'étude d'impact environnemental pour tout projet d'aménagement ou d'infrastructures. L'article 23 de cette loi précise le contenu de l'étude d'impact et cela sans préjudice d'autres exigences qui pourraient être formulées: (i) analyse de l'état initial du site et de son environnement, (ii) évaluation des conséquences prévisibles de la mise en œuvre du projet sur le site et son environnement naturel et humain, (iii) des prescriptions des mesures envisagées par le pétitionnaire pour supprimer, réduire si possible compenser, les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et l'estimation des dépenses correspondantes, et (iv) la présentation d'autres solutions alternatives possibles et les raisons pour lesquelles, du point de vue de l'environnement, la version présentée du projet a été privilégiée.

56. Les interventions envisagées dans le cadre du programme couvrent différentes infrastructures et activités ayant, à des degrés divers, des effets sur l'environnement.

57. Les aménagements de marais et périmètres irrigués prévus dans le cadre du programme concerneront des sites déjà en exploitation, géographiquement dispersés et dont le type d'aménagement envisagé contribuera à la conservation de l'eau et à la protection du sol. Ils n'ont par conséquent qu'un impact d'importance mineure sur l'environnement. Les infrastructures connexes (hangars de stockage, abris divers, etc.) pour améliorer les activités post-récolte sont prévues sur des superficies réduites. Elles ne nécessiteront que d'une étude d'impact assez simplifiée.

58. Les travaux de réhabilitation de pistes rurales, en dépit du fait qu'ils seront limités à une partie des pistes existantes ne nécessitant aucun élargissement important d'emprise, feront l'objet d'une étude d'impact environnemental. Le programme, en collaboration avec l'Office national des routes (ONR) ou l'administration communale selon le cas, s'assurera que chaque tronçon de piste à réhabiliter respecte au préalable les procédures règlementaires concernant l'étude d'impact environnemental et que les mesures d'atténuation éventuelles ainsi que le plan de gestion soient appliqués. Les autres infrastructures de désenclavement constituées de ponceaux et de petits dalots ayant des emprises très réduites ne nécessiteront pas d'étude approfondie d'impact environnemental.

59. Dans l'ensemble, les interventions du programme n'auront que des impacts négatifs mineurs et limités sur l'environnement. Les mesures envisagées permettront d'atténuer considérablement ces effets. Elles feront l'objet de précision et d'une attention particulière à la mise en œuvre. Il est par conséquent proposé que le PNSADR-IM soit classé dans la «**catégorie environnementale B**».

Composante / Activité	Impacts physiques			Impacts socio-économiques			Instances/acteurs chargés d'appliquer les mesures d'atténuation
	Impacts positifs Mesures d'atténuation	Impacts négatifs/risques	Mesures d'atténuation	Impacts positifs	Impacts négatifs/risques	Mesures d'atténuation	
1. Renforcement des infrastructures hydro-agricoles							
Aménagement et réhabilitation des marais et périmètres	Conservation des eaux et des sols Freine l'érosion hydrique Diminue la déforestation des versants	Défrichement Risque d'érosion Menace de la biodiversité, Acidification des sols	Action intégrée d'aménagements de dispositifs antiérosifs (fossés végétalisés, reboisement, embocagement) sur les bassins versants des marais Renforcement des capacités des producteurs en matière de gestion de la fertilité et de fixation de l'azote Introduction des techniques de fertilisation localisée Suivi écologique des marais	Amélioration et diversification des revenus Amélioration de la sécurité alimentaire au niveau régional et national Création d'opportunités d'emplois	Explosion des problèmes fonciers Aggravation conflits agriculteur-éleveurs pour l'accès aux ressources Risques de maladies hydriques Intoxication suite à une mauvaise utilisation des pesticides	Information - sensibilisation aux maladies hydriques notamment dans le cadre des champs écoles fermiers,	<i>Impacts physiques:</i> prestataire de service, organisations de producteurs <i>Impacts socioéconomique:</i> Responsable des aménagements du Programme Antenne Programme Administration locale
Réhabilitation des Pistes		Déboisement de l'emprise ; Pollution de l'air et l'eau au niveau des chantiers Erosion des zones à pente forte et aval des ouvrages de franchissement Blocage de l'écoulement naturel de l'eau dans les zones basses remblayées ; Pollution de l'eau et de l'air pendant les travaux	Prévoir des installations sanitaires au niveau des chantiers et de mesures adéquates de collecte et des dépôts des déchets de chantiers Prévoir suffisamment d'ouvrages de franchissement Reboisement des carrières; Remise à niveau des zones d'emprunt avec des remblais de terres arables de décapage	Dynamisation de l'économie locale Création d'emplois Accès aux marchés Accès aux centres de santé et à l'école	Augmentation des risques d'accident de circulation; Propagation des maladies sexuellement transmissibles (MST) /SIDA		<i>Impacts physiques:</i> Responsable des aménagements du Programme Contrôle des travaux, Entreprises <i>Impacts socio-économiques:</i> Responsable des aménagements du Programme Antenne Prestataire de service
2. Développement des filières							
Développement des filières riz et lait							

Composante / Activité	Impacts physiques			Impacts socio-économiques			Instances/acteurs chargés d'appliquer les mesures d'atténuation
	Impacts positifs Mesures d'atténuation	Impacts négatifs/risques	Mesures d'atténuation	Impacts positifs	Impacts négatifs/risques	Mesures d'atténuation	
Amélioration de l'accès aux intrants	Augmentation du rendement et de la production du riz et du lait	Acidification des sols par l'utilisation accrue d'urée Pollution par les déjections et les déchets des animaux	Introduction de la gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) pour atténuer l'acidification par adoption de techniques limitant l'utilisation de l'urée	Augmentation de la production du riz et du lait et des revenus des producteurs et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages	Problèmes de commercialisation des quantités de riz et de lait additionnelles produites	Construction de hangars de stockage et des centres de collecte de lait de proximité pour faciliter la mise en marché du riz et du lait, Aménagement de pistes pour faciliter les échanges inter régionaux et l'accès au marché ; Acquisition d'équipements adaptés de transformation du riz et du lait	Impacts physiques: Responsable de l'intensification agricole du Programme Prestataire Impacts socioéconomiques Responsable de l'intensification agricole du Programme Antenne du Programme Prestataire
	Réduction du nombre d'opérations culturales du sol grâce au semis direct	Utilisation d'un grand effectif de main d'œuvre	Maîtriser les périodes d'irrigation et d'assèchement des parcelles de riz.	Réduction du temps de travail alloué au semis et au travail du sol		Faire bénéficier les travailleurs sans terre de formations en entretien/réparation et formation jeunes entrepreneurs, faciliter leur accès au foncier en faisant du plaidoyer après de l'administration locale et les faire bénéficier de kits intrants	Impacts physiques: Responsable de l'intensification agricole du Programme Prestataire Impacts socioéconomiques Responsable de l'intensification agricole du Programme Antenne du Programme Prestataire
		Utilisation accrue des produits phytosanitaires	Initiation des bénéficiaires à l'utilisation et à la manipulation des produits phytosanitaires				Impacts physiques: Responsable de l'intensification agricole du Programme Prestataire
Petite mécanisation (planteuses, sarcleuses, et batteuses)	Augmentation de la superficie emblavée et augmentation de la production	Rejet des huiles de vidanges conduisant à la pollution des nappes et des cours d'eau et à la destruction des micro-organismes du sol	Initiation des jeunes formés à l'entretien et la réparation des machines agricoles au recyclage des huiles	Allègement de la charge de travail confiée souvent aux femmes et aux enfants.			Impacts physiques: Responsable de l'intensification agricole du Programme Prestataire

Composante / Activité	Impacts physiques			Impacts socio-économiques			Instances/acteurs chargés d'appliquer les mesures d'atténuation
	Impacts positifs Mesures d'atténuation	Impacts négatifs/risques	Mesures d'atténuation	Impacts positifs	Impacts négatifs/risques	Mesures d'atténuation	
Introduction et diffusion des techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) notamment par l'intégration agriculture - élevage	Augmentation du taux de matière organique dans le sol et du niveau de fertilité du sol et du rendement	Risque d'augmenter les quantités de matière végétale utilisée pour la confection de compostières et de faire pression sur les ressources forestières	Sensibilisation des producteurs dans le cadre des champs écoles fermiers à l'utilisation et à l'enfouissement des résidus de culture pour réduire la pression sur la biomasse naturelle	Augmentation de la production et des revenus	Difficulté d'écouler les quantités de riz additionnelles produites	Construction de hangars de stockage de proximité facilitant la mise en marché, Aménagement de pistes facilitant l'accès au marché, Intégration entre actions Infrastructures et GIFS	Responsable de l'intensification agricole du Programme Responsable des aménagements du Programme Prestataire <i>Impacts socioéconomiques</i> Responsable de l'intensification agricole du Programme Antenne du Programme Prestataire
	Augmentation de la fixation de l'azote atmosphérique entraînant une augmentation de rendement			Producteurs moins tributaires du marché et des engrais chimiques pour la reproduction de la fertilité			
				Constitution de groupes de producteurs à forte cohésion lors de la mise en place des Champs écoles fermiers			
Construction de hangars de stockage							
	Stockage des produits à l'abri des intempéries, Amélioration du conditionnement et commercialisation	Déversement de produits toxiques	Encourager le reboisement autour des sites ;	Facilité d'approvisionnement en intrants Sécurisation des semences		Renforcer la capacité des utilisateurs en matière de gestion, de traitement des stocks et sécurité sanitaire	
Accès aux décortiqueuses, mini-rizeries et tanks réfrigérés installés dans les centres de collecte et batteuses de riz		Rejet des huiles de vidange dans la nature	Initiation des jeunes formés à l'entretien et la réparation des petites machines agricoles au recyclage des huiles	Développement d'un service de transformation par les groupements ou coopératives des bénéficiaires			<i>Impacts physiques:</i> Fournisseurs d'équipement, Comités de réception, Responsable de la valorisation du Programme Antenne du Programme Prestataire

Composante / Activité	Impacts physiques			Impacts socio-économiques			Instances/acteurs chargés d'appliquer les mesures d'atténuation
	<i>Impacts positifs</i> <i>Mesures d'atténuation</i>	<i>Impacts négatifs/risques</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>	<i>Impacts positifs</i>	<i>Impacts négatifs/risques</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>	
				Augmentation de la production	Difficultés de commercialisation de la quantité de riz additionnelle	Construction de magasins de stockage de proximité facilitant la mise en marché, Aménagement de pistes facilitant l'accès au marché, Intégration entre actions Infrastructure et équipements de transformation	

Appendice 15: Départements du Ministère de l'Agriculture

1. **Tutelle du Programme:** Le Programme National de Sécurité Alimentaire et de Développement Rural dans l'Imbo et le Moso (PNSADR-IM) sera placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE) qui a été réorganisé par le décret-loi n° 100/115 du 30 avril 2013. C'est ce même Ministère qui assure la tutelle du Projet d'Appui à la Reconstruction du Secteur de l'Élevage (PARSE), du Projet d'Appui à l'Intensification et à la Valorisation Agricoles du Burundi (PAIVA-B) et du Programme de Développement des Filières (PRODEFI) financés par le FIDA.
2. **Missions du MINAGRIE:** La mission générale assignée au MINAGRIE est de concevoir, planifier, coordonner et exécuter la politique nationale en matière d'agriculture et d'élevage. Le MINAGRIE a notamment la mission de veiller, en collaboration avec le Ministère ayant la Santé Publique dans ses attributions et les autres organismes spécialisés, à l'amélioration de l'alimentation de la population et d'élaborer et d'assurer le suivi des projets d'investissement du Ministère tel que le PNSADR-IM.
3. **Organisation du MINAGRIE:** Afin d'accomplir sa mission, le MINAGRIE s'appuie sur: (i) des services de l'administration centrale; et (ii) des organismes et administrations personnalisés.
4. Les services de l'administration centrale du MINAGRIE comprennent: (i) la Coordination du Cabinet du Ministre, (ii) le Secrétariat Permanent; (iii) la Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Élevage; (iv) la Direction Générale de la Mobilisation pour l'Auto-Développement et la Vulgarisation Agricoles; (v) la Direction Générale de l'Agriculture; et (vi) la Direction Générale de l'Élevage. La Coordination du Cabinet comprend: (i) un Assistant du Ministre; (ii) un Conseil Consultatif Ministériel composé de conseillers politiques en cellules; (iii) un Secrétariat. Le Secrétariat Permanent comprend: (i) un Secrétaire Permanent; (ii) des Conseillers Techniques organisés en Cellules; et (iii) un Secrétariat. Les Directions Générales sont organisées en Directions comprenant autant de services que de besoin. Chaque Direction Générale et chaque Direction sont placées respectivement sous l'autorité d'un Directeur Général et d'un directeur nommés conformément à la législation en vigueur. Les Directeurs sont sous l'autorité directe du Directeur Général de leur ressort.
5. Les organismes et administrations personnalisés sont: (i) la société de Déparchage et de Conditionnement du Café (SODECO); (ii) la Société de Gestion des Stations de Lavage du Café (SOGESTALS); (iii) l'Office du Thé du Burundi (OTB); (iv) la Compagnie de Gérance du Coton (COGERCO); (v) la Société Régionale de Développement de l'Imbo (SRDI); (vi) l'Office de l'Huile de Palme (OHP); (vii) l'Autorité de Régulation de la Filière Café (ARFIC); (viii) l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU); (ix) le Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA); (x) l'Office National de Contrôle et de Certification des Semences (ONCCS). Les organismes et administrations personnalisés sont créés par décret et sont sous la responsabilité directe du Ministre.
6. Directions générales et Directions du MINAGRIE impliquées dans la mise en œuvre du PNSADR-IM: Il s'agit principalement de la Direction Générale de la planification agricole et de l'élevage (DPAE), de la Direction générale de la mobilisation pour l'auto-développement et la vulgarisation agricoles (DGMVA), de la Direction générale de l'agriculture et de la Direction générale de l'élevage (DGE).
7. La Direction générale de la planification agricole et de l'élevage (DGPAE) qui comprend 3 directions (i) la Direction des Etudes et Programmation; (ii) la Direction du Suivi- Evaluation; et (iii) la Direction des Statistiques et Informations Agricoles, a la mission de:
 - appuyer le Secrétariat Permanent dans sa fonction de coordonnateur du Plan national d'investissement agricole (PNIA);

- coordonner l'élaboration des projets et programmes de développement du secteur agricole et de l'élevage;
- identifier les besoins dans le secteur, superviser l'élaboration de la politique sectorielle et des stratégies sous-sectorielles retenues comme prioritaires;
- identifier et développer les dossiers, stratégies et notes liés aux mesures incitatives ou d'accompagnement au développement du secteur agricole et de l'élevage;
- faciliter l'implantation des projets de développement de l'agriculture et de l'élevage;
- centraliser la programmation et coordonner l'ensemble des projets et programmes du secteur agricole et de l'élevage, mis en œuvre par les partenaires techniques et financiers dont ceux des organisations non gouvernementales.

8. C'est dans ce cadre que le Directeur Général de la Planification agricole et de l'Elevage (DGPAE) préside le Comité Technique (CT) du Projet d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles du Burundi (PAIVA-B), du Programme de Développement des Filières (PRODEFI) financés par le FIDA et du Projet pour accélérer l'atteinte de l'OMD 1c «PROPA-O» dont la coordination et la gestion de la mise en œuvre ont été confiées au FIDA par l'intermédiaire du PRODEFI sur financement de l'Union Européenne.

9. La Direction Générale de la Mobilisation pour l'Auto-Développement et la Vulgarisation Agricoles (DGMAVA) qui comprend 3 directions: (i) les Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage; (ii) la Direction de la Vulgarisation, de la Formation et de la Recherche Développement; et (iii) la Direction d'Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) a pour missions de:

- élaborer les méthodes d'approche en matière de vulgarisation;
- organiser les structures de conseils et d'encadrement des activités agricoles et d'élevage notamment par l'association effective de la femme, l'insertion des jeunes déscolarisés et la promotion d'organisations, et d'associations d'agriculteurs et éleveurs;
- créer, acquérir et centraliser les outils didactiques pour la vulgarisation et la diffusion dans les structures provinciales et communales de l'agriculture et de l'élevage;
- valider les programmes d'activités des structures provinciales et communales de l'agriculture et de l'élevage;
- vulgariser les thèmes techniques appropriés en provenance de la recherche et des services techniques spécialisés au regard de contraintes et besoins des exploitations des familles rurales;
- concevoir et organiser la formation continue des agri-éleveurs, des cadres et agents provinciaux et communaux;
- élaborer et exécuter les programmes /budgets de la Direction Générale en charge de la Vulgarisation Agricole;
- coordonner et assurer la cohérence, en collaboration avec le service de planification et de coordination du Secrétariat Permanent, toutes les interventions en matière d'appui aux organisations professionnelles agricoles;
- élaborer les textes réglementaires favorisant la formation des organisations professionnelles agricoles;
- promouvoir et encadrer les associations et groupements pour l'auto-développement;
- assister les associations locales dans la mobilisation et la gestion rationnelle des ressources pour la promotion des projets;
- mettre en place une banque de données actualisées des organisations professionnelles agricoles en collaboration avec les structures provinciales de l'agriculture et de l'élevage.

10. La Direction Générale de l'Agriculture qui comprend 4 directions: (i) la Direction de la Protection des Végétaux; (ii) la Direction de la Fertilisation des Sols; (iii) la Direction du Génie Rural; et (iv) la Direction de la Promotion des Semences et Plants a pour missions de:

- promouvoir le développement des filières de l'agriculture, dont les filières semencières;

- élaborer et mettre en œuvre les politiques nationales de protection des terres destinées à l'agriculture et de mise en place des infrastructures hydro-agricoles;
 - appuyer la Direction Générale de la Mobilisation pour l'Auto-Développement et la Vulgarisation Agricoles, dans le perfectionnement des techniciens de terrain et dans la disponibilisation des services spécialisés;
 - élaborer la politique nationale en matière d'intrants agricoles;
 - moderniser les méthodes culturales, rendre disponibles les fiches techniques et les intrants agricoles pour la vulgarisation;
 - élaborer la législation en matière d'intrants agricoles;
 - promouvoir les circuits de commercialisation des intrants agricoles;
 - promouvoir et encadrer les structures de production d'intrants;
 - élaborer et exécuter des programmes/budgets de la Direction Générale de l'Agriculture;
 - élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec le Ministère ayant l'Eau, l'Environnement, l'Aménagement du Territoire et l'Urbanisme dans ses attributions, les politiques nationales de protection des terres destinées à l'agriculture et la mise en place des infrastructures hydro-agricoles.
11. La Direction de la Fertilisation des Sols a pour missions de:
- coordonner et superviser la mise en œuvre de la politique nationale en matière de fertilisation;
 - participer à l'élaboration de la réglementation concernant les normes de qualité des engrais et des amendements;
 - contrôler la qualité des engrais et des amendements;
 - organiser les circuits de distribution des engrais et amendements;
 - produire des fiches techniques sur l'utilisation des fertilisants.
12. La Direction du Génie Rural a pour missions de:
- élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec le Ministère ayant l'Eau, l'Environnement, l'Aménagement du Territoire et l'Urbanisme dans ses attributions, les politiques nationales de protection des terres destinées à l'agriculture et la mise en place des infrastructures hydro-agricoles;
 - concevoir et superviser la mise en place des infrastructures hydro-agricoles;
 - élaborer et mettre en œuvre la politique nationale d'irrigation et le schéma directeur d'irrigation;
 - promouvoir la petite irrigation collinaire, y compris la retenue des eaux pluviales pour faire face aux perturbations climatiques;
 - assurer la bonne gestion des marais aménagés;
 - assurer le contrôle de l'application sur le terrain des méthodes et techniques culturales de conservation des eaux et des sols;
 - développer en collaboration avec les autres services techniques du ministère, les méthodes et techniques d'aménagement des terres irrigables, des marais et des bas-fonds;
 - élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec le Ministère ayant l'Eau, l'Environnement, l'Aménagement du Territoire et l'Urbanisme dans ses attributions, les politiques nationales de protection des terres destinées à l'agriculture et la mise en place des infrastructures hydro-agricoles;
 - faciliter l'exécution et le suivi des programmes ci-avant mentionnés.
13. La Direction Générale de l'Élevage qui comprend 3 directions: (i) la Direction de la Santé Animale; (ii) la Direction de la Promotion des Productions Animales; (iii) la Direction des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture a pour missions de:
- promouvoir le développement des filières de l'élevage;
 - élaborer la politique nationale en matière d'élevage;

- moderniser les méthodes et techniques d'intrants d'élevage et les rendre disponibles pour la vulgarisation;
- élaborer la législation zoo-sanitaire;
- promouvoir les productions animales appropriées;
- promouvoir et encadrer des structures de production d'intrants d'élevage;
- élaborer et exécuter les programmes/budgets de la Direction Générale de l'Elevage;
- appuyer la Direction Générale de la Mobilisation pour l'Auto-Développement et la Vulgarisation Agricoles, dans le perfectionnement des techniciens de terrain et dans la disponibilisation des services spécialisés.

14. Les Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAEs). Chaque DPAE comprend 6 services (i) un Service de planification et de suivi-évaluation; (ii) un Service administratif et financier; (iii) un Service de formation, de vulgarisation, de recherche-développement et d'appui aux organisations professionnelles agricoles; (iv) un Service de production végétale; (v) un Service de développement de l'élevage; et (vi) un Service de génie rural.

15. Les Directions provinciales de l'agriculture et de l'élevage (DPAE) sont décentralisées au niveau communal, zonal et collinaire. Elles disposent généralement au niveau communal d'un technicien agronome, d'un technicien vétérinaire et parfois d'un technicien du génie rural et d'un technicien des forêts, au niveau de la zone administrative (chaque commune en compte de 3 à 4) d'un assistant agricole, d'un infirmier vétérinaire, et au niveau collinaire d'un moniteur agricole. Les agents communautaires en santé animale (ACSA) sont des privés qui prestent au niveau de chaque colline. Ils sont de création récente sous l'initiative du Projet d'appui à la reconstruction du secteur de l'élevage (PARSE) financé par le FIDA et dont la date d'achèvement a été fixée au 30 juin 2014. Malgré l'existence des services des DPAEs chargés de l'encadrement de proximité des agri-éleveurs, l'enquête nationale agricole du Burundi (ENAB) 2011-2012 a estimé que l'encadrement des membres des ménages était faible et n'avait été assuré que pour 15,3% des ménages agricoles pendant la saison A contre 8,9% en saison B et 8,9% au cours de la saison C.

16. Les contraintes institutionnelles: les plus importantes sont liées notamment: (a) à la difficulté de conduire les réformes structurelles et les changements requis par la nouvelle vision de développement du secteur, (b) aux déficits quantitatifs et qualitatifs des ressources humaines, (c) à la forte démotivation des agents en raison de la faiblesse des rémunérations et de l'inadaptation du cadre et des conditions de travail des agents, (d) à l'insuffisance des moyens financiers et logistiques mis à la disposition des DPAE, (e) à la faible structuration et professionnalisation des acteurs privés, (f) à la faible implication du secteur privé dans le financement du secteur agricole et de l'élevage.

17. Le personnel du MINAGRIE tant du niveau central que décentralisé a besoin d'être appuyé notamment par des experts dans les divers domaines concernés qui renforcent ses capacités organisationnelles et techniques par des formations ou des recyclages adaptés à leurs besoins. Les DPAEs ont également besoin davantage de ressources matérielles (motos, véhicules, carburant etc.) pour pouvoir se déplacer sur toutes les collines du pays en vue d'appuyer le personnel communal et les moniteurs agricoles dans leur travail d'encadrement de proximité des agri-éleveurs. En effet, le niveau de formation générale et technique des moniteurs agricoles est faible.

Appendice 16: Contenu du fichier "cycle de vie" du projet

Titres	Noms de fichiers
Note de cadrage	Note de cadrage-PNSADR-Imbo-Moso
Compte rendu CPMT sur la note de cadrage	Burundi-Minutes-CPMT
Aide-mémoire de la mission de préparation	PNSADR-IM Aide-mémoire
Compte rendu CPMT sur l'aide-mémoire	PV du CPMT PNSADR-IM
Note d'impact environnemental	PNSADR-IM Note IE
Note sur les aspects fonciers	PNSADR-IM-Foncier
Rapport principal et Annexes	Burundi-PNSADR-IM-DCP
Tableaux de coûts détaillés et de synthèse	Burundi-PNSADR-IM
Tableaux d'AFE	Burundi-PNSADR-IM
Plan de Passation de Marché détaillé pour 18 premiers mois	Burundi-PNSADR-IM
Carte des interventions du FIDA dans l'Imbo Moso	Burundi-PNSADR-IM